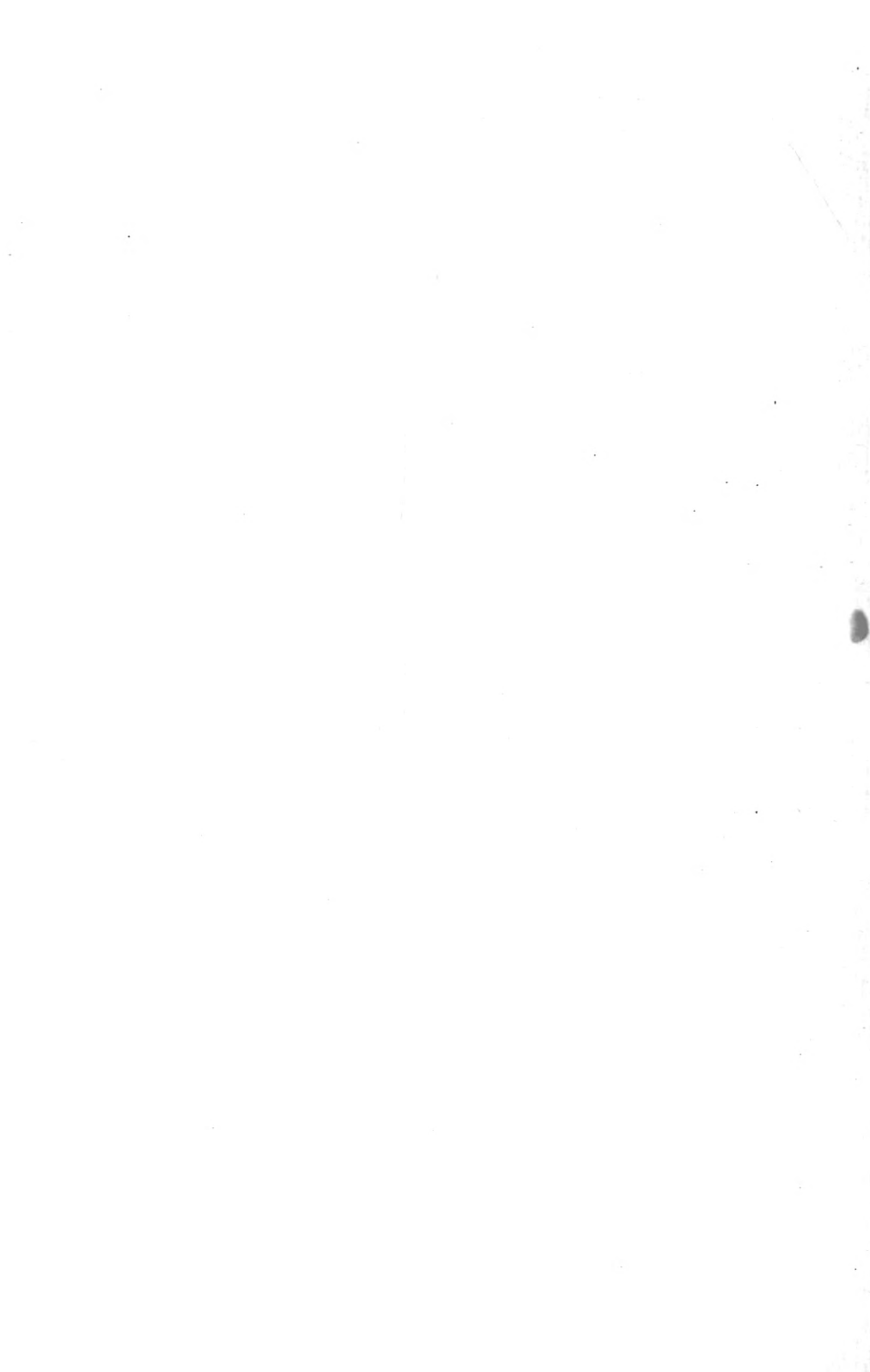
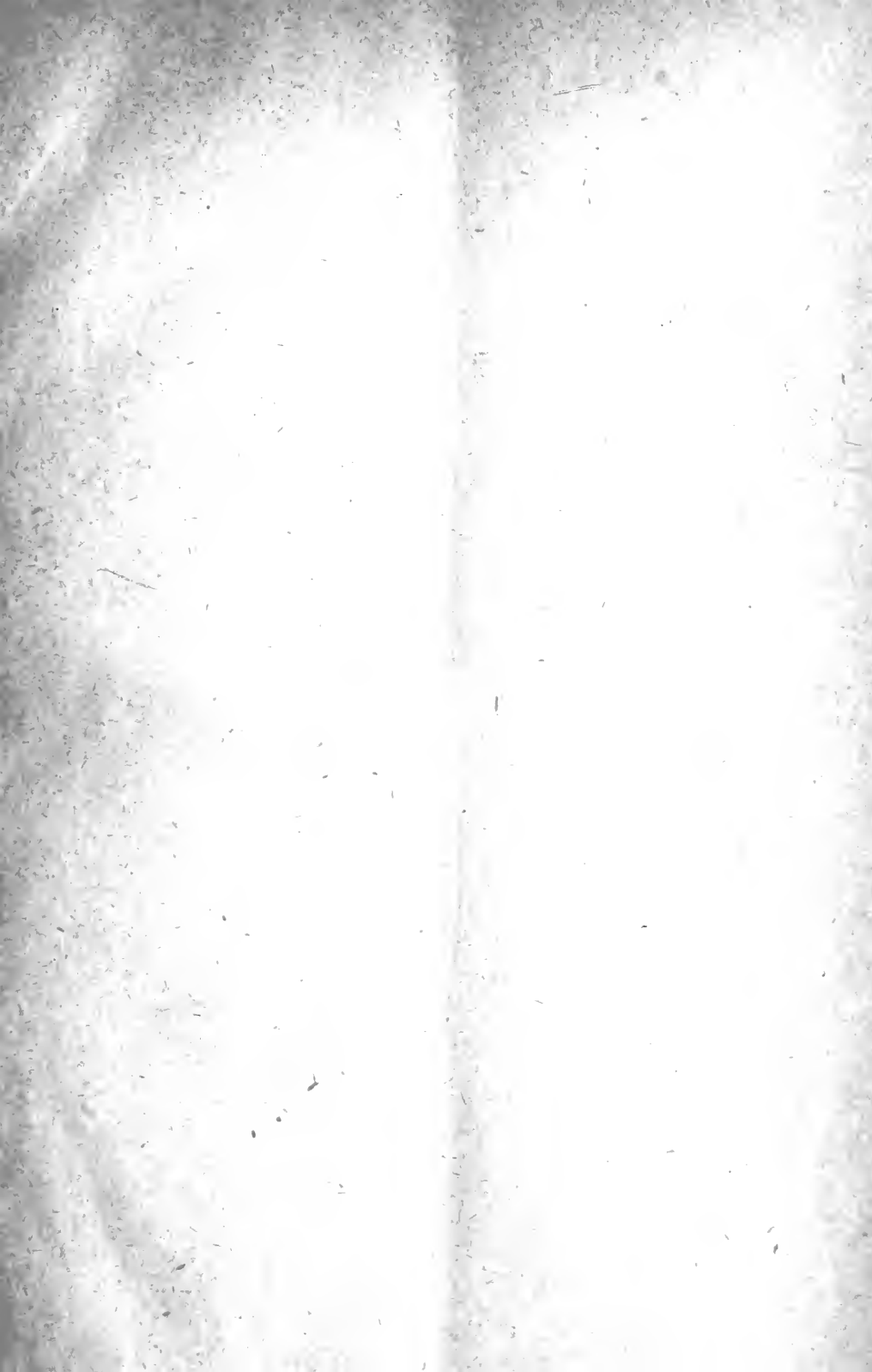


UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY



Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa







EGLISE NOTRE-DAME DE LA VICTOIRE DE LEVIS

RECHERCHES HISTORIQUES

BULLETIN D'ARCHÉOLOGIE, D'HISTOIRE, DE
BIOGRAPHIE, DE BIBLIOGRAPHIE, DE
NUMISMATIQUE, ETC., ETC.,

PUBLIÉ PAR

PIERRE-GEORGES ROY

VOLUME CINQUIÈME

LÉVIS

1899

49497
1901

F
5000

B8

v.5

RECHERCHES HISTORIQUES

STANDARD NO. 1110

1910

1910

1910

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 5

JANVIER 1898

No. 1

NOTRE-DAME DE LA VICTOIRE DE LÉVIS

Lorsque, au mois d'octobre 1843, Mgr J.-D. Déziel fut nommé curé de Saint-Joseph de la Pointe-de-Lévy, cette ancienne paroisse comptait 4229 catholiques. Elle s'étendait de Beaumont à Saint-Nicolas et du fleuve Saint-Laurent à Saint-Henri.

Le nouveau curé n'eut pas besoin d'un bien long séjour à Saint-Joseph de la Pointe-de-Lévy, pour prévoir qu'avant longtemps il faudrait subdiviser cette vaste paroisse.

C'est en 1845 que se commencèrent les démarches qui devaient aboutir, six ans plus tard, à l'érection de la paroisse de Notre-Dame de la Victoire de Lévis. C'est le choix du site du nouveau temple qui retarda ainsi la fondation demandée.

Le 29 septembre 1850, avait lieu la bénédiction de la pierre angulaire de l'église de Notre-Dame de la Victoire.

Au mois de septembre 1851, un décret de l'archevêque de Québec détachait la nouvelle paroisse de celle de Saint-Joseph de la Pointe-de-Lévy.

Enfin, le 20 novembre suivant, Mgr Cazeau bénissait solennellement le temple que les paroissiens de Lévis venaient d'élever.

L'église Notre-Dame de la Victoire a subi, en 1895, des réparations qui en font un des plus beaux temples de la rive sud.

Depuis 1850, trois curés se sont succédés à Lévis : Mgr J.-D. Déziel, 1850-1882 ; MM. Antoine Gauvreau, 1882-1895, et F.-X. Gosselin, curé actuel.

PIERRE-GEORGES ROY

LE FLIBUSTIER BAPTISTE (1)

Un matin—environ quinze jours avant que la Parque Atropos ne trancha brusquement le fil de ses jours—feu M. Joseph Marmette m'apporta sous enveloppe, quelques notes copiées ici et là dans l'un des volumes manuscrits de la *Correspondance Générale* des fonctionnaires de la *nouvelle*, avec les ministres du roi de la *vieille* France. Son intention était de composer un petit roman, mais il avait déjà à mener à bien le feuilleton ayant cours dans la *Revue Nationale*, et ceci, avec probablement d'autres conceptions littéraires, occupait de reste, pour le moment, notre regretté romancier canadien. Mais en me donnant ces copies, il ne me dit pas un mot du petit roman qu'il avait rêvé faire. Si plus tard j'en ai le loisir, et que le terrain n'ait point été exploité, nous verrons s'il y a possibilité de reprendre l'idée.

Pour le moment, j'offre aux *Recherches Historiques* les notes que j'ai recueillies sur ce personnage acadien, et par là je réponds, longuement peut-être, à la question posée, en 1897, par l'un des lecteurs des *Recherches Historiques* au sujet de mon homme.

Le 3 mai, 1668, eut lieu à Québec, (2) le mariage de Jean Baptiste, fils de Pierre Baptiste et de Jeanne Pasqué, de Notre-Dame de Mantes, évêché de Rouen, et de Françoise Hermel, fille de Pierre Hermel et de Marie Coquemmer, de Notre-Dame du Hâvre-de-Grâce, évêché de Rouen. Ces conjoints étaient donc Normands.

Ces deux personnes—ou je devrais dire—ce Baptiste est-il le même que celui qui fit la course sur les côtes de l'Acadie quelque vingt ans plus tard ? Si cela est, il ne devait

(1) III, VII, 338.

(2) Tanguay, *Dictionnaire Généalogique*, Vol. I.

compter en 1668 guère plus d'une vingtaine d'années, mais l'acte de mariage le qualifie originaire de Normandie, et vous verrez plus loin, que M. de Vaudrœuil assura à M. de Frontenac avoir connu la première femme du sieur Baptiste, en France, qui demeurait proche de chez lui en *Languedoc* !

Peut-être, l'un des lecteurs des *Recherches Historiques* pourra-t-il contribuer à élucider ce point, s'il est en connaissance de cause.

La première mention que je trouve ensuite du flibustier, est au volume 12, *Canada, Correspondance Générale* ; en date du 12 septembre, à Québec, Frontenac donne des instructions à d'Iberville qui doit croiser sur les côtes de l'Acadie : d'Iberville et de Bonaventure prendront le capitaine Baptiste à la Baie Verte où le sieur de Vilbon le conduit, ou, s'ils le rencontrent sur leur route, il pourra leur indiquer mieux que personne ce qu'il y aura de plus facile et de plus avantageux à entreprendre tant sur les bâtiments qu'ils y rencontreront, que pour les descentes et attaques de petits forts qu'ils pourront faire à terre ferme. Un certain nombre de sauvages s'étaient abouchés avec Baptiste pour se joindre à d'Iberville, conformément aux instructions du Gouverneur-Général.

Le 25 octobre, 1693, Frontenac écrit au ministre : “ Le sieur Baptiste, fameux flibustier de ces côtes-là (Acadie) et qui les connaît parfaitement passe en France pour vous proposer les vues qu'il y aurait là-dessus. C'est un homme qui les a beaucoup désolé, dont ceux qui le connaissent disent du bien ; qui m'a donné, depuis qu'il s'est déclaré pour nous, aucun sujet de croire qu'il n'eut pas toute la fidélité qu'on en doit attendre, qui s'est même marié à Port Royal à une fille du lieu, qu'il avait envie d'amener ici (1) ne la croyant pas en sûreté là où elle est, et qui me paraît avoir des pen-

(1) Québec.

sées qui seraient d'une grande utilité et d'une médiocre dépense. Ce sera à vous, Monseigneur, à les examiner et me faire savoir ce que vous aurez résolu là-dessus."

L'année suivante, le capitaine Baptiste revint à l'Acadie, en charge d'un brigantin que le roi lui avait accordé.

Dans le mémoire adressé à M. de Pontchartrain sur l'entreprise à former contre le fort de Pemiquid, M. de Vilbon dit :—" Ce poste étant pris, on pourrait aller faire des descentes le long de la côte ; Mr Baptiste avec quelques pilotes que nous avons ici conduiraient sûrement les vaisseaux, et on pourrait détruire une partie des Isles qui sont à la vue de Boston, sans risque."

Ceci démontre que Baptiste pour bien connaître ces parages avait dû y passer plusieurs années, et pour mériter la confiance qu'on avait en lui, j'opine que l'homme devait l'inspirer autant par un âge mur que par sa vaillance.

Voici le flibustier armé en course grâce à la bienveillance du roi. Avec son brigantin, dans l'espace d'un trimestre, il prend dix petits bâtiments aux Anglais (1). Cependant, deux de ses prises lui sont enlevées par l'ennemi. Il guerroit bravement, et ne ménageant pas assez son équipage, la plus grande partie l'abandonne. (2) Sur ce fait, un violent coup de vent jette son navire à la côte ; au moment où Baptiste est occupé à le radouber, les Anglais surviennent et l'attaquent. C'est un combat de pygmée et de géant que celui du petit brigantin et de la grosse frégate anglaise. N'importe, Baptiste se défend longtemps, et ce n'est que lorsque la lutte n'est plus soutenable que l'Acadien eschoue son navire à terre, où il se sauva avec son équipage, laissant le brigantin au pouvoir des vainqueurs. (3)

(1) Champigny au ministre, 24 octobre 1694, Québec.

(2) Frontenac au ministre, 24 octobre 1694, Québec.

(3) Champigny au ministre, 11 août 1695, Montréal.

A la même date, c'est-à-dire le 24 octobre 1694, Frontenac, au 40e article de la volumineuse correspondance qu'il adressait au ministre, mandé que le sieur de Vilbon l'informe des prises faites par le capitaine Baptiste, et que cet homme se prépare à reprendre la mer pour en faire de nouvelles. Le corsaire se plaint d'un missionnaire aux Mines, appelé le sieur de St-Cosme, qui le traverse fort dans tous les préparatifs qu'il est obligé d'arranger en ce lieu et même qu'il inspire à des habitants qui lui sont affidés, des sentiments, qui, se propageant, pourraient à l'avenir avoir des conséquences fort préjudiciables au service. M. de Frontenac manda à M. de Vilbon " d'y avoir l'œil fort exactement " pour empêcher d'autres désagréments.

Le printemps de 1695, le capitaine Baptiste, par le travers du cap de Mallebarre prit un bâtiment de soixante tonneaux, chargé de sucreries, melasse et autres marchandises, qu'il confia au capitaine Guyon, fibustier de Québec. Il captura ensuite un navire de vingt-cinq tonneaux, qui lui fournissait toutes les choses nécessaires pour armer tout l'été. Mais, étant allé vers la baie des Espagnols, à l'embouchure du fleuve St-Laurent dans la pensée qu'il y pourrait trouver le sieur de Bonaventure, au lieu de cela il y rencontra une frégate anglaise, contre laquelle il se battit tout un jour, jusqu'à ce qu'il vit son vaisseau entièrement criblé de coups de canon, ce qui l'obligea de l'abandonner, et de se jeter à terre avec son monde ; comme il atteignait la terre ferme il vit son bâtiment couler à fond, avec huit marins anglais, qui venaient d'y monter.

Le capitaine Guyon retournait à Québec avec sept prises lorsqu'il rencontra la frégate désastreuse à Baptiste. Il voulut prendre la fuite, mais aussitôt, comprenant qu'il ne pouvait échapper, il échoua sa flottille sur un rocher nommé le *Loup Marin*, et lorsque l'ennemi s'en approcha, il l'a-

vertit que plutôt de se rendre, il mettrait le feu aux sept bâtiments. Le capitaine anglais offrit à Guyon de lui céder un navire avec toute sa charge et liberté de continuer sa route, s'il abandonnait les six autres navires. Guyon accepta, mais le bâtiment était trop endommagé, et il demanda de l'échanger ; ces Anglais y consentirent, mais le Canadien ne profita pas par cette transaction, car dès que le navire fut échoué il coula bas. Les Canadiens n'eurent plus que leurs grands canots de bord pour regagner Québec, où ils arrivèrent aux premiers jours de juillet.

Voici que nous allons connaître un peu mieux le capitaine Baptiste. Frontenac écrit de Québec, le 2 novembre 1695, au ministre :

“ Je vous avoit, monsieur, recommandé les années précédentes, le nommé Batiste, sur les bons témoignages que M. de Vilbon m'en avoit rendus, mais j'ay appris depuis deux ou trois mois qu'il avoit tenu des discours peu de temps avant qu'il passast en France qui marquoient qu'il n'avoit pas de trop bonnes intentions. On m'a dit de plus que c'est un homme qui est marié en plusieurs endroits en France et en Hollande, outre la femme qu'il a présentement au Port Royal, M. de Vaudreuil m'a assuré qu'il connoissoit celle qu'il avoit en France, et qui est proche de chez lui en Languedoc. J'ay cru devoir vous en avertir, aussi bien que M. de Chevry, afin qu'il ne puisse pas vous surprendre, puisqu'on prétend qu'il est allé demander en France un autre vaisseau à la place de celuy qu'il a perdu, pour avoir plus de facilité de transporter en Hollande ou en quelqu'autre pays ennemy la femme qu'il a à Port Royal, avec tous ses effectz.”

Par le journal de M. de Vilbon, de ce qui s'est passé en Acadie depuis le mois d'octobre 1696 jusqu'à la fin de mai

1697, il est à supposer que le voyage en France du sieur Baptiste pour obtenir un second vaisseau n'eut pas de succès.

Le 3 novembre 1696, De Vilbon envoie Baptiste aux Mines et à Port Royal, pour avoir des pois, les fèves de la garnison s'étant trouvées presque toutes gâtées, renvoyant en même temps trois soldats invalides pour être nourris aux Mines, pour ménager les vivres de la garnison de De Vilbon. Baptiste, en partant, promet de rétablir la course, avec les deux pirogues de l'armement des Anglais que l'on avait trouvé sur la côte, s'il pouvait trouver du monde aux Mines et à Port Royal.

De Vilbon commandait au fort Matchouak ou Naxouac ; il reçut, le 28 décembre suivant, des vivres apportées par un bâtiment de Port Royal. Il apprit alors que le capitaine Baptiste avait levé du monde pour aller en course.

Le 2 février 1697, quatre flibustiers arrivèrent au fort, avec une lettre de Baptiste. Il demandait une commission pour faire la course avec ses deux pirogues et vingt-un hommes d'équipage.

Le 10 mars, à trois lieues de Casquebayé (1) les Acadiens rencontrèrent huit chaloupes pêcheuses de marvillette, dans lesquelles il y avait trente-huit hommes. Baptiste et son équipage, depuis plusieurs jours ne subsistaient que de coquillages ramassés le long de la mer ; ils résolurent d'attaquer les chaloupes croyant y trouver quelques vivres.

Les chaloupes étant mouillées les unes près des autres, le capitaine Baptiste résolut d'attaquer à la nuit du 10^e au 11 mars. Ses deux pirogues accostèrent deux chaloupes, dont l'équipage dormait. Il s'en rendit maître en un coup de main, mais le bruit que cette opération occasionna réveilla

(1) Casco Bay, état du Maine.

les équipages des autres embarcations, qui firent feu sur les Acadiens avec beaucoup de vigueur. Les flibustiers se lancèrent bravement à l'abordage des chaloupes, se battant comme des lions, et se rendirent maîtres de six bateaux, les deux dernières chaloupes voyant le résultat du combat se sauvèrent à la faveur du vent.

Il y avait sept Anglais de tués sur les ponts, dont cinq capitaines de bateaux, quatre de blessés et vingt prisonniers. Baptiste eut trois blessures, et huit de ses hommes furent blessés, mais tous sans gravité.

Le capitaine Baptiste emmena ses prises pour les mettre en lieu plus sûr ; il relâcha à terre les Anglais qui avaient sept lieues pour aller au plus proche de leurs forts.

Il arma ensuite la meilleure voilière de ces chaloupes, dans le dessein d'aller vers Boston faire quelques prises, mais comme il était à la garnir, et l'avait échouée pour raccommo-der sa fausse étrave, il entra dans le havre où il y avait deux bâtiments armés en guerre qui le cherchaient et qui étaient de Salem, destinés pour convoier les pêcheurs le long de la côte. Ils étaient cinquante hommes dans les deux bâtiments, et le plus grand avait quatre pièces de canon. L'on était au 19 mars. Le plus grand bâtiment vint s'em-bossier à la portée de pistolet de celui de Baptiste pour le canonner, pendant qu'il envoyait l'autre pour l'aborder. Les flibustiers qui étaient cachés à terre laissèrent arriver l'en-emi et amarrer une haussière à la chaloupe-voilière. Les Anglais ne voyant personne crurent les Acadiens enfuis, et ils attendirent la marée montante pour hâler le bateau de Baptiste au large. Tout-à-coup, Baptiste fait faire une dé-charge sur eux, si vigoureuse, qu'elle culbuta tout l'équi-page anglais. Ceux-ci n'eurent rien de plus pressé que de couper la haussière et de se retirer au large. Sur le soir, la

chaloupe étant à flot, Baptiste s'embarqua avec son équipage.

Le lendemain, (le 20 mars) dès le matin, les deux bâtiments anglais revinrent à la charge. L'un d'eux voulut aborder Baptiste, mais fut repoussé et eut quatre ou cinq hommes tués. Alors l'ennemi se retira à l'entrée du hâvre, et le petit bâtiment s'éloigna pour aller chercher du renfort, à sept ou huit lieues de là, emportant les morts et les blessés, pendant que l'autre gardait Baptiste qui ne pouvait aisément sortir de ce hâvre, la passe étant fort étroite.

A la nuit, le temps devenu couvert augmenta l'intensité des ténèbres, et comme Baptiste n'était pas en état d'attaquer le grand bâtiment, son équipage n'ayant vécu depuis quinze jours que de coquillages et les vivres trouvés dans les chaloupes ne consistant qu'en poissons, il résolut de profiter de la marée baissante pour sortir. Ce qu'il fit.

Baptiste mit ensuite le cap au nord-est, se dirigeant vers les Mines où il voulait se ravitailler pour retourner en course.

Il manda alors au sieur de Vilbon qu'il serait au bas de la rivière St-Jean, au plus tôt à la fin d'avril. Les Anglais, prisonniers des chaloupes, lui dirent, ce dont il fit part à Vilbon, qu'à Boston l'on tenait la paix faite avec la Savoie et l'Espagne, et qu'on parlait de celle d'Hollande... Que le conseil de Boston avait résolu de faire attaquer de nouveau le fort de Matchouak, et qu'ils avaient donné des ordres pour la levée de leurs troupes, étant résolus en même temps de détruire Port Royal, les Mines et Beaubassin, et *d'en transporter les familles hors du pays en représailles*, disant que les Français firent la même chose à quatre places, en Terre-neuve, l'automne précédent...

Le 29 avril, Baptiste n'avait point encore paru au bas de la rivière, tel que promis, mais le 5 mai, sa femme arriva au fort pour annoncer qu'il était reparti en course.

Le 14 mai, le capitaine Baptiste se montra à l'entrée de la rivière St-Jean, accompagné d'un bâtiment commandé par le capitaine Basset (Français) qui était venu au cap de Sable ramener des prisonniers Français de Boston.

Le 17, Baptiste reprit la mer de nouveau.

Dans la relation de l'attaque faite par les Anglais contre le fort Matchouak en octobre (l'année n'est pas mentionnée, probablement 1697,) il est dit que le sieur Baptiste venu au fort le matin du 17 octobre, avait passé la nuit précédente avec M. de Clignancourt, huit Français et trois Sauvages, à l'entrée de la petite rivière de Naxouassis, environ une demie lieue audessus du fort, et d'où l'on pouvait découvrir de loin quand l'ennemi monterait... Pendant que les Anglais et les Français se canonnaient et s'adressaient des portées de mousqueterie, DeClignancourt et Baptiste dans le désert du fort avec les huit Français et les trois Sauvages tiraient sur l'ennemi posté de l'autre-côté de la rivière.

Le 19, Baptiste alla en découverte et rapporta que les Anglais avaient un bateau de dix-neuf tonneaux, deux pirogues, deux grandes chaloupes et un canot d'écorce, ce qui donna l'impression qu'ils étaient peu de monde. Le soir du 20, les assiégeants se retirèrent à Forneuse, trois lieues plus loin, et brûlèrent trois maisons. L'ennemi n'osa toucher à la maison du flibustier Baptiste, sise vis-à-vis le fort, et inhabitée, qui y allait quelques fois pour tirer des coups de fusil et de boîte pour faire croire qu'il y avait une garde.

La fortune des armes varie, et le capitaine acadien en fit l'épreuve.

Répondant à la lettre du comte de Bellemont, gouverneur

de la Nouvelle York, le comte de Frontenac, le 8 juin 1698. proteste contre la retention dans les chaînes à Boston du capitaine Baptiste, fibustier, qui y est traité avec beaucoup de rigueur, et demande sa mise en liberté. Le sujet de cette correspondance est l'échange de prisonniers français et anglais.

Je n'ai pu trouver que l'on ait écouté les remontrances de Frontenac, et jusqu'à quelle date Baptiste demeura aux mains des Bostonnais.

Si la chose m'est possible, je compléterai ces notes plus tard.

RÉGIS ROY

LES MÉTIS OU BOIS-BRULÉS

Il y a deux cents ans, les Sauvages du Bas-Canada n'avaient plus guère d'importance comme chiffre,—mais il restait des tribus dans le sud, l'ouest et le nord-ouest. Nos coureurs de bois commencèrent à métisser rondement. Point de femmes blanches dans ces vastes contrées. La galanterie française y brilla sur tous les points. Une race nouvelle vit le jour, tenant le milieu entre la barbarie et la civilisation. Telle est l'origine des *Métis* ou *Bois-Brûlés* :—père français, mère sauvage. Ces sangs mêlés ne sont pas venus se joindre à nous. Ils occupent encore le pays de leurs ancêtres. Impossible donc de les confondre avec les Canadiens-Français.

Les Bois-Brûlés datent à peine de 1675 ; la principale période de leur création va de 1700 à 1740, et leur développement se calcule depuis la cession du Canada (1760), alors que, abandonnés à eux-mêmes les Canadiens de l'ouest firent corps plus que jamais avec les tribus des grandes plaines.

LA TRAVERSÉE DU SAINT-LAURENT

Les passagers qui, aujourd'hui, font le trajet entre Québec et Lévis, en hiver, dans l'entrepont confortable des puissants bateaux à hélice qui se croisent d'une rive à l'autre en quelques minutes, coupant, brisant, refoulant, bousculant des monceaux de glaçons charriés par la marée, et filant droit à travers le chasse-neige et les brouillards secoués par la rafale, ne se doutent guère de ce que c'était que la traversée du Saint-Laurent autrefois, surtout par les " gros temps " de décembre et de janvier.

Le voyage se faisait en canots.

Ces canots étaient des espèces de pirogues creusées dans un double tronc d'arbre, dont chaque partie était solidement reliée à l'autre par une quille plate en bois de chêne, polie et relevée aux deux extrémités, de façon à ce que l'embarcation pût, au besoin, servir en même temps de traîneau.

Le patron s'asseyait à l'arrière sur une petite plate-forme élevée d'où il dirigeait la manœuvre, et gouvernait à l'aide d'une pagaie spéciale, tandis qu'à l'avant et quelquefois debout sur la " pince "—on appelle " pince " la projection effilée de la proue—un autre hardi gaillard scrutait les passes et surveillait les impasses, la main sur les yeux, tout blanc de givre, avec des stalactites glacées jusque dans les cheveux.

En avant du pilote, un certain espace était ménagé pour les passagers, assis à plat-fond, tout emmitouffés et recouverts de peaux de buffles, encaqués comme des sardines, parfaitement à l'abri du froid, mais aussi entièrement immobilisés.

Les autres parties de l'embarcation étaient garnies de tôtes, qui, tout en assurant la solidité du canot, servaient

de bancs aux rameurs à longues bottes et aux costumes plus ou moins hétéroclites, qui pagayaient en cadence, s'encourageant mutuellement du geste et de la voix.

Le métier n'était pas tendre ; et, comme les hivers de ce temps-là dépassaient de beaucoup les nôtres en rigueur, il devenait quelquefois dangereux.

Chaque mise à l'eau c'est-à-dire chaque départ, donnait infailliblement des émotions aux plus hardis, même à ceux qui y étaient les plus habitués.

Quand on se voyait lancé du haut de la " batture "—en termes canadiens, on appelle " battures " ou " bordages " les bancs de glace adhérents au rivage et contre lesquels glissent ou se brisent les banquises emportées par le courant—quand on se voyait, dis-je, lancé du haut de la batture dans les eaux noires et bouillonnantes du fleuve, l'équipage sautant précipitamment à bord dans un enchevêtrement éperdu de mains et de bras accrochés aux flancs bondissants de la pirogue, cela ne durait que l'espace d'un clin d'œil. mais c'était plus fort que soi, le cœur vous tressautait dans la poitrine.

Et nage, compagnons !... Haut les cœurs, les petits cœurs !...

D'immenses blocs verdâtres barrent la route : vite, le cap dessus ! Bon là ! Lâchons l'aviron, l'épaule aux amarres, et en avant sur la surface solide du grand fleuve !

Plus loin, ce sont d'énormes fragments entassés et bousculés les uns sur les autres ; le passage semble impraticable... n'importe, hissons le canot à force de bras : et en avant toujours !

Voici un ravin qui se creuse, descendons-y ! C'est un abîme peut-être : en avant quand même !

La neige détrempée s'attache et se congèle aux flancs de l'embarcation, qu'elle menace d'immobiliser : hardi, les

braves ! Pas une minute à perdre, roulons ! roulons !... Et nous voilà repartis.

Ici, c'est autre chose : tout s'effondre sous nous. Ce n'est plus de l'eau, ce n'est plus de la glace ; impossible de payer, plus de point d'appui pour trainer. Il faut pourtant se tirer de là, les enfants !

En-dedans, vous êtes paralysé ; en dehors, vous enfoncez à mi-jambe dans la neige fondante et la glace en " frasil " : il n'y a pas à dire, il faut se tirer de là.

Et cela durait des heures, quelquefois des journées entières...

Oh ! non, il n'était pas tendre le métier.

Victor Hugo a raconté les " travailleurs de la mer " d'une façon sublime : que n'a-t-il vu nos canotiers de Saint-Laurent à l'œuvre !

LOUIS FRÉCHETTE

L'HONORABLE JUGE A.-N. MORIN

C'était le 1er janvier 1842.

L'honorable A.-N. Morin, alors juge au tribunal de Kamouraska, remontait à Québec, avec l'intention d'arriver chez lui le jour même. Les mauvais chemins, cependant, l'ayant trop retardé, il s'arrêta à l'église de sa paroisse natale : Saint-Michel de Bellechasse.

C'était un peu avant l'heure de la grand'messe du jour de l'an. M. Morin se met, aussitôt descendu de voiture, à chercher son respectable père parmi la foule, à la porte de l'église. Il le trouve bientôt, et, là, aux yeux de toute la paroisse, le juge Morin ôte sa coiffure se met à genoux sur la neige et implore la bénédiction paternelle.

Quelle leçon pour le fils dénaturé d'aujourd'hui, qui semble rougir de ses parents parce qu'ils sont vêtus d'étoffe du pays !

AUGUSTE BÉCHARD

RÉPONSES

Le Journal des Jésuites. (II, II, 155.)—Le *Journal des Jésuites* couvre la période comprise de septembre 1645 à juin 1668, excepté quelques lacunes entre le 5 février 1654 et le 25 octobre 1656. Ce manuscrit appartenait originellement aux archives du vieux collège des Jésuites de Québec, et il fut trouvé là après la mort du père Jean-Joseph Casot, qui mourut le 16 mars 1800. Il disparut alors, mais fut retrouvé vers l'année 1815, lorsque Andrew-William Cochran, secrétaire civil du gouverneur sir John-Cope Sherbrooke, le découvrit accidentellement dans un coin de son bureau. Après la mort de M. Cochran arrivée le 11 juillet 1849, sa veuve le présenta à George-Barthélemy Faribault, de Québec. M. Faribault mourut le 21 décembre 1866, et par son testament donna tous ses livres, manuscrits, peintures et gravures ayant rapport à l'histoire du Canada au séminaire de Québec. L'original du *Journal des Jésuites* passa ainsi au Séminaire, et est aujourd'hui parmi les trésors précieux de la bibliothèque de l'Université Laval.

On a des preuves que le *Journal des Jésuites* fut continué jusqu'à 1755 ; mais les manuscrits de cette continuation qui devaient comprendre au moins deux volumes sont disparus. En 1897, M. l'abbé Henri-Raymond Casgrain, de l'Université Laval, fit des recherches en Angleterre parmi les héritiers de William Smith, l'historien du Canada, mais sans succès. Smith avait cité le *Journal des Jésuites* à la date du 20 décembre 1710 et encore en 1752 ; et dans sa préface il mentionne spécialement le *Journal des Jésuites* au nombre des sources qui lui ont donné les "informations les plus précieuses." Mgr Thomas-E. Hamel, bibliothécaire de l'Université Laval, est sous l'impression que Smith avait accès

aux manuscrits en question, et qu'il n'en était pas le propriétaire ; et que ce sera seulement par un hasard providentiel que les volumes disparus seront retrouvés s'il n'ont pas été détruits.

En 1871, le *Journal des Jésuites* fut publié sous la direction des abbés Laverdière et Casgrain ; mais à peine quelques exemplaires—peut-être soixante—avaient-ils été distribués, que le feu consuma l'établissement de l'éditeur, M. Léger Brousseau, et presque toute l'édition fut détruite. Quelques exemplaires (Henry-C. Murphy dit douze, mais une note au crayon dans l'exemplaire de la Société Historique du Wisconsin dit quarante), qui avaient été gâchés par la fumée et l'eau furent reliés et vendus.

En 1893, J.-M. Valois, de Montréal, a publié une réimpression de l'édition de 1871.

REUBEN-GOLD THWAITES

Les journaux de Longueuil. (III, XI, 375.)—Le 22 janvier 1885, M. Jean-Baptiste Rouillard faisait paraître à Longueuil le premier numéro d'un journal hebdomadaire, intitulé : *L'Impartial*.

Le journal promettait d'observer strictement les promesses contenues dans son titre ; il s'engageait de s'occuper spécialement des intérêts de la rive sud, et surtout du comté de Chambly.

M. Rouillard fit d'abord imprimer son journal à Montréal ; mais au printemps de 1885, ayant acheté des presses, il installa son matériel dans l'ancienne manufacture Crevier, et dès lors le journal se composa et s'imprima à Longueuil même.

L'Impartial, rédigé avec soin par M. Rouillard et quelques amis dévoués, fit une vigoureuse campagne en faveur du chemin de fer de Montréal et Sorel ; il parvint à forcer

le gouvernement fédéral à accorder de généreux subsides à cette ligne si importante pour l'avenir de Longueuil.

Réellement indépendant des partis politiques, l'*Impartial* consacra ses colonnes à toutes les questions vitales pour Longueuil et les paroisses environnantes.

Cependant la mort de Riel fit changer la ligne de conduite du journal. L'*Impartial* se jeta résolument dans le mouvement national qui se forma à cette occasion.

En 1886, M. Rouillard transporta ses presses à Sorel, et l'*Impartial*, quoique daté de Longueuil, a été imprimé là jusqu'à sa disparition en 1890.

M. Rouillard fit, en 1886, avant son départ pour Sorel, paraître un journal humoristique appelé *Le Bourru* ; mais cette feuille décéda après quelques semaines d'existence.

J.-L. VINCENT

Le comte de Vaudreuil. (IV, III, 426.)—Le comte de Vaudreuil, petit-fils de notre premier gouverneur de Vaudreuil, aimait passionnément les arts et les lettres. Toutes les semaines, il donnait un dîner qui était uniquement composé de littérateurs et d'artistes. La soirée se passait dans un salon où l'on trouvait des instruments de musique, des crayons, des couleurs, des pinceaux, des plumes, et chacun composait, peignait, écrivait selon son goût ou son talent.

M. de Vaudreuil possédait une fort belle voix et il était excellent musicien. Ces deux talents qu'il avait eu le bon esprit de cultiver le firent beaucoup rechercher dans le monde.

La première fois qu'il fut reçu chez la maréchale de Luxembourg, épouse en premières noces du comte de Boufflers, celle-ci, qui aimait le chant et la musique, voulut le faire chanter.

—Monsieur, lui dit-elle après le souper, on dit que vous chantez fort bien ; je serais charmée de vous entendre ; mais, si vous avez cette complaisance pour moi, ne me chantez point d'ariettes, point de grands airs, un *Pont-Neuf*, un simple *Pont-Neuf*. J'aime le naturel, l'esprit, la gaiété.

M. de Vaudreuil, content de faire parade de son talent, ne se fit guère prier et, ignorant qu'avant son veuvage son hôtesse avait été la comtesse de Boufflers, il chanta le premier couplet d'un *Pont-Neuf* où il était fait allusion un peu irrespectueusement du comte de Boufflers.

Le premier vers de ce couplet commençait ainsi :

Quand Boufflers parut à la cour

A ce moment les nobles personnages qui emplissaient les salons de la maréchale de Luxembourg se mirent à tousser et à éternuer afin de le faire taire. Mais M. de Vaudreuil continua d'une voix pleine et sonore :

On crut voir la mère d'Amour.

Le bruit, l'agitation redoublèrent. Ce ne fut qu'après le troisième vers

Chacun cherchait à lui plaire

que M. de Vaudreuil s'arrêta en voyant tous les yeux fixés sur lui.

La maréchale de Luxembourg qui était une des femmes les plus spirituelles de la cour de Louis XVI prit la chose en riant.

—Poursuivez donc, monsieur, dit-elle, au comte de Vaudreuil, confus, humilié, et elle chanta elle-même le dernier vers :

Chacun l'avait à son tour.

M. de Vaudreuil, tant par son esprit que ses brillantes qualités, réussissait beaucoup auprès des femmes. Son

langage avec elles était plein d'agrément et de charme. Aussi la princesse d'Hénin a dit qu'elle ne connaissait que deux hommes qui sachent parler aux femmes : le tragédien Lekain et M. de Vaudreuil.

A la cour de Louis XVI, M. de Vaudreuil ne possédait pas exactement un grand crédit. Mais il était dans les bonnes grâces de la reine Marie-Antoinette. Il faisait même partie de sa société intime. Il fut un de ceux qui contribuèrent à l'élévation de la duchesse de Polignac, grande amie de Marie-Antoinette. R.

La quête de l'Enfant Jésus. (IV, XI, 536.)—La quête de l'Enfant Jésus a pris son nom du temps où elle était faite, quand l'Église, célébrant la naissance du divin Sauveur, Jésus enfant est exposé à la vénération des fidèles.

La visite paroissiale se fait encore presque partout à la campagne à la même époque, et elle a conservé jusqu'à nos jours sa primitive beauté.

Avec quel plaisir, quel légitime orgueil le marguillier conduisait naguère M. le curé !

Il choisissait la plus belle carriole et son cheval le mieux dressé.

Il le revêtait de son harnais de prédilection, surmonté de ses grelots les plus sonores, faisant son apparition de grand matin, souvent par un froid intense, et en dépit de formidables avalanches de neige.

Le capot d'étoffe grise, avec le fameux capuchon, la ceinture fléchée et les bottes sauvages s'affirmaient à ce temps dans toute leur importance.

Voyez avec quel soin il installe M. le curé en voiture, comme il l'enveloppe précieusement dans ces robes de carriole si chaudes.

Il inspecte tout, soulève le harnais, promène sa main sur

la crinière du beau cheval, lui dégage les yeux, puis il part avec bonheur en tête du cortège, en promettant du beau temps et un joli succès.

Vient ensuite la voiture du second marguillier.

C'est lui qui recueille les viandes, la laine, les pains de sucre, le savon et même le tabac ; il ne refuse rien.

Enfin le troisième marguillier occupe le dernier traîneau, muni d'une boîte haute et longue ; les habitants y déposeront les divers grains de leur offrande sur tout le parcours de la visite.

Il s'agissait de commencer à l'extrémité du rang le plus éloigné de la paroisse, ce qui fournissait une longue course. N'importe, les chevaux étaient vifs et forts ; on arrivait bien vite au but.

Quelle réjouissance !

Voyez la joie sur toutes les figures de la belle maisonnée, quand M. le curé franchit le seuil de cette enceinte déjà bénite de sa main, et où son œil contemple plusieurs générations dont les éphémérides de joie et de deuil sont intimement liées à son ministère.

Oui, le beau spectacle quand les vieux parents, le fils aîné, sa femme, les petits enfants s'agenouillent aux pieds du pasteur.

Ils se relèvent avec joie pour recueillir ses pieux accents, autour du poêle familial, contribuant sa part de la visite par un feu dont on se souvient.

S'il y a des malades, des infirmes, ils sont consolés. Les petites dissensions sont apaisées, les misères secourues, la paix est rétablie.

Pendant ce temps les petits enfants sont proprement assis suivant leur âge, et le frais tressaillement de leurs joues de rose indiquent qu'ils attendent quelque chose de M. le curé : une petite image, une médaille.

Il faudra recevoir de la main droite en disant merci ; la mère est là pour y voir.

Tout cela se fait trop vite, il semble ; et puis sur un signe de M. le curé, le marguillier ramène poliment sa voiture à la porte et, après un gros bonjour, on file chez le voisin.

Tout de suite les femmes donnent au second marguillier de la laine, des morceaux de lard, etc., pendant que le jeune mari dépose au troisième traîneau un minot ou deux de blé ou d'avoine, bon an, mal an, donnant quelque chose pour Dieu qui le rend toujours au centuple. De père en fils, c'est comme cela.

A quelque distance suit le bedeau.

Je n'ai pas à décrire l'utilité, l'importance de ce personnage si intimement lié au ministère sacerdotal. De tout temps il a été entouré de considération. Il faut dire que plusieurs bedeaux ont légué leurs noms à la postérité, à raison des côtés saillants de leur esprit parfois très rusé, comme aussi de leurs précieux services.

Tous les objets de la visite paroissiale étaient conservés chez M. le curé jusqu'au jour de la vente sur la place de l'église.

Au jour fixé, le plus habile de la paroisse en verbiage montait à la boîte aux criées, et présidait aux enchères.

Or, il est bon de dire que ces enchères sans avoir les ennuyeuses formalités des affermages importants, en gardèrent néanmoins les principales allures encore en honneur parmi nous, et considérées comme indispensables.

Ainsi l'objet est offert, l'un enchérit sur l'autre ; et arrivé à un certain prix, le plus haut enchérisseur attend avec anxiété. Le crieur répète le prix une fois, répète encore deux fois ; enfin, trois fois, adjudgé.

Ce mode est l'abrégé de ce qui était en vogue dans le pays en 1663 et les années suivantes. Lisez au premier vo-

lume des *Délibérations et Jugements du Conseil Souverain de Québec*, pages 39 et 40 ; seulement au lieu de dire une fois, deux fois, trois fois, on allumait successivement trois feux : “ Et ne s'étant présenté plus haut enchérisseur, a été allumé le premier feu pendant lequel il n'y a pas eu d'enchères.

“ Et a été allumé le second feu pendant lequel il n'y a eu aucune enchère : et a été allumé le troisième et dernier feu, et a été enchéri par le dit sieur, et attendu qu'il n'y a pas eu plus haut enchérisseur, et le troisième feu s'est éteint, le conseil a adjugé.”

L'ABBÉ CHS-P. BEAUBIEN

Le fondateur du collège des Jésuites de Québec. (IV, VI, 473.)—Le vicomte de Meaux raconte que, se promenant par une belle matinée de décembre, à travers la petite ville bâtie tout au bord du Niagara, il rencontra une humble église en bois où venait de s'achever une messe basse. Quelques bonnes femmes en sortaient, se hâtant vers leur logis par les chemins remplis de neige ; et, devant deux ou trois religieuses, une troupe d'enfants, livres et cahiers sous le bras, couraient vers la maison voisine, sur la porte de laquelle on pouvait lire autour d'une croix cette inscription : *Spes messis in semine*. C'était l'école paroissiale. “ L'espoir de la moisson est dans la semence.” Voilà pourquoi, d'un bout du monde à l'autre, chrétiens et patriotes attachent tant d'importance aux écoles ; pourquoi les partis rivaux s'en disputent partout avec acharnement la direction.

Rien de plus vrai que ces paroles *Spes messis in semine*, principalement sur une terre encore inculte et nue.

L'éducation est le principe de vie de toute colonie qui se fonde et qui veut grandir et se perpétuer. Le collège est à la colonie ce que les sources sont aux rivières. C'est du collège que sort le fleuve des générations humaines, c'est là

qu'il s'alimente, et ce fleuve porte dans son cours la grandeur des pays nouveaux ou leur décadence. Il faut remonter jusqu'au collège, si l'on veut s'expliquer l'état d'une société, la société se recrutant chaque jour et se renouvelant sans cesse des générations qui lui viennent des écoles.

Aussi, partout où la compagnie de Jésus pose le pied sur la terre étrangère, elle élève le collège à côté de la Résidence : le professeur apprend aux enfants les connaissances qui font les hommes et la science qui fait les chrétiens ; le missionnaire, continuant l'œuvre du maître, prend le jeune homme au sortir de l'école, le dirige dans la vie, l'instruit du haut de la chaire, l'absout au confessionnal, le fortifie à la sainte table. Il porte aux malades et aux pauvres les divines et salutaires consolations de la foi.

En 1626, Québec ne comptait qu'une soixantaine de Français, et déjà les Jésuites avaient arrêté le projet d'un établissement scolaire. Un jeune gentilhomme picard, René Rohault, avait offert à cet effet la somme nécessaire. René Rohault, fils aîné du marquis de Gamaches, avait fait ses études littéraires au collège dirigé par les Pères à Amiens. Pendant son cours d'humanités en 1625, il sollicita avec les plus vives instances son admission dans la Compagnie de Jésus. C'était à l'époque où le P. Coton faisait la visite du collège d'Amiens en qualité de Provincial de la Province de France. Ce religieux, qui touchait à la fin de sa longue carrière, vit le jeune postulant, il causa longuement avec le marquis de Gamaches, et il fut décidé que René entretrait, dans le courant de mars 1626, au noviciat fondé depuis bientôt quinze ans par madame de Sainte-Beuve, à l'hôtel de Mézières, à Paris. Les *monumenta* de la mission du Canada font remarquer que ce fut là un des derniers actes importants de la vie de ce vieillard ; il mourut huit jours après, le 19 mars 1626. Avant de s'aliter, il avait dirigé une

dernière fois ses pas vers le noviciat, pour y embrasser son jeune novice.

Il n'y avait pas encore un an que le Canada s'était ouvert aux entreprises de l'esprit apostolique des fils de saint Ignace. Au moment de dire adieu à sa famille, René pensa à cette belle mission de l'Amérique, si chère au cœur de son Provincial et riche de tant d'espérances. Il pria son père de consacrer une partie du patrimoine qu'il lui destinait, à la fondation d'un collège à Québec. Le marquis était un homme de bien et de foi ; il entra volontiers dans les pieuses intentions de son fils, en donnant au P. Coton la somme de seize mille écus d'or, à laquelle il ajouta personnellement, de son vivant, une reute annuelle de trois mille livres.

Les démêlés de la France et de l'Angleterre et la prise de Québec ne permirent pas de réaliser immédiatement les désirs des fondateurs ; mais, à son arrivée sur les rives du Saint-Laurent, le P. LeJeune reprit le projet et posa les fondements du collège, près du fort Saint-Louis, sur un terrain concédé dans ce but aux Jésuites par la Compagnie des Cent-Associés.

Le père René Rohault mourut au collège d'Eu le 29 juin 1639. Il avait fait ses vœux de profès l'année même de sa prêtrise, le 15 août 1634.

CAMILLE DE ROCHEMONTEIX

Le mot Shawinigan. (IV, IX, 507.)—Shawinigan vient du mot abénakis asaSanigan (prononcez asawanigan), qui signifie l'endroit où la côte change, là où le portage change. Il ne peut être question de tarrière ou de tire-bouchons parceque l'eau de la chute tomberait en spirale, toutes choses que les Sauvages ne connaissaient pas à l'origine.

CHARLES GILL

QUESTIONS

559—Quel est ce curé des environs de Québec, qui en 1759, avec quelques-uns de ses paroissiens, se fortifièrent dans une maison et tinrent tête pendant plusieurs heures à un détachement de l'armée anglaise envoyé pour les faire prisonnier ?

RHO

560—Je lis dans un vieux numéro de la *Revue des Revues*: “ Un Canadien fort riche a dépensé dix ans de sa vie, sans préjudice de sommes fort considérables, à collectionner les boutons d'uniformes des officiers de tous les régiments de l'armée anglaise.” Pouvez-vous me donner le nom de ce compatriote.

CURIEUX

561—Un journal affirmait récemment que sir Allan MacNab, ennemi des Canadiens-Français, de leur langue et surtout de leur religion, s'était converti au catholicisme sur son lit de mort. Où aurai-je la confirmation de cet avancé ?

JULES.

562—Les missionnaires et les laïques français brûlés par les féroces Iroquois furent-ils mis à mort plutôt en haine de la foi que du nom français ? En d'autres termes, ces hommes dévoués sont-ils des *patriotes* ou des *martyrs* ?

PROD.

563—Sous le régime français, y avait-il des punitions pour ceux qui se battaient en duel ? Nos lois contiennent-elles quelques dispositions relatives au duel ?

EPÉE

564—Qui donna à J.-B. Eric Dorion le surnom d'*Enfant Terrible* ? Ce fougueux tribun s'est-il réconcilié avec l'Eglise ?

PT.

565—D'où venait sir Edmond Cox, décédé régistrateur du comté de Drummond, en octobre 1877 ? Où avait-il conquis ou reçu ce titre de “ sir ” ?

Rob.

566—“ Ayant appris les nouvelles de la mort de M. de Montmagny le Conseiller, frère de M. le Gouverneur, lisons-nous dans le *Journal des Jésuites* à la date de août 1646, on dit une grande messe de requiem le lendemain.”

Est-il connu ce frère de notre deuxième gouverneur ?
N'a-t-on pas mêlé un peu la vie des deux frères ?

A. B. C.

567—N'y a-t-il pas en Espagne une ville qui porte le nom de Montréal ?

SPA.

568—“Elu dès 1833 coadjuteur de Québec, il paraît que l'ambassadeur de France à Rome s'opposait à sa nomination,” c'est ainsi que la deuxième édition du *Pantheon* de Bibaud nous apprend la consécration de Mgr Turgeon, archevêque de Québec. Quelle est la vérité à ce sujet ?

PTRÉ

569—Qui me renseignera sur Thomas Pichon qui a écrit une histoire du Cap-Breton ?

XX

570—Quand la Beauce a-t-elle commencée à être colonisée ?

A. B.

571—Par qui Terrebonne a-t-il été fondé ?

RHO

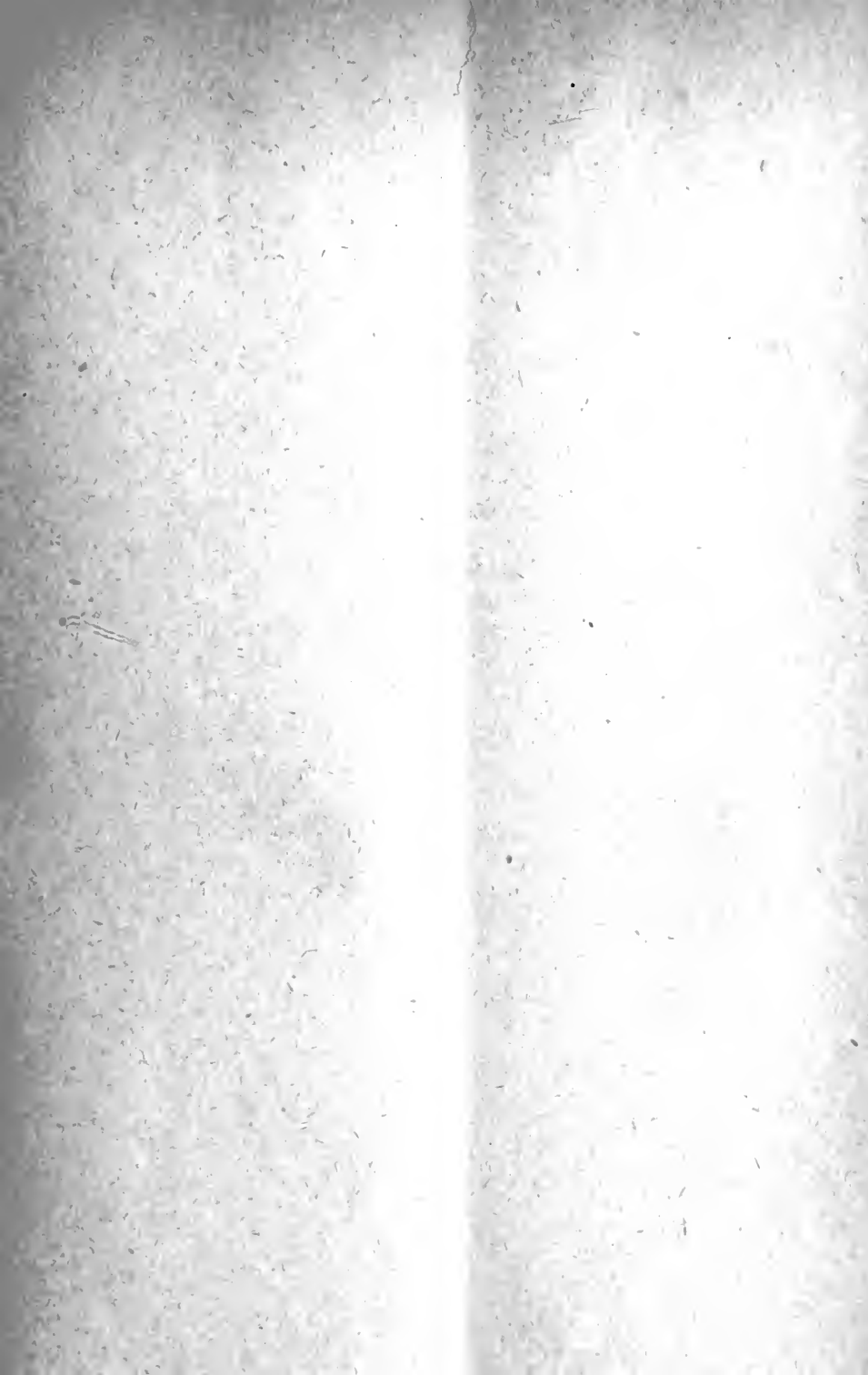
572—Quelqu'un peut-il me dire ce que sont devenus les registres de Memramcook du temps des Acadiens ?

ACAD.

573—Je lis dans une lettre publiée récemment : “ Vous vous rappelez, sans doute, le St-Michel dont on parle dans la vie de Mgr Plessis et qui faillit jouer un si mauvais tour à ce grave prélat : l'archange, revêtu du brillant costume de grenadier, menaçait Lucifer de sa carabine.”

Je n'ai pas sous la main la *Vie de Mgr Plessis*. Quelle est cette aventure arrivée au grand évêque de Québec à cause d'un Saint-Michel ?

RIOT





EGLISE SAINT-JOSEPH DE LA POINTE-DE-LÉVY

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 5

FÉVRIER 1899

No. 2

SAINT-JOSEPH DE LA POINTE-DE-LÉVY

La première messe à la Pointe-de-Lévy fut dite par le père jésuite Bailloquet, le 12 avril 1648.

C'est en 1673 que la Pointe-de-Lévy fut mise sous le patronage de saint Joseph, patron de la Nouvelle-France.

En 1675, on commença la construction d'une église. C'était la première qu'on élevait sur la rive sud du Saint-Laurent. Elle était en pierre. Mgr de Saint-Vallier, deuxième évêque de Québec, qui la visita en 1686, nous apprend "qu'elle était une des plus propres et des mieux bâties du Canada."

En 1759, elle servit d'hôpital aux soldats anglais qui faisaient le siège de Québec. Après la bataille des Plaines d'Abraham, le cadavre de Wolfe fut transporté à la Pointe-de-Lévy, probablement dans l'église, où il fut embaumé. Le 19 septembre, il était déposé à bord du "Royal-William," qui le débarquait à Portsmouth, le 17 novembre suivant.

Cette église fut incendiée le 15 février 1830.

Le 11 mars, moins d'un mois après l'incendie, Mgr Signay fixait le site d'une nouvelle église à une vingtaine de pieds plus éloignés du chemin.

Elle fut reconstruite immédiatement. C'est l'église actuelle.

Missionnaires et curés : G. Druillettes, 1652 ; P. Ragueneau, 1660 ; J. Garnier, 1668 ; G. Harel, 1679 ; T. Morel, 1680 ; C. V. de Saint-Claude, 1682 ; G. Morin, 1683 ; A. Pellerin, 1684 ; J. Pinguet, 1686 ; P. Boucher, premier curé en titre, 1694-1721 ; A.-J. de La Rue, 1722-1739 ; L.-J. Mercereau, 1739-1754 ; C.-M.-M. Youville-Dufrost, 1754-1760 ; D. Cliche, (desservant), 1760 ; B.-S. Desque, (desservant), 1760 ; Daniel, 1760-1761 ; C.-M.-M. Youville-Dufrost, 1761-1774 ; D.-A. Hubert, 1774-1775 ; F.-L. Berthiaume, 1775-1794 ; M. Masse, 1794-1831 ; P. Angers, 1831-1838 ; G. M. Belcourt, 1838-1839 ; Mgr C.-E. Poiré, 1839-43 ; Mgr J.-D. Deziel, 1843-1852 ; H. Routhier, 1852-1873 ; E.-S. Fafard, 1873.

PIERRE-GEORGES ROY

LE PREMIER CARDINAL CANADIEN

Doit-on appeler “ premier cardinal canadien ” Mgr Weld, qui n'est pas né au Canada, qui n'est jamais venu au Canada, qui n'y a pas exercé sa juridiction, et qui dut remettre son titre de coadjuteur pour recevoir le chapeau rouge ?

L'abbé Thomas Weld naquit à Londres le 22 janvier 1773 d'une ancienne famille catholique anglaise très distinguée. Il reçut son éducation complète dans son pays, et à la mort de son père, il hérita des propriétés de sa famille situées à Suenorth, dans le Dorsetshire.

Il fut d'abord marié et eut une fille qui, plus tard, épousa lord Clifford—un descendant de lord Clifford s'est établi à Beardsley, au Minnesota, depuis plusieurs années.

Madame Weld mourut en 1815, et peu après, son mari résigna tous ses titres en faveur de son frère pour embrasser le sacerdoce.

Après quelques années de retraite et d'études il fut ordonné prêtre par l'archevêque de Paris en 1821.

De suite il retourna en Angleterre où il fut nommé curé de Chelsea.

Il y était encore quand Mgr MacDonell, vicaire apostolique du Haut-Canada et premier évêque de Kingston, le demanda comme coadjuteur au Pape Léon XII. Ce qui fut gracieusement accordé. Le 6 août 1826, après cinq ans de prêtrise, Mgr Weld fut sacré évêque *in partibus* d'Amycla.

Mais sa santé délabrée ne lui permit pas de passer en Canada. Il se retira chez les Bénédictins de Hammersmith qui se mirent sous sa direction. Sur l'avis des médecins, il dut, non seulement remettre son départ pour l'Amérique, mais y renoncer absolument.

La santé de sa fille n'étant pas meilleure que la sienne, ils partirent ensemble pour un climat plus doux, et vinrent en

pèlerinage au tombeau des apôtres. A peine fut-il que peu de temps à Rome que le Pape Pie VIII le créa cardinal et lui assigna la Ville Éternelle pour résidence définitive (25 mai 1830).

Mgr Rémi Gaulin, né à Québec le 30 juin 1787, et curé du Sault-au-Récollet, fut nommé à sa place et sacré évêque de Tabraca, 20 octobre 1833, avec droit de succession au siège de Kingston.

Mgr MacDonell obtint de Rome bien des faveurs par l'influence du cardinal Weld et la correspondance du premier démontre que le cardinal anglais porta toujours un grand intérêt à l'Église du Haut-Canada et l'enrichit souvent de dons magnifiques.

Le cardinal Weld mourut le 10 avril 1837 et fut inhumé dans l'église de Saint-Marcelle, où un très-riche monument, dû au ciseau de Gorgioli, rappelle aux visiteurs que le prélat fut aimé de tous et particulièrement des pauvres de Rome.

Suit-il de là qu'il ait été le premier cardinal *canadien* ? S'il était venu en Canada il n'aurait probablement pas eu cet honneur.

Il n'a pas plus de droit, je crois, d'être appelé " le premier cardinal canadien " que Mgr de Cheverus, ancien évêque de Boston, transféré en France, au siège de Bordeaux, et créé cardinal, n'a le droit d'être appelé le premier cardinal américain. Lui, au moins, avait été l'apôtre et le premier évêque de Boston.

C'est notre cher cardinal Taschereau, l'ornement de l'Église du Canada, né au pays, citoyen de la vieille ville de Québec pendant 70 ans, qui est vraiment " le premier cardinal canadien."

L'ABBÉ E.-B. GAUVREAU

LES ANCIENS HUISSIERS ET PRATICIENS

En faisant l'autre jour le dépouillement d'anciens papiers de mon cabinet d'avocat, j'ai trouvé une copie d'une lettre adressée au juge T. I. I. Loranger qui peut-être intéressera les lecteurs des *Recherches Historiques*. Elle fut écrite à la suite de l'examen que je fis la même année (1884) des 57 gros volumes qui de 1720 à 1759 forment les archives de la juridiction royale de Montréal. Je l'entrepris pour compléter le mémoire que je préparais sur la famille Girouard et qui a été imprimé la même année pour l'usage des membres de la famille. Il me fournit aussi l'occasion d'écrire le 30 août 1884 une lettre au procureur-général de Québec qui a paru dans le " *Legal News* " de cette époque et a été plus tard reproduite dans le " *Rapport du Régistrare de la Province* " de 1888. J'insistais dans cette lettre sur l'importance de faire un dépouillement des archives de nos cours et de les publier. En 1885, le gouvernement était à l'œuvre et publia le premier volume des jugements et délibérations du Conseil Supérieur et il fut suivi de quatre autres volumes. Le dernier parut en 1889 et depuis on n'a plus entendu parler de cette publication qui est presque sans utilité pratique, puisqu'elle n'a pas même de table alphabétique des matières. Elle n'est peut-être pas parfaite ; bien des pièces de procédure insignifiantes y ont vu le jour que l'on aurait pu laisser dans la poussière de nos voûtes ; mais enfin abondance de biens vaut mieux que le besoin. J'espère donc que cette entreprise éminemment nationale sera reprise et conduite à bonne fin.

D. GIROUARD

Montréal, 28 octobre 1884.

Cher Monsieur le Juge,

Scelon le désir que vous m'exprimiez ce matin, je vous envoie la commission ou plutôt l'installation d'Antoine Girouard, mon trisaïeul et quelques notes dont vous disposerez comme vous l'entendrez.

L'Édit de création de la juridiction Royale de Montréal de mars 1693, enregistré au Conseil le 8 octobre 1696 pourvoyait à la nomination d'un juge, un greffier, quatre huissiers royaux, quatre notaires royaux, et quatre procureurs postulants.

Le nombre des huissiers resta le même jusqu'à 1755 où il fut, je crois, augmenté d'un nommé Houillier, qui avait beaucoup de vogue lors de la cession et quelques années avant. Mon ancêtre a exercé comme huissier de 1723 à 1735, ayant pour confrères Dudevair, Le Pailleur et Dubreuil. David était greffier de la cour. Adhémar, Le Pailleur, Hodiesue et Foucher en étaient les notaires, Rimbault le juge ou lieutenant civil et criminel. Bégon, Dupuy et Hocquart étaient intendants de son temps.

Il agissait en même temps comme " praticien " avec ses confrères et les notaires royaux, et après 1735, il paraît s'être contenté de comparaître dans quelques cas comme conseil. Il est mort à Montréal le 5 juin 1767 après avoir passé quelques années en France, probablement de 1751 à 1756, seul et sans être accompagné de sa famille. En 1725, 1726 et 1727, M. Girouard paraît avoir eu la plus forte clientèle de Montréal. Vous savez, sans doute, qu'à cette époque les huissiers avaient un autre rôle qu'aujourd'hui ; ils faisaient les décrets et en cela remplissaient les fonctions de shérifs ; ils faisaient aussi les sommations des tribunaux que font aujourd'hui les greffiers. Enfin ils faisaient les protêts que

font aujourd'hui les notaires et aussi les significations des pièces de la procédure.

Votre dévoué,

D. GIROUARD

HON. T. I. I. LORANGER

A Monsieur le Lieutenant-Général de la Jurisdiction Royale de Montréal.

Supplie humblement Antoine Giroüard, Disant que Monseigneur l'Intendant Luy aurait accordé une Commission d'Huissier exploitant dans l'Étendue de Votre Jurisdiction pour en jouir par le Suppliant aux droits profits revenus et émoluments y attribués en date du 26e avril dernier, le suppliant désirant estre reçu et installé au dit office. Il a recours a vous pour luy être sur ce pourvû. Ce considéré, Monsieur, Il vous plaise tenir la dite commission cy jointe, recevoir et installer le Suppliant au dit office d'huisier exploitant conformément à la dite commission, et vous ferez justice.

A. GIROUARD

Soit communiqué au procureur du Roy pour requérir ce qu'il avisera estre bon. A Montréal ce 25e May 1723.

BOUAT

Veü la Requête cy dessus et la Commission y attachée je Requieris qu'il soit informé à une Requête des vie, mœurs et Religion du Suppliant pour l'information faite et à moy communiquée requérir ce que j'aviserais. Fait à Montréal ce 25e May 1723.

P. RAIMBAULT

Information faite par Monsieur François Marie Bouât Conseiller du Roy, et son Lieutenant général civil et criminel au siège de la jurisdiction Royale de Montréal à la Requête du procureur du Roy en ce Siège, des vie et mœurs

et Religion Catholique Apostolique et Romaine de Antoine Giroüard, pourvu d'une commission d'huissier exploitant dans toute l'étendue de cette juridiction, et à luy accordée par Mgr l'Intendant le vingt-sixième avril dernier.

Au Vendredi vingt-huitième May mil sept cent vingt-trois deux heures de Relevée en la Chambre d'Audience.

Est comparu Mtre Michel le Pailleur Notaire Royal, âgé de soixante huit ans, auquel nous avons fait faire serment de dire vérité, et après serment fait, et qu'il nous a dit n'être parent, alié, serviteur ni domestique des parties et noms, à représenté l'exploit d'assignation à luy donné par l'huissier Dudevoir le vingt sixième de ce mois pour venir déposer.

Dépose qu'il connaît le dit Giroüard, pour un honneste homme, qu'il l'a vu demeurer chez M. de Ramsay pendant plusieurs années en qualité de secrétaire, dont le dit Sieur de Ramsay en estoit fort content, qu'il l'a vu fréquenter les églises et faire son jubilé la présente année, qui est tout ce qu'il a dit savoir, lecture à luy faite de sa déposition a dit icelle contenir la vérité, y a persisté et a signé

LE PAILLEUR

BOÛAT

DAVID

Greffier

Est comparu Sieur Jacques Croquelois dit La Violette âgé de cinquante quatre années, sergent dans les Troupes du détachement de la Marine, demeurant en cette ville, lequel après serment fait, Et qu'il nous a dit n'être parent, alié, serviteur ni domestique des parties et noms, a représenté l'exploit d'assignation à luy donné par l'huissier Dudevoir le vingt six de ce mois pour venir déposer.

Dépose qu'il connaît le dit Girouard pour un honneste homme, qu'il l'a vu demeurer chez M. de Ramsay qui en paraissait fort content, l'ayant vu souvent fréquenter les églises, vivant en bon chrétien, qui est tout ce qu'il a dit de savoir, lecture à luy faite de sa déposition a dit icelle contenir la vérité, y a persisté et a signé avec nous en notre greffe.

BOÛAT

JACQUES CROQUELOIS

DAVID,

Greffier

Soit communiqué au procureur du Roy en ce siège pour requérir ou conclure ce qu'il avisera et sur son rapport être ordonné ce qu'il appartiendra. Fait les dits jour et an.

BOÛAT

Vu l'information ci dessus, je n'empêche que le dit Girouard soit reçu et installé au dit office d'huissier exploitant conformément à la commission qui luy en a été accordée par Mgr l'Intendant, en faisant le serment requis et accoutumé. Fait à Montréal ce 28 May 1723.

P. RAIMBAULT

Mgr IGNACE BOURGET

Mgr Bourget, évêque de Montréal, aimait à raconter, comme une pieuse tradition dans sa famille, que l'un de ses ancêtres, natif de Chartres, était allé, avant de quitter la France pour le Canada, au sanctuaire de Notre-Dame-de-Chartres, et qu'après avoir prié devant la statue de la Vierge, il avait gravé son nom quelque part sur les boiseries intérieures de l'église. Le saint évêque, passant un jour par Chartres, voulut s'assurer si cette tradition était bien fondée. Grandes furent sa surprise et sa joie, lorsqu'après avoir cherché longtemps, il découvrit en effet le nom d'un Bourget, écrit sur la boiserie d'une des stalles du chœur !

L'ABBÉ AUGUSTE GOSSELIN

MADAME D'AILLEBOUST ET LE DICTIONNAIRE
GÉNÉALOGIQUE

Sous le numéro 532 et les initiales R. O., un abonné du *Bulletin des Recherches Historiques* pose la question suivante :

“ Louis d'Ailleboust mourut à Montréal le 31 mai 1660, laissant une fille, *Barbe*, qui devint la femme du gouverneur de Lauzon.”

J'avais toujours été sous l'impression que le gouverneur d'Ailleboust et sa femme ayant fait vœu de virginité n'avaient pas eu d'enfant.

Suis-je dans l'erreur ? ”

Je trouve à cette question beaucoup d'à-propos, et ce, pour deux raisons. D'abord parce que je suis prêt à lui répondre sans aucun surcroît de travail, ensuite parce qu'elle me fournit un prétexte excellent pour arrêter, s'il se peut, un mensonge historique qui court le monde savant depuis 1871, année de la publication du premier volume du *Dictionnaire Généalogique des Familles Canadiennes* par l'abbé Tanguay.

Ce qui me rend apte à répondre, et sans aucun surcroît de travail, est l'étude même que je viens de publier sur *La Chapelle Champlain*. Alors il m'a fallu compulsier attentivement, dans les précieuses archives de l'Hôtel-Dieu, les documents connus sous le titre de *papiers d'Ailleboust*. Je les sais encore par cœur et je profite de cette bonne disposition de ma mémoire pour y retrouver sans peine les pièces justificatives et la preuve de ce que je vais affirmer.

Est-il né des enfants du mariage de Barbe de Boulogne et de Messire Louis d'Ailleboust, troisième gouverneur du Canada ?

Mgr Tanguay dit *oui*. Ne lui en déplaît, l'histoire devra dire *non*. Elle l'a toujours dit d'ailleurs. Mais n'allons

pas conclure avant de discuter, et n'anticipons pas sur l'issue de la querelle.

Nous lisons donc, à la page 152, volume Ier du *Dictionnaire Généalogique* :

“ *D'Ailleboust*, Louis, 3ième gouverneur du Canada, *sépulture* 1er juin 1660, à Montréal.

De Boulogne, Barbe, *sépulture* 7 juin 1685, à Québec.

Barbe, baptisée...; marié... à Jean De Lauzon.”

Puis, à la page 172 :

“ *De Lauzon*, Jean, Messire, ancien intendant de Vienne, en Dauphiné, *baptisé* 1582, *sépulture* 16 février 1666 à Paris.

1o *Goudard*, marié—(en premières noces).

(Suit l'énumération des enfants nés de son mariage avec *Marie Goudard*).

2o *D'Ailleboust*, Barbe—(en secondes noces).”

J'en suis fâché pour Mgr Tanguay, mais il faut bien lui dire que son *Dictionnaire Généalogique* commet là deux erreurs capitales. Barbe de Boulogne et son mari, Messire Louis d'Ailleboust, n'eurent jamais d'enfants. Conséquemment, Jean de Lauzon ne put marier leur fille en secondes noccs. Comment l'aurait-il fait, puisqu'elle n'était pas née ?

La preuve me direz-vous.—La voici.

Je lis d'abord dans l'*Histoire des Grandes Familles Françaises du Canada*, de l'abbé Daniel, page 201 : “ Madame d'Ailleboust rompit tout à fait avec le monde et se retira à l'Hôtel-Dieu de Québec qu'elle fit héritier de ses biens. C'est là qu'elle finit ses jours, comblée de mérites, le 5 juin 1685, à l'âge de 70 ans et alla rejoindre sa pieuse sœur (1) qui l'avait devancée de plusieurs années dans la

(1) Philippe-Gertrude de Boulogne, religieuse ursuline, décédée à Québec le 23 août 1667,—ainsi qu'une autre de ses sœurs qui était religieuse bénédictine en France.—Cf : *Les Ursulines de Québec*, tome Ier, page 261.

tombe. *Ayant fait vœu de virginité perpétuelle, ainsi que son mari, elle ne laissa pas d'enfants.*"

Et d'un !

Ouvrons maintenant les *Annales manuscrites de l'Hôtel-Dieu du Précieux Sang*, de Québec. Nous y lisons :

"Madame d'Ailleboust avait resté en Canada depuis la mort de Monsieur son époux. Elle y était fort estimée, quoiqu'elle cachât sous les apparences d'une vie commune les grandes vertus qu'elle possédait. Plusieurs personnes d'un rang distingué l'avaient recherchée dans son veuvage. Monsieur de Courcelles, gouverneur, et Monsieur Talon, intendant, la demandèrent tous deux en mariage, *mais comme elle était vouée dès sa jeunesse à Jésus-Christ, et que le temps qu'elle avait passé avec Monsieur d'Ailleboust, son mari, ne l'avait pas empêchée de garder une perpétuelle virginité*, elle refusa constamment les partis les plus avantageux qui se présentèrent ; et pour vivre d'une manière plus retirée et plus conforme à la perfection dont elle faisait profession, elle prit la résolution de se donner à notre communauté en qualité de pensionnaire perpétuelle."

Et de deux !

Si nous consultons maintenant les *Papiers d'Ailleboust* (1) nous y trouverons d'abord un document (daté du 30 octobre 1652) intitulé : *Don mutuel* (2) de Barbe de Bougne à son mari et de Messire Louis d'Ailleboust à sa femme, où les parties déclarent n'avoir pas d'enfants.

Et de trois !

(1) Les *Papiers d'Ailleboust* couvrent une période de plus de 65 ans ; le premier en date est du 10 avril 1621, le dernier, du 13 juin 1685.

(2) Ce *Don Mutuel* correspond au testament dont parle M. Ernest Gagnon à la page 18 de sa remarquable étude archéologique : *Le Fort et le Château St-Louis*. Ce n'est qu'un seul et même document.

Toujours consultant les *Papiers d'Ailleboust*, dont le bel ordre chronologique facilite et abrège le travail du chercheur, nous arrivons, à la date du 12 août 1664, à la déclaration suivante, document officiel d'une incontestable valeur légale :

“ Je, soussigné, gouverneur de l'Ile de Montréal, en la Nouvelle-France, certifie à tous qu'il appartiendra, que défunt Messire Louis d'Ailleboust, chevalier, seigneur de Soulanges, lieutenant-général pour Sa Majesté en la Nouvelle-France, est décédé au dit Montréal le dernier jour de mai, mil six cent soixante sans avoir laissé aucuns enfants procréés du mariage d'entre lui et Dame Barbe de Boulogne son épouse.

En foi de quoi j'ai signé le présent certificat à Québec, le douzième jour d'août, mil six cent soixante-quatre.

DE MAISONNEUVE ”

Et de quatre !

Enfin une nouvelle déclaration solennelle, en date du 14 août 1664, corrobore absolument la précédente :

“ Nous, Louis Rouer, sieur de Villeray, Jean Juchereau, sieur de la Ferté, Denis-Joseph Ruette, sieur D'Auteuil, conseiller du Roy en son Conseil Souverain de la Nouvelle-France, et Jean Bourdon, sieur de St-François, procureur-général de Sa Majesté, certifions à tous qu'il appartiendra que défunt Messire Louis d'Ailleboust ci-devant gouverneur et lieutenant-Général pour le Roi en ce pays y est décédé sans avoir laissé aucuns enfants de son mariage avec Dame Barbe de Boulogne sa femme.

En foi de quoi nous avons signé le présent certificat à la dite Dame d'Ailleboust, pour lui servir et valoir ce que de raison.

Fait à Québec, ce quatorze août, mil six cent soixante-quatre.

ROUER, SR VILLERAY
JUCHEREAU DE LA FERTÉ
BOURDON, PROCUREUR-GÉNÉRAL DU ROI
RUETTE D'AUTEUIL.

Et de cinq !

Il serait fastidieux d'accumuler les preuves d'une erreur rendue manifeste à la seule lecture de la déclaration solennelle du 14 août 1664. Cet unique document suffirait à l'établir de manière à défier toute contradiction.

Sans doute il est fâcheux qu'une aussi grave inexactitude se rencontre, pour l'un des personnages les plus marquants de la noblesse franco-canadienne, dans le *Dictionnaire Généalogique*. Cette faute, étroitement consignée dans l'ouvrage de Mgr Tanguay n'eût peut-être pas tiré à conséquence. Mais, par malheur, on plutôt par bonheur pour la vérité historique dont les droits éternels demeurent imprescriptibles, d'autres archivistes prenant cette fausse indication pour un renseignement précis, l'ont copiée à leur tour, et fait circuler. (1) Non seulement elle s'est échappée du *Dictionnaire*, non seulement elle court le pays, en tous sens et à tous hasards, mais elle a passé la frontière, voyage à l'étranger et s'installe effrontément aux places d'honneur des bibliothèques publiques à la faveur d'une publication magistrale qui la promène à ses frais et dépens.

A lie will travel seven leagues while truth is getting on its boots. Ce vieux proverbe anglais, l'un des plus typiques que je connaisse, s'applique avec une admirable justesse à l'erreur généalogique commise par Mgr Tanguay. Non seulement elle est à sept lieux de nous, mais la voici rendue aux Etats-Unis,

(1) M. Benjamin Sulte est de ce nombre. On lit en effet à la page 29, tome IV, de son *Histoire des Canadiens-Français* : " En même temps que s'éteignait la fameuse Compagnie des Cent-Associés disparaissait aussi de la scène du monde M. Jean de Lauzon qui l'avait vu naître et en avait été un des membres les plus actifs. Retourné en France (1656) ce vieillard s'était remis en ménage en épousant Barbe d'Ailleboust, fille de M. Louis d'Ailleboust, ancien gouverneur du Canada. Il mourut à Paris, le 16 février 1666, âgé de 82 ans," etc.

à Cleveland, Ohio, à plusieurs centaines de milles d'ici. Elle vient d'être domiciliée dans un ouvrage fameux. Ceux là d'entre nous qui aiment et cultivent par le détail l'histoire du Canada—leur nombre augmente, Dieu merci—savent parfaitement qu'il se publie actuellement à Cleveland, état de l'Ohio, chez les célèbres imprimeurs *The Burroughs Brothers Company*, une édition, royale à tous les points de vue, des *Relations des Jésuites*, texte français rigoureusement calqué sur l'original, avec, en regard, une belle traduction anglaise des plus serrées pour le sens, comme des plus châtiées pour le style. Terminée cette colossale entreprise comptera soixante volumes et coûtera une somme énorme.

La publication de cette œuvre classique est placée sous la direction immédiate de M. Reuben-Gold Thwaites, secrétaire de la Société Historique de l'État du Wisconsin.

Or, à la page 328 du tome 23ième, nous lisons ce qui suit :

Louis d'Ailleboust, one of the Montreal proprietors, succeeded Montmagny (Sept 1648) as Governor General of Canada ; three years later he was replaced by Jean de Lauson. In 1652 he obtained a grant of land on Isle of Orleans (St-Francis parish). In the following year he was chosen as a syndic of Quebec. During the interval between DeLauson's departure and d'Argenson's arrival (Sept. 1657—July 1658) d'Ailleboust was acting governor of the country.

He died at Montreal, May 31, 1660, leaving but one child, Barbe, who married De Lauson, the governor.—(note 16, p. 289).

Aurai-je eu la satisfaction de convaincre M. Thwaites au point de l'amener à corriger cette erreur historique qui fait tache au bel ouvrage qu'il publie ? Mon assurance sur ce point confine à la certitude.

Loin de moi l'étroite et mesquine pensée de vouloir discrediter auprès d'un savant archiviste étranger le *Dictionnaire Généalogique*. Qu'il le tienne, au contraire, en une

grande et croissante estime. Cette œuvre gigantesque, absolument unique, est à la fois un monument scientifique et national. Elle représente quarante années d'études arides, de labeurs acharnés, de recherches interminables, poursuivies quand même, en dépit d'obstacles et de difficultés sans nombre. Un seul homme a eu le courage, la patience et la force d'entreprendre et de parachever ce travail d'Hercule. Ce vaillant a le droit de dire à son pays ce qu'Horace écrivait de ses odes : *Exegi monumentum ære perennius*.

Je ne fais pas ici un procès au *Dictionnaire*, je soutiens seulement, mais fermement, à M. Reuben-Gold Thwaites qu'il est très dangereux de s'appuyer sur cet ouvrage et se réclamer de son autorité, dans une discussion relative aux familles de Boulogne et d'Ailleboust. Je le répète, Mgr Tanguay a été exceptionnellement malheureux dans la préparation de leurs arbres généalogiques, et il a commis à leur propos une des pires erreurs de son livre. Qu'on en juge.

Voici ce que nous lisons à la page 162, du tome 1er :

“ *De Boulogne, Florentin*, de St-Eustache, de Paris.

Philippe, Gertrude, baptisée 1603, née à Ravière, en Champagne, ursuline dite St-Dominique, le 2 déc. 1648 ; sépulture, 20 août 1667, à Québec.

Barbe, baptisée 1618, mariée à Louis d'Ailleboust, 3ième gouverneur de la colonie, sépulture 7 juin 1685. Inhumée dans le chœur des Hospitalières de Québec.”

Or, si nous consultons une dernière fois les *Papiers d'Ailleboust* nous constatons, par le *contrat de mariage* de Barbe de Boulogne, en date du 6 septembre 1638, que la femme de Florentin de Boulogne n'était pas Gertrude-Philippe, mais Eustache *Qurau* ! Mgr Tanguay prend ce nom de *Philippe* pour un nom de famille. Ce n'est qu'un nom de baptême ; et ce nom de baptême appartient à Ger-

trude-Philippe de Boulogne, sœur aînée de Barbe de Boulogne, femme du gouverneur d'Ailleboust. C'est-à-dire que Mgr Tanguay marie le père avec sa fille, et de cette union fait naître un enfant, Barbe, qui se trouve être, conséquemment, la propre sœur de sa mère ! ! (1)

Il est heureux, pour Madame d'Ailleboust, qu'elle ait eu le soin de mettre en bon ordre et lieu sûr ses papiers de famille. Autrement les mauvaises langues eussent insinué qu'il lui était arrivé un gros accident !

Comment une aussi monstrueuse erreur a-t-elle pu échapper à l'auteur du *Dictionnaire Généalogique* ? Je l'ignore. Elle est d'autant moins excusable que huit ans avant la publication du *Dictionnaire* on lisait ce qui suit dans l'*Histoire des Ursulines de Québec* : (2)

“ Le deux décembre 1648 on reçut au Noviciat *Mademoiselle Philippe Gertrude de Boulogne, sœur de Madame d'Ailleboust*, si bien connue en ce pays. Cette pieuse demoiselle était venue en Canada avec sa sœur, femme du troisième gouverneur, M. Louis d'Ailleboust de Soulanges. Elle n'eut pas plus tôt fait connaissance avec nos premières mères qu'elle désira se consacrer à Dieu parmi elles ; mais M. et Madame d'Ailleboust ne manquèrent pas de prétentes

(1) Je signale particulièrement à l'attention de M. Reuben-Gold-Thwaites une fort intéressante esquisse de la vie de *Barbe de Boulogne*, par M. le docteur N.-E. Dionne, parue dans *La Kermesse*, revue hebdomadaire, publiée à Québec en 1892,—numéro du 30 septembre, pages 29, 30, 31 et 32.

(2) *Les Ursulines de Québec depuis leur établissement jusqu'à nos jours*—Tome 1er, page 139.—Québec : Des presses de C. Darveau, 8 rue LaMontagne, Basse-Ville, 1863.

Le premier volume du *Dictionnaire Généalogique des Familles Canadiennes* de l'abbé Tanguay, ne parut que huit ans plus tard, en 1871, chez Eusèbe Sénécal, à Montréal.

pour lui faire différer son entrée aux Ursulines. Cependant Mademoiselle de Boulogne poursuivait toujours son pieux dessin, et dès qu'elle eut obtenu la permission si longtemps désirée, elle quitta joyeusement la résidence du gouverneur qui était déjà à cette époque le rendez-vous des belles dames et des brillants chevaliers du pays, et vint partager avec générosité les travaux pénibles et les privations sans nombre de ses pieuses amies des Ursulines."

Il est heureux, pour Mgr Tanguay, que Madame d'Ailleboust n'ait jamais eu d'enfant ! Les héritiers de ce grand nom eussent alors été bien fondés à poursuivre en dommages, exemplaires et vindictifs, son fameux *Dictionnaire Généalogique*.

ERNEST MYRAND

LE GÉNÉRAL ARNOLD

A l'assaut de Québec, le 31 décembre 1775, Benedict Arnold qui conduisait la seconde attaque fut blessé assez grièvement à la jambe. Le 7 octobre 1777, à Saratoga, il se battit comme un lion et fut de nouveau blessé à la même jambe.

Trois ans plus tard, en 1780, Arnold trahissait la cause de l'Indépendance américaine et essayait de livrer West-Point à sir Henry Clinton.

Arnold fut fait brigadier-général dans l'armée anglaise. Envoyé dans la Virginie, pour y opérer une diversion, il lutta contre Lafayette et s'empara de Richmond.

C'est dans le cours de cette expédition qu'Arnold faillit être fait prisonnier par ceux qu'il avait reniés.

—Qu'eussiez-vous fait de moi si j'étais tombé entre vos mains, dit-il quelques jours après cette alerte à un officier américain ?

—Nous aurions enterré avec les honneurs de la guerre votre jambe brisée au service de la patrie, répondit celui-ci, et nous aurions pendu le reste.

P. G. R.

RÉPONSES

Le Journal des Jésuites. (II, II, 155.)—Le *Journal des Jésuites* a été tiré à 600 exemplaires ; mais presque toute l'édition a été détruite par le feu, en même temps que la majeure partie de l'édition de l'*Histoire de Cinquante Ans*, par T.-P. Bédard. Les exemplaires de ces deux ouvrages non endommagés par l'eau et la fumée sont très rares. Soixante-trois exemplaires du *Journal des Jésuites* sont dans le public, et la majeure partie de ce nombre restreint se trouve aux États-Unis. M. Valois en cataloguait un exemplaire, il y a quelques années, à \$50.00, si ma mémoire ne me fait pas défaut. L'honorable L.-R. Masson a payé son exemplaire \$75.00 de M. Brousseau. J'en ai trois exemplaires : un qui provient de la bibliothèque de l'abbé Beaudet, deux que j'ai achetés dernièrement de M. Brousseau, le fils de l'éditeur.

M. Brousseau n'en a plus qu'un exemplaire, qu'il conserve comme les yeux de sa tête. J'ai aussi un exemplaire intact, non rogné, de l'*Histoire de Cinquante Ans*, de Bédard. Il vient de la bibliothèque de feu Guillaume Amyot. La réimpression faite par M. J.-M. Valois, en 1893, est figurée de l'édition originale, qui était imprimée avec des caractères anciens. Cette réimpression se vendait \$5.00.

RAOUL RENAULT

La mort du gouverneur de Mesy. (IV, IV, 435.)—Dans l'hiver de 1664, M. de Mézy tomba malade de la maladie dont il mourut. Il se fit porter à l'Hôtel-Dieu dans la salle des pauvres. Sa maladie fut assez longue pour lui donner le temps de se préparer à la mort. On sait qu'il avait très mal agi à l'égard de Mgr de Laval, qui avait été pour ainsi dire son protecteur. Il le fit prier de venir le voir, se réconcilia avec lui et lui demanda pardon. Il fit publier

à son de trompe, et afficher sur toutes les places publiques, la rétractation de tout ce qu'il avait dit et écrit contre le vénérable évêque de Québec, et le pardon qu'il demandait au public du scandale qu'il avait donné, et à l'évêque de l'outrage qu'il lui avait fait. Il prit même Mgr de Laval pour son confesseur, et voulut mourir entre ses mains. Enfin, pour y mettre le dernier sceau, il fit un testament où il renouvelait les mêmes protestations, et par esprit d'humilité et de pénitence il demanda d'être enterré dans le cimetière de l'Hôtel-Dieu, au milieu des pauvres, sans pompes et sans distinctions.

M. de Mézy mourut le 6 mai 1664.

Ses dernières volontés furent exécutées, à l'exception des honneurs funèbres, que Mgr de Laval, à la tête de son clergé et de tous les corps de la colonie, lui rendit le plus solennellement possible. Le corps fut porté par quatre congréganistes, et les coins du drap par quatre Sauvages. Il fut déposé à la cathédrale où il passa la nuit. Le lendemain on le reconduisit à l'Hôtel-Dieu.

DE LATOUR

L'ancien Conseil de Québec. (IV, V, 459.)—Au dire de Charlevoix ce Conseil n'était pas d'une composition bien régulière. Parlant de l'organisation civile et judiciaire avant le régime de 1763, il écrit :

“ Il est vrai que dès l'année 1640, il y avait un grand sénéchal de la Nouvelle-France, et qu'aux Trois-Rivières il y avait une juridiction qui ressortissait au tribunal de ce magistrat d'épée ; mais il paraît que celui-ci était subordonné dans ses fonctions aux gouverneurs-généraux, qui s'étaient toujours maintenus dans la possession de rendre la justice par eux-mêmes, quand on avait recours à eux, et que cela arrivait souvent. Dans les affaires importantes, ils assemblaient une espèce de conseil composé du grand sénéchal, du supérieur des Jésuites, qui, avant l'arrivée d'un

évêque, était le seul supérieur ecclésiastique du pays, et de quelques-uns des plus notables habitants, auxquels on donnait la qualité de conseillers. Ainsi lorsqu'en 1651, le sieur Godefroy fut envoyé avec le P. Dreuilletes dans la Nouvelle-Angleterre, pour y traiter d'une paix perpétuelle entre les deux colonies, il fut qualifié dans ses lettres de créance de conseiller au Conseil de la Nouvelle-France ; mais ce conseil n'était point permanent ; le gouverneur-général l'établissait en vertu du pouvoir que le roy lui en donnait, et le changeait suivant qu'il le jugeait à propos."

De son côté, voici ce que dit l'abbé Ferland de cet ancien Conseil :

" M. d'Ailleboust apportait un nouveau règlement royal, donné le cinq mars 1648, et modifiant considérablement celui de l'année précédente. Voici quelles en étaient les dispositions. Dans la suite le gouverneur-général devait être nommé pour trois ans ; celui qui sortirait de charge une première fois pourrait être continué dans ses fonctions pendant trois autres années. Le roi créait un conseil composé du gouverneur de la colonie, du supérieur des Jésuites de Québec, en attendant qu'il y eu un évêque, du dernier gouverneur sorti de charge, de deux habitants du pays élus de trois ans en trois ans par les gens tenant le conseil et par les syndics des communautés de Québec, de Montréal et des Trois-Rivières, s'il n'y avait pas d'ancien gouverneur dans le pays, l'on choisissait le cinquième conseiller parmi les habitants de la colonie. Le conseil formé en 1648 fut composé de M. d'Ailleboust, du P. Jérôme Lalemant et des sieurs de Chavigny, Godefroy et Giffard. Les gouverneurs des Trois-Rivières et de Montréal avaient entrée, séance et voix délibérative au conseil lorsqu'ils se trouvaient à Québec... Le conseil avait le droit de faire des lois locales ; il réglait les affaires de commerce, décidait de la paix et de la guerre avec les nations sauvages, jugeait les différends entre les particuliers ; il possédait des pouvoirs législatifs et judiciaires, toujours néanmoins sous la direction du gouverneur-général."

Tel était cet ancien Conseil de la Nouvelle-France qui a précédé le Conseil Souverain de 1663.

Malheureusement les registres de ce conseil sont disparus. Ils ont péri probablement dans quelque incendie. Charlevoix lui-même ne semble pas avoir eu l'avantage de les consulter. En effet, au sujet de ce projet de traité de paix et de commerce entre les colonies anglaises et la colonie française dont il est question plus haut, il cite deux pièces " que l'on garde, dit-il, au dépôt de la marine." La première est une lettre écrite par le Conseil de Québec " aux commissaires de la Nouvelle-Angleterre " ; la seconde est la nomination du sieur Godefroy comme ambassadeur avec le P. Dreuillette, et porte en titre : " Extrait des registres de l'ancien Conseil de ce pays, du vingtième jour de juin 1651."

C'est au dépôt de la marine que le P. Charlevoix avait pu se procurer ces extraits. Il n'avait donc pas eu sous les yeux les registres eux-mêmes.

La Sœur Juchereau écrit dans son ouvrage sur l'Hôtel-Dieu que les registres du Conseil Supérieur avaient péri dans l'incendie du jour des Rois 1713. Heureusement elle a commis là une erreur de fait. Ces précieux registres nous ont été conservés et il y en a déjà six volumes d'imprimés. Mais il est fort possible que l'annaliste de l'Hôtel-Dieu ait simplement, par une inadvertance bien compréhensible, confondu les registres du Conseil Supérieur avec ceux de l'ancien conseil antérieur à 1663, et que ce soit ces derniers qui aient brûlé en 1713. Ils se trouvaient sans aucun doute dans le palais de l'Intendant, où se tenaient les séances du Conseil Supérieur. Ce palais était situé au pied de la côte du même nom, un peu à gauche. C'était un bel édifice de 480 pieds, dans lequel on pénétrait par une porte monumentale. Dans la nuit du 5 janvier 1713, le feu s'y déclara avec tant de violence et se répandit avec tant de rapidité que l'intendant, M. Begon, et madame l'intendante purent s'échapper à grande peine, en costume de nuit. Celle-ci fut

obligée de briser les fenêtres de sa chambre pour respirer un peu d'air avant de pouvoir s'échapper, car la fumée était répandue partout. Deux de ses femmes de chambres périrent dans les flammes ; un valet de l'intendant eut le même sort. L'intendant perdit, dans ce feu, paraît-il, plus de quarante mille piastres en valeur.

C'est à cette désastreuse conflagration que l'annaliste de l'Hôtel-Dieu fait allusion, quand elle parle de la perte des registres du Conseil. Seulement, au lieu de ceux de l'ancien Conseil elle mentionne ceux du nouveau Conseil.

Combien d'autres documents précieux, pour notre histoire, ont péri dans des incendies analogues, ici et en Europe.

IGNOTUS

Encore les Meurons. (IV, IX, 512.)—On a écrit que le régiment des Meurons était composé de Suisses.

Il peut se faire qu'il le fut originairement, mais tel qu'il nous vint en Canada c'était un régiment composé de toutes sortes de nationalités.

Une partie sinon toutes les recrues de ce régiment étaient des prisonniers de guerre que l'on expédia de l'île de Malte pour venir faire le coup de feu contre les Américains en 1812.

La plupart n'étaient pas mécontents de quitter l'île où ils n'avaient pas toutes leurs aises, dit-on.

Voici les noms de quelques-uns de ces Meurons qui obtinrent des octrois de terre en 1815 et 1816 dans les townships de Grantham et Markham, comté de Drummond alors comté de Buckinghamshire : Zach. Jenery, Geo. Braithwaite, John Adoly, Jacob Weitgs, Jacob Bonner, Jean Keogh, André Durzuifsky, Simon Milofsky, Jean Greskobigh, Stephan Gourdzky, Théodore Humsrachy, Amable Marchand, Pierre Lemetto, John Bowman, Vincent Josarsky, Martin Kosankwitz, Laurent Gastostosky, Antoine Gradz-

insky, Martin Gregortch, Carlo Bowa, Santo Chalopina, Jean Jessikoff, Stephen Renkowitz, Albert Draus, John Schmidt, Joseph Flatkosky, Johannes Cussagrands, etc.

Pour lors, pour le sâr, comme disait un vieux Meuron. Allemand de naissance, tous ces noms en *sky*, en *tz* et *ff* n'étaient pas des noms de Suisses.

Il y a encore à Drummondville, à Saint-Germain de Grantham, à Wickham et à l'Avenir, un grand nombre de descendants des Meurons et des Watteville. VÉGA

Le chauffage de nos églises autrefois. (IV, XI, 542.)—Les comptes du marguillier du Sault-au-Récollet, en 1759, montrent un item de 72 livres pour un réchaud.

Il est à propos de comprendre cette expression au point de vue historique.

Durant nos hivers vous êtes confortablement assis à l'église sans vous préoccuper du froid régnant au dehors. Vous êtes-vous demandé comment nos ancêtres pouvaient suivre, sans feu, les offices les plus longs ?

Les églises dans leur temps n'étaient pas finies, pour la plupart, et quand elles étaient une fois terminées, le froid y régnait en maître, il n'y avait certainement pas de poêles !

C'est ce qui fait écrire à M. Benjamin Sulte :

“ Les églises furent privées de poêles jusque vers l'année 1800. Le prêtre qui célébrait tenait une chaufferette sur l'autel ; quelques paroissiens avaient des chaufferettes sous les pieds. Les poêles des forges de Saint-Maurice, qui datent de 1730 au moins, attendirent près d'un demi-siècle le privilège d'entrer dans la maison du bon Dieu. ” (*Histoire des Canadiens-Français*, III, p. 118).

Mais comment supporter le froid ? Le réchaud du bon curé du Sault-au-Récollet, porté au chapitre des dépenses pour 1759, explique pour le pasteur. 4

Quant aux fidèles, la calotte couvrait la tête des hommes ; de chaudes coiffes protégeaient celle des femmes.

Il est intéressant de voir ce que le *Journal des Jésuites* dit à ce sujet.

A propos des cendres de l'année 1646, le *Journal* s'exprime comme suit (p. 34) :

“ On avait advertis qu'elles ne se mettraient ni sur les calottes ni sur les coëffes des femmes, mais qu'il fallait présenter les cheveux.”

La calotte était donc en usage alors parmi les simples fidèles, et de bons vieillards l'ont gardée avec soin. Les prêtres, à l'église, en dehors du saint sacrifice, se servaient de leur camail, préservant leur tête et leurs épaules de l'atteinte trop sévère du froid.

Les Pères de Quen et Druillettes “ vinrent même de Sillery à Québec, dit le *Journal des Jésuites* (p. 22) pour les stations du jubilé de 1645 ” en surplis et dominau (camail) “ en un temps grandement froid.”

Mais voici une citation qui établit clairement la fonction du réchaud.

Au sujet de la célébration de Noël 1646, le *Journal des Jésuites* dit (p. 74) : “ Le temps fut si doux qu'on n'eut pas besoin de réchaud sur l'autel pendant toutes les messes.”

C'était donc une habitude dès ce temps d'avoir un réchaud sur l'autel ; le célébrant s'en servait afin d'accomplir ses augustes fonctions.

Il y eut cependant des essais pour chauffer l'église à Québec, ce qui fait dire au *Journal des Jésuites* (p. 98) au sujet de la fête de Noël de 1647 : “ Il y avait trop de chaudières à l'église de la messe de minuit, deux suffirent avec celle de M. le gouverneur, et elles furent allumées trop tard, de sorte qu'il les fallut faire oster ; il y en avait 5 ou 6.”

Evidemment, le feu était mis au bois dans ces chaudières longtemps avant les offices ; la fumée montait à la voûte, et les braises dans les 5 ou 6 chaudières jetaient une chaleur sinon suffisante, du moins de nature à consoler.

L'ABBÉ CHS.-P. BEAUBIEN

De Ramezay. (IV, XII, 550.)—Timothé de Ramezay, (père de Claude qui se maria à Québec en 1690) seigneur de la Jesse, Montigny et Rivière, descendait, je crois, d'une famille écossaise du nom de Ramsay.

J'ai feuilleté Daniel, *Histoire de nos grandes familles canadiennes*, sans y découvrir ce que l'on désire savoir. *L'Armorial* de M. d'Hozier eut ensuite son tour. A l'article *De Salvert*, le nom de Ramezai figure par alliance. Antoinette, fille d'André de Ramezai, sieur d'Orsonville, épouse un *De Salvert*. Ceci a lieu en Bourgogne. A un autre endroit, Ramezay, le gouverneur de Québec, rentré en France après la conquête, est cité par d'Hozier, à la date 1763, appuyant M. de Marin, officier français, qui combattit en Canada, et qui en ce temps voulait établir ses droits à certains titres de noblesse.

J'examine alors *L'Armorial général* de J. B. Rietstap, (2e édition, 1884) et j'y cueille une longue liste de Ramsay, et vous remarquerez que l'armoirie est presque la même partout, ce qui m'incline à les croire tous plus ou moins parents.

Le premier que mentionne Rietstap s'établit en la Finlande, mais on ne dit pas quand. Ses armes sont : D'argent à l'aigle de Sable. Devise : *Ora et Labora*. Cimier : une licorne issant d'argent. Support : deux griffons d'or.

Ramsay (de Suède) anobli 1633, même blason.

Ramsay de Balmain (Ecosse) baronnet en mai 1806. Presque la même chose.

Ramsay de Bamff, (comté de Perth, Ecosse) baronnet en 1666. D'argent à l'aigle de sable, beccué et membré de

gueules. Cimier : une tête et col de licorne. Support : deux griffons. Devise : *Spernit pericula virtus.*

Ramsay-Fairfax de Maxton (Ecosse) baronnet, 14 mars 1836. C'est un Fairfax qui acquiert le nom de Ramsay par alliance. Ecartelé au 1 et 4, il blasonne comme nos autres Ramsay. L'un de ces Fairfax, capitaine de frégate qui devint plus tard vice-amiral, assistait au siège de Québec, sous Wolfe.

Ramsay, comte de Holderness (Angleterre), baron de Kingston-upon-Thames, et comte de Holderness, 22 janvier 1621, maison éteinte en 1625. Au 1, d'argent à l'aigle de sable.

Enfin, voici le dernier et le plus important.

Ramsay, (Broun-Ramsay, marquis de Dalhousie, Ecosse) Lord *Ramsay de Melrose*, 25 août 1618 ; Baron Ramsay de Kerrington, et comte de Dalhousie 29 janvier, 1633 ; titres dans la pairie d'Ecosse. Baron Dalhousie de Dalhousie, 11 août 1815. Marquis de Dalhousie, 4 juin 1849 ; titres dans la pairie du Royaume-Uni. Maison éteinte le 19 décembre 1860. (*Dod's Peerage* dit 1880.) Ecartelé, aux 1 et 4 : d'argent à l'aigle de sable, becqué et membré de gueules ; (Ramsay) au 2 et 3 : de gueules à trois fleurs de lis d'or. (Broun) Cimier : une tête et col de licorne, d'argent, crinée et accornée d'or. Support : deux griffons, au naturel. Devise : *Ora et labora.*

Burke's Peerage & Baronetage, à la généalogie des *Ramsay-Dalhousie*, nous apprend qu'en 1702, l'un des fils de Ramsay mourut à la guerre en Hollande. Un autre, en 1707, eut le même sort à Almanza, en Espagne. Ceci démontre que les membres de cette maison n'avaient pas des dispositions sédentaires, et le chevalier Timothé de Ramezay est très probablement le fils de Jacques ou Guillaume de Ramzay nés entre 1635 et 1645, et sur le sort desquels *Burke's Peerage*

est muet. Etant connu leur propension aux déplacements, d'après les notes recueillies, il ne serait pas surprenant que l'un des derniers personnages nommés vint échouer et s'établir en Bourgogne, au plateau de Langres. La maison des Ramsay-Dalhousie existait en Écosse en 1320, et le nom s'écrivait alors De Ramezai.

RÉGIS ROY

Un tableau du Corrège au Canada. (IV, XII 552.)—Il y a dans la cathédrale de Sherbrooke une peinture à l'huile dont le sujet est l'*Incrédulité de saint Thomas*. Elle mesure trois pieds et sept pouces sur deux pieds dix pouces. Cette toile n'est pas de Michel-Ange, mais de Antoine Allegri, dit Le Corrège, le célèbre fondateur de l'école lombarde.

Le Corrège est le premier qui ait osé peindre des figures dans les airs. Deux de ses plus beaux tableaux, *Saint-Jérôme* et le *Christ détaché de la croix*, sont au Louvre. Le duc de Modène offrit deux millions pour le premier de ces tableaux qui avait été payé au Corrège deux cents francs. Et encore cette somme lui fut-elle comptée en monnaie de cuivre d'un poids si lourd, que le pauvre artiste ayant voulu l'emporter sur ses épaules jusqu'à sa demeure, éloignée de deux lieues, la fatigue qu'il en éprouva lui donna une fièvre violente qui termina ses jours.

On sait de quelle façon sa vocation se revéla. A la vue d'un tableau de Raphaël, il s'écria : “ Et moi aussi, je suis peintre.” Et à partir de cet instant, il se mit à peindre presque sans maîtres. Ses débuts même sont des chefs-d'œuvre.

Le tableau de la cathédrale de Sherbrooke porte l'authentique suivant :

“ New-York, April 4, 1892.

This is to certify that the painting now belonging to the cathedral church of St. Michael, Sherbrooke, Province of Quebec, was given to me by the venerable Abbé Desjardins, chaplain of the Hotel-Dieu of Quebec, and was by him certified as *the Saint Thomas of Correggio*,” one of the master-pieces of Italian Art.

BERNARD O'REILLY, D. D ; L. D ;

Domestic Prelate of His Holiness ;

formerly Rector of Sherbrooke.”

Les paroissiens de Sherbrooke sont fiers, et avec raison, du trésor de leur cathédrale.

L'ABBÉ CHS.-JOS. ROY

Sir Allan MacNab et le catholicisme. (V, I, 560.)—Sir Allan-Napier MacNab, qui fut le chef de l'administration MacNab-Morin de 1854 à 1856, fut inhumé, le 12 août 1862, dans le cimetière catholique de Hamilton, Ontario, avec les cérémonies de l'Eglise catholique.

C'est la belle-sœur de sir Allan MacNab, la femme de son frère David, fervente catholique, qui l'instruisit des mystères de notre religion.

Les sacrements de baptême, de confirmation et d'extrême-onction lui furent administrés sur son lit de mort par Mgr John Farrell, évêque de Hamilton.

Les circonstances extraordinaires qui accompagnèrent la mort du vieux baronnet créèrent une excitation considérable dans le temps. Sir Allan avait été toute sa vie membre de l'église d'Angleterre. A plusieurs reprises même, il avait prouvé que s'il n'aimait pas les Canadiens-Français leur religion plutôt que leur langue en était la cause.

P. G. R.

QUESTIONS

574—Dans mon enfance, j'ai entendu raconter par les vieillards qu'un vaisseau anglais, en 1760, remontant le fleuve Saint-Laurent, avait tiré un coup de canon sur l'église de Deschambault. C'était pendant la grand'messe du dimanche. Le prêtre était en chaire. Le boulet ayant traversé les deux murs alla tomber quelques arpents plus loin, sur la terre de Jean Groleau, occupée aujourd'hui par M. Z. Gignac.

Y a-t-il quelque chose de vrai dans cette légende ?

H.

575—En quelle année et par qui a été érigé la grande croix du Cap Tourmente ?

VOY

576—Je constate qu'au Canada on écrit, lorsqu'on veut parler du deuxième évêque de Québec, *Saint-Valier*. En France, le comte de Saint-Vallier écrit son nom avec deux l. Quelle est la meilleure orthographe ? La signature même du deuxième évêque de Québec ne fixerait-elle pas le débat ?

XXX

577—Avez-vous remarqué qu'aucun des portraits de Wolfe, le vainqueur des plaines d'Abraham, ne se ressemble ? N'a-t-on pas fait, par hasard, pour le héros anglais ce qu'on a fait pour Frontenac, c'est-à-dire inventé un portrait ?

PINX

578—L'histoire des luttes de Charles Menou, sieur d'Aulnay, et de Charles de La Tour, en Acadie, a-t-elle été écrite ? Quel est l'auteur qui traite le plus au long de ces luttes émouvantes ?

ACAD.

579—L'épée qu'on a acquise, il y a quelques années, pour notre musée national à Ottawa, comme étant celle portée par Wolfe lorsqu'il tomba sur les plaines d'Abraham, est-elle bien *authentique* ?

580—Depuis ces dernières années, il est souvent question du *gerrymandering* dans les journaux ou devant la Chambre des Communes. Ce mot est-il d'origine canadienne ou anglaise ?

XXX

581—A quelle époque de notre histoire nos bons habitants veulent-ils faire allusion lorsqu'ils parlent des "bonnes années" ?

REX

582—Sous le régime français, où emprisonnait-on les criminels à Québec ? Le gouvernement français avait-il fait ériger une prison dans la vieille capitale ?

GEOL.

583—Doit-on écrire Samuel Champlain ou Samuel de Champlain ? Le fondateur de Québec était-il noble ?

CUR

584—Où trouverais-je le texte de la fameuse ordonnance lancée par lord Durham, quelques jours après son arrivée à Québec, et dans laquelle il accordait une amnistie aux rebelles, en exceptant de cette mesure Papineau et quelques autres chefs ?

POLT

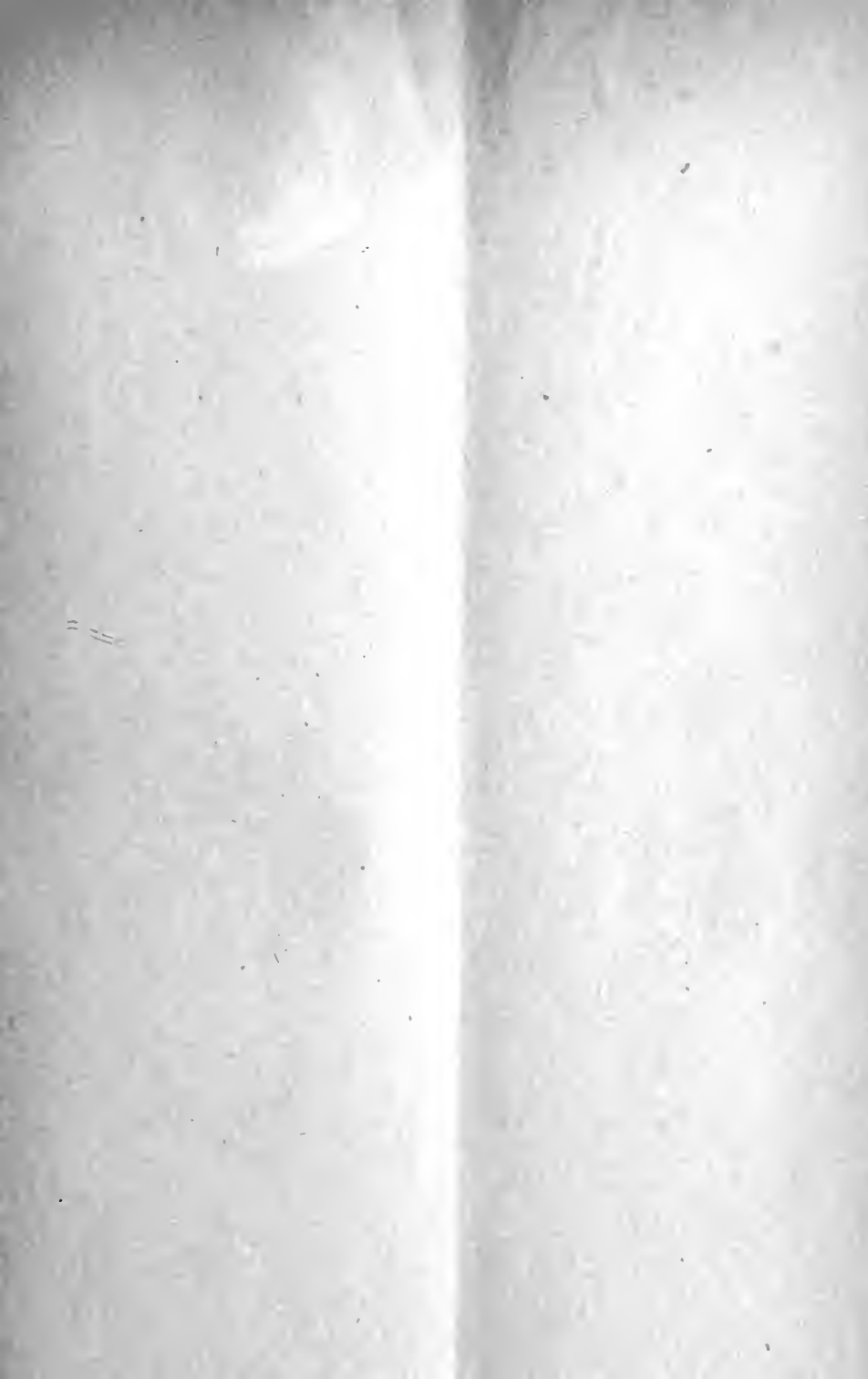
585—Dans le comté de Montmagny, il y a un endroit qui s'appelle canton Rolette. Pourrait-on me renseigner sur l'origine de cette appellation ?

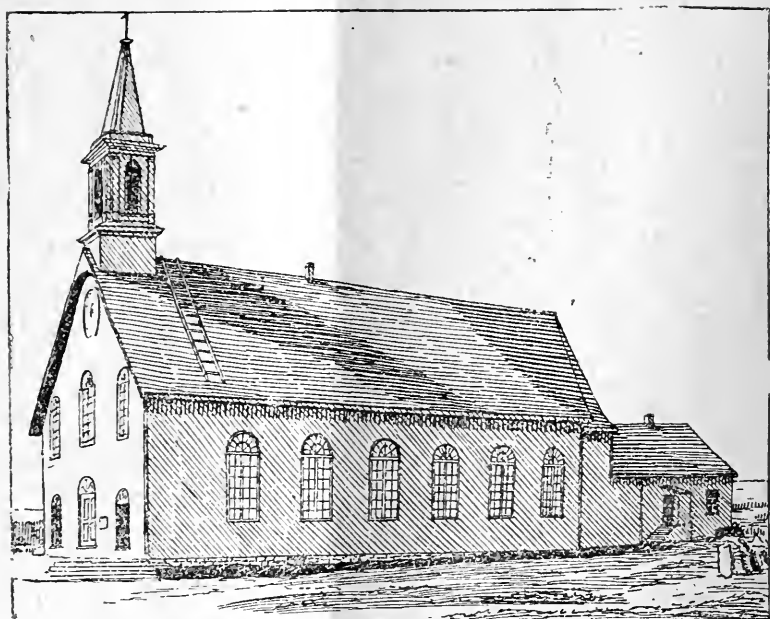
H. A.

586—M. De Celles, dans son bel ouvrage sur les États-Unis, dit que le premier ouvrage publié en français dans l'Amérique du Nord le fut à New-York en 1696. Il portait pour titre : "*Le trésor des consolations divines et humaines ou Traité dans lequel le chrétien peut apprendre à bannir et à surmonter les afflictions et les misères de cette vie.* A New-York, chez Guillaume Bradford, à l'Enseigne de la Bible, 1696."

Qui me dira pourquoi cet ouvrage fut publié en français ?

XXX





ÉGLISE NOTRE-DAME DU LAC SAINT-JEAN

(ROBERVAL)

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 5

MARS 1899

No. 3

NOTRE-DAME DU LAC SAINT-JEAN

(ROBERVAL)

Le premier colon de la région fut un Alsacien, Jos. Schambach, marié à une sauvagesse. Parmi les premiers colons de Roberval, on compte : Jacob Duchêne, Prime Thibault, Louis Jean, Irénée Tremblay, Célestin Desbiens dit Bégin, Protais Guay, Hubert Villeneuve, Ambroise Jamme, Thomas Jamme, Célestin, Chrysostôme, Octave et Charles Boivin, etc. Ces premiers colons arrivèrent en 1855.

La première chapelle, en pièces, de 30 sur 36, fut bâtie sur la terre occupée actuellement par M. Ismaël Girard, dans l'Anse ; transportée sur l'emplacement actuel de l'église, elle servit de salle publique, pour être ensuite démolie et vendue. L'église actuelle fut commencée en 1872 et achevée dans les années subséquentes.

Roberval fut érigé en paroisse canonique et civile en 1870.

En 1881, arrivèrent six Ursulines de Québec, et les classes commencèrent en 1882. Le premier couvent était au bord du lac ; il fut transporté et servit d'école ménagère au nouveau monastère qui fut incendié le 6 janvier 1897. Un autre bâtiment en pierre a depuis remplacé le premier monastère.

En 1897, on appela des Frères Maristes à la direction du nouveau collège, dont le personnel enseignant est maintenant composé de cinq membres.

Les missionnaires, desservants et curés furent : MM. Alphonse Casgrain, curé de N.-D. de Laterrière ; Joseph Hudon, curé d'Hébertville ; Auguste Bernier, premier missionnaire résident, 1860-63 ; Prime Girard, 1863-71 ; F. X. Delâge, 1871-78 ; J.-E. Lizotte, curé actuel. R.

PIERRE KALM AU CANADA

Pierre Kalm naquit en 1716 dans la province d'Angermanland, Suède, où ses parents, le pasteur finlandais Gabriel Kalm, de Nerpes en Ostrobotnie, et sa femme, Catherine Ross, s'étaient réfugiés lors des dévastations des Russes.

En 1735, Kalm entra en qualité d'étudiant à l'université d'Abo. Le professeur, plus tard évêque, J. Brovallins, remarquant son penchant et ses aptitudes pour l'étude des sciences naturelles, le recommanda au baron Sten Charles Bjelke, un mécène aussi instruit que riche.

A ses frais, Kalm entreprit un voyage scientifique en Finlande, et, l'année suivante (1741), dans les provinces suédoises d'Upland et de Vastmanland. A ce dernier voyage il se fit immatriculer à l'université d'Upsale et fut reçu avec beaucoup de bienveillance par Linné, qui lui donna de bons conseils pour son voyage projeté dans les provinces de Vastergotland et de Bohuslan (1742).

Après ce voyage et après avoir, l'année suivante, aux frais du baron Bjelke, exploré les petites îles des côtes de Sodermanland et de Rostagen, il accompagna son protecteur, en 1744, à travers la Russie et une partie de l'Ukraine.

Encore étudiant, il avait déjà acquis assez de renommé pour être élu, en 1746, membre de l'Académie Royale de Stockholm.

En 1747, il était nommé professeur d'économie à l'université d'Abo.

C'est cette même année qu'il entreprit son fameux voyage dans l'Amérique du Nord.

En Suède, au dix-huitième siècle, l'argent était plus rare que les savants. Pour pourvoir aux dépenses d'un aussi long voyage, l'Académie Royale des Sciences de Stockholm, qui s'était chargé de son organisation, s'adressa aux trois

universités d'Abo, de Lund et d'Upsal qui souscrivirent d'assez importantes sommes. Kalm dépensa dans ce voyage, outre les sommes souscrites, près de 130 louis pris sur ses propres économies.

Kalm partit d'Upsal le 16 octobre 1747. Le jardinier Lars Yungstroem, l'accompagnait. Après avoir voyagé en Europe pendant plusieurs mois, les deux voyageurs s'embarquèrent à Londres le 5 août 1748 et arrivèrent à Philadelphie le 26 septembre suivant. Kalm passa tout près d'une année à visiter la flore des provinces de New-Jersey et de New-York.

C'est au mois de juillet 1749 que le naturaliste suédois passa dans la Nouvelle-France. Il fut reçu ici à bras ouverts. Notre pays était alors gouverné par M. de La Galissonnière, un savant en même temps qu'un marin très expérimenté.

Voici dans quels termes l'intendant Bigot rendait compte au ministre, quelques semaines plus tard, du séjour de Kalm dans la Nouvelle-France :

Québec, 15 octobre 1749.

Monseigneur,

J'ai l'honneur de vous informer qu'il est venu en ce pays un académicien Suédois nommé Pierre Kalm, muni des passeports du Roy de France et de Monsieur le Marquis de Laumary, ambassadeur à la Cour de Suède. Lorsqu'il arriva au fort St-Frédéric, venant de la Nouvelle-Angleterre, le commandant de ce fort en donna avis à Monsieur le Comte de la Galissonnière qui luy ordonna de fournir au dit Sr Kalm un canot armé et tout ce qui lui seroit nécessaire pour se rendre à Québec, où il ne s'est occupé suivant le compte qui nous en a été rendu par le Sieur Gautier, médecin qui

l'a toujours accompagné, qu'à faire des observations sur les minéraux, sur les végétaux et sur les animaux, ce médecin nous a assuré que ces observations n'avoient d'autre objet que de les connaître et d'en faire la description.

Il a séjourné à Québec environ 40 jours, et Monsieur de la Galissonnière m'ayant dit que de pareils botanistes qui avoient esté envoyé de France en Suède, y avoient esté bien traités et même defrayés, j'ay fait payer icy par represailles sa pension, ainsi que les dépenses que les recherches qu'il y a faites ont occasionné.

Il est parti de Québec il y a environ un mois ; je donnay ordre à Montréal de le défrayer dans sa route et pendant le séjour qu'il y feroit ; on m'écrivit qu'il en est parti le 10 de ce mois pour se rendre à Orange par le fort St-Frédéric, il vouloit s'en retourner par le fort Frontenac pour se rendre à Chouaguin, mais Monsieur le Marquis de la Jonquière n'a pas jugé à propos de luy permettre de prendre cette route, dont il a paru mortifié.

Ce botaniste emporte avec luy beaucoup de plantes et d'arbres.

J'espère, Monseigneur, que vous approuvez que j'ay fait payer les dépenses qu'il a occasionné et dont cy joint en sont les états.

Je suis avec un profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

BIGOT.

L'état de compte dont parle Bigot dans la lettre ci-dessus a été conservé. On aimera peut-être à savoir ce qu'il en coûta au gouvernement français pour faire les honneurs de sa colonie de la Nouvelle-France au savant suédois. Voici :

*Etat de la dépense que le sieur Pierre Kalms, academi-
cien suédois, muni des passeports du roy pour la recherche
des diverses plantes, graines et herbes, a faites pendant son
séjour à Québec, sçavoir :*

Payé à la demoiselle Lajus pour son logement et nourriture pendant trente huit jours à raison de 4 l. 10 s. par jour.....	171 lbs.
Payé à la dite demoiselle pour le logement et nour- riture de Lament Imgstrom (Lars Yungst- rooem) son domestique pendant le même espace de temps à 1. l 10 s.	57 “
Payé à divers habitans qui l'ont mené en canots avec Monsieur Gautier médecin du Roy en ce pays de Québec à la baye St-Paul pour aller à la découverte des Mines qui sont au dit endroit, tant pour le dit voyage que pour leur subsistance.....	358 “
Payé à un homme de Lorette comme guide.....	12 “
Payé à divers habitans qui l'ont conduit en canot de Québec à Montréal.....	180 “

778 lbs.

Après avoir visité la Nouvelle-France, Kalm retourna dans la Nouvelle-Angleterre. Ce n'est qu'en 1751 qu'il se rembarqua pour l'Angleterre. La traversée fut périlleuse.

Enfin, le 13 juillet, il revoyait Stockholm, après une absence de tout près de quatre années.

Il se fit alors consacrer pasteur, et, en 1757, il était nommé pasteur d'abord à Pikkis, puis à la prébende de Sainte-Marie.

Au jubilé de 1768, Kalm fut promu au grade de docteur en théologie ; et en 1772, à l'occasion du couronnement du

Roi, il fut nommé chevalier de l'ordre de Wasa, conféré alors pour la première fois à un pasteur suédois.

Il mourut le 16 novembre 1779.

Kalm a laissé 150 dissertations académiques, de nombreux mémoires d'histoire naturelle, d'économie et de topographie.

Le récit de son voyage en Amérique a été traduit en allemand, en anglais et en français. Cette dernière traduction, faite par feu M. L.-W. Marchand, a été publiée dans les *Mémoires de la Société Historique de Montréal*.

PIERRE-GEORGES ROY

LE MORCELLEMENT DES PROPRIÉTÉS

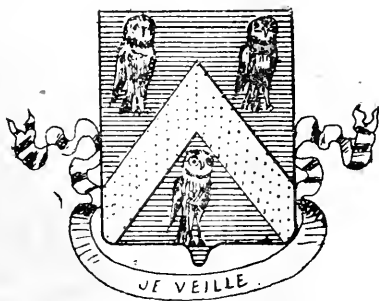
Sous le régime français, l'autorité s'opposait de toutes ses forces à ce que les colons s'établissent sur des propriétés de peu d'étendue. Par une ordonnance du 28 avril 1745, le roi Louis XV défendit de construire des maisons sur des pièces de terre de moins d'un arpent et demi de front, sur trente de profondeur. Cinq habitants de l'île d'Orléans furent poursuivis pour contravention à ce règlement et furent condamnés, le 12 janvier 1752, par l'intendant François Bigot, à payer chacun cent francs d'amende aux pauvres de leur paroisse respective et à démolir leurs bâtisses dans un délai de quatre mois. Les noms de ces propriétaires étaient : Pierre Lachance, sieur Curodeau, J.-Bte Martel, forgeron, Jean-Marie Plante, tous de Saint-Jean, et le nommé Serrant, cabaretier de Sainte-Famille (2e vol. *Ed. et Ord.* 594).

L'ABBÉ L.-E. BOIS

ARMES DES LIEUTENANTS-GOUVERNEURS
DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

Voici la description donnée par M. Eugène Taché des armes des lieutenants-gouverneurs de la province de Québec : Sir Narcisse-F. Belleau, l'honorable René-Edouard Caron, l'honorable Luc Letellier de Saint-Just, l'honorable Théodore Robitaille, l'honorable Louis-Rodrigue Masson, l'honorable Auguste-Réal Angers, sir J.-Adolphe Chapleau et l'honorable Louis-A. Jetté.

BELLEAU



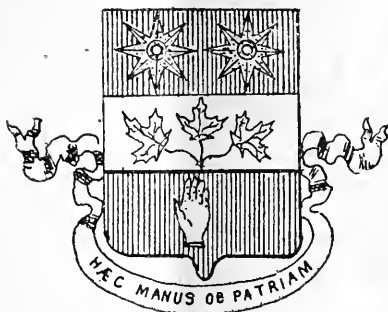
D'azur au chevron d'or, accompagné de trois chouettes
de sable deux et un,—avec la devise : *Je veille.* 2

CARON



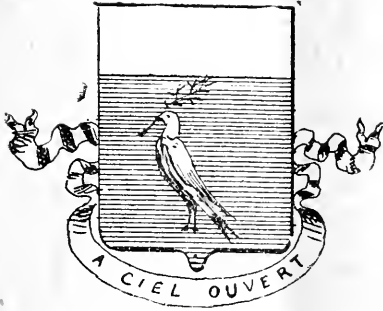
D'argent à la bande d'azur semée de fleurs de lis d'or,—
avec la devise : *Suaviter in modo, fortiter in re.*

LETELLIER DE SAINT-JUST



De gueules de la fasce d'argent chargée de trois feuilles
d'érable tiges de sinople, accompagnée de deux éperons d'or
en chef et d'une main senestre couleur naturelle en pointe,
—avec la devise : *Hæc manus ob patriam.*

ROBITAILLE



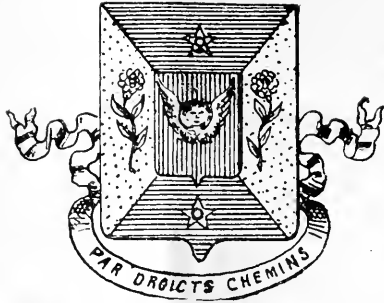
D'azur au chef d'argent, chargé en pointe d'une colombe d'or portant dans son bec un rameau d'olivier du même,— avec la devise : *A ciel ouvert.*

MASSON



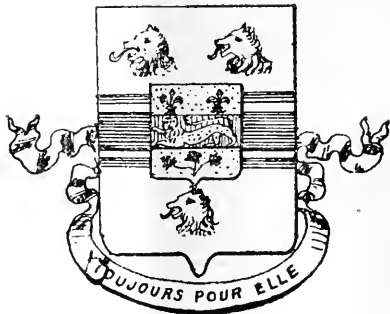
Tranché d'or et d'azur, ce dernier chargé en chef d'une tête de griffon ailé d'argent,—avec la devise : *Dieu aydant.*

ANGERS



Ecartelé en sautoir, au premier et au quatrième d'azur à l'étoile d'argent, au deuxième et au troisième d'or à la rose de gueules tigée de sinople. Sur le tout, de gueules à la tête de chérubin d'or ailé du même,—avec la devise : *Par droicts chemins.*

CHAPLEAU



D'argent à la fasce d'azur accostée de deux burèles du même, accompagnée de trois têtes de lions de sable, arra-

chées de gueules, armés et lampassés d'or ; l'écu de la province de Québec, qui est d'or à la fasce de gueules chargée d'un lion passant regardant du champ, accompagnée de deux fleurs de lis d'azur en chef et de trois feuilles d'érable tigées de sinople en pointe, brochant sur le tout,—avec la devise : *Toujours pour elle.*

JETTÉ



D'azur au cygne d'argent nageant sur une mer du même, surmonté de deux étoiles d'or en chef,—avec la devise : *Spes mea supra stellās.*

* * *

Répétons ici, pour mémoire, que dans le blason, les couleurs s'indiquent sur la pierre, le marbre, le bronze ou le bois par des hachures tracées selon des règles conventionnelles. Ainsi, le rouge (de gueules) est représenté par des lignes verticales ; le bleu (d'azur) est représenté par des lignes horizontales ; le vert (de sinople), par des lignes diagonales allant de droite à gauche ; le pourpre, par des lignes diagonales de gauche à droite ; le noir (de sable), par

des lignes horizontales et verticales croisées. L'or est représenté par un pointillé ; l'argent est indiqué par l'absence de toute hachure ou incrustation (fond uni).

Les armes dont on vient de lire la description peuvent, pour la plupart, être vues au Palais Législatif de Québec, où elles ont été sculptées dans la pierre. On les a distribuées de la manière suivante :

Les armes de Sir N.-F. Belleau et de l'honorable R.-E. Caron, au-dessus de la porte d'entrée de la façade donnant sur la Grande Allée ;

Les armes de l'honorable Th. Robitaille et de l'honorable L.-R. Masson dans les parements du vestibule de l'entrée d'honneur du Palais, au-dessous du campanile ;

Les armes de l'honorable L. Letellier de Saint-Just et de sir Adolphe Chapleau au-dessus de la porte d'entrée centrale donnant sur la rue Saint-Augustin ;

Les armes de l'honorable A.-R. Angers au-dessus de la porte d'entrée donnant sur la rue Sainte-Julie.

Les armes de l'honorable L.-A. Jetté n'ont pas encore été sculptées au Palais Législatif. E. G.

LE LUTIN.

Sorte de génie malfaisant, ayant autrefois donné cours à une superstition fort répandue. Le *lutin*, qui connaissait l'amour de nos "habitants" pour leurs chevaux, se plaisait surtout à épuiser ses diableries sur ces intéressants quadrupèdes. Tantôt, se glissant dans les écuries, il emmêlait queues et crinières ; tantôt encore il lançait les pauvres bêtes dans un galop désordonné à travers champs, et ne les ramenait au petit matin, que fourbues, poussives, et les flancs blancs d'écume. Pour éloigner le *lutin* des écuries, il fallait tracer une grande croix sur les portes, et c'est ce qui se fait encore aujourd'hui parmi les Acadiens et les riverains du bas Saint-Laurent.

SYLVA CLAPIN

LA BOUJONNIER

Dans une colonie de cinq ou six cents âmes, comme l'était le Canada en 1650, tous les individus attirent l'attention à un degré intense, parceque même le plus humble d'entre eux compte en sens inverse du petit nombre de la masse. Un notaire devient un personnage historique, puisqu'il consigne par écrit certains faits que sa signature revêt d'un caractère d'authenticité indéniable. Parlons donc, aujourd'hui, du premier tabellion des Trois-Rivières.

M. Ernest Myrand (*Recherches Historiques*, novembre 1898, p. 325) nous montre Flour Boujonnier secrétaire du gouverneur général d'Ailleboust à la date du 10 février 1649. Il faut en conclure que M. d'Ailleboust, arrivant de France, le 20 août 1648, avait amené avec lui ce fonctionnaire que l'on ne voit nulle part dans les années précédentes.

Dans le tome I, p. 404, des *Jugements du Conseil Souverain*, on voit que, le 2 juin 1650, Boujonnier enregistre, par ordre du gouverneur, le titre du 5 avril 1644 accordant à Jacques Hertel le fief de l'Arbre-à-la-Croix qui se trouva compris par la suite dans la seigneurie de Champlain.

Le greffe des notaires des Trois-Rivières commence le 19 juin 1650, par un acte de La Boujonnier. La deuxième pièce est de Nicolas Gatineau dit Duplessis, du 7 août suivant. Le 4 juin 1651 M. d'Ailleboust étant aux Trois-Rivières, accorde aux Pères Jésuites le petit morceau de terre appelé fief Pachirini. En cette circonstance la signature du secrétaire du gouverneur prend la forme de "C. Bouronsier" mais, d'après M. Myrand et le notaire Aneau, on doit lire "Boujonnier." L'inventaire de la succession de Jacques Hertel, aux Trois-Rivières, mois d'août 1651, est dressé par Gatineau, qui était commis du poste de traite. Le 19 mars

1652, Sévérin Aneau signe son premier acte mais sans dire qu'il est notaire aux Trois-Rivières. Il écrivit son dernier, dans le même lieu, cinquante ans plus tard.

Jusqu'à l'automne de 1651, La Boujonnier paraît avoir vécu à Québec, auprès de M. d'Ailleboust, mais ce dernier passant alors la charge de gouverneur-général à M. de Lauzon, il faut croire que notre secrétaire garde-notes suivit M. Guillaume Duplessis Kerbodot qui allait gouverner aux Trois-Rivières. Kerbodot était venu de France avec M. de Lauzon ; il s'embarqua, à Québec, pour les Trois-Rivières le 10 novembre 1651. Le 26 du même mois, La Boujonnier instrumentait en qualité de notaire dans ce dernier lieu.

Le 19 avril 1652, d'après le *Journal des Jésuites*, La Boujonnier, Charles Lemoine et Jacques Leneuf de la Poterie arrivèrent à Québec venant des Trois-Rivières.

Le 7 juillet 1652, La Boujonnier dresse, aux Trois-Rivières, un contrat de mariage auquel signe, comme témoin, Melie Mance, de passage en cet endroit.

Le 5 août suivant, La Boujonnier prépare, aux Trois-Rivières, un acte par lequel Mathurin Baillargeon, Claude Houssard et Denis Métayer vendent à Guillaume Duplessis Kerbodot un emplacement avec maison dessus construite.

Le 18 août suivant, La Boujonnier est tué par les Iroquois, à la sortie de la rivière des Trois-Rivières. Le lendemain Guillaume Duplessis Kerbodot est tué par ces Sauvages dans la banlieue, au-dessus de la bourgade (*Journal des Jésuites*). Il n'y a pas de mention de ces deux affaires au registre des sépultures de la paroisse.

Dix jours après, 28 août, l'inventaire des biens de Thomas Godefroy de Normanville, tué le 19, est faite par Aneau, qui prend le titre de notaire pour la première fois. Le 16 décembre, Aneau déclare que le contrat de vente du

5 août précédent n'ayant pas été signé par La Boujonnier et celui-ci étant " mort inopinément ", n'a aucune valeur. Duplessis Kerbodot n'existant plus, les vendeurs passent la propriété en question à François Boivin et Jean Parent.

La Boujonnier a donc demeuré en Canada quatre ans, toujours employé comme secrétaire des gouverneurs, et notaire à l'occasion.

BENJAMIN SULTE

LES NOYAUX

Voici que par hasard en parcourant curieusement les feuillets d'une Encyclopédie Générale des jeux, compilation de M. Benjamin Pifteau, j'y trouvai un jeu : *Les noyaux*, de provenance canadienne, nous assure-t-il. M. Pifteau a édité ce livre probablement vers 1840, car le millésime, que l'on trouve généralement au bas de la première page du livre, manque complètement ici, ou ailleurs dans le volume, mais a en juger par la plus récente date des ouvrages ayant servi au compilateur, un peu plus d'un demi siècle s'est écoulé depuis la publication de l'Encyclopédie Générale des jeux, de Pifteau.

Des ouvrages remontant même au milieu du dix-septième siècle ont fourni matière à M. Pifteau.

Le jeu des noyaux est sans doute d'origine indigène. Les Sauvages, l'apprirent aux Français, coureurs des bois, ou chasseurs, et quelque scribe amateur des jeux de hasard en prit note, afin qu'aujourd'hui, je puisse vous en reparler.

Pifteau dit : " C'est un vieux jeu, qui vient du Canada. On y joue avec huit noyaux, noirs d'un côté et blancs de l'autre. On jette ces noyaux en l'air. Si les noirs se trouvent impairs, celui qui a jeté les noyaux gagne ce que l'autre a mis au jeu ; s'ils se trouvent ou tous noirs ou tous blancs, il en gagne le double. En dehors de ces deux cas, il perd sa mise."

RÉGIS ROY

RÉPONSES

La mort de lord Sydenham. (IV, IV, 435).—Le 4 septembre 1841, comme lord Sydenham revenait d'une excursion à cheval dans les environs de sa résidence, à Kingston, son cheval fit une chute et en tombant lui écrasa la jambe droite. Les médecins découvrirent que l'os principal de la jambe était fracturé obliquement et qu'il y avait en outre au-dessus du genou une large blessure causée évidemment par l'angle d'une pierre.

La prorogation du parlement avait été fixée au 15 ; elle fut retardée de deux jours afin de permettre au gouverneur d'être présent. Mais, dans l'intervalle, le mal de lord Sydenham s'aggrava tellement que les médecins l'avertirent qu'il n'y avait pas de guérison possible. C'est le général Clitherow qui, par procuration, prorogea le Parlement le 18 septembre au matin.

Ce jour-là même, lord Sydenham ayant parfaitement conscience de son état, se fit donner les dernières consolations de son église. Il dicta aussi son testament et prit congé de tout son monde, en disant un bon mot à chacun. Il pria M. Murdoch, son secrétaire civil, d'écrire l'histoire de son administration au Canada. Il manifesta à plusieurs reprises sa satisfaction de voir le Parlement prorogé, et les principaux points de sa mission au Canada accomplis. A son secrétaire privé, M. Grey, il dit : " Au revoir, Grey ; vous défendrez ma mémoire ! " Puis il parla affectueusement au major Campbell et à M. Baring et termina en disant à tous ceux qui l'entouraient : " Maintenant, laissez-moi seul avec Adamson (son chapelain) afin que je me prépare à la mort."

Il passa le reste de la journée et toute la nuit en prières avec le chapelain Adamson. Ses souffrances, paraît-il, étaient atroces. Il mourut le dimanche, à sept heures de la matinée.

Pour se rendre au désir maintes fois exprimé de lord Sydenham, il fut inhumé à Kingston même. Les funérailles eurent lieu le 23 et furent très solennelles. Jamais Kingston n'avait vu pareille démonstration. Ce fut une journée de deuil publique ; les magasins et les usines furent fermés et les affaires suspendues.

Lord Sydenham mourut célibataire et son titre s'éteignit avec lui.

H.-J. MORGAN

Adelsheim. (IV, X, 520).—Charles-Frédéric Chrétien, baron de Adelsheim, était fils de Charles, baron de Adelsheim, major d'infanterie au service du landgrave de Hesse-Cassel, seigneur de Wackback, Haectel et autres lieux, et de Louise de Arnim. Cette famille demeurait à Wackback, en Franconie.

Le baron, dont il est question, avait un oncle, le baron Ernestin Chrétien de Adelsheim, qui était lieutenant-colonel de Brunswick, et un frère, le chevalier Christian de Adelsheim.

Le 5 septembre 1778, le baron d'Adelsheim, qui demeurait alors à Québec, rue Champlain, cédait ses droits dans la succession de son père en faveur de son frère pour le prix de quatre mille florins de Franconie, soit deux mille piastres d'Espagne.

J. E. R.

Les poeles dans nos eglises. (IV, XI, 542).—L'église de Vaudreuil fut chauffée pour la première fois vers 1850. Avant cela la sacristie seule était chauffée. Mon père qui pratiquait la profession d'avocat en cet endroit à cette époque obtint du grand vicaire Archambault, alors curé, l'introduction d'un poêle dans l'église.

La chose ne se fit pas sans hésitation. Le curé croyait que " la chaleur et la fumée détruiraient les dorures de l'église "

Qu'on me permette une petite anecdote à ce sujet.

C'était en hiver. Il faisait un froid à fendre les pierres, et l'officiant, M. Roux, après avoir entonné le credo à la grand-messe au lieu de se rendre de l'autel à son siège comme la coutume l'exige, s'en fut à la sacristie. Les assistants crurent que cet aimable prêtre s'était senti indisposé pour en agir ainsi et après la messe quelques-uns de ses amis furent le trouver pour s'informer de sa santé :

—Avez-vous été malade, M. Roux, que vous êtes sorti pendant le credo ?...

—Pas du tout... mais j'étais transi de froid. J'ai taillé de la besogne aux chantres et je suis allé me chauffer à la sacristie, voilà !...

GUSTAVE OUIMET

Le naufrage de l'“Africaine”. (IV, XII, 546.)—

En 1822, la frégate française l'*Africaine* faisait naufrage sur les récifs de l'île de Sable. L'équipage échappa à la mort.

Il n'y a pas encore bien longtemps, une des grandes vergues de l'*Africaine* servait de mâât de pavillon au poste principal de l'île.

Dans son étude sur *Les Sablons*, M. J.-C. Taché raconte que Louis XVIII, roi de France, fit tenir à M. Darby, alors surintendant de la station de sauvetage de l'île, avec l'expression de sa gratitude, une médaille d'or frappée pour l'occasion, avec une coupe remplie de louis d'or pour les membres du corps de sauvetage.

Je crois que M. Taché faisait erreur en donnant M. Darby comme le récipiendaire de la médaille en question, car M. Darby ne fut nommé surintendant qu'en 1830. C'est M. Edward Hodgson qui remplissait cette position en 1822.

GEORGE JOHNSON

Irlandais, “ Bas de Soie ”. (IV, XII, 551.)—Un honorable citoyen de Montréal, venu lui-même d'Irlande il y a soixante ans, m'a fourni l'explication suivante sur cette appellation de Bas de Soie que l'on donnait aux Irlandais. Plutôt il y a quelque vingt-cinq à cinquante ans, qu'on ne le fait maintenant, dans le Canada-Français. “ Mes compatriotes, me dit-il, qui arrivaient alors en grand nombre à Québec et à Montréal, portaient pour la plupart la culotte courte ne descendant que jusqu'aux genoux, et comme leurs bas ne montaient guère plus haut que la chaussure il y avait solution de continuité de vêtements de la culotte à la botte, laissant la jambe nue. C'est cette peau de jambe au naturel que les Canadiens avaient par plaisanterie qualifiée de “ bas de soie ”, et passant bientôt de la jambe à toute la personne on appelait les Irlandais les “ bas de soie.”

C. G.

Discours de Chateauguay. (IV, XII, 558.)—On a fait circuler dans les journaux un discours que le colonel de Salaberry aurait adressé à ses soldats avant que de commander le feu, le matin de Chateauguay. Passons-le en revue avant que de l'admettre au rang des pièces officielles. Il renferme quatre-vingts mots qui prêtent à quatre réflexions, pour le moins :

“ Voltigeurs !

“ L'armée américaine est sur vos talons, mais il faut l'arrêter dans sa marche ou mourir. Que chaque balle abatte un ennemi, et malheur à celui qui manquera ou perdra sa poudre, car mon sabre lui fera sauter la tête ! Clairons ! faites un bruit d'enfer, afin que les Américains nous croient en grand nombre et qu'ils sont tombés dans une embuscade. Officiers ! faites votre devoir. Ordonnez à vos soldats de faire un feu roulant, et vive la vieille Angleterre !”

La coutume de haranguer les troupes au moment d'en venir aux mains avec l'ennemi date de la révolution française ; elle ne paraît avoir été pratiquée par aucun commandant en Canada, car il n'existe pas de trace parmi nous de cette manière d'agir. Nous ne comprenons pas que de Salaberry en ait fait usage. Mais voyons plus loin.

En ce qui regarde Châteauguay, les narrations si précises, si complètes des deux témoins oculaires, Michel O'Sullivan et de Charles Pinguet n'en disent mot. Remarquons aussi que les cinq cents hommes de Salaberry étaient dispersés sur un mille de profondeur avec un demi mille de front. La forme de la bataille écarte toute idée d'une improvisation de ce genre. Napoléon lui-même, qui se montrait prodigue de ces sortes d'apostrophes, adressait ses paroles aux troupes par le moyen de papiers imprimés que chaque colonel quelquefois un sergent, lisait dans les corps, avant que d'ébranler ceux-ci.

L'existence du moreau littéraire ci-dessus, assez ampoulé d'ailleurs, semble d'une origine fort douteuse. Nous aurions besoin de bonnes preuves pour croire à son authenticité historique. C'est évidemment une composition de collègue— mais elle a pu être faite par un vieillard tout aussi bien que par un enfant.

Voltigeurs ! s'écria-t-il. Pourquoi les Voltigeurs, plutôt que les autres qui dépassaient huit fois leur nombre ? L'auteur du discours tombe dans l'erreur populaire qui donne aux Voltigeurs le gain de la bataille. Salaberry n'aurait pas fait cette bourde s'il eut parlé, car il y avait en première ligne les Fencibles, la milice de Beauharnois et les Voltigeurs, sans compter les autres.

“ Mon sabre lui fera sauter la tête.” Tout cela pour avoir manqué un coup de fusil ! Tamerlan parlait de la sorte,

s'adressant à des barbares. Les chrétiens n'ont pas de ces allures.

“ Clairons ! faites un bruit d'enfer ” Ces paroles nous remettent en mémoire le bon nègre Soulouque I, empereur d'Haïti, clamant d'une voix forte : “ Tambours, roulez ! ” Pas de roulement. Le tambour-major, interpellé, répond en son langage naïf : “ Ti dis tambous oulez—pouquoi ti dis pas tambous oulez, si ous plaît ? ”

A la fin arrive le bouquet : “ Vive la vieille Angleterre ! ” Ces quatre mots signifient peut-être : “ Hourrah pour les Canadiens ! ”

J'ai connu plusieurs des combattants de Châteauguay qui appartenaient aux Voltigeurs et aux Fencibles, soit les deux compagnies près desquelles de Salaberry s'est tenu le plus longtemps toute cette journée. Ils m'ont fourni d'abondants détails sur l'affaire et cela est consigné dans mes notes prises au fur et à mesure de ces conversations. Aucun d'eux n'a fait allusion à un discours quelconque, mais le sergent Charles Burke (Canadien-Français) m'a raconté, en 1860, ce qui suit :

Le colonel avait l'œil partout. En voyant un soldat qui épaulait son arme il se plaça derrière celui-ci pour juger du tir. Le coup partit. L'homme visé resta debout. C'est-y pour sa que tu es venu ici, Jérôme ?” lui dit le colonel d'un air bourru. Il savait nos noms par cœur. Lorsque Izard monta par le chemin, pour nous prendre en flanc, le colonel passa tranquillement derrière notre compagnie et on l'entendait dire, tout haut comme s'il était agacé : “ Bravez, mes damnés ! bravez ! si vous ne bravez pas vous n'êtes pas des hommes ! ” Ensuite, lorsqu'il monta dans un arbre pour voir ce qui se passait à la rivière, il criait à nos gens :

“ Tirez pas tous ensemble !... Laissez avancer le capitaine Daly !... Ça, c'est mieux. Continuez ! ”...

Combien plus cette description est naturelle ! et à quoi sert d'imaginer des phrases qui ont l'air de dire : “ Soldats ! contemplez les pyramides pendant quarante siècles ! ”

BENJAMIN SULTE

Patriotes ou Martyrs. (V, I, 562.) On se demande encore aujourd'hui si les missionnaires de la Nouvelle-France, brûlés par les Iroquois ou assassinés par les Hurons renégats furent mis à mort plutôt en haine de la foi chrétienne que du nom et du sang français. Le martyr de Jean de Brébeuf est le seul qui ne souffre aucun doute possible à cet égard. Ses bourreaux témoignent admirablement en sa faveur et s'il est, comme j'en ai la ferme conviction, canonisé dans un avenir beaucoup plus prochain qu'on ne le croit généralement, le premier des martyrs du Canada par l'héroïsme de son courage et le raffinement des tortures subies, devra aux Iroquois l'honneur de monter sur les autels. C'est eux qui lui disaient avec une ironie féroce, un sarcasme diabolique : “ Tu baptisais nos enfants avec de l'eau froide, nous allons te baptiser à notre tour avec de l'huile bouillante ! ” A lui seul ce fait historique, dont la vérité demeure indéniablement établie, suffit à prouver que Jean de Brébeuf fut *martyrisé en haine de la foi chrétienne*.

Il est fâcheux que nous n'ayions pas une preuve aussi positive en faveur d'Isaac Jogues, René Goupil, Daniel Lalemant, Garnier, Chabanel, Buteux, Garreau, et des autres, missionnaires ou catéchistes, massacrés par les farouches Agniers. Le moins que l'on puisse affirmer cependant est qu'ils furent exterminés autant en haine du nom français qu'en haine de la foi chrétienne. Lisez, par exemple, dans

les *Relations des Jésuites*, l'exécution de cet héroïque *habitant* du Cap-Rouge, Mathurin Franchetot, qui fut brûlé le 8 septembre 1653, et mourut en chantant l'*Ave Maria Stella* d'une voix aussi ferme, aussi lente, aussi douce qu'au lutrin de la cathédrale de Québec. Et, devant ce miracle de courage physique et moral, vous hésitez à prononcer sur le caractère patriotique ou religieux de cette mort admirable que saint François-Xavier lui-même, *desiderio martyr*, eût enviée à cet obscur prisonnier de guerre dont l'histoire du Canada devrait mieux retenir et transmettre le nom glorieux à la postérité.

Et il en est de Louis Guimont, Pierre Rencontre, Antoine de la Meslée (*Epistola Rev. P. Gabrielis Druillettes, Societatis Jesu Presbyteri, ad Dominum illustrissimum Dominum Joannem Winthrop, scutarium*), de tous les chrétiens, français ou sauvages, missionnaires ou néophytes, catéchistes ou catéchumènes, tombés victimes de la barbarie indienne.

Mais il y a plus. Nous pouvons, sans témérité historique, prétendre et soutenir maintenant avec preuve documentaire à l'appui, que ces confesseurs de la foi, ces hérauts de l'Évangile et de la Civilisation, ces apôtres de l'Humanité, connus ou anonymes, périrent plutôt en haine du Christ qu'en haine du nom français.

Voici ce que nous lisons dans une lettre du Père Gabriel Druillettes, missionnaire jésuite chez les Abénakis, adressée à Jean Winthrop, gouverneur des États de la Nouvelle-Angleterre. (Cf : *Relation des Jésuites*, année 1661—page 35.) Cette lettre importante n'est point datée, mais les historiens la croient antérieure à l'année 1651, pour des raisons trop longues à énumérer ici.

“ Quare patere me tuum in quo spem pene omnem, post Deum, positam esse censeo patrociniū implorare per litte-

ras in causâ Domini Jesu Christi, sen in defensione Christianorum contra mohaghs qui non tantum christianos Canadenses versus Kebecum jamdiu persequitur, at crudelissimo lento igne torquet in odium Fidei Christianæ.” (Traduction) “ Souffrez donc que par les présentes j’implore votre protection, sur laquelle, après Dieu, je crois devoir reposer toute mon espérance, dans les intérêts de Notre-Seigneur Jésus-Christ, je veux dire pour défense des chrétiens (Les catéchumènes de la rivière Kennebec, spécialement commis aux soins du Père Druillettes, de 1646 à 1652) contre le Mohack (Les Iroquois d’Albany appelés *Agniers* par les Français, *Mohawks* par les Anglais, étaient les plus belliqueux des Cinq Nations) qui non seulement persécutent les Canadiens chrétiens, mais encore les torturent très cruellement, les brûlent à petit feu *en haine de la foi chrétienne.*”

La lettre du Père Druillettes, texte original latin avec la traduction anglaise en regard, sera tout prochainement publiée dans la célèbre édition américaine des *Relations des Jésuites* actuellement en voie de publication (le trentième volume vient de paraître) chez *The Burrows Brothers Company*, Cleveland, Ohio, E. U.

A lui seul ce fragment de lettre suffirait à établir l’incontestable valeur historique du document qui va paraître et que je me fais un devoir de signaler aux souscripteurs privilégiés de cet ouvrage essentiellement classique.

E. M.

Dorion, l’“Enfant Terrible”. (V, I, 564.)—Je tiens de M. l’abbé J. H. Dorion, ancien curé d’Yamachiche, que le surnom d’“Enfant Terrible,” porté par son frère J.-B.-Eric, lui avait été donné dans sa famille, alors qu’il manifestait, dès ses premières années, des allures assez tapageuses.

D.

Le fondateur de Terrebonne. (VI, I, 571.)—

L'existence de Terrebonne, P. Q., date de l'année 1673, époque à laquelle la seigneurie de Terrebonne fût concédée au sieur d'Autier-des-Landes qui en fût le premier seigneur ; lequel construisit dès lors les premiers moulins à scies et à farine sur l'un des chenaux que forme la rivière Jésus, entre l'île " du moulin " et la ville de Terrebonne.

Vers l'année 1698, M. LePage devint propriétaire de la dite seigneurie et de ses dépendances, et dans sa munificence il érigea sur la pointe de terre que forme la ville de Terrebonne, aujourd'hui vis-à-vis la célèbre île " St-Jean " et celle " du moulin," l'une des plus antiques et des plus belles églises qui furent construites en cailloux ; laquelle pouvait encore braver les siècles à venir ; malheureusement, par un acte de vandalisme inexplicable, ce vieux monument d'un autre âge a été détruit sans but avéré, attendu que le terrain sur lequel il était construit est maintenant vacant.

C'était l'endroit le plus pittoresque connu et choisi par l'ancien seigneur lui-même et c'est dans cette église, si précieuse en souvenirs pour tant de générations, que les descendants de la famille LePage ont conservé l'usage gratuit de leur banc seigneurial, à titre de reconnaissance.

Les successeurs de M. LePage, comme propriétaires de la seigneurie de Terrebonne, furent successivement MM. McTavish, McKenzie, bourgeois de la Compagnie du Nord-Ouest, et finalement l'honorable Joseph Masson et son épouse, dont les héritiers sont actuellement les propriétaires.

J. C. AUGER

" Les bonnes années."—(V, II, 581.)—Le Canada s'était révélé aux yeux des officiers anglais durant la guerre de l'indépendance des Etats-Unis (1775-1784). Ses produc-

tions naturelles, peu ou point exploitées alors, offraient d'immenses ressources à qui voudrait en tirer partie. Lorsque la France s'arma (1792) il devint évident que les hostilités allaient renaître en Europe, aussi l'Angleterre se hâta-t-elle de pourvoir à ses armements et à sa nourriture par des achats faits en dehors des Trois-Royaumes, car cette puissance ne rencontre point dans son territoire propre tous les produits qui lui sont nécessaires. On fit appel au Canada et bientôt le blé, le chanvre, le goudron, les bois de mûres sortirent du Saint-Laurent en abondance. Au cours des années 1793-1812 ce commerce ne fit que se développer ; la construction des navires devint chez nous une industrie sérieuse, la hache entama nos forêts séculaires, les cultivateurs doublèrent et quadruplèrent leurs revenus, tous les métiers avaient de l'emploi, le crédit était inconnu, chaque opération se réglait argent comptant—ce furent “ les bonnes années, ” expression maintenant légendaire, qui disparaîtra, comme toutes les légendes, si on ne la consigne dans l'histoire avec son véritable sens.

BENJAMIN SULTE

Thomas Pichon. (V. I, 569.)—M. le comte de Raymond débarqua à Louisbourg le 19 août 1751 pour remplacer M. Des Herbières, comme gouverneur de l'Île Royale. Thomas Pichon accompagnait le comte à titre de secrétaire.

Le 4 novembre suivant, le gouverneur, écrivant au ministre demandait pour M. Pichon la charge de conseiller du Roi, à l'amirauté, à Louisbourg, dans les intérêts du commerce.

Le 22 septembre 1752, M. de Raymond fait rapport d'un voyage d'inspection dans l'Île Royale. Son secrétaire qui était aussi du parti commença alors l'envoi de lettres très

détaillées au sujet des ressources de l'île, sa topographie, sa population, moyens de défense, etc. Ces épîtres très intéressantes étaient destinées à des officiers de Sa Majesté Britannique.

Pichon, tout bonnement, était un traître, un espion.

En 1753, le 4 juillet, le comte demande au ministre la permission d'envoyer le sieur Pichon à Beauséjour. La permission lui fut accordée, car Pichon paraît à cet endroit, et s'entend avec les officiers anglais pour livrer les secrets des officiers français.

Il avait à Beauséjour de dignes compères ; entr'autres Vergor, qui commandait. Beauséjour succomba facilement à la première démonstration hostile de l'ennemi. Cet épisode figure dans l'histoire de l'Acadie sous le vocable : *du siège de velours*, en dérision du peu de résistance, ou plutôt de la lâcheté de son commandant.

Après cela, Pichon, il paraît, fut mené à Halifax comme prisonnier de guerre. Là, il recherchait les Français que le sort des armes poussaient aux mains des Anglais, et il cherchait à s'insinuer dans leur confiance et à surprendre les plans de ses compatriotes pour en faire le profit des soldats d'Albion.

Enfin d'après ses lettres (*Lettres et mémoires pour servir à l'histoire naturelle, civile et politique du Cap Breton, depuis son établissement jusqu'à la reprise de cette isle par les Anglais en 1758*), on retrouve Pichon au siège de Louisbourg en 1758. Puis il passa en Angleterre, où il finit ses jours en 1781.

Je conseillerais à XX qui demande des renseignements sur Pichon de lire *Acadia* de M. Edouard Richard, surtout le tome I.

RÉGIS ROY

Le mot “gerrymander”. (V, II, 580.)—Prononcez *djerrai-manne-der*. Néologisme politique, d'origine américaine, servant à désigner un arrangement particulier des divisions électorales d'un état ou d'un comté. Par cet arrangement, le parti au pouvoir cherche à remanier ces divisions électorales de telle sorte que advenant une élection, il obtiendra sûrement l'avantage sur son concurrent, quant même celui-ci aurait en réalité pour lui la majorité des votes.

L'origine du mot *gerrymander* est assez curieuse. Ce fut en 1811, et dans l'état du Massachusetts, que cette expression prit naissance. A cette époque, le parti démocratique, qui était au pouvoir, désirant s'assurer le Massachusetts, dont la majorité était fédérale, s'avisait du rapiécage ingénieux dont nous venons de parler, et la nouvelle loi fut sanctionnée par le principal fonctionnaire de l'Etat, le gouverneur Gerry.

Or, il se trouva que, sur une carte, le nouveau remaniement pouvait assez bien figurer—avec quelques coups de crayon appliqués ça et là, et un peu de bonne volonté—pour le dessin d'une certaine bête curieuse, se rapprochant d'une salamandre, en anglais *salamander*. Sur ces entre-faites, un loustic s'écria : “ Bah ! un *salamander*, pourquoi pas un *gerrymander* ! ” faisant ainsi allusion au gouverneur Gerry. Le mot eut du succès, et est depuis resté.

SYLVA CLAPIN

L'Amnistie de 1838. (V, II, 584.)—L'ordonnance du Conseil Spécial en date du 28 juin 1838, accordant une amnistie aux *Rebelles* se trouve dans le deuxième volume des ordonnances de ce Conseil, et porte le titre suivant : “ Ordonnance qui pourvoit à la sûreté de la Province du Bas-Canada.”

Une proclamation portant la même date fit aussitôt connaître cette ordonnance au public. F. J. AUDET

QUESTIONS

587—A la page 37 du premier volume du *Dictionnaire Généalogique* de Mgr Tanguay, au sujet de Louis Bégin, l'ancêtre de Mgr Bégin, archevêque de Québec, nous lisons : “ Baptisé en 1636, fils de Jacques et d'Anne Meloque, de Liénard, évêque de Lizieux, sépulturé le 26 décembre 1708, à Lévis.”

Cette paroisse de Liénard existe-t-elle encore ? Dans quel département de la France est-elle située ? XXX

588—Pourquoi dit-on, dans le peuple, d'un individu qui part pour les États-Unis, qu'il émigre, qu'il s'en va en Amérique ? EMI

589—Quand les milices canadiennes ont-elles pris naissance ? Est-ce longtemps après la mort de Champlain ? Quel fut leur organisateur ? A. B.

590 Dans une récente visite au village de Saint-Stanislas, sur la rivière Batiscan, on m'a dit que la désignation officielle de la paroisse est “ Saint-Stanislas de la rivière des Envies.” Personne cependant n'a pu me dire l'origine de ce curieux nom. La rivière des Envies est un petit cours d'eau à une petite distance de l'église et du village de Saint-Stanislas. Quelqu'un de vos lecteurs, peut-être, pourra satisfaire ma curiosité ? W. P. G.

591—Observe-t-on encore la “ guignolée ” au Canada ? Qu'était-ce que cette ancienne coutume ?

R. O. B.

592—Quel uniforme portait les miliciens canadiens en 1812 ? SOLD.

593—On désigne souvent par *mitaine* l'office religieux des protestants :—Ils sont allés à la *mitaine*. Quelle est l'origine de ce mot employé dans ce sens ?
RIO.

594—M. Bouchette fut-il le successeur immédiat du major Holland en qualité d'arpenteur-général du Canada ? Pouvez-vous me dire en quelle année le major Holland cessa d'exercer ses fonctions ?
ARP.

595—Dans une conférence que faisait, il y a quelques années, M. Lorenzo Prince, au Club National, à Montréal, sur le jurisconsulte Doutré, il déclarait que M. Doutré était parvenu à faire révoquer la nomination d'un gouverneur général du Canada.—Pourriez-vous me dire quel était ce gouverneur ; Quelles sont les raisons qui ont amené cette destitution ?
CURIEUX

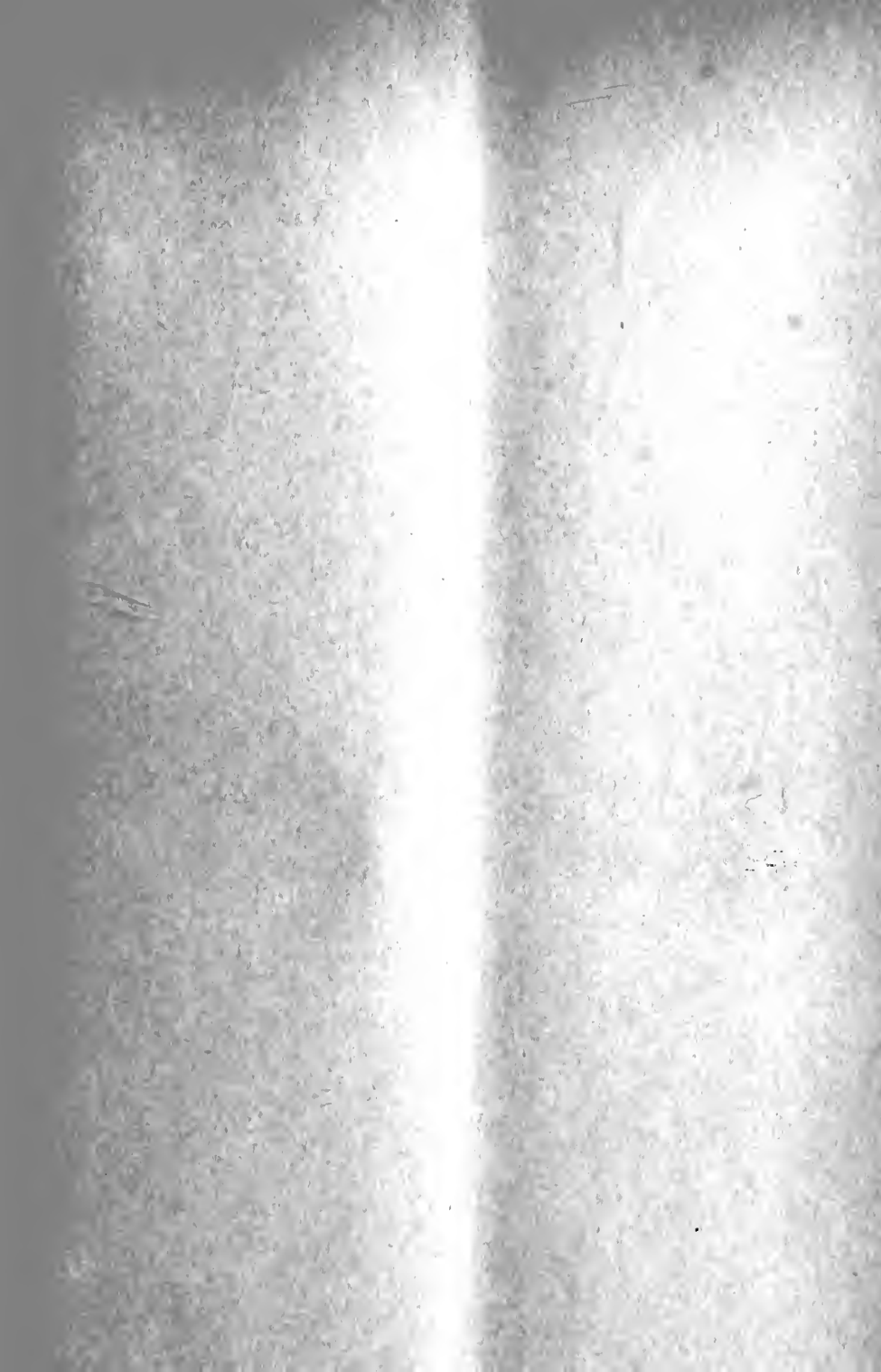
596—Où trouverais-je des renseignements sur la fameuse *chasse-galerie* qui fit l'épouvantail de tant de générations ?
XXX

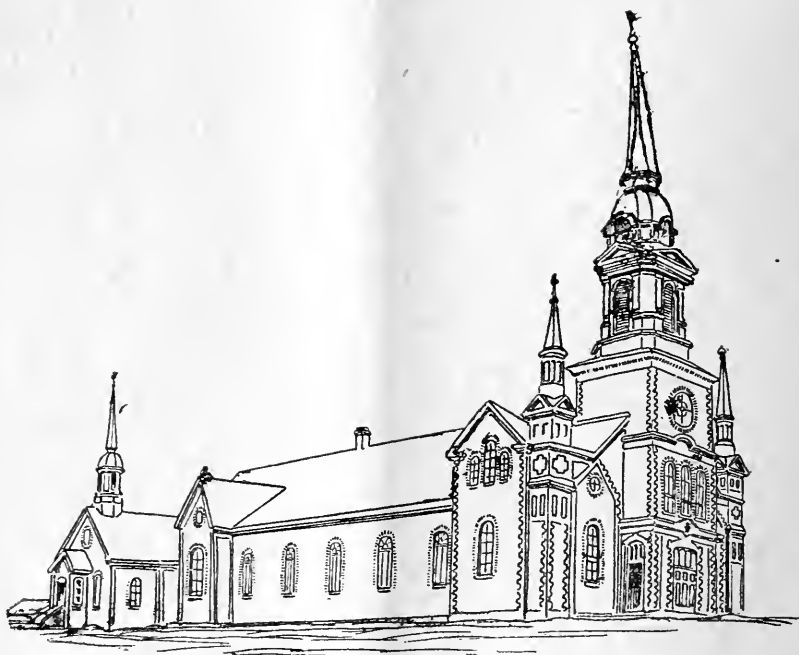
597—En quoi consistait le *clairon-du-roi*, cet amusement de société si en vogue autrefois ?
RHO.

598—Pouvez-vous me dire ce qu'on entend exactement par le mot *corvée* dans notre pays ?
A. R.

599—Qu'est-ce qu'on entend à la campagne, par le mot "*épluchette*" ?
HAB.

600—N'y avait-il pas un capitaine Mathew ou Mass Leake avec le général Braddock lors de sa défaite au fort Duquesne en juillet 1755 ?
E. L. P.





EGLISE SAINT-FABIEN DE RIMOUSKI

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 5

AVRIL 1899

No. 4

SAINT-FABIEN DE RIMOUSKI

La paroisse de Saint-Fabien de Rimouski, a été érigée canoniquement le 11 décembre 1828 ; son érection civile eut lieu le 5 mars 1835.

La première chapelle de Saint-Fabien fut bénite le 6 février 1848. La première messe y fut dite le même jour.

L'église actuelle a été construite en 1854.

L'année suivante, l'Ordinaire de l'Archidiocèse donnait un pasteur à cette paroisse dans la personne de M. Augustin Ladrière.

M. le chanoine P. Audet lui succédait en 1870.

En ces dernières années, cette paroisse a fait des progrès vraiment étonnants. Elle compte aujourd'hui 1850 âmes et possède une fromagerie, une beurrerie, huit magasins, trois moulins à scie et à bardeaux, une grande fabrique de meubles, portes et fenêtres, trois forges, etc., etc.

L'église qui a subi, en 1898, une véritable transformation est aujourd'hui très belle.

Le 20 décembre dernier, Mgr Blais, évêque de Rimouski, se rendait à Saint-Fabien pour y faire la bénédiction de trois nouvelles cloches. Les personnes qui assistaient à cette belle démonstration n'en perdront pas le souvenir de sitôt.

R.

LES LÉGENDES DE NOS ANCÊTRES

C'est un fait parfaitement avéré que nulle contrée n'a eu d'aussi fréquents rapports avec les revenants et les esprits. que nulle terre n'a engendré autant de feux-follets, vu courir autant de loups-garous que l'île d'Orléans. Délicieuses histoires, contes charmants, qui me rappelez les souvenirs de mon enfance, pourquoi vous laisserais-je dans l'oubli ? Pourquoi ma plume se refuserait-elle à retracer ces légendes naïves qui peignent si bien la bonne foi de nos ancêtres, leur esprit religieux, en même temps qu'elles rappellent leur noble origine.

Ceux qui nous ont légué ces contes, qui, depuis quelques années, commencent à se perdre dans la mémoire du peuple, les racontaient au bivouac, au milieu de la forêt, à la belle étoile, entre le combat du jour et celui du lendemain. Et ces héros, soldats aussi fiers sur le champ de bataille que citoyens paisibles à la chaumière, versaient des larmes en les transmettant à leurs enfants : car, pour eux, c'était le souvenir de leur belle Normandie ou de leur noble Bretagne, qui se retraçait à leur esprit. Ainsi donc, pourquoi ne les pas rappeler ?

Les feux-follets se manifestent sous l'apparence de flammes, dont la couleur est loin d'être uniforme ; les uns la disent bleue, d'autres, rouge, d'autres, verte. Peu importe la couleur ; c'est un détail qui regarde les feux-follets, et personne n'a le droit de leur imposer de règles là-dessus.

Mais il est un point sur lequel tout le monde est d'accord, et que personne n'a songé à contester : c'est que le feu-follet, dont le vol est rapide, les zigzags très nombreux ; n'a d'autre ambition que d'attirer les gens dans les précipices. Triste prérogative que possède la lumière du feu-follet, en commun avec bien d'autres lumières du siècle, moins brillantes

peut-être, mais dont les dangers de séduction ne sont pas moins à redouter.

Rien qu'à cette particularité, qui pourrait douter que le feu-follet ne soit autre chose que le malin esprit ? Aussi la présence de ces diabolins enflammés aurait-elle été pour les habitants de l'île d'Orléans une source amère de désagréments, si leur esprit inventif n'eût découvert deux moyens aussi simples qu'infailibles de se débarrasser de leur présence importune.

C'est un secret, cela ;... et, à titre d'initié, mon indiscretion me sera-t-elle pardonnée ?

A tout risque, voici la recette : Piquez une aiguille ou votre couteau sur la clôture, et le feu-follet s'arrête tout court, comme par un charme. Alors de deux choses l'une : ou bien le feu-follet se déchire sur le couteau, et par là même se délivre ; ou bien il s'épuise en efforts interminables pour passer par le trou de l'aiguille, et, dans l'intervalle, vous avez le temps de regagner votre demeure et de vous mettre à l'abri.

Ce n'est pas tout ; le diable trouvait encore bien d'autres moyens de s'immiscer dans les affaires des gens de l'île d'Orléans.

C'est ainsi, par exemple, qu'on le rencontrait parfois au bal, sous l'apparence d'un beau monsieur, tout habillé de drap fin, des pieds à la tête.

Dans cette circonstance, il gardait toujours ses gants pour cacher ses griffes, et son chapeau, pour dissimuler ses cornes ; et d'ordinaire il dansait avec la plus fringante des filles de la compagnie. Puis, au beau milieu d'une dance, voici ce qui arrivait : tout à coup un cri perçant se faisait entendre, et le beau monsieur faisait comme un éclair à travers une fenêtre, emportant avec lui quelque menu détail du ménage comme le four, par exemple. Quant à la demoiselle,

elle en était quitte pour un coup de griffe. Il n'est pas sans intérêt d'ajouter que la présence accidentelle d'un enfant au milieu de l'appartement ne manquait jamais de trahir la présence du diable, tant le pauvre innocent criait et pleurerait.

C'était quand on allait quérir le prêtre pour quelque malade durant la nuit, que le diable en faisait de ces efforts,—j'allais dire surhumains,—pour retarder l'arriver du ministre de Dieu. Comme de raison, il jouait gros feu, puisqu'il s'agissait pour lui, ni plus ni moins, que du gain ou de la perte d'une âme. Aussi que de choses n'arrivait-il pas alors !

Aussi, les chevaux, tout à coup et sans aucun à-propos, se trouvaient dételés ; le harnais se retournait, et de lui-même bout pour bout ; des chandelles tout allumées apparaissaient, sur la tête du cheval.

En prévision de toutes ces aventures diaboliques, on n'allait jamais quérir le curé qu'avec deux voitures : si quelque accident survenait à l'une, l'autre au moins était encore disponible.

Combien de fois encore n'est-il pas arrivé qu'en allant à l'écurie, le matin, pour *faire son train*, on ait été tout surpris de trouver son cheval harassé, épuisé, blanc d'écume, avec le crin du cou et de la queue tout tressé. Il aurait fallu être bien naïf pour ne pas reconnaître encore là un de ces tours du lutin, qui profitait de la nuit et de l'absence des gens pour se promener à leurs dépens. Il est consolant d'ajouter que, pour lui faire passer cette fantaisie, il suffisait de verser un minot de son à la porte de l'écurie. Le lutin, homme d'ordre avant tout, avait le soin, en prenant congé du cheval, de remettre chaque chose à sa place comme il l'avait trouvée : tâche dont il s'acquittait à merveille et en

homme scrupuleux. Or, pour parvenir à l'écurie désormais, il lui fallait bien mettre le pied sur le son, dont les grains se trouvaient par là dérangés.

Force lui était donc de remettre un à un tous ces milliers de grains en leur place, comme ci-devant ; durant ce temps, l'aurore venait, et adieu la promenade !

Heureusement qu'une occasion, comme il ne s'en présente guère, s'offrit un jour aux sorciers de l'île d'Orléans pour faire expier au diable une partie des mécomptes dont il s'était rendu coupable envers eux. Dans ce temps-là, on construisait l'église de Saint-Laurent. Or, près de cette église se trouvent les côteaux de Saint-Laurent, dont la pente est abrupte et la montée difficile. Les chevaux en avaient tout leur raide à charroyer la pierre en ces endroits, et les habitants se plaignaient amèrement.

Le constructeur, fin matois, et homme bien éduqué, leur annonça un jour, pour faire cesser leurs plaintes, qu'il allait leur procurer un cheval bien fort, si fort, qu'il pourrait traîner, à lui seul, la charge de quatre chevaux ordinaires.

Aussitôt dit, aussitôt fait : voilà notre homme qui s'enferme pendant quelque temps à l'écart, sans doute pour lire le *Petit Albert*. C'est un livre extraordinaire que celui-là, et qui contient des choses fort merveilleuses, entre autres, un chapitre tout écrit avec des croix ?

Peu de temps après, l'entrepreneur revint, conduisant par la bride un cheval si beau, qu'on en avait jamais vu de pareil. Et alors il dit aux *habitants* :

—“ Or ça, faites-le travailler sans pitié ; mais, pour aucune raison au monde, il ne faut le débrider. Qu'il piaffe, qu'il rue, qu'il hennisse, n'importe ; ne lui ôtez pas sa bride, pas même pour le faire boire.”

Le cheval fut confié aux mains d'un jeune homme, qui se mit à charroyer la pierre ; et tout allait à merveille.

Mais, pendant tout ce temps, le pauvre animal avait l'air si fatigué, si exténué, il paraissait tant souffrir du besoin de boire, que, vers le soir, son conducteur,—jeune gars inexpérimenté comme tous ceux d'alors, et probablement ceux d'aujourd'hui,—se laissa toucher de pitié, et le conduisit au ruisseau voisin pour le faire boire. Jusque-là ce n'était pas mal ; mais, comme le pauvre animal faisait mine de ne pouvoir avaler avec sa bride, voilà notre étourdi qui la lui enlève : et aussitôt, plus de cheval ! il se précipite dans le ruisseau voisin, transformé en anguille, et..... *cours après*.

Heureusement qu'à cette heure les pierres étaient toutes charroyées, à l'exception d'une seule, qui, depuis lors, a toujours manqué à l'édifice.

HUBERT LARUE

LA RARETÉ DE L'ARGENT AUTREFOIS

On ne s'imagine pas aujourd'hui combien était rare l'argent au commencement du dix-huitième siècle dans la Nouvelle-France. Voici un fait qui peut en donner une idée. Les îles à l'Aigle et à la Grenouille, comprenant cinq cent soixante et cinq arpents en superficie, qui avaient été concédées le 19 octobre 1694, à Etienne Volland, sieur de Radisson, par M. le comte de Frontenac et le chevalier seigneur de Champigny, gouverneur et intendant, furent vendues à Jacques Brisset par le dit Radisson, par contrat devant M^{re} Adhémar Saint-Martin, notaire à Montréal, le 13 juillet 1712, pour la somme de 300 francs du pays. En attendant le paiement, qui devait être à la convenance du preneur, il y avait une rente de 15 francs par année, qui ne fut éteinte par le paiement des 300 francs que le 21 janvier 1752. Un seigneur à qui il fallait quarante-deux ans et demi pour payer une somme de \$50 !

L'ABBÉ VINCENT PLINGUET

HABITANTS vs HIVERNANTS (1)

Il y a à distinguer entre les mots colons, hivernants, interprètes, employés de la traite, français, commis, habitants et fonctionnaires, durant les premières cinquantes années au moins qui vont de 1603 à 1650. Aucun terme n'a la même signification que l'autre dans cette série. Comprendons bien le sens attaché alors à chaque expression et notre histoire, à ses débuts, deviendra plus claire, plus intelligible, plus réelle.

Les Français qui ont les premiers fait la traite au Canada, y laissaient parfois des hivernants. Ceux de Chauvin, à Tadoussac, en 1599, périrent avant le retour de l'été. Ceux de M. de Monts, à Sainte-Croix, Acadie, en 1604, succombèrent, pour la plupart, à une espèce de scorbut, appelé le mal-de-terre. Lorsque Champlain eut construit une habitation à Québec, en 1608, il résolut d'y passer l'hiver, avec vingt-sept hommes ; le printemps arrivé, il n'en restait que huit — les autres ayant été emportés par la même maladie, causée par les privations.

Il n'y avait pas encore d'habitants dans le Canada. Les compagnies de traite, qui se succédèrent jusqu'à 1627, envoyèrent des hivernants, mais il ne vint qu'un seul habitant, Louis Hébert, le pionnier de la population canadienne-française ; car tous, tant que nous sommes, nous descendons de l'habitant et non pas de l'hivernant.

L'hivernant était aux gages des compagnies de traite ; après trois ou quatre années, il retournait en France.

L'habitant était celui qui prenait une terre, se fixait à demeure dans le Canada et comptait y laisser sa famille ; dès les jours de Champlain, on le distinguait de l'hivernant.

(1) IV, XI, 537.

Cet homme modeste, abatteur de la forêt, fondateur de paroisse, est la souche unique de notre peuple.

De l'hivernant vinrent les Français, employés de la traite—administrateurs civils, officiers militaires, et même missionnaires, gouverneurs-généraux, et tout ce qui représentait la France proprement dite. Le " Français " était de la classe des hivernants, parceque lui et l'hivernant se recrutaient en France, et y retournaient après un certain séjour au Canada. Il en a été ainsi jusqu'à la conquête (1760).

De l'habitant sortent, et sortent uniquement, les Canadiens-Français. La distinction entre ces deux branches de la race française, dans notre pays, date du temps de Champlain. L'homme qui faisait du Canada sa patrie d'adoption, fut de suite considéré comme un être distinct des Français. Les compagnies de traite, représentées par les employés, les missionnaires envoyés ici, les gouverneurs, les hommes de loi, et les officiers de l'armée formaient un monde à part. Entre ces deux groupes, il y a toujours eu divergence d'idées : l'une tenait pour le Canada, l'autre pour la France.

L'habitant, et le terme qui le distingue, remontent donc à l'année 1617, autrement-dit, à l'année de Louis Hébert. Qu'importe que les historiens n'aient pas saisi cela ! Ce n'est pas dans les historiens qu'il faut étudier la question, mais dans les chroniques du temps. Si vous lisez celles-ci, vous distinguerez aisément la différence, et vous arriverez à vous expliquer comment, en 1645—alors qu'il n'y avait pas plus de deux cent cinquante personnes établies sur notre sol—on a pu former la compagnie dite des *habitants*, qui enleva au moins le tiers de la traite à la compagnie de la Nouvelle-France, protectrice intéressée des hivernants. Depuis ce jour, jusqu'à la conquête, la lutte dans le Canada a toujours été entre les habitants et les hivernants.

C'est donc une chose bien acquise que le mot " habitant ". Durant cinq quarts de siècle après 1645, nous, les habitants, nous avons été appelés " Canadiens " parce que nous avons

fait du Canada notre patrie. Les autres étaient des “ Français ” et ce terme couvrait les gouverneurs, les missionnaires, les officiers de l'armée et généralement tous ceux qui venaient de France exercer quelques fonctions durant une période déterminée.

Après la conquête, la politique anglaise distingua très bien entre les habitants, qui formaient le gros de la population, et les Français restés au milieu de nous. Ces derniers finirent par disparaître.

Ce sont les fils de l'habitant qui ont créé notre clergé national, fait les luttes politiques, reconstitué le commerce dont nous avons été privés sous les Français et sous les premiers Anglais, par la force des circonstances qui réservaient aux Européens l'exploitation de notre pays. De l'habitant aussi viennent ces écrivains passionnés pour nos gloires nationales, inspirateurs du sentiment canadien et dont la tâche est aujourd'hui plus belle que jamais.

BENJAMIN SULTE

UN ROYAL COUP DE PIED

Lorsque le duc de Clarence, plus tard Guillaume IV, visita le Canada, il s'avisait un bon jour de traverser la frontière qui sépare la province de Québec de l'état du Vermont. Comme un bon bourgeois, il se rendit chez un barbier pour se faire raser. La femme du barbier, une très jolie brunette, entra justement comme le prince se levait de la chaise. Le prince la saisit par le cou et lui donna un retentissant baiser.—“ Allez maintenant, lui dit-il, et dites à vos voisines que le fils du roi d'Angleterre a donné un baiser royal à la femme d'un barbier yankee.”

L'histoire ne dit pas si la jeune femme fut flattée de l'honneur que lui faisait le duc de Clarence. Elle n'est pas aussi silencieuse au sujet du barbier. Celui-ci saisissant le prince par les épaules lui donna un coup de pied au bon endroit en lui disant :—“ Maintenant, allez, et dites aux femmes de votre pays qu'un barbier yankee a donné un royal coup de pied au fils du roi d'Angleterre.”

R. O.



ANNE JOSEPH HIPPONTE
C^{te} DE MAURES & J^e MALARTIC
Lieutenant General des Armes du Roi
Commandeur de S^t Louis - Gouverneur de l'Île de France
1750 - 1800

LE COMTE DE MALARTIC

LE COMTE DE MALARTIC

La famille de Malartic compte parmi la plus vieille noblesse de l'Armagnac. Elle remonte à Odon de Malartic, damoiseau vivant en 1209, père du chevalier croisé Arnaud de Malartic présent, en 1252, au camp devant Joppé.

Anne-Joseph-Hippolyte de Maurès, comte de Malartic, était le deuxième fils de Pierre-Hippolyte-Joseph de Maurès de Malartic, et de Antoinette-Charlotte de Savignac de Saint-Urcisse. Trois de ses frères devinrent généraux.

C'est à Montauban, le 3 juillet 1730, que naquit Anne de Malartic. Sorti, à l'âge de quinze ans, du collège de Nanterre il fut aussitôt nommé sous-lieutenant dans le régiment de la Sarre. Peu après, il obtint une compagnie dans le régiment de Béarn, avec lequel il fit, comme capitaine, les campagnes de Flandre, d'Italie et de Provence. Il fut nommé aide-major en octobre 1749.

En 1755, il s'embarque pour la Nouvelle-France avec son régiment. L'année suivante, Montcalm remplace comme commandant des troupes françaises, le baron Dieskau fait prisonnier au lac Saint-Sacrement. Dès lors, de Malartic le suit presque partout.

Il fait partie de l'expédition dirigée par Montcalm en 1756 contre le fort Oswego ou Choueguen.

L'année suivante, il assiste à la prise de William-Henry.

En 1758, il prend part à la bataille de Carillon. Le régiment de Béarn était posté à la droite, et, au plus fort de l'action, Malartic eut le genou gauche percé d'une balle. Cette blessure lui valut la croix de Saint-Louis.

A la bataille des Plaines d'Abraham, le 13 septembre 1759, il se bat comme un lion. Son cheval est tué sous lui et ses habits percés de balles.

C'est de Malartic qui commandait la garde laissée à l'Hô-

pital-Général pour protéger les nombreux blessés, officiers et soldats. Il gagna même l'estime du général Murray qui l'invita plusieurs fois à dîner avec lui.

A la bataille de Sainte-Foye, de Malartic fut de nouveau légèrement blessé. Cette fois ce fut un boulet de canon qui lui effleura la poitrine.

Malgré cette belle victoire de Saint-Foye, Lévis fut obligé de lever le siège et de se replier sur Montréal.

Après la capitulation de Montréal, de Malartic rentra en France avec les restes de l'armée.

En avril 1763, de Malartic fut nommé major du régiment Royal-Comtois.

Choiseul, alors ministre de la guerre, ne le trouvant pas assez récompensé de ses beaux états de service, le fit nommer, deux mois après, colonel du régiment de Vermandois.

Quatre ans après, son régiment eut ordre de se rendre aux Antilles. C'est pendant cette campagne qu'il fut nommé commandant en chef et gouverneur de la Guadeloupe avec le grade de brigadier.

Il passa ensuite à la Martinique et à Saint-Domingue où il fut d'un grand secours au prince de Rohan pour réprimer les désordres qui s'étaient élevés dans cette île.

Rentré de nouveau en France avec son régiment, il fut détaché avec lui en Corse.

Le 3 mars 1780, il était promu maréchal de camp.

Douze ans plus tard, le 27 janvier 1792, Louis XVI le nomma lieutenant-général et gouverneur des établissements français à l'est du cap de Bonne-Espérance, avec l'île de France pour chef-lieu de son gouvernement.

C'est là qu'il expira le 28 juillet 1800, regretté de tous.

PIERRE-GEORGES ROY

L'AMOUR DE LA FRANCE EN ACADIE

L'amour de la France est resté un objet de culte pour les Acadiens. Son nom est une musique à leur cœur ; et son souvenir, grandissant dans la fantasmagorie du passé, s'élève jusqu'au ciel, semblable à un sommet étoilé. Après Dieu et son Eglise, c'est la France la première. A la Confédération des provinces, dont la plupart des Acadiens ne se souciaient guère, plusieurs pensaient toujours " qu'elle reviendrait." Plusieurs le pensent encore, s'appuyant sur des prophéties que l'aïeul raconte à ses petits-enfants. On est résigné, on est fidèle à l'Angleterre ; mais on aime la France. Il est si naturel, il est si doux d'aimer sa mère, même quand elle n'est plus là, même quand elle ne doit plus revenir !

Vers 1864, il s'échappa d'un navire passant près de la dune de Bouctouche, un matelot fatigué de la mer, qui gagna la rive à la nage, ayant appris que cette plage était habitée par des Français. On le recueillit, on l'habilla, et l'on s'aperçut bientôt qu'il savait lire et écrire. Une école fut incontinent ouverte, à laquelle se rendirent tous les enfants du village. A la Confédération (1867), il fut choisi candidat pour la chambre fédérale, et élu, en dépit d'une opposition anglaise acharnée. M. Auguste Renaud, c'est son nom, siégea aux Communes canadiennes, de 1867 à 1872, en qualité de seul représentant acadien, et s'acquitta de ses fonctions avec beaucoup d'habileté et une grande fidélité. Il n'y a que l'anglais qu'il ne put jamais apprendre et qu'il prononça toujours d'une façon réjouissante. McLeod, son concurrent, devenait *Maclott* ; et Kingston, un des centres principaux du comté, faisait *Quinze tonnes*, ou quelque chose pis encore. Il est mort en juillet 1897.

PASCAL POIRIER

RÉPONSES

La mort du duc de Richmond. (IV, IV, 435).— Le 29 juillet 1818, le duc de Richmond arriva à Québec et entra dans l'exercice de ses fonctions de gouverneur. Il n'occupait pas la charge longtemps, car le 28 août 1819, treize mois après son arrivée—suivant le rapport fait par le juge en chef Sewell, qui remplit temporairement les fonctions d'administrateur jusqu'à l'arrivée du juge en chef Monk—le duc mourut à Richmond, village que, d'après le juge en chef Sewell, le duc " avait lui-même fondé à titre d'asile pour les officiers et les soldats qui ont servi dans la dernière guerre " (1812). Le village de Richmond est à environ 20 ou 21 milles d'Ottawa, mais la tradition veut que le duc ne soit pas mort là, mais dans un hameau du nom de Fallowfield, situé à quelques milles de Richmond. Après qu'il fût arrivé à Québec pour se charger des fonctions d'administrateur, le juge en chef Monk fit rapport, le 20 septembre, de la mort du duc arrivée à un endroit près de Montréal, après son retour d'une exploration " des parties étendues du Haut-Canada ", et, continuant, il dit : " Je suis désolé d'ajouter que des symptômes d'hydrophobie ont été (m'informe-t-on) la cause de sa mort inévitable." Que la rumeur à laquelle le juge en chef Monk fait allusion soit bien fondée c'est ce que fait voir une lettre de M. Charles Cambridge, adressée de Belfast à lord Bathurst, en date du 14 octobre 1819. L'auteur de cette lettre ayant quitté le Bas-Canada le 8 septembre, parle de cette mort avec pleine connaissance de ses circonstances, autant qu'on peut le voir. Après avoir décrit l'objet de l'exploration que le duc avait faite dans le Haut-Canada, ses intentions éclairées, sa dernière visite à lord William et lady Mary Lennox à Kingston, et d'autres incidents de moindre importance, l'auteur continue :

“ Le 23 août le duc dina avec un détachement d'officiers posté à Perth, et ce fut le 25 seulement que s'annoncèrent les premiers symptômes de la cruelle maladie qui, trois jours après, se termina par la mort. De bonne heure ce matin-là le valet du duc trouva Sa Grâce alarmée à l'aspect d'arbres qui étaient près d'une fenêtre de la chambre où il avait couché et qui, insista-t-il, étaient des gens qui regardaient dans la chambre ; et lorsque peu après on lui apporta une cuvette d'eau, une évidente horreur se peignit sur ses traits à la vue de ce liquide. En plusieurs occasions, ce jour-là et le 26, les symptômes ne furent que trop évidents chaque fois qu'il fut présenté au duc quelque liquide auquel Sa Grâce ne touchait plus maintenant qu'avec une extrême répugnance. Le 26, au diner, il avait prié le lieutenant-colonel Cockburn de prendre du vin avec lui, mais Sa Grâce n'eut pas plutôt porté la liqueur à ses lèvres qu'incapable de contrôler la violence du mal il remit son verre sur la table en disant : “ N'est-ce pas trop ridicule ? Allons ! je le boirai quand je n'y penserai pas.” Le soir du même jour on envoya chercher un aide-chirurgien, (le seul médecin qu'il y eut dans les environs) qui le saigna, et Son Excellence se trouva apparemment si soulagé par l'opération qu'il se leva de bon matin le lendemain et proposa de traverser le bois de Richmond à pied jusqu'à la colonie qui avait récemment été baptisée du nom de son illustre fondateur, lequel était maintenant à la veille de l'immortaliser par la catastrophe de sa mort.

Dans le bois, s'étant mis à courir en entendant japper un chien, on eût de la peine à le rejoindre, et quand la bande arriva à la lisière du bois, le duc, à la vue d'une eau stagnante quelconque, s'élança par-dessus une clôture et se précipita dans une grange voisine où ses compagnons terrifiés le suivirent avec empressement. Le paroxysme de sa

maladie était maintenant à son apogée. Ce fut presque un miracle que Sa Grâce ne mourût pas dans la grange ; on le transporta avec peine à une misérable chaumière du voisinage, et de bonne heure, le matin du fatal 28, le duc de Richmond expira dans les bras d'un fidèle Suisse qui n'avait jamais quitté un instant son bien-aimé maître.

Pendant que le duc était dans cette misérable cabane de rondins, la raison reprit parfois chez lui son empire, et Sa Grâce profita de ces intervalles lucides pour écrire à lady Mary Lennox, une lettre dans laquelle il lui rappelait qu'un jour (il y avait cinq mois de cela) s'étant fait une entaille au menton en se rasant, dans une chambre du château Saint-Louis, il avait voulu faire lécher la blessure par un chien favori de la maison qui se trouvait là, et que ce chien l'avait mordu au menton.

Le souvenir de cette circonstance ne faisait que trop pressentir au duc le sort qui l'attendait, vu que le chien en question avait été par la suite atteint de la rage, et c'est pourquoi dans sa lettre à lady Lennox, Sa Grâce exprima la conviction que sa maladie était l'hydrophobie (chose qui semble ne pas faire le moindre doute).

Le duc traça la ligne de conduite que ses enfants devaient suivre dans la pénible situation où ils allaient se trouver à son décès, et l'on dit qu'il demanda à être enterré à Québec, sur les remparts, comme un soldat, pour rester là.

Les souffrances du duc étaient extrêmes ; cependant l'esprit chez lui, dominait l'agonie du corps. Il enjoignit au colonel Cockburn de ne plus faire attention à ses ordres, " car vous voyez à quel état je suis réduit," ajouta-t-il. Pendant un paroxysme de douleur il s'écria : " Fi ! Richmond, fi donc ! Charles Lennox, endure tes souffrances comme un homme ! " Il mourut peu après, le 28, et sa dépouille mortelle arriva à Montréal le 30, jour auquel il avait été annoncé qu'il tiendrait un lever."

Dans l'histoire du Dr Kingsford (vol. IX, p. 182) se trouve un récit qui s'écarte un peu de ce qui précède, mais les deux narrations ne diffèrent pas essentiellement. D'autres historiens mentionnent le fait de la mort sans en décrire les circonstances particulières.

DOUGLAS BRYMNER

Un pretre medecin. (IV, IX, 509.)—M. Pierre-Joseph Compain, qui mourut curé à Saint-Antoine de Chambly en 1806, avait la réputation d'être un excellent médecin. Il avait étudié cet art à Montréal sous le docteur Feltz, chirurgien-major des troupes. Il avait, dit-on, un remède infailible pour guérir les cancers. Le 16 octobre 1795, il proposait à M. Plessis, alors curé de Québec, de faire connaître son secret, pour traiter les maladies si le clergé voulait bien lui payer une pension. " Je possède, disait-il, un secret utile à l'humanité. Une foule d'indigents accourt à moi et ma cure est pauvre. Qu'on me promette d'avoir une aide de la législature ou qu'on me paye une pension et je livrerai mon secret ". Dans une autre lettre il disait encore : " Je ne veux point m'enrichir, mais si je livre mon secret les docteurs s'en empareront et ils feront payer les pauvres. L'argent que je ferai, je le donnerai aux pauvres."

Voyez dans la *Gazette de Québec* du mois de mars 1799, No 1766, une annonce de M. Compain, où il dit qu'il guérit des chancres.

J. E. R.

Les Meurons et les Watteviles. (IV, IX, 512.)—Ces deux régiments, composés de troupes suisses, officiers et soldats, portaient chacun, comme c'était alors l'usage, le nom de leur colonel.

En garnison au Cap de Bonne-Espérance, et au service de la Hollande, elles ne vinrent à Malte qu'après l'occupation du Cap par l'armée anglaise en 1806.

A leur passage en Angleterre, en route pour le Canada, on adjoignit à leur effectif les prisonniers français qui voulurent bien accepter le service aux colonies, en échange de leur confinement sur les pontons ou dans les forteresses ; mais à la condition expressément convenue de part et d'autre, de ne jamais les obliger à porter les armes contre la France.

Quelques-uns de ces soldats si étrangement rendus à la liberté, s'établirent, le terme de leur engagement expiré, sur divers points de la province, et firent des souches de Canadiens.

Nous nous rappelons qu'en 1869, à l'occasion de la fête du 15 août, nous nous rendions à Napierville, en compagnie du vice-consul de France à Montréal, feu le Dr Picault, porter trois médailles de Sainte-Hélène, venues du ministère de la guerre à l'adresse de trois vieux braves anciens soldats du régiment de Meuron.

Ces soldats, devenus laboureurs, et dont le plus jeune avait 73 ans, reçurent cette distinction avec un indicible attendrissement. Ils riaient et pleuraient à la fois, examinant le revers et la face de la médaille ; et tous trois comme aux grands jours de victoire, crièrent : Vive l'Empereur.

AUGUSTE ACHINTRE

Le régiment de Carignan. (IV, XI, 531.)—Le régiment de Carignan nous a laissé quelques uns de ses soldats vers l'année 1670. Si l'on suppose que l'un de ces hommes était alors âgé de vingt ans, il aurait eu cent six ans l'année où Montcalm écrivait. Cela me paraît fort. Je ferai observer que les gens du siècle dernier rangeaient sous le nom de Carignan tous les militaires. Ainsi le patriarche de la Baie Saint-Paul doit avoir appartenu aux cinq ou six compagnies d'infanterie qui arrivèrent de 1684 à 1700, lesquelles n'avaient aucun rapport avec le régiment de Carignan retourné en France avant 1670.

BENJAMIN SULTE

Au temps des rechauds. (IV, XI, 542.)—Dans le temps des églises non chauffées, un vieux curé d'en bas de Québec, avait entouré son autel d'une cloison vitrée. Ce compartiment était chauffé.

Le brave homme y avait ménagé une ouverture. A chaque *Dominus Vobiscum*, il ouvrait gravement sa fenêtre, chantait magistralement les paroles liturgiques et continuait le saint office, après fermeture hermétique de la fenêtre. Il était vu pleinement du pieux auditoire sans pourtant souffrir de l'incommodité de vingt degrés au-dessous de zéro. Les prônes et sermons devaient être courts à cette époque, et l'éloquence de ces bons curés ne devait pas faire dormir *les gens debout*.

F. L. L. A.

La harangue de Salaberry. (IV, XII, 558.)—La harangue du colonel de Salaberry telle que reproduite dans les *Recherches Historiques* (V, p. 85) m'a été transmise et rapportée par mon père, lieutenant sous Salaberry à la bataille de Châteauguay.

Au nombre de plusieurs articles que j'ai publiés en 1879, à l'occasion de la célébration du centenaire et du cinquantième anniversaire de la mort du héros de Châteauguay, pour engager le gouvernement fédéral à élever un monument au grand soldat, se trouvaient les lignes qui suivent (article du 31 janvier 1879) :

“ Mon père, qui, en 1812 et à Châteauguay, combattait comme lieutenant à côté du colonel de Salaberry, lui fut toujours dévoué et attaché dans la suite. Pour lui le vainqueur de Châteauguay était un second Napoléon, une espèce de dieu ! Il fut toujours son ami fidèle, et après sa mort, il fut l'ami intime de sa famille. Combien de fois n'a-t-il pas manifesté son vif mécontentement contre l'ingratitude des Canadiens et des autorités gouvernementales, parce

qu'ils n'élevaient point un monument au colonel de Salaberry ! Dans un moment où, devant plusieurs personnes, il parlait de la bataille de Châteauguay avec un enthousiasme bien légitime, il ajouta :

“—Si ceux qui n'étaient pas nés ou qui suçaient bêtement le lait du sein de leur mère, lorsque nous nous bitions à Châteauguay, et qui sont peut-être aujourd'hui au timon des affaires du pays, avaient été avec nous, ils aimeraient à se rappeler et à conserver le souvenir du commandement donné par notre brave colonel avant la bataille : “ Voltigeurs ! s'écria-t-il, l'armée américaine est sur nos talons ; mais il faut l'arrêter dans sa marche ou mourir ! Que chaque balle abatte un ennemi, et malheur à celui qui manquera ou perdra sa poudre, car mon sabre lui fera sauter la tête ! Clairons ! faites un bruit d'enfer, afin que les Américains nous croient en grand nombre et qu'ils sont tombés dans une embuscade. Officiers, faites votre devoir ! ordonnez à vos soldats de faire un feu roulant, et vive la vieille Angleterre ! ”

“ Voilà comment parla notre commandant. Oh ! je le répète, si ceux qui sont à la tête de nos destinés voulaient faire appel à leur patriotisme, et s'ils pouvaient apprécier le dévouement héroïque de trois cents soldats décidés à se faire tuer jusqu'au dernier plutôt que de livrer le chemin à l'ennemi, ils auraient honte de leur apathie et ils élèveraient un monument au héros de Châteauguay, puis une pierre commémorative à ses compagnons d'armes.”

Enfin, ce n'est que vingt ans après cet appel et protestation que le gouvernement a fait ériger, en 1895, à Châteauguay, un monument incomplet et qui laisse beaucoup à désirer.

Lors de l'inauguration de ce monument, Sir A.-P. Caron, auquel j'avais passé le discours du colonel de Salaberry, ne l'a pas récité absolument dans toute sa teneur.

C'est sous la dictée de mon père que j'ai pris note du commandement plus haut cité que je crois fidèle, absolument authentique, et voici pourquoi : après la guerre, mon père visitait souvent le colonel de Salaberry ; il est plus que probable qu'au cours de la conversation il a dû s'assurer du mot à mot des paroles vibrantes qui ont été prononcées par son brave commandant, avant la bataille.

C.-A.-M. GLOBENSKY

Sir Allan MacNab. (V, I, 560.)—On ignore généralement que la femme de Sir Allan MacNab et ses deux seuls enfants, madame Daly et la comtesse d'Albermale, étaient catholiques. Le comte d'Albermale se fit catholique et une de ses filles religieuse. M. Daly et son père, Sir Dominique Daly, étaient aussi catholiques.

J'ai bien connu feu sir Allan MacNab qui m'honora même de quelqu'amitié. Je ne nie pas qu'il ait eu d'abord de fortes préventions contre les Canadiens-Français qu'il considérait, alors, tous comme des rebelles ; mais je puis assurer que ses préventions avaient considérablement diminuées sinon entièrement disparues dès 1856.

L.-N. CASALT

L'«*Enfant Terrible*» (V, I, 564.)—Je ne sais à quelle date, ni dans quelles circonstances, le nom d'*Enfant Terrible* fut donné à J.-B.-Eric Dorion. Il paraît toutefois que c'est au célèbre Joseph Cauchon que revient l'honneur ou la responsabilité d'avoir donné au fougueux tribun un qualificatif aussi caractéristique et ayant eu une aussi grande vogue.

Ce pauvre Dorion se l'était un peu attiré quand il se décrivait lui-même dans les quelques lignes rimées suivantes publiées en 1844 :

Je suis un petit garçon
Tout court et qui n'est pas long,
Et qui ne pense pas de loin ;
Mais qui s'aperçoit très bien
De tout le peu qui se passe
Et de ce qui se repasse.
Hélas ! je suis tout petit
Comme un mauvais Esprit ;
Mais pour paraître plus grand
Je veux qu'on m'appelle Gros-Jean.

Le résumé de ces quelques vers, pas très riches en rimes, n'est-il pas *Enfant Terrible* ?

Après une carrière des plus mouvementées J.-B.-Eric Dorion mourut à L'Avenir, comté de Drummond, le 1er novembre 1866.

Le matin de ce jour mémorable, pendant que M. Dorion était occupé à sa toilette, sa plus jeune enfant, Olympe, s'approchant de lui, lui dit avec naïveté : “—Papa, tu vas mourir aujourd'hui.”

Le père sourit avec bonté en lui répondant : “—Non, chérie, ne crains rien.”

Mais l'enfant insista, répétant avec assurance : “—Je te le dis, papa, tu vas mourir aujourd'hui.”

Madame Dorion fit taire la jeune prophétesse et l'emmena dans une autre chambre.

Le midi, au diner, la petite Olympe répéta encore la même assertion avec plus d'assurance que jamais.

M. Dorion, qui avait quelques effets à la station de Richmond, partit après diner, vers deux heures, pour les aller chercher.

A peine arrivait-il au pont couvert, à Ulverton, qu'il se sentit frappé mortellement : M. Dorion avait une maladie de cœur.

Il appela à son secours.

M. Charles McCaffrey accourut et M. Dorion demanda d'être reconduit au plus vite à L'Avenir.

Quand on vit revenir si tôt la voiture, quand on vit M. Dorion pouvant à peine se tenir assis, ce fut un émoi général dans le village et il s'établit un courant, une procession de citoyens anxieux de voir ce qui était survenu.

M. Dorion fut descendu de voiture par MM. Moïse Charpentier et Esdras Dionne.

Madame Dorion était au désespoir.

— Ne pleure donc pas ! Ce n'est rien ! ” furent les dernières paroles qu'il prononça.

On courut chercher le médecin. Mais la science devait être de nul secours.

Dans ce moment de surexcitation, personne ne songeait au prêtre, et mon Dieu ! c'était bien le médecin le plus nécessaire à cette heure.

M. Gouin, curé de L'Avenir, fut averti par sa servante que M. Dorion se mourait. Que faire ?

Les amis de M. Dorion étaient autour de son chevet et personne demandait le curé ! Voulait-on établir auprès du mourant une barrière infranchissable. Il me semble que ces pensées durent se présenter à M. Gouin ; mais le cœur de prêtre, le zèle de la foi, le dévouement du pasteur le commandent ; il court, il vole vers cette brebis qui voulait, revenir au bercail, mais agonisante et incapable d'appeler le pasteur. Le médecin déclare que le cœur bat encore, que la vie n'est pas éteinte et M. Gouin prononce sur la tête du moribond les paroles sacramentelles que Dieu a donné à ses ministres, à ses prêtres, le droit de prononcer, les paroles de l'absolution.

Il s'apprêtait à administrer l'Extrême-Onction, il avait fait l'onction générale, quand le médecin déclara, par un geste significatif, que l'agonie avait déjà cessé.

Les portes de l'éternité venaient de s'ouvrir pour cette âme : elle était devant Dieu !

Ainsi mourut à 4.30 heures de l'après-midi, cet homme fameux, à l'âge de quarante ans.

On se demandera peut-être comment il se fait que M. Dorion eut les honneurs de la sépulture ecclésiastique !

Voici la raison, et elle justifie amplement M. le curé Gouin d'avoir permis l'inhumation suivant les rites de l'Eglise Catholique.

En octobre 1866, Mgr Lafleche, alors coadjuteur du diocèse, vint prêcher une grande retraite à L'Avenir.

M. Dorion en suivit les exercices avec attention et respect.

Vers la fin de la retraite, le prédicateur se rendit auprès de lui, à titre d'ami et d'ancien co-paroissien, tous deux étant nés à Sainte-Anne de la Pérade.

Il fut reçu poliment et avec égard ; il ne fut nullement question de religion dans cette première entrevue.

Le lendemain matin, Mgr fit une seconde visite comme prêtre afin de tenter un suprême effort pour ramener à la pratique de sa religion d'enfance, cette âme depuis longtemps éloignée des sacrements.

M. Dorion déclara qu'il désirait se convertir. Mgr mit deux conditions :

Se démettre de la Société de l'Institut Canadien.

—Ce n'est pas difficile, dit M. Dorion, depuis trois ans je n'y ai pas mis les pieds.

Rétracter ce qu'il avait dit et écrit contre la doctrine de l'Eglise et les prêtres.

—Le prêtres m'ont attaqué, répondit M. Dorion, et il fallait me défendre.

Mgr lui fit comprendre que les prêtres étaient forcés par

leur devoir de parler comme ils l'avaient fait, qu'il avait avancé des théories contraires aux doctrines et aux enseignements de l'Eglise ; que les prêtres avaient combattu ses principes, mais sans animosité personnelle contre lui.

M. Dorion donna pour excuse son défaut d'instruction.

Mgr lui fit doucement remarquer qu'il aurait dû étudier un peu plus sérieusement les questions religieuses qu'il avait traitées dans ses écrits et ses discours. Sa Grandeur lui indiqua même de quelle manière cette rétractation devait être faite: M. Dorion déclarerait qu'il rétractait tout ce qu'il avait dit et écrit de contraire aux doctrines et enseignements de l'Eglise Catholique, qu'il entendait continuer à servir son pays dans la vie publique tout en s'engageant d'avance à se soumettre aux doctrines et aux enseignements de la dite Eglise.

M. Dorion lui répondit :

—Puisque ce n'est pas plus difficile que cela, je veux me réconcilier avec Dieu ; j'y pense depuis longtemps, je sais qu'il faut avant tout sauver son âme. Mais je veux faire cela comme il faut et prendre le temps nécessaire ; j'irai à Montréal, je ferai une retraite et ferai ma conversion.

Mgr l'encouragea dans ses bons sentiments, lui recommanda de faire les choses bien et surtout de ne pas trop retarder, vu qu'il pouvait mourir subitement, car il connaissait la maladie de cœur dont M. Dorion était affecté.

M. Dorion est donc mort catholique.

J.-C. SAINT-AMANT

Les ancêtres de Mgr Begin. (V, III, 587.)—
“ Louis Bégin, baptisé 1636, fils de Jacques et d'Anne Meloque, de *Liénard, évêché de Lizieux.* ” *Dictionnaire Généalogique*, I. p. 37).

La lecture *Liénard* ou *Liénart* sur les registres pa-

roissiaux de catholicité doit être bonne. C'est une forme qui se rencontre dans tous nos vieux actes. *Saint-Liénard* et *Saint-Léonard* désignent le même bienheureux et la même paroisse consacrée à ce saint. *Leonardus* a donné *Liénard*, de même *Leodebardus* (abbé de Saint-Aignan) a donné *Saint-Liébaut*, et *Leodebaldus*, moine de Marmoutier, a donné *Liébard* ; *Leodegarius*, *Liéger* et *Léger*. Il y a donc lieu d'accepter la lecture du *Dictionnaire Généalogique*.

Dans tout le diocèse de Lizieux, il n'y avait qu'une église consacrée à saint Léonard, c'est l'église de Saint-Léonard de Honfleur, ma paroisse natale.

Conduit par le goût de rechercher les traces du passé, j'ai dépouillé tous les registres de l'état civil de Honfleur, et la majeure partie des archives de cette ville. Ce travail m'a fourni la copie des actes de baptême des ancêtres de Sa Grandeur Mgr L.-N. Bégin, archevêque de Québec. Voici quelques uns de ces actes :

12 janvier 1621 : baptême de Nicolas Champaigne, fils de Richard Champaigne et de Marguerite Bégin.

1er septembre 1624 : baptême de Jean Bégin, fils de Jacques Bégin et de Diane Melogue. Parrain, Jean LeTac, de la paroisse d'Ablon ; marraine, Jeanne Melogue. (Le nom propre ou de famille *Melogue* a plus tard subi une altération et il a été écrit *Melocque* dans les actes notariés du dix-septième siècle).

12 avril 1625 : décès et inhumation de Louise Bégin, de la paroisse de Saint-Léonard.

28 septembre 1631 : “ Du 28 septembre 1631 a esté baptisé Loys, fils de Jacques Bégin et de Diane Melogue, ses père et mère. Son parrain Loys Langlois, fils de Jacques ; la marraine Genesiefve Delamare femme de Jean LeTac.”

(C'est par mégarde que Mgr Tanguay a fait naître Louis Bégin en l'année 1636).

3 septembre 1632 : baptême de Jacques Bégin, fils de Jean Bégin et de Jacqueline Jeanne.

21 septembre 1632 : baptême de Guillaume Bégin, fils de Nicolas Bégin et de Rachel Poisson.

17 septembre 1634 : " Du dimanche dix septiesme jour de septembre, mil six cent trente quatre, ung enfant masle pour Jacques Bégin et Diane Melogue, père et mère, nommé Jacques, par Jacques Cécire, écuyer, sieur du Bocage, et Rachel Poisson, marraine."

14 juillet 1635 : A esté baptisée Marie, fille de Jean Bégin et de Jacqueline Jeanne. Le parrin Jacques LeBourg, la marraine Marie de l'Omosne.

21 octobre 1635 : baptême de Jacqueline, fille de Guillaume Bégin et de Catherine de l'Omosne, ses père et mère.

26 décembre 1636 : " Du vingt sixième jour de décembre a esté baptisée Jeanne Bégin, fille de Jacques Bégin et de Diane Melogue, père et mère. Le parrin Nicolas Bégin.

17 février 1643 : baptême d'Ambroïse, fille de Guillaume Bégin et de Catherine de l'Omosne, ses père et mère.

10 septembre 1658 : baptême d'Anne Bégin, fille de Guillaume Bégin et d'Anne Matière.

2 septembre 1668 : baptême de Jacques Bégin, fils de Guillaume Bégin et d'Anne Matière."

La petite ville de Honfleur est très honorée d'avoir été le berceau de la famille du distingué archevêque actuel de Québec. Les Honfleursois espèrent qu'un jour ils auront l'honneur de saluer son passage au milieu d'eux.

CHARLES BRÉARD

Les Ordres du Roi. (IV, XII, 545.)—Quelque part dans ses ouvrages, M. l'abbé Daniel dit que René, baron de Portneuf, était chevalier de l'Ordre de Saint-Michel.

Bibaud, dans son *Mémorial des honneurs étrangers conférés à des Canadiens*, en voulant corriger M. l'abbé Daniel, commet une erreur assez grave. " René, baron de Portneuf, dit-il, fut chevalier de l'Ordre du Roi, et non, comme le dit l'abbé Daniel, de l'Ordre de Saint-Michel : ce fut son frère le sieur de Fortel, qui n'était pas de la Nouvelle-France."

Or, l'ordre de Saint-Michel et l'ordre du Roi étaient une seule et même association désignée sous deux noms différents. On qualifiait l'ordre de Saint-Michel d'ordre du Roi parce qu'il était conféré par le roi seulement.

L'ordre de Saint-Michel fut fondé le 1er août 1469 par Louis XI, qui le destina aux seigneurs de la cour dont il voulait avoir l'appui.

Le nombre des chevaliers de Saint-Michel d'abord fixé à 33, augmenta beaucoup dans la suite, ce qui fit tomber l'ordre dans le discrédit.

En 1588, Henri III joignit l'ordre de Saint-Michel à celui du Saint-Esprit. Dès lors, on désigna les chevaliers de Saint-Michel et du Saint-Esprit sous le nom de chevaliers des Ordres du Roi.

Aboli en 1789, l'Ordre de Saint-Michel fut ressuscité par Louis XVIII, le 16 novembre 1816, et destiné à récompenser ceux qui se distinguaient dans les lettres, les arts et les sciences.

L'ordre de Saint-Michel cessa d'exister en 1830.

Le baron de Portneuf, son frère, le sieur de Fortelle, et Emmanuel le Borgne de Bellisle, seigneur de Port-Royal, sont, croyons-nous, les seuls Canadiens qui aient fait partie de l'ordre de Saint-Michel.

P. G. R.

QUESTIONS

601—Lors de la nomination de M. le grand vicaire Racicot, de Montréal, à la haute dignité de protonotaire apostolique, des journaux ont annoncé que les seuls Canadiens élevés à cette dignité étaient Mgrs Marois, Laflamme, Hamel, Paquet, Routhier et Ritchot. N'y a-t-il pas eu d'autres Canadiens qui ont été nommés protonotaires apostoliques ?

CURÉ

602—Dans le *Journal* de Sanguinet on lit que le corps de Montgomery fut enterré avec celui de son aide-de-camp " devant la porte du bourreau ". Ce passage ne laisse-t-il pas entendre que Radcliffe n'est pas le premier bourreau attitré au Canada ? Qu'en pensez-vous ?

RIO

603—Les registres paroissiaux de Memramcook, commencés en 1781 par M. l'abbé Thomas-François LeRoux, premier prêtre résident, et continués par lui jusqu'à sa mort, puis par M. Power de 1794 à 1803, et ensuite par M. Ciquard de 1803 à 1806, ont été emportés dans la province de Québec par quelqu'un des anciens curés de Memramcook. Ils y sont encore. Mais où ? Je l'ignore. Je serais donc très reconnaissant à celui qui pourrait me renseigner sur ce sujet.

P. P. G.

604—On a beaucoup glosé autrefois sur le nom du juge Vallière de Saint-Réal. On a été jusqu'à affirmer qu'il avait ajouté lui-même ce nom de Saint-Réal à son nom de famille Vallière. Qu'en sait-on au juste ?

R. G. O.

605—Quelle est la date de l'inauguration du pont Victoria, qui relie la rive sud du Saint-Laurent à l'île de Montréal ? Le prince de Galles vint-il au Canada spécialement pour cette grande circonstance ?

IGN.

606—L'histoire du "Chien d'Or" m'a toujours paru quelque peu obscure. Connait-on aujourd'hui la véritable raison qui engagea le capitaine de Repentigny à tuer le bourgeois Philibert ?

ROB.

607—En quelle année, le bureau de poste actuel de Québec a-t-il été ouvert ? Où était-il avant cette époque ?

FACT.

608—Dans son admirable *Légende d'un Peuple*, Fréchette nous fait assister, par un soir humide et triste de l'automne, à l'épisode émouvant de la reddition du général de Lévis, lors de la capitulation de Montréal. Est-il bien prouvé que le brave chevalier de Lévis fit brûler ses drapeaux plutôt que de les rendre ? Où cette sublime action s'est-elle passée ? Est-ce bien à l'île Sainte-Hélène, ainsi que le dit le Dr Larue dans son *Histoire populaire du Canada* ?

XXX

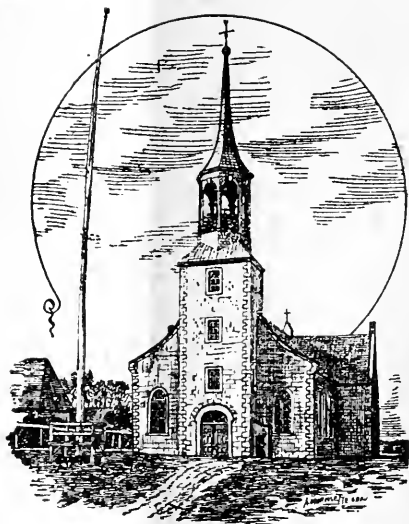
609—Dans leurs interminables incursions sur le territoire de la Nouvelle-Angleterre, les Abénaquis s'emparèrent, vers le commencement du dix-huitième siècle, d'une jeune anglaise du nom de Wheelwright. Cette jeune captive, si je ne me trompe, fut recueilli par le marquis de Vaudreuil, gouverneur de la Nouvelle-France. Mlle Wheelwright retourna-t-elle dans son pays ?

AMER

610—Où me procurerais-je la liste complète des prêtres que la révolution française força de venir chercher un refuge sur nos bords ? Comment se fait-il que l'Angleterre, si grincheuse à cette époque pour tout ce qui portait un nom français, ait laissé pénétrer ces prêtres dans notre pays ?

FRANÇ.





ÉGLISE DE ST-FRANÇOIS-XAVIER DE CAUGHNAWAGA

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 5

MAI 1899

No. 5

SAINT-FRANÇOIS-XAVIER DE CAUGHNAWAGA

La première mission iroquoise, dans les environs de Montréal, fut projetée dès le printemps de 1667, par le P. Rafféix, S. J., qui rencontra sept Onneiouts venus du pays des Iroquois, accompagnant des missionnaires. Un seul parmi eux, leur chef, Pierre Tonsahoten, était chrétien ; la femme de celui-ci, Kandiakteua, et ses cinq autres compagnons n'étaient pas encore baptisés. Le P. Rafféix offrit à Tonsahoten et à ses compagnons des terres à Laprairie, avec l'assurance qu'eux et leurs frères chrétiens qui viendraient se joindre à eux y trouveraient les moyens de pratiquer sans entraves la religion chrétienne. Les sept Onneiouts acceptèrent. Mais avant de les établir à Laprairie, le P. Rafféix, ne sachant pas alors suffisamment leur langue, les envoya à Lorette, auprès du P. Chaumonot. Celui-ci acheva de les instruire. La femme et les cinq compagnons de Tonsahoten furent baptisés à Québec, dans l'été de 1668, par Mgr François de Laval. Le vénérable évêque voulut mettre la mission projetée de Laprairie sous la protection de saint François-Xavier.

François-Xavier Tonsahoten et ses compagnons ne tardèrent pas à venir se mettre sous la direction du P. Rafféix, à Laprairie, non sans résister à l'invitation pressante que les Hurons de Lorette leur firent de demeurer avec eux.

Bientôt, d'autres chrétiens iroquois des divers cantons vinrent s'adjoindre à eux. A l'automne de 1669, la mission de Laprairie comptait déjà 5 cabanes sauvages. En 1670, elle comptait 20 familles. En 1671, le P. Frémin vint succéder au P.

Raffeix, et celui-ci alla remplacer le premier au pays des Tsonnontouans. De cette même année date dans la mission l'établissement de la Confrérie de la Sainte-Famille. Deux ans plus tard, le chiffre des sauvages chrétiens s'élevait à 300. Mgr de Laval les visita pour la première fois au mois de mai 1676 et confirma 80 personnes.

A Laprairie, les Iroquois n'avaient pas de chapelle séparée des Français.

La mission est désignée dans les catalogues des Jésuites sous les noms de "Missio iroqueorum prope Montem Regnum" ou "Residentia a Pratis (1668)", ou encore "Residentia S. Francisci Xaverii ad prata Stae Magdalenæ (1672)". Aujourd'hui, nos sauvages appellent la première station de leur mission : *Kentake*, c'est-à-dire à la Prairie.

* * *

En juillet 1676, la mission fut transférée à cinq quarts de lieue plus haut, sur le fleuve, près de la rivière du Portage, parce que le terrain de Laprairie était impropre à la culture du blé d'Inde, et le voisinage des Français était parfois préjudiciable aux nouveaux chrétiens. On commença dès l'été de cette année à bâtir une chapelle de 60 pieds, qui fut achevée et bénite solennellement l'automne d'après. Ce site fut illustré par les vertus et la sainte mort de Catherine Tekakwitha, venue du pays des Agniers en 1678, morte le 16 avril 1680. La tradition locale a tiré partie de cette circonstance pour indiquer l'endroit de cette seconde station appelée : "*Kateri tsi tkaiçat*", c'est-à-dire où Catherine fut enterrée.

En 1679, le P. Frémin fit en France un voyage très important pour la mission. Il revint en octobre 1680, avec les titres de concession de la terre nommée le Sault. Ces titres furent enregistrés au Conseil Souverain de Québec le 24 octobre 1680. Il apporta aussi de France plusieurs meubles propres pour orner la chapelle. (Il dut apporter lors de ce

voyage le maître-autel actuel de l'église de Caughnawaga, et l'ostensoir en vermeil, lequel seul a servi au culte en cette mission depuis plus de deux siècles).

En 1683, la chapelle fut renversée par le vent ; mais tous les meubles sacrés furent conservés dans leur entier. On travailla immédiatement à réparer ce malheur, et une nouvelle chapelle fut achevée l'année suivante.

A cette époque, la mission est désignée dans les catalogues des Jésuites sous le nom de "*Sti Francisci Xaverii ad Saultum*" (1681), et par les Iroquois du temps : "*Kahnawake*", c'est-à-dire *au sault, au rapide*.

* * *

En 1689, 1500 Iroquois païens fondirent à l'improviste sur l'île de Montréal, causèrent le "massacre de Lachine," répandirent la terreur jusqu'aux portes de Montréal et se proposaient de détruire le village des Iroquois chrétiens et de massacrer ou de capturer ses habitants. Pour se protéger, ceux-ci se réfugièrent à Montréal, où ils demeurèrent pendant 7 ou 8 mois. Puis le danger passé, ils allèrent, sous la direction du P. Bruyas, établir une nouvelle station à une demi-lieue plus haut que la précédente. C'était au pied du Rapide, mais toujours appelé "*Kahnawake*," c'est-à-dire *au rapide*, par les sauvages d'alors, "*Kahnawakon*," c'est-à-dire *dans le rapide*, par ceux d'aujourd'hui, pour ne pas confondre avec Kahnawake actuel, Caughnawaga. Les Français appelaient encore ce troisième poste "le Sault" ou "Saint-François-Xavier du Sault."

* * *

En 1696, nouvelle migration causée comme les précédentes par l'appauvrissement du sol, à $\frac{1}{2}$ lieue plus haut ; c'est à l'endroit qui sépare aujourd'hui la paroisse de Laprairie de la mission de Caughnawaga. Le P. Cholleneq était alors le supérieur de la mission.

Les Iroquois appellent aujourd'hui cet endroit *Kanatakwenke*, c'est-à-dire *on a enlevé le village de là*. Evidemment, ce nom a été donné *post erentum* ; et la mission avait changé de site, en gardant le nom qu'elle portait depuis l'établissement de 1676.

Ce n'est qu'en 1712, que la mission est nommée pour la première fois, dans les catalogues : *Ad Saltum Sti Ludovici*, nom qui a remplacé du temps des Français tous les précédents, nom encore officiel aujourd'hui, quant à la province de Québec. Les Anglais ont introduit le nom iroquois mal orthographié de *Caughnawaga* : ils auraient mieux fait de dire et d'écrire comme les Iroquois eux-mêmes, *Kahnawake*.

* * *

Le quatrième site de la mission ne donnait pas encore, au point de vue de la culture du blé d'Inde, la satisfaction voulue. Dès 1715, les missionnaires et les autorités civiles sont en pourparlers pour obtenir un changement de local. Dès 1716, des familles sauvages étaient établies à l'endroit de *Caughnawaga* actuel. Cette année-là même, la maison des missionnaires fut construite, — c'est le presbytère actuel. L'église fut commencée en 1717 et terminée en 1719. Le P. Charlevoix vint au Sault Saint-Louis en 1721, pour y passer une partie de la quinzaine de Pâques, il data une de ses lettres (la 11ème), à Mme la duchesse de LesDiguères, du Sault Saint-Louis, le 1er mai 1721, où il dit : "... La situation en est charmante, l'église et la maison des missionnaires sont deux des plus beaux édifices du pays, et c'est ce qui fait juger qu'on a pris de bonnes mesures pour n'être plus obligé de faire de nouvelles transmutations."

L'église a servi au culte jusqu'en 1845. Elle était en forme de rectangle et devenue beaucoup trop petite. M. Jos. Marcoux, missionnaire, la fit rebâtir en forme de croix avec des dimensions plus grandes.

La population iroquoise de Caughnawaga est présentement de 1959 âmes, dont 1921 catholiques et 38 protestants.

* * *

De 1667 à 1783, la mission a été sous la direction des PP. Jésuites. Il y eut souvent deux ou plusieurs Pères résidants ; il serait trop long de les énumérer tous ; je ne nommerai que les supérieurs de la mission :

1667-1671, P. Pierre Raffex ; 1671-1682, P. Jacq. Frémin ; 1682-1684, P. Jacques Bruyas ; 1684-1688, P. Claude Chau-chetière ; 1688-1693, P. Jacq. Bruyas ; 1693-1695, P. Jacq. de Lamberville ; 1695-1699, P. Pierre Chollenee ; 1699-1709, P. Jacq. Bruyas ; 1709-1712, P. Julien Garnier ; 1712-1722, P. Pierre Chollenee ; 1722-1723, P. Pierre de Lagrené ; 1723-1727, P. Pierre de Lauzon ; 1727-1729, P. J.-F. de Lafitau ; 1729-1734, P. Pierre de Lauzon ; 1734-1735, P. Jacq. de la Bre-tonnière ; 1735-1743, P. Luc-Franc. Nau ; 1743-1751, P. J.-B. Tournois ; 1751-1752, P. Antoine Gordan ; 1752-1753, P. Nicolas de Gonnor ; 1753-1755, P. Antoine Gordan ; 1755-1769, P. J.-B. Deneuille ; 1769-1783, P. Jos Huguet (inhumé au Sault Saint-Louis, le 6 mai 1783) ; 1783, P. Bernard Well.

En 1783, les prêtres séculiers ont remplacé les Jésuites : 1783, M. J.-B. Dumouchel (il était curé de Châteauguay ; 1783-1784, M. P. Gallet (il était en même temps curé de Lachine) ; 1784-1793, M. Laurent Ducharme (inhumé au Sault Saint-Louis, le 31 décembre 1793) ; 1794-1802, M. Ant. Rinfret (transféré à Ste-Anne de Mascouche) ; 1802-1808, M. Ant. Van Felson (transféré à Beauport) ; 1808-1814, M. Ant. Rinfret (revenu au Sault Saint-Louis, inhumé à Lachine, dont il était aussi curé) ; 1814, M. P.-N. Leduc ; 1814-1819, M. Nic. Dufresne (transféré à Saint-Régis) ; 1819-1855, M. Joseph Marcoux (inhumé au Sault Saint-Louis, le 30 mai 1855).

En mai 1855, la mission fut confiée aux RR. PP. Oblats de Marie Immaculée : 1855-1864, R. P. Eugène Antoine (aujourd'hui 1er assistant-général de son ordre ; il réside à Paris) ; 1864, R. P. Léonard ; 1864-1892, R. P. N.-V. Burtin (réside à Saint-Sauveur de Québec).

En 1892, les prêtres séculiers reprirent la direction de la mission : J.-Guillaume Forbes.

L'abbé J.-G. FORBES

LES DROITS SEIGNEURIAUX

Droit de quint : droit du roi de recevoir la cinquième partie du prix de vente d'une seigneurie. *Lods et ventes* : droit du seigneur de recevoir la douzième partie du prix de vente d'un immeuble dans sa seigneurie ; si le bien passait du père aux enfants, il n'y avait rien à payer. C'est ainsi que dans plusieurs seigneuries, des biens ont été cent ans, deux cents ans, sans donner un sou de lods et ventes. *Droit de retrait* : le seigneur pouvait, sous un délai déterminé, racheter un immeuble, en payant au vendeur la somme qu'un autre s'était engagé à donner. *Rente foncière* : dans le district de Québec, et de la part des communautés religieuses dans tout le pays, cette rente n'excédait pas deux sols par arpent. *Droit de banalité* : Le censitaire était obligé de faire moudre au moulin du seigneur tout grain récolté et consommé dans la seigneurie ; le seigneur, de son côté, devait faire construire et entretenir un moulin convenable.

R.

LE FORT DE TORONTO

Le poste de Toronto remonte aux premiers temps de la colonie. Le 6 juin 1686, le marquis de Denonville écrit au ministre qu'il va faire occuper deux postes, l'un au Détroit et l'autre au portage de Taronto. (Cor. Gén., vol. 8, pp. 114, 121, 189). Le même jour, il informe Olivier Morel, sieur de La Durantaye, commandant au pays des Outaouas, qu'il a l'intention "d'occuper deux postes, l'un au détroit du lac Erié et l'autre au portage de Toronto." (5, Margry, 22). Margry écrit "Toronto" mais la copie déposée au Bureau des archives dit "Taronto," et à plusieurs pages. Un mémoire du marquis de Denonville, à la date du 8 novembre 1686, annonce au ministre en France qu'il a ordonné à De La Durantaye de se fortifier sur le passage du "portage de Taronto." (Cor. Gén., vol. 8, p. 69).

Le poste du Détroit fut fortifié mais celui de Toronto ne le fut pas, M. de Denonville ayant modifié ses plans faute de fonds. (Cor. Gén., 42).

Une bourgade de Sauvages, probablement les Missisquoias, était établie là, et ce poste fut établi tant pour retenir leur commerce que pour empêcher les Sauvages du nord de porter leurs pelleteries au poste anglais situé au sud du même lac et appelé Chouayen ou Oswego de nos jours.

Ce ne fut cependant que plusieurs années après qu'un fort de pieux y fut construit. Des historiens disent 1749, d'autres 1750. Je viens de parcourir le tome 97 de la "Correspondance Générale" du Bureau des Archives à Ottawa et à la page 107, je lis une dépêche du gouverneur de La Jonquière, à la date du 6 octobre 1751, qui démontre que le fort de Toronto fut bâti cette année même et qu'il reçut le nom officiel de fort Rouillé, bien que populairement connu sous le nom de fort de Toronto.

Le fort de Toronto fut démoli par les Français en 1756 d'après des historiens, et en 1760 d'après d'autres. Après cette démolition, Toronto retomba dans la solitude sauvage jusque vers l'année 1793, époque où il devint " Muddy York ", nom qu'il garda longtemps.

Une colonne commémorative élevée dans l'enceinte du terrain de l'exposition, à Toronto, indique le site précis de l'ancien fort.

La dépêche de La Jonquière dont je viens de parler contient des détails intéressants et je crois me rendre agréable aux lecteurs des *Recherches Historiques* en la reproduisant textuellement.

DÉSIRÉ GIROUARD

A Québec, le 6 Sbre 1751.

Monseigneur,

J'eus l'honneur de vous rendre compte par ma lettre du 20 aoust de l'année dernière que la maison de traite établie à Toronto étant trop petite pour contenir les effets du Roy j'y ferois faire un fort de pieux, un logement pour l'officier commandant, un corps de garde, un Magasin et une Boulangerie.

On a travaillé pendant tout l'hivert à ces ouvrages, le S. Cher de Portneuf officier de la garnison du fort Frontenac y est arrivé le 23 avril. Il a trouvé que les travaux étoient assez avancés.

Le fort est de pièces sur pièces tout de chesne. Il est entièrement fermé et le garde Magasin logé ; les autres batiments ne sont point finis, la plus grande partie des ouvriers n'avaient pû travailler avec assiduité à cause des maladies qu'ils ont eû.

Comme dans ce fort il n'y a aucun endroit propre à mettre la poudre en sureté le dit Sr de Portneuf a fait préparer de la pierre pour faire faire une petite poudrière.

Il m'a observé que la situation des lieux est très avantageuse pour l'établissement d'un moulin à scie, le ruisseau fournissant de l'eau en abondance, toute l'année, sur quoy je conféreray avec M. L'Intendant. Et nous aurons l'honneur de prendre vos ordres, si nous estimons que ce moulin soit utile au service du Roy.

Tous les ouvrages ont été faits avec beaucoup d'économie et il est certain qu'à quelque grand marché qu'on ait donné des marchandises, la traite qu'on a fait cette année avec les Sauvages fera rentrer les fonds que le Roy a fait tant pour ce fort que pour munir le magasin.

Cette traite ne pourra qu'augmenter par les suites. En effet aucune des nations établies dans les lieux circonvoisins de Toronto qui jusqu'alors n'avoient eu recours qu'aux Anglais pour leurs besoins, n'ont point été à Chouaguen, Elles ont préféré traiter leurs pelleteries à Toronto.

Les domiciliés de Toronto ont eu à cœur l'établissement du fort, on ne peut attribuer leur docilité qu'à la protection dont vous honorez cette colonie, de laquelle ils se prévalent particulièrement. Ces domiciliés ont même envoyé des paroles à tous leur alliés et aux autres nations pour les détourner de Chouaguen et les inviter à aller faire leur traite au fort Rouillé, ils ont fait plus, ils ont refusé leurs canots à plusieurs sauvages des pays d'Enhaut qui les leur voulaient acheter pour aller à Chouaguen ce qui nous a assuré leurs pelleteries.

Les progrès de cette traite donnent une jalousie inexprimable aux Anglais et les cinq nations à leur sollicitation n'ont rien négligé pour attirer chez eux les domiciliés de Toronto, mais sans succès.

Le S. de Portneuf a découvert que les cinq nations avoient remis l'année dernière quatre colliers à un sauvage domicilié au fort Frontenac qui fut en ambassade chez les Montagnés lequel les avoit fait passer chez différentes

nations et qu'il en avoit resté un chez les domiciliés de Toronto avec un pavillon, les Anglais avoient remis ces colliers et ces pavillons aux cinq nations pour engager les nations Sauvages à aller faire leur traite à Chouaguen et les prévenir quelles y seroient très bien traitées.

Le dit S. de Portneuf n'a pas eu de peine à se faire remettre ce collier et ce pavillon, ces domiciliés l'ont prié de me les envoyer et luy ont dit qu'ils vouloient que ce même collier servirait à les lier le plus étroitement avec les français et pour prouver plus particulièrement leur fidélité ils y ont joint leur pavillon.

Jay repondu à cette parole avec un semblable collier, par lequel je leur ay témoigné la satisfaction que jay du sacrifice qu'ils m'ont fait de celui qu'ils avoient des Anglais et me suis lié à eux. Je leur ay donné en même temps un pavillon et les ai exhorté de ne point en reconnoitre d'autre que celui du Roy mon maître.

Après que la traite a été faite, le S. de Portneuf a fait assembler les chefs de ces domiciliés, il leur a reeommandé de veiller aux mauvaises intentions des autres nations. Il est retourné au fort Frontenac pour y continuer ses services.

Je suis avec un très profond respect Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

LA JONQUIÈRE

LA PRISE DE SAINT-RÉGIS

Je trouve dans mes cahiers de notes un document historique inédit annoté par l'antiquaire Jacques Viger et qui me semble avoir un certain intérêt.

J.-M. LEMOINE

Notes sur la prise du village de Saint-Régis par les Américains durant la dernière guerre avec les Etats-Unis :

“ On the 23d of october 1812, a party of near 400 Americans from Plattsburg, under Major Young, surprised the piquet at the Indian Village of St-Regis, 23 men were made prisoners by the enemy and Lieut. Rottotte (1), a sergeant McGillivray and six men were left dead. The piquet consisted of a detachment of *Canadian Voyageurs*.” (Extrait de Mémoires, etc., par R. Christie, Québec, 1818; *History of Lower Canada*, vol. II, p. 49).

Il y a plus d'une erreur dans ce court récit de la prise de Saint-Régis, par M. Christie, si on le compare avec le suivant, et je crois mon récit plus correct, le tenant de M. Roupe et de M. Wm Hall, témoins oculaires et qui, comme on va voir, ont figuré dans cette affaire ; à eux donc la responsabilité des détails qu'on va lire et dont je me porte volontiers garant, vu la respectabilité des narrateurs. Ce récit est encore inédit et forme part et portion de *Ma Saberdache*, dossier bleu, tome II, page 168.

“ Le capitaine de Montigny était résident à Saint-Régis à titre d'interprète des Sauvages de ce village, mais n'y avait point de commandement militaire. Tous les Sauvages, sujets anglais, étaient absents du village et en service sur la frontière, à l'exception de trois seulement qui étaient à Saint-Régis. Les Sauvages appelés Américains y résidaient en bon nombre.

(1) Ecrivons Rototte. J. V.

Messieurs Roupe et Marcoux y étaient en qualité de missionnaires (1).

Le 16 octobre, le capitaine McDonnell y vint prendre poste avec l'enseigne Rototte (que M. Christie fait lieutenant) et 48 *Voyageurs Canadiens*. M. le lieutenant Wm Hall joignit ce détachement le 17 au soir, sur l'ordre du lieutenant-colonel McGillivray, commandant le corps des *Voyageurs Canadiens*.

Dès le lendemain de son arrivée à Saint-Régis, le lieutenant Hall reçut avis et le communiqua à son capitaine et à M. de Montigny que les Américains, mécontents de la venue de ce piquet, parlaient de venir l'attaquer et l'enlever si possible, et il conseilla, dit-il, à son officier commandant de se retirer dans une île qui est en face du village. On rejeta son avis avec une espèce de dédain. Des sentinelles furent placées hors et à distance du village, dont il était du devoir des subalternes de faire la visite, à diverses heures du jour et de la nuit.

Dans la journée du vendredi, 22 octobre, un de nos trois Sauvages, sujet loyal, et sur lequel on pouvait se fier, vint avertir de nouveau le commandant qu'étant allé ce jour aux lignes et même au delà, il avait vu qu'il se faisait certainement des préparatifs hostiles contre le poste de Saint-Régis. M. Hall renouvela son conseil de se retirer à l'île, mais Messieurs McDonnell et de Montigny furent encore d'opinion de n'en rien faire. Enfin, entre 4 et 5 heures du matin, le 23 octobre, par une nuit extraordinairement noire, et au moment même où M. Rototte, de retour d'une de ses rondes, exprimait à M. Hall ses craintes d'une attaque prochaine et que le détachement ne pourrait repousser, le village se trouva en effet cerné sur trois faces par au moins 300 Américains (infanterie et cavalerie), qui firent aussitôt une décharge de mousqueterie sur la maison éclairée par un grand feu, au-devant de laquelle

(1) M. Marcoux desservait sous M. Roupe, en apprenant la langue sauvage. Il entra dans la mission en 1812, remplaça M. Roupe en 1813, et quitta Saint-Régis pour le Sault.

les deux subalternes et le sergent McGillivray causaient ainsi, sans se douter que l'ennemi fût aussi près d'eux.

L'enseigne Rototte venait à peine de clore le calcul de ses appréhensions par cette triste réflexion : "Est-il possible que l'obstination de notre chef nous expose ainsi à une mort sans profit et sans gloire," quand il fut étendu mort sur la place et le sergent McGillivray grièvement blessé dans les reins (1) par le feu de cette première décharge. M. Hall se jeta dans la maison pour y chercher des secours. Il y trouva peu de ces hommes, le capitaine venait de la quitter, et le détachement était dispersé. Une seconde décharge eut l'effet de tuer un voyageur du nom de Prospay (2) et d'en blesser plusieurs autres, mais un surtout du nom de Félix.

Pendant la fusillade à la maison du capitaine McDonnell, un parti d'Américains avait été s'emparer de M. Roupe, et il se vit amener par eux nu tête. Tout se termina là. M. McDonnell s'était rendu prisonnier, et il ne fut échangé aucun coup de feu de notre part. M. Roupe fut aussitôt relâché que pris et reconduit à son logis par un dragon ou cavalier français du parti américain qui l'affubla au retour de son bonnet militaire, en s'en découvrant poliment la tête. On lui recommanda d'enterrer les morts et de soigner les blessés, ce qu'il promit de faire. M. Marcoux n'essuya pas les avanies de son confrère missionnaire. Il dût d'y échapper à la prudence d'un des engagés de leur maison qui, au premier bruit des mousquets américains, songea à se mettre tout d'abord en sûreté, et ne le fit pourtant pas en égoïste, car il entraîna de force avec lui M. Marcoux... et ils s'allèrent tous deux réfugier dans un appartement noir de la maison servant de *cendrière*, d'où ils sortirent un peu sales, lorsque la tranquillité fut rétablie dans le village.

(1) Mort depuis de sa blessure.

(2) Percé de 8 balles (M. Hall). Il était de Saint-François du Lac et se nommait Nicolas. (Registres de Saint-Régis) J. V.

Les Américains que commandait un major Young se retirèrent bientôt de Saint-Régis, emmenant prisonniers à la Rivière aux Saulmons les capitaines McDonnell et de Montigny, le lieutenant Hall et 37 *Voyageurs*, laissant derrière eux 11 de ces mêmes hommes tant morts que blessés et égarés. De la Rivière aux Saulmons, ces prisonniers furent conduits dès le lendemain à Plattsburg, d'où ils furent tous renvoyés en Canada le 8 décembre suivant, sur parole de ne point servir, officiers et soldats, jusqu'à ce qu'ils fussent régulièrement échangés.

“ The Americans, ajoute Christie, in plundering the village found an enseign or Union Jack, in the house of the resident interpreter, usually hausted up on a flagg-staff at the door of the chief on sundays or Holy-days, which, said the American Major, in an order issued upon the occasion (not a little proud of the achievement) were the first colours taken during the war.” !!!

JACQUES VIGER

ANCIENNES EXPRESSIONS

Plusieurs expressions devenues aujourd'hui exclusivement maritimes, ont eu autrefois un sens plus général. Dans une lettre adressée par Montcalm à la supérieure de l'Hôtel-Dieu de Québec, le 11 octobre 1756, le vainqueur de Chouaguen, qui était un lettré, un membre ou tout au moins un correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, priait madame la supérieure de faire placer six bouteilles de baume de Canada et dix livres de *suc d'érable* dans “ une caisse bien *amarrée*,” et d'expédier le tout à madame de la Bourdonnaye, à Paris. Montcalm s'était-il canadienisé pour faire plaisir à Vaudreuil ? Cela est peu probable. Le sens du mot *amarrer* est-il devenu plus restreint aujourd'hui qu'il ne l'était autrefois ? Cela est possible. Ce qui est certain, c'est que, malgré les préférences de la Sorbonne, la langue française ne peut être tenue à fixité d'une manière absolue.

ERNEST GAGNON

LE DERNIER REJETON DES LONGUEUIL

Le 17 février 1841, mourait, à Montréal, dans sa quatre-vingt-sixième année, madame la baronne de Longueuil, veuve de feu David-Alexandre Grant, capitaine au 84^{ème} régiment. Elle était le dernier rejeton de l'illustre famille des Le Moine de Longueuil.

Malgré ses deux ou trois quartiers de noblesse, la bonne dame, qui avait toujours pratiqué une des vertus chères à la bourgeoisie, l'économie, était devenue en vieillissant quelque peu bizarre ; ainsi pour ne pas laisser perdre l'herbe et les baies des arbustes qui couvraient alors l'îlot situé vis-à-vis l'île Sainte-Hélène, elle y plaça des pores en si grand nombre, que les deux propriétés en furent bientôt infectées, et que l'îlot prit le nom qu'il n'a cessé de porter depuis : *île aux Goretts*.

À Montréal, le cheval de la baronne fut durant quelque temps aussi célèbre que le Bucéphale d'Alexandre. Obéissant à ses idées d'économie, la dame de Longueuil avait attelé à sa voiture aux formes préhistoriques, un vieux cheval d'allures plus que tranquilles, et qui pendant plus de quinze ans, avait été au service d'un boulanger.

Les gamins, à seule fin de rire un peu, et de faire endiabler la baronne, ne manquaient jamais, en rencontrant l'attelage, de le faire arrêter dix ou douze fois dans la même rue.

Il leur suffisait pour cela de crier *bread* (pain). À ce mot magique, l'animal, fidèle à ses anciennes habitudes, s'arrêtait court, et ni le fouet, ni les huées ne l'eussent fait avancer.

Madame la baronne se trouvait obligée de descendre, et ce n'était qu'une fois remontée, que le quadrupède se mettait en marche.

À quelques pas plus loin, les enfants—cet âge est sans pitié—criaient de nouveau *bread* ; et la scène se renouvelait au milieu des éclats de rire des passants et des voisins.

AUGUSTE ACHINTRE

RÉPONSES

Canton Rolette. (V, II, 585.)—Le *Courrier du Livre*, livraison de juin 1898, renfermait une jolie blquette de feu M. Eugène Renault, intitulée : *Un pari de Diable-bleu, Un héros de 1812*, dans laquelle il nous fait connaître les actions de prouesse d'un Rolette. Le parrain de ce Canton a certainement voulu honorer Rolette en perpétuant ainsi son nom.

MONTMAGNIEN

Les lieutenants gouverneurs de Gaspé. (IV, VII, 478.)—Nous sommes dans l'ignorance à peu près complète sur les motifs qui engagèrent la mère-patrie à nommer des officiers d'un grade aussi élevé que celui de lieutenant-gouverneur, quand rien ne semblait exiger de tels besoins. Plusieurs s'accordent à croire que Nicolas Cox fut le premier lieutenant-gouverneur de Gaspé. C'est bien à tort, croyons-nous, car avant lui, il dut y en avoir plusieurs autres, entr'autres un nommé Elliott ; mais aucun d'eux ne résida à Gaspé. Ce n'était qu'une sinécure à laquelle se rattachaient d'assez forts émoluments ; récompense accordée au mérite, devons-nous charitablement supposer.

Mais, en 1774, quand les loyaux de la Nouvelle-Angleterre semblaient vouloir s'établir au Canada plutôt que de secouer le joug, alors l'Angleterre, ne pouvant que leur tendre une main secourable, comme c'était son devoir, leur offrit l'hospitalité dans les vastes comtés de Gaspé et de Bonaventure. Un lieutenant-gouverneur fut nommé, et ce fut Nicolas Cox. Ses états de service nombreux, la bravoure qu'il avait déployée lors du siège de Québec en 1759, lui avaient valu cet honneur insigne qui lui rapportait mille beaux louis d'or et d'autres choses encore. Ce ne fut qu'en 1780, qu'il se rendit à Percé pour prendre possession de son gouvernement. Il avait une maison à New-Carlisle, et il s'occupa beaucoup de faire progresser cette partie du Canada qui commençait

à prendre de l'importance. En 1784, on lui accorda une pension que ses infirmités l'avaient forcé à demander. *La Gazette de Québec* du 16 janvier 1794 annonçait ainsi sa mort arrivée le 8 du même mois :

“Vendredi, le 8 janvier, est décédé à l'âge de 70 ans, Nicolas Cox, écuyer, lieutenant-gouverneur de Gaspé et surintendant des pêcheries du Labrador. Dès ses premières années, il embrassa la profession des armes, et il y servit fidèlement son roi et son pays pendant plus de cinquante-deux ans. Il prit part au siège de Louisbourg et de Québec, et commandait une compagnie du 47^e régiment à l'immortelle bataille des plaines d'Abraham, le 13 septembre 1759. Dans la belle défense de Québec, au printemps de 1776, lord Dorchester l'adjoignit à son état-major ; et bien que ce temps soit déjà loin de nous, il y a encore vivants trop de ses frères d'armes qui peuvent rendre à son zèle, à sa fermeté, à sa ponctualité à remplir scrupuleusement son devoir, un témoignage aussi simple qu'honorable, pour qu'il soit besoin de s'étendre sur ce point.”

Francis LeMaistre remplaça Cox. Il ne demeura que peu d'années à Percé, sa résidence ordinaire. Il mourut à Québec en 1805, et le *Mercury* du 16 février donne un résumé des cérémonies qui accompagnèrent ses funérailles. Il mourut en sa demeure, rue Sainte-Famille, le 13 février 1805. Il était un des adjudants-généraux de la milice provinciale et colonel d'un bataillon de milice de Québec.” L'on ne connaît que fort peu de choses de ce lieutenant-gouverneur ; et nous n'avons de pièces officielles émanées de lui qu'une ordonnance aux habitants de la rivière à l'Anguille, datée de Percé, le 11 août 1784, et à la même date, une autorisation à Jacques Gagnon d'agir comme chef des Sauvages domiciliés à Restigouche.

A Francis LeMaistre succéda Alexander Forbes. Celui-ci ne se rendit probablement jamais à Gaspé au moins avec

l'intention d'y résider. En 1821, la Chambre d'Assemblée siégeant à Québec, voulut mettre une fin à ce qu'elle considérait comme un abus. Ce fonctionnaire " ne résidait pas dans la province," c'était faire payer £300 inutilement. Mais le gouvernement fit la sourde oreille, maintint Forbes en place et lui continua ses émoluments. En 1825, on constate que la Chambre d'Assemblée refusa de voter l'item suivant des subsides : Lieutenant-gouverneur de Gaspé, £300. Le résultat ne fut pas plus satisfaisant qu'en 1821, et cette sinécure continua d'exister. En 1833, Alexandre Forbes était encore lieutenant-gouverneur de Gaspé, mais il est fort probable qu'on lui avait refusé son salaire dès l'année 1831, quand lord Aylmer, dans son message aux Chambres, disait : " On propose d'abolir la charge de lieutenant-gouverneur de Gaspé, comme n'important plus au service public ; mais il est à espérer qu'en l'abolissant, le gouvernement verra l'Assemblée payer les justes réclamations pour arrérages des deux années précédentes, et comme indemnité pour la perte que le titulaire éprouvera par cette abolition."

L'*Almanach de Québec* de 1833 mentionne encore Alexander Forbes comme lieutenant-gouverneur de Gaspé. Était-ce par erreur, ou parce que celui-ci aurait préféré conserver le titre honorifique et sacrifier les £300 ? Nos études ne nous permettent pas de nous prononcer sur ce point obscur, qui mériterait d'être mieux connu.

N.-E. DIONNE

Le chant national des Acadiens. (IV, VIII, 494.)—La colonie française de la Nouvelle-Ecosse ou Acadie est à peu près aussi ancienne que celle du Bas-Canada, mais toutes deux se sont formées indépendamment l'une de l'autre, de sorte qu'il n'y a pas eu de parenté entre ces deux groupes, du moins au dix-septième siècle.

En 1713, l'Acadie fut cédée à l'Angleterre. Quarante-deux ans plus tard (1755), la guerre se déclarant entre les

deux couronnes, les administrateurs de l'Acadie, tous gens du Massachusetts, enlevèrent les Acadiens, les mirent dans des vaisseaux et les dispersèrent en France, en Virginie, en Louisiane. Il s'en sauva un bon contingent au Canada.

Plus tard, un certain nombre de ces exilés retournèrent à la baie de Sainte-Marie, partie sud-ouest de la péninsule qui n'avait jamais reçu d'habitants, et ils y prospérèrent d'une manière étonnante, si bien qu'ils constituent à présent un peuple dont l'avenir est assuré. Leur esprit d'organisation se manifeste constamment depuis une quarantaine d'années et produit des œuvres qui leur font le plus grand honneur.

Ce peuple malheureux, oublié dans le monde, nous fut révélé, vers 1855, par M. Edme Rameau de Saint-Père, qui n'a cessé depuis de s'en occuper. Il a inspiré aux Acadiens la conviction que leur destinée pouvait devenir meilleure, et la semence de sa parole a fructifié comme par un miracle. Cent ans après la grande déportation, il leur disait :

“ Vous n'êtes pas une race morte ; agissez, il en est temps ; l'heure est sonnée de reparaitre au soleil ! ” Ils se sont levés comme un seul homme, et les voilà maintenant qui prennent part à la vie publique de leur province.

L'un de leurs hommes politiques, l'honorable M. Pascal Poirier, sénateur, a contribué pour une large part à mettre ses compatriotes sur la voie qu'ils parcourent glorieusement aujourd'hui. Il vient de publier un livre—ce n'est pas son premier—où il raconte le réveil des Acadiens. C'est une étude des plus étonnantes. Nous devons nous en occuper, d'autant plus que les Acadiens et le Canadiens sont déjà en quelque sorte fusionnés depuis 1755 et que le développement de cette race énergique va prendre une importance de jour en jour plus grande dans la confédération canadienne.

Signalons, pour commencer, un fait curieux : c'est l'adoption d'un chant national, dans une convention qui remonte à 1883. Et qui, pensez-vous, a eu l'honneur du choix ? Gérin-Lajoie. On a pris son "Canadien Errant", qui est si caractéristique de l'expulsion des Acadiens, et on y a seulement changé un mot :

Un "Acadien" errant,
Banni de ses foyers,
Parcourait en pleurant
Des pays étrangers.

Un jour, triste et pensif,
Assis au bord des flots,
Au courant fugitif
Il adressait ces mots :

Si tu vois mon pays,
Mon pays malheureux,
Va dire à mes amis
Que je me souviens d'eux.

Pour jamais séparé
Des amis de mon cœur,
Hélas ! oui je mourrai,
Je mourrai de douleur !

M. Poirier, qui avait connu intimement Gérin-Lajoie, est celui qui a dû faire adopter ce chant par la population française de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, du Cap Breton et de l'île du Prince-Edouard. Ces quatre groupes sont enrôlés sous la bannière dite des Acadiens..

BENJAMIN SULTE

L'amiral de Brion, protecteur de Cartier.
(IV, XII, 555.)—Philippe de Chabot, seigneur de Brion,

comte de Charny et de Busançois, fut élevé avec François 1er au château d'Amboise. Il était né à la fin du quinzième siècle, vers 1495. En 1524, l'empereur Charles-Quint assiégeait Marseille ; Chabot se jeta dans la place avec trois mille fantassins italiens et obligea les impériaux à lever le siège. Cet exploit lui valut une juste réputation. L'année suivante, il combattit à Pavie aux côtés du Roi François 1er et fut pris avec ce monarque qui le nomma gouverneur de Bourgogne et de Normandie pour récompenser sa valeur et son dévouement.

En 1525, il fut fait amiral de France et fut surtout connu depuis sous le nom d'*amiral de Brion*.

En 1529, il fut chargé d'aller faire ratifier en Italie le traité de Cambrai.

Brion a-t-il navigué, a-t-il commandé sur mer ? Rien ne le prouve, mais cet amiral s'est occupé du moins des choses de sa charge. C'est à lui que Jacques Cartier soumit le dessein qu'il avait formé d'aller explorer les pays que l'on appelait alors les *Terres neuves* de l'Amérique du Nord. Chabot accueillit ce projet et voulut même l'encourager ; il fit donner l'autorisation royale (1534) au plan du navigateur et fut ainsi l'un des promoteurs de la découverte du Canada.

Aussi, Cartier, en reconnaissance du service qu'il lui avait rendu, laissa son nom à une des îles de la Madeleine. " A cinq lieues de ses Isles (Margaux), écrit-il, y avait une autre isle... Ceste Isle fut appelée l'isle de Brion."

En 1535, l'amiral de Brion commandait l'armée qui envahit la Savoie et s'empara de Chambéry, de Montmélian, de Turin et de presque tout le Piémont.

Quand il revint à la cour, il la trouva divisée en deux camps ayant à leur tête le duc d'Orléans et la duchesse d'Etampes d'un côté, Diane de Poitiers et le Dauphin de l'autre. Son intervention dans la lutte faillit lui devenir

fatale. En 1540, le cardinal de Lorraine et Montmorency, qui avait été son ami et son compagnon d'armes, devenu son ennemi le plus irréconciliable, l'accusèrent de malversations. Chabot fut jugé et condamné à quinze mille livres d'amende, au bannissement et à la confiscation de ses biens par un arrêt du 1er février 1541. La duchesse d'Etampes plaida sa cause auprès du roi et le fit gracier et, le 24 mars 1541, un nouvel arrêt du parlement intervint en sa faveur et le déchargea de toutes les accusations portées contre lui.

Il remplaça avec le cardinal de Tournon le connétable de Montmorency au ministère quand celui-ci fut disgracié.

Chabot mourut le 1er juin 1543.

La Bibliothèque Nationale de Paris possède des volumes in-folio manuscrits de lettres écrites par l'amiral de Brion en 1525, et l'on a aussi de lui des cartes maritimes dressées avant l'invention de la gravure.

EDOUARD GOEPP

L'Ordonnance de lord Durham. (V, II, 584.)—

Cette fameuse ordonnance lancée par lord Durham le 28 juin 1838, publiée en *feuilleton extraordinaire* dans la *Gazette Officielle* le 29, l'a été aussi, par *Le Canadien*, le 30 juin, pour ses lecteurs et le public. Non seulement Papineau ne fut pas le seul à être privé de l'amnistie, mais aussi Côté, Gagnon, Nelson, O'Callaghan, Rodier, Brown, Duvernay, Chartier, Cartier, Ryan, père et fils, Perrault, Desmarais, Davignon et Gauthier.

Ce *feuilleton extraordinaire* du *Canadien* est en ma possession.

J.-O. DRON

La "mitaine" des puritains. (V, III, 593.)—

Les puritains appellent la réunion des fidèles : la congrégation, et leur temple, *meeting-house*.

Mitaine est une corruption du mot *meeting*. Il existe aussi des camps-meeting, qui se tiennent dans les bois ou dans les parcs publics, pendant la belle saison. Les puritains y vivent sous la tente avec leurs familles pendant tout le temps que dure le *meeting*.

GUSTAVE OUMET

Le juge Vallières de Saint-Réal. (V. IV, 604.)— L'affirmation que le juge Vallières de Saint-Réal a lui-même ajouté les mots *Saint-Réal* à son nom de Vallières est inexacte, comme le prouve son extrait de baptême que j'ai trouvé aux archives du Secrétariat d'état. Voici ce document :

“ Extrait du Registre des Baptêmes, Mariages et Sépultures de la mission de Carleton, Baye des Chaleurs.

“ L'an mil sept cent quatre-vingt sept, le premier octobre, je soussigné ay baptisé suivant les cérémonies ordinaires, Joseph Rémy, né ce matin du légitime mariage de Jean Baptiste Vallières de Saint-Réal et de Marguerite Corneillier dit Grandchamp. Le parrain a été moi-même soussigné, et la marreine Marie Mag. Bourg.

(Signé) JOS. MATH. BOURG, prêtre.

“ Je certifie le présent extrait conforme à l'original. Carleton le quinze septembre mil huit cent six.

(Signé) AMOT, prêtre.

Le *Dictionnaire* de Mgr Tanguay écrit le nom *Vallière* tout court.

F.-J. AUDET

Le bureau de poste de Québec. (V, IV, 607.)— Le bureau de poste actuel de Québec est situé sur un terrain célèbre par ses souvenirs historiques et les légendes qui s'attachent à son site.

Les documents légués à l'Université-Laval par feu Geo.-B. Faribault prouvent que la chapelle de Champlain dans laquelle le corps du fondateur de Québec fut déposé dans un *sépulcre particulier*, s'élevait près du site du bureau de

poste actuel. Sir James-M. LeMoine et le Dr Dionne, bibliothécaire de l'Assemblée législative de Québec, sont d'opinion que les restes du fondateur de Québec reposent très proche du bureau de poste. Un buste de Champlain, placé au-dessus de l'entrée privée de la rue Buade, semble confirmer cette croyance.

Cette place, qui fut appelée " Chien d'Or " sur la fin du régime français, fut connue sous le nom de Free-mason's Hall, de 1775 à 1848, et fut occupée par une dame Prentice, veuve de Miles Prentice, franc-maçon et sergent sous Wolfe, qui y tenait un café fréquenté par la classe aisée de l'époque.

Prentice avait une fille ou une nièce d'une beauté merveilleuse et dans toute la fleur de la jeunesse ; Nelson, le grand Nelson, alors le jeune commandant de l'*Albermale*, était, en 1782, un des habitués de l'endroit. Il s'éprit tellement de ses charmes qu'il la demanda en mariage et déclara formellement qu'il abandonnerait plutôt le service que d'être séparé de l'objet de son amour ; mais l'intervention d'un ami l'empêcha de contracter ce qu'on pourrait appeler un imprudent mariage, qui, dans tous les cas, aurait changé sa brillante carrière.

Montgomery, lieutenant au 17ième d'infanterie en 1759, avait visité Québec après la cession ; c'était aussi un visiteur du Chien d'Or, le rendez-vous de nos joyeux ancêtres. Lorsqu'il tomba à Près-de-ville, et qu'il fut enseveli dans une tempête de neige, avec ses compagnons, c'est la veuve Prentice qu'on alla chercher pour l'identifier.

Les officiers de milice et les volontaires de 1775 célébraient chaque année le glorieux anniversaire du 31 Décembre 1775. Ils s'intitulaient eux-mêmes " Les Vétérans " et avaient leur dîner annuel au Merchant's Coffee House.

Subséquentement, nous voyons la vieille maison servir de salle d'encan, puis de temple, plus tard encore le

Mercury, la Quebec Provident & Saving Bank, le Dr Marsden, le Dr Rees, le Mechanics Institute, etc, etc, y eurent leurs bureaux. Elle formait alors partie de la succession du millionnaire George Pozer. En 1853, le gouvernement l'acheta pour £4000 de George Alford pour en faire un bureau de poste. C'était une maison en pierre taillée, dont la porte principale était surmontée d'un bas-relief représentant un chien en or, avec en-dessous l'inscription suivante :

Je suis un chien qui ronge l'os,
En le rongéant je prends mon repos.
Viendra un temps qui n'est pas venu.
Que je morderay qui m'aura mordu.

Cette maison avait quatre-vingt-cinq pieds de longueur ; elle n'avait qu'un étage au-dessus du sol et était recouverte en tôle. Elle était située à l'extrémité est de la rue Buade, immédiatement au-dessus de l'escalier qui conduisait à la basse-ville par la porte Prescott. Elle occupait une superficie de 11500 pieds carrés. Cette maison, ainsi qu'on peut le constater par les gravures du temps, était vieille, massive et très grande.

Avant d'occuper cette maison le bureau de poste était depuis quelques années, dans une maison appartenant à Mademoiselle de Lanaudière, et située là où s'élève aujourd'hui l'Archevêché de Québec. Un pâté de maisons existait alors le long d'une petite rue connue sous le nom de "rue du Parloir." Montcalm passait ses soirées là en compagnie de Mademoiselle de Lanaudière, de madame Péan et d'autres dames fashionables. Après l'incendie de cette maison, le bureau de poste fut temporairement transporté dans le Vieux Château, et en 1845, il fut finalement installé dans le Freemason's Hall ou café Prentice, où il a toujours demeuré depuis.

En avril 1871, le bureau de poste fut transporté dans la vieille boulangerie militaire, rue Saint-André, maintenant l'Académie Commerciale, et la maison où il avait été tenu de 1845 à 1871, c'est-à-dire pendant vingt six ans, fut démolie.

Le 17 juillet de la même année, la première pierre du bureau de poste actuel fut posée par l'honorable H.-L. Langevin, alors ministre des travaux publics. Ainsi qu'il a été dit plus haut, un buste de Champlain, le " Chien d'or " et son inscription ornent la façade de cet édifice. C'est à la fin de 1873 que le gouvernement prit possession du nouveau bureau de poste. C'est un édifice en pierres taillées grises, à trois étages, d'environ quatre-vingts par quarante pieds. L'architecture en est sévère mais pas sans charmes.

Pendant l'administration de sir A.-P. Caron comme ministre des postes une nouvelle aile a été ajoutée à la bâtisse. Elle fait face au Saint-Laurent. Cette aile fut ouverte en 1895 ; elle sert à la distribution générale et aux facteurs.

E.-T. PAQUET

Manière d'apprendre l'histoire du Canada.
(IV, XI, 540.)—Vous me demandez quelle est la manière d'apprendre l'histoire du Canada pour s'en rappeler toute sa vie.

C'est bien simple. Faites comme pour l'histoire d'un individu dont vous avez entendu parler. On vous dira qu'il avait étudié à tel collège, que sa première idée était d'être ingénieur, qu'il s'est marié et qu'il fait des entreprises de chemins de fer et finalement qu'il est devenu homme politique. Telles sont les grandes lignes de sa carrière.

Eh bien ! l'histoire du Canada doit s'entendre de même : par les grandes lignes.

Comment était constituée la colonie au début ? Quel changement s'est produit ensuite ? A-t-on retardé ou avancé les progrès de l'idée première ? Vers quelle époque les Canadiens

ont-ils commencé à exercer de l'influence dans leur pays. Comment cet esprit national a-t-il été reçu par la mère-patrie ?

Là est toute l'étude. Que nous importe le nom de tel ou tel gouverneur ! de tel ou tel soldat ! Etes-vous obligé de connaître la culotte que je portais à vingt ans ?

Né surchargez pas votre mémoire de détails qui sont dans les livres d'écoles. Tout cela ne nous apprend rien. Ce qu'il faut savoir c'est la marche des grands événements.

Sachez, par exemple, que de 1608 à 1665 nous n'avons fait que tâtonner sans presque rien établir ; de 1666 à 1669, grande arrivée de colons.

De 1670 à 1685, nos efforts étaient portés vers la colonisation du Bas-Canada et à la découverte du Mississipi.

De 1730 à 1750, nous tentions de connaître le Nord-Ouest.

Nos guerres contre les Anglais vont de 1689 à 1713 et de 1744 à 1760.

Nos parlements ont commencé en 1792.

Voilà des faits qui sont plus importants que de savoir en quelle année est mort M. de Mézy ou M. de Frontenac.

La chronologie est l'épine dorsale de l'histoire ; on ne saurait s'en passer, à moins que l'on ne veuille jamais comprendre les événements anciens. Nos journaux commettent fautes sur fautes du moment où ils parlent d'histoire, et cela est dû uniquement à l'absence de chronologie dans les études des rédacteurs. Notez bien que trois ou quatre soirées de travail sont très suffisantes pour connaître le maniement de cette clef mystérieuse : la mémoire de la chronologie.

L'ensemble d'une période historique en dit plus à notre intelligence que les futiles renseignements dont on a bourré tant de livres.

On parle beaucoup aujourd'hui du soulèvement de 1837, mais étudiez aussi les luttes parlementaires des vingt années qui ont précédé ces troubles. Il y a là une page admirable.

Avant que de prendre les armes, nos pères avaient combattu par la parole et par le vote.

Non ! pas de détails ! des grandes lignes pour le lecteur ordinaire, des périodes de temps, afin que nous voyions clair dans le passé. L'épluchage des détails appartient aux historiens et aux écrivains en général.

L'histoire d'un peuple ou d'un pays c'est comme l'histoire d'un individu : vers tel temps, il faisait telle chose. Et c'est tout ce qu'il importe de connaître.

BENJAMIN SULTE

Un tableau de Lebrun. (IV, XII, 552.)—La basilique de Sainte-Anne de Beaupré possède une peinture qui, si elle était offerte en vente, ferait accourir bien des connaisseurs. C'est un tableau peint par le célèbre Lebrun, et représentant sainte Anne, Notre-Dame et deux pèlerins.

Le marquis de Tracy, menacé de périr dans un naufrage, fit vœu, si sainte Anne le sauvait du danger, de lui faire une généreuse offrande.

De retour en France, M. de Tracy n'oublia pas son vœu et envoya à Sainte-Anne de Beaupré cette belle peinture qui dût lui coûter un joli denier.

Ceux qui n'ont pas l'avantage d'aller à Sainte-Anne de Beaupré peuvent voir une gravure du célèbre tableau dans le beau livre récemment publié par le R. P. Paul Charland, des Frères Prêcheurs, *Madame Sainte Anne*.

P. G. R.

QUESTIONS

611—Prosper Mérimée, dans une lettre datée de Paris le 12 octobre 1856 (*Revue des Deux-Mondes*, mars 1896), écrit ce qui suit : “Après la rébellion de 1745, les chefs montagnards d’Ecosse, rudement étrillés, s’aperçurent que leur puissance était perdue. Ils ne pouvaient plus piller les gens des Lowlands et mener la vie des petits souverains indépendants. Un homme d’esprit trouva une invention que tous imitèrent. Ce fut de se débarrasser de leurs *clansmen* et de les remplacer par des moutons. Les hommes n’étaient bons qu’à se battre ; les femmes, qui sont très laides, en général, n’étaient bonnes à rien. Les moutons, au contraire, rapportent beaucoup de laine et les côtelettes en sont excellentes. On expédia les hommes au Canada ; on abattit les huttes de ceux qui voulaient rester ; bref, on les obligea de déguerpir.”

N’y a-t-il pas erreur ? Comment a-t-on pu envoyer au Canada, en 1745, des Ecossais, alors que le pays était sous la domination française ?

J.-E. R.

612—M. Bégon, intendant de la généralité de la Rochelle, écrivait de Rochefort, le 25 février 1694 :

“ M. Gaillard, commissaire de la marine, m’a dit que la porcelaine qui nous vient du Canada et les calumets de marbre et de porphyre que nous croyons estre travaillés par les sauvages leur sont portés par les Anglais qui tirent la porcelaine de Guynée et la font travailler en Angleterre où se font aussi les calumets. J’ay bien de la peine à croire que cela soit vray, mais comme vous avés beaucoup de connaissances de ces sortes de cuiosités, je vous prie de m’en mander votre sentiment.”

Qu’y a-t-il de vrai là-dedans ?

REX

613.—Mgr Cooke, évêque des Trois-Rivières, écrivait à Mgr Plessis, le 1er octobre 1818, alors qu'il était missionnaire à Caraquet : " Suivant le nouveau code, l'aîné de la famille doit hériter de deux parts. Les Acadiens n'entendent point cela. Peut être ont ils raison. Qu'à fait l'aîné de plus que les autres pour le bien général de la famille ? Souvent rien du tout. Et la loi qui permet au père de donner son bien à qui bon lui semble, n'est-elle pas faite exprès pour empêcher les injustices que l'autre paraît autoriser en pareil cas ? A présent, il s'agit de savoir si un père peut refuser à son fils aîné cette seconde part. et si son fils aîné qui n'a pas d'autre mérite que celui d'être le fils aîné, peut en exiger deux parts ? "

La loi de primogéniture a-t-elle existée au Canada ?

LEG.

614.—A la page 257 du troi-ième volume de l'*Histoire du monastère des Ursulines des Trois-Rivières*, je lis : " Batiscan, riche campagne située sur le fleuve, tient son nom d'un chef sauvage très lié avec Champlain." C'est la première fois que je vois cette explication donnée à l'origine du mot Batiscan. Est ce la véritable ?

ETY.

615.—Le docteur Kimber, qui fut député des Trois-Rivières et se distingua pendant l'insurrection de 1837-38, était-il d'origine allemande ou canadienne ? En 1753, je vois un Joseph JeKimbert à Québec. Le Dr Kimber ne serait il pas un descendant de ce JeKimbert ?

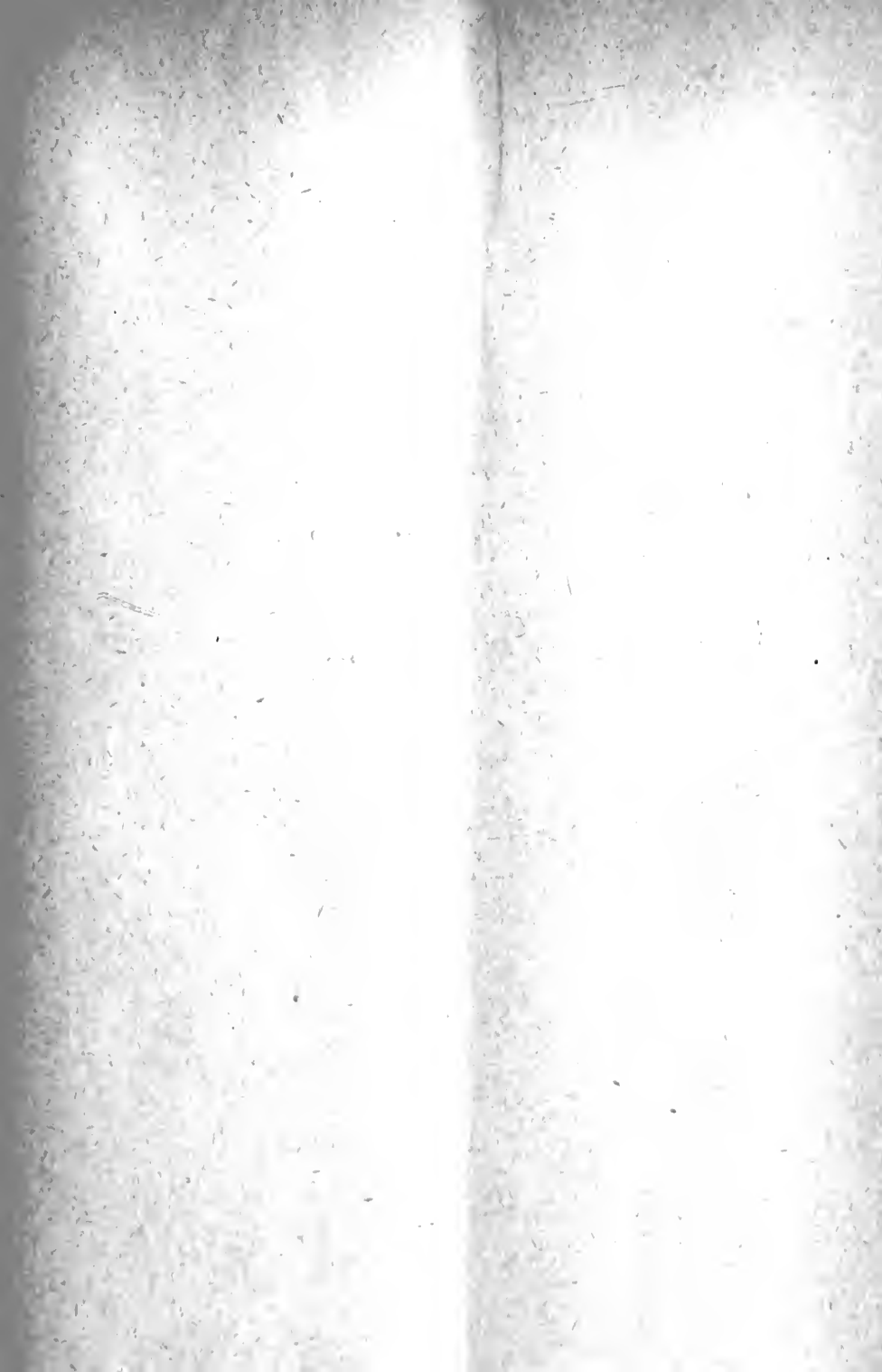
CURIO.

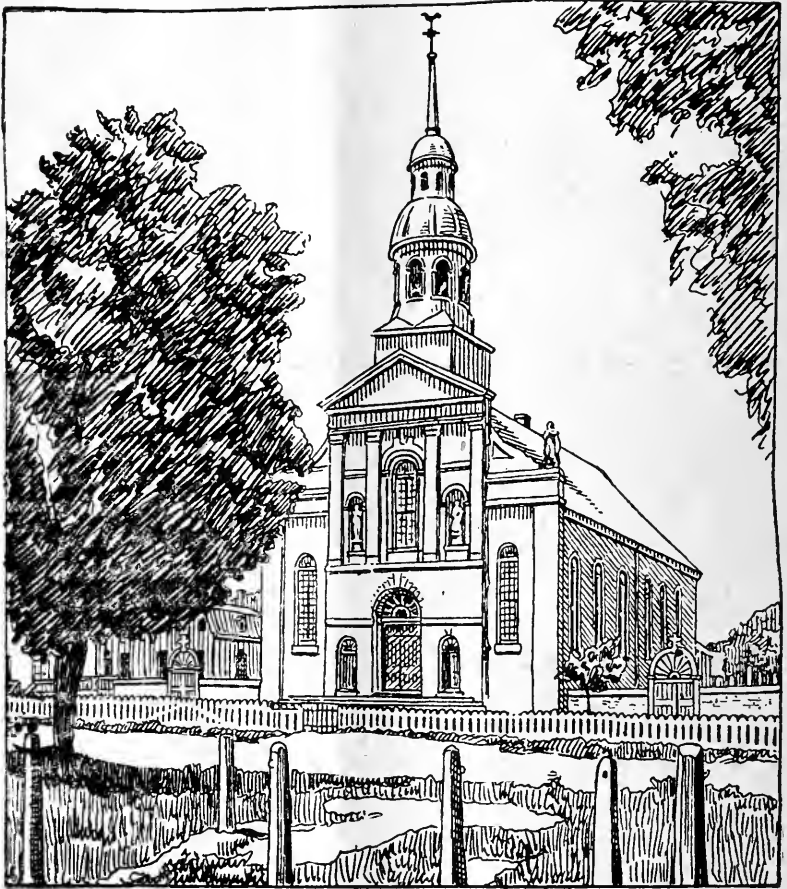
616.—A quelles sources faut-il aller puiser les détails biographiques ou autres concernant le célèbre juge Vallières de Saint-Réal, et notamment, où serait-il possible de trouver l'éloge que fit, au dire de Bibaud, de cet illustre magistrat, Antoine Gérin-Lajoie ?

CANADA.

617.—D'où vient le nom de Bellechasse, et quand a-t-il été donné au comté de ce nom ?

C. G.





EGLISE DE SAINT-JOSEPH DE LANORAIE

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 5

JUIN 1899

No. 6

SAINT-JOSEPH DE LANORAIE

La seigneurie de Lanoraie fut concédée en 1637 au sieur Jean Bourdon. Son *augmentation*, Autray, fut concédée au même seigneur, en 1647. En 1688, la seigneurie de Lanoraie fut cédée à M. de La Noraye.

L'origine de la paroisse est enveloppée d'une obscurité impénétrable qui résulte de ce qu'à cette époque on ne se préoccupait nullement de laisser des archives. Aussi ne peut-on même préciser à quelle date Lanoraie a eu sa première église.

La deuxième église de Lanoraie fut construite en 1744.

La troisième église—l'église actuelle—fut construite d'après les plans et sous la direction du curé Loranger. La première pierre fut bénite le 13 août 1862 par Mgr Fabre, alors simple chanoine. L'église fut livrée au culte le 26 octobre 1864, alors qu'elle fut consacrée par Mgr Ignace Bourget.

Voici les noms des missionnaires, desservants et curés qui se sont succédés à Lanoraie, à partir de 1732 :

MM. J.-A. Mercier, 1732-1734 ; L. Chevalier, 1734-1735 ; J.-B. Gosselin, 1736-1737 ; P.-B. Resche, 1737-1742 ; G. Dunière, 1742-1747 ; B. Pepin, 1747-1749 ; J.-F. Youville de la Découverte, 1749-1750 ; B. Pepin, 1750-1759 ; J.-A. Gaillard, 1759-1771 ; B. Pepin, 1771-1774 ; C.-Fr. Lemaire de St-Germain, 1773-1779 ; J.-B.-N. Pouget, 1779-1785 ; C. Perrault, 1785-1792 ; C.-J. Lefebvre Duchouquet, 1792-1793 ; L. Lamothé, 1793-1799 ; C.-A. Boucher de la Broquerie, 1799-1804 ; J.-D. Larose, 1804-1813 ; J.-B. Paquin, 1813-1816 ; G.-H. Besserer, 1816-1820 ; M.-C. Bezeau, 1820-1828 ; P.-Z. Gagnon, 1828-1833 ; J.-J. Raizenne, 1833-1838 ; A.-Brais, 1838-1839 ; C.-L. Vinet de Souigny, 1839 ; L.-M. Quintal, 1840-1850 ; M.-J.-M. Balthazar, 1850-1852 ; J.-O. Giroux, 1852-1859 ; C.-A. Loranger, 1859-1884 ; J.-N. Lussier, 1884 ; F.-Corbeil, 1884-1887 ; L.-A. Dequoy, 1887-1894 ; T.-F. Kavanagh, 1884-1897 ; F. Mondor, curé actuel. R.

MÈRE ESTHER WHEELWRIGHT DE
L'ENFANT JÉSUS (1)

Dans la deuxième édition de *Les Ursulines de Québec*, vol. 2, p. 89, sous le titre suivant : *Une fille d'Albion devient fille de sainte Ursule*, on trouve l'histoire de la capture et de la jeunesse d'Esther Wheelwright. L'auteur de *Glimpses of the Monastery* (histoire abrégée des Ursulines de Québec), dont la seconde édition a paru en 1897, consacre deux chapitres à cette remarquable et intéressante figure. La même année, à Cambridge, Mass., voyait le jour une collection de monographies, sous le titre *True stories of New England Captives*, dues à la plume érudite et élégante de mademoiselle Alice-C. Baker. Cet ouvrage, dédié "aux prêtres et aux religieuses qui donnèrent asile et protection à nos captifs au Canada," n'est pas néanmoins exempt d'appréciations qui sentent le préjugé, mais ne doivent pas étonner chez une héritière des traditions puritaines et anti-françaises de la Nouvelle-Angleterre. Tout de même, l'écrivain se rappelle qu'elle est alliée par le sang à notre illustre évêque Plessis, petit-fils de Martha French, elle aussi une captive des Abénaquis, et la note dominante de son travail, comme sa dédicace, est une note d'admiration et de reconnaissance.

M'inspirant à ces sources diverses, je veux satisfaire brièvement la légitime curiosité du correspondant *Amer des Recherches Historiques*.

* * *

Esther Wheelwright descendait de ces puritains d'Angleterre qui, pour avoir refusé de se conformer à l'Eglise "établie de par la loi," émigrèrent en Amérique durant la première partie du dix-septième siècle. Son bisaïeul, le révérend John Wheelwright, débarqua à Boston, le 26 mai 1636. Date

(1) V, IV, 609.

mémorable dans les annales de la Nouvelle-Angleterre. L'Américain ne connaît pas de titre de noblesse supérieur à celui qui le rattache à la lignée des "Pilgrim Fathers." Aussi, incalculable est le nombre de ceux qui, sans lettres patentes, revendiquent cette illustre origine. Banni de Boston pour avoir enseigné des erreurs contraires aux doctrines puritaines, John Wheelwright fonda successivement, avec un groupe d'adhérents, les deux villes d'Exeter, dans le New-Hampshire, et de Wells, dans le Maine.

C'est à Wells qu'Esther, fille de John Wheelwright (petit-fils du précédent), et de Mary Snell, naquit au commencement de 1696. La paix qui avait suivi le traité de Ryswick ayant été rompue, la France et l'Angleterre se trouvaient aux prises de nouveau, et les colonies de la Nouvelle-Angleterre eurent à souffrir des incursions des tribus sauvages alliées des Français.

La fusillade commença sur la frontière américaine, le 10 août 1703, à Wells, qui avait victorieusement repoussé une attaque précédente, en 1692. L'assaut du village, commencé à 9 heures de l'avant-midi, se termina par la mort ou l'enlèvement de trente-neuf de ses habitants. Parmi les captifs se trouvait Esther, alors âgée de sept ans.

Deux ans plus tard, des lettres autographes et des informations fournies par le captif Samuel Hill, député sur parole à Dudley, gouverneur de Boston, par de Vaudreuil, pour négocier l'échange des prisonniers, rassurèrent quelques-uns des habitants de Wells sur le sort de leurs parents enlevés.

Mais d'Esther Wheelwright, pas de nouvelles. Où pouvait-elle donc se trouver ? Dans les profondeurs de la forêt, vers les sources de la rivière Kennebec. Un guerrier abenaquis avait emporté la captive et l'avait adoptée pour son enfant. Elle devait y vivre cinq années de la vie sauvage. C'est vers la fin de cette période que le père jésuite Bigot la découvrit durant une de ses missions. A son visage pâle, à ses vête-

ments, il discerna une enfant de race étrangère. Il lui adresse la parole en anglais. L'enfant ne sait répondre : elle a oublié la langue de sa mère. Le sauvage qui l'a adoptée révèle au missionnaire l'origine et la parenté d'Esther. "La rose anglaise penche sur sa tige, lui dit le père, la vie des bois lui est trop pénible. Je veux la transplanter au Canada, où elle croîtra mieux sous les soins des vierges de la prière." "La petite fleur blanche ne doit pas être arrachée du sol, réplique le chef, qu'elle croisse parmi les pins de la forêt, pour orner un jour le wigwam de quelque jeune brave."

A chaque visite nouvelle, le jésuite réitère en vain ses instances auprès du sauvage obstiné. Il profite de ces rencontres pour instruire la jeune captive, qui bientôt a appris son *Credo* et les éléments du catéchisme en français aussi bien qu'en abénaquis.

Le père Bigot informe le marquis de Vaudreuil de sa découverte, et bientôt la bonne nouvelle est communiquée à la famille désolée.

Après cinq années de séjour dans la forêt, Esther, rachetée par le dévoué missionnaire, est conduite à Québec, où le gouverneur et sa femme l'accueillent avec bonté et la traitent comme leur enfant.

Madame la marquise ayant été appelée en France comme sous gouvernante des enfants royaux, elle confia Esther aux soins des Ursulines. La fille du gouverneur, Louise de Vaudreuil, devait être sa compagne de pensionnat. C'est le 18 janvier 1709 que les deux noms furent inscrits sur les registres du couvent.

Bientôt Esther y fit sa première communion, "avec une ferveur angélique." Aimée de ses maîtresses et heureuse dans sa nouvelle famille, elle aurait voulu s'y fixer irrévocablement dans l'état parfait, mais le marquis de Vaudreuil, "qui s'était engagé à la rendre à ses parents, dit l'Annaliste des Ursulines, ne voulut pas consentir à ses projets et la rappela, avec sa fille Louise, au château."

Les deux années qu'Esther vécut dans le monde furent pour elle des années d'ennui. A cette époque, on négociait l'échange des prisonniers entre la Nouvelle-France et la Nouvelle-Angleterre. La jeune captive accompagna à Montréal le marquis, son père adoptif, dans un voyage qu'il y fit en vue des négociations entre les deux pays. A Trois-Rivières, elle logea chez les Ursulines, et à Montréal, à l'Hôtel-Dieu. Le 3 octobre 1711, dans cette dernière ville, elle fut marraine de Dorothee de Noyon, fille d'Abigaïl Stebbins, une captive de Deerfield, Mass. Le parrain fut Nicolas, fils de Charles LeMoynes, baron de Longueuil.

Le gouverneur, cédant enfin aux instances de Mlle Wheelwright, lui permit de retourner auprès de ses mères Ursulines. Elle devait bientôt y réaliser son vœu le plus ardent : assurer la conservation de sa foi et le salut de son âme, en embrassant la vie religieuse. Le 21 octobre 1712, fête de sainte Ursule, patronne de l'Ordre, elle comença son noviciat, et le 3 janvier suivant, elle prenait le voile blanc.

La joie du père Bigot, en voyant sa protégée revêtuë des livrées de l'épouse du Christ, ne connut pas de bornes. Il prêcha un sermon des plus pathétiques sur cette parole du *Psalviste* : " Ta main me conduira et ta droite me soutiendra." Il compara à l'élévation d'Esther épousant Assuérus ses fiançailles avec le Roi des rois. Il rappela en termes émus les souvenirs de sa captivité et de son séjour parmi les enfants de la forêt. Il la félicita de ce que, parvenue à l'âge requis, elle était protégée par la loi contre toute opposition à sa vocation.

Profitant des négociations entamées pour l'échange des prisonniers, les parents d'Esther lui adressèrent à cette époque des lettres pressantes pour l'engager à retourner auprès d'eux. C'est la première fois que l'histoire mentionne pareille correspondance. La grâce parla plus fort que la nature au cœur de la novice. Elle persista dans sa vocation. Pour pré-

venir toute nouvelle tentative, on crut bon d'abrégér quelque peu le terme de son noviciat, et on fixa au 12 avril 1714, le jour de sa profession religieuse.

Le marquis de Vaudreuil, avec une suite brillante, et l'élite de Québec, assista à la touchante cérémonie. La nouvelle professe, " sous l'autorité et en présence de l'évêque, vint et promit à Dieu pauvreté, chasteté, obéissance, et de s'employer à l'instruction des petites filles; selon la règle de notre bienheureux père saint Augustin." La supérieure la revêtit du manteau de chœur et du voile noir de sainte Ursule, et la jeune captive anglaise, adoptant définitivement le nom de sœur Esther-Marie-Joseph de l'Enfant Jésus, dit un éternel adieu à sa famille et au monde.

Deux autres captives, Mary-Anne Davis, née à Salem, Mass., délivrée par le père Ras'e, et Dorothea Geryan (ou Gordan), rachetée par le père Aubéry, suivirent bientôt l'exemple d'Esther Wheelwright, et firent profession chez les Ursulines de Québec. Nous les retrouvons toutes trois, en 1739, à la célébration du premier centenaire de l'arrivée de la vénérable Mère Marie de l'Incarnation. Mère Wheelwright de l'Enfant Jésus était alors professe depuis vingt-cinq ans.

D'après l'historien de la ville de Wells, Esther écrivit à son père, lui manifestant son intention de rester au Canada. Celui-ci, ignorant sans doute la nature irrévocable des vœux de religion et espérant toujours qu'elle reviendrait, lui légua, à la seule condition de son retour au pays natal, la cinquième partie de ses biens. Le capitaine John Wheelwright mourut le 13 août 1745.

Sa femme, qui lui survécut de dix ans, avait confirmé les dispositions de son testament.

En janvier 1754, un jeune gentilhomme de Boston, le major Nathaniel Wheelwright, frappa à la porte du monastère. Il se fit annoncer comme neveu de la mère Esther de

l'Enfant Jésus et demanda à voir sa bien-aimée tante, permission qui lui fut gracieusement accordée.

L'entrevue fut des plus cordiales, si l'on en juge par les présents que fit le neveu avant son départ. A sa tante, il donna le portrait de sa mère en miniature et richement encadré, et à la communauté, une coupe et un *couvert* en argent, y compris du linge fin. Ces précieux souvenirs sont gardés avec soin dans le monastère. Le portrait de Mme Wheelwright, retouché par une main pieuse, (ne serait-ce pas celle d'Esther obéissant à un vœu filial ?) a été converti en madone. Ces transformations ne sont pas inconnues dans l'Eglise qui a changé en temples du vrai Dieu les palais des patriciens romains, sans parler d'autres pieuses métamorphoses.

* * *

Mais le glas de la Nouvelle-France va bientôt sonner. Le siège de Québec commence le 12 juillet 1759. La canonnade força les Ursulines de quitter le monastère pour aller se réfugier avec les religieuses de l'Hôtel-Dieu à l'Hôpital-Général, hors de la portée des projectiles de l'ennemi. Huit religieuses restèrent au couvent pour en être les gardiennes. Il est plus que probable que la Mère Wheelwright, héritière du courage de ses belliqueux ancêtres, fut du nombre des privilégiées.

Quand Montcalm, succombant à ses blessures au lendemain de la bataille des plaines d'Abraham, fut enterré à 9 heures du soir, dans la crypte de la chapelle, Esther Wheelwright avec ses compagnes, prièrent, avec les prêtres présents pour le repos éternel du vaillant guerrier. Leur âme était triste, car il leur semblait, dit l'Annaliste " qu'on venait d'ensevelir le dernier espoir de la colonie."

Le 8 septembre 1760, fut signée la capitulation de Montréal garantissant aux catholiques le libre exercice de leur culte, et aux communautés de femmes le maintien de leur constitution et privilèges.

Le 15 décembre suivant, la Mère de l'Enfant Jésus fut élue supérieure. Coïncidence remarquable : à l'époque où le Canada passait sous le drapeau britannique, le monastère de Marie de l'Incarnation élisait pour la première fois une supérieure d'origine anglaise. Ce fait ne s'est pas répété dans l'histoire du couvent. Pourtant l'âme d'Esther Wheelwright était devenue aussi française que catholique. Ecrivant en 1761 à la communauté de Paris, de l'obédience de laquelle relevaient les Ursulines de Québec, la supérieure anglaise disait : " On vient de nous annoncer que la paix a été conclue et que ce pauvre pays est rendu à la France ; j'espère que cette nouvelle est vraie."

Cette même année, la deuxième de son terme d'office, un de ses neveux, Joshua Moody, fils de Mary Wheelwright, vint la visiter. Une des petites nièces de cette même soeur avait été nommée Esther en souvenir de sa grand'tante : La supérieure, par l'entremise de Joshua, envoya des cadeaux à sa petite-nièce, et exprima le désir de l'avoir au couvent pour surveiller son éducation. Ce désir ne fut pas réalisé. Entre autres présents qu'elle envoya à sa famille, se trouvait son portrait peint à l'huile. Cet original unique, qui n'a jamais été copié, et qui jusqu'à ces dernières années, était totalement inconnu au " vieux monastère." est encore précieusement conservé dans la famille Wheelwright, à Boston, où l'on a également perpétué de génération en génération le nom d'Esther en souvenir de la captive.

Mère Wheelwright, âgée de soixante-trois ans à l'époque de son élection, allait bientôt célébrer le cinquantième anniversaire de ses épousailles mystiques avec Jésus. Il y eut grande liesse au Monastère et dans la chapelle aux premiers jours d'avril 1764. La cérémonie se termina par un *Te Deum* chanté aux accords de la flûte et du violon, et le soir, tambours et fifres firent à la jubilaire une sérénade toute militaire. N'était-ce pas l'accompagnement *obligato* de la fête

d'une héroïne qui avait respiré encore jeune la fumée des combats, et qui avait su résister à des ennemis de plus d'une espèce pour tenir haut et ferme le drapeau de la vocation à la foi et à la perfection ?

La jubilaire devait passer encore près d'une vingtaine d'années dans la fidélité à ses vœux de profession et l'observance exacte de la règle monastique. Elle y brilla constamment par la pratique des vertus de son état. Elle sut commander comme elle avait su obéir. Femme forte, elle montra une constance inébranlable dans les rudes et émouvantes phases de notre histoire nationale, dont le contrecoup se répétait si fortement dans le cloître. Institutrice habile et expérimentée, elle sut adapter l'instruction aux exigences imposées par la transition du pays à sa nouvelle allégeance. Distinguée de manières, elle sut conquérir l'affection de ses sœurs et de ses élèves, l'estime des vainqueurs du pays.

En 1766, ne pouvant être réélue supérieure pour un troisième terme, elle fut relevée de sa charge, mais pour la reprendre aux élections de 1769. Elle avait alors soixante douze ans, mais son esprit et son cœur n'avaient pas vieilli.

Une indisposition prolongée fit craindre qu'elle ne vivrait pas jusqu'aux élections suivantes. Mais cette crainte ne fut pas réalisée. Le 15 décembre 1772, on lui donna, pour la soulager, la charge d'assistante-supérieure, et six ans plus tard, elle fut nommée zélatrice.

Mais le terme de son long pèlerinage arrivait enfin. Le 26 octobre 1780, Esther Wheelwright expirait à l'âge de quatre-vingt quatre ans et huit mois. "Elle mourut, dit l'Annaliste du monastère, comme elle avait vécu, adressant au ciel de continuelles aspirations et répétant incessamment quelques versets des Psaumes."

" Ses ancêtres, étaient nobles, continuent les annales, mais son cœur plus noble encore, et le souvenir de ses vertus sera toujours cher à cette maison."

Les armoiries des Wheelwright portent : hermine à la fasce d'or chargé de trois disques azur, trois têtes de loup au naturel en chef et en pointe.

Esther, qui dessinait à la perfection, avait envoyé à sa mère par son neveu Joshua Moody l'écusson de la famille peint sur soie. Ces armoiries se voient encore gravées sur la cuillère et la fourchette d'argent que le major Nathaniel Wheelwright donna à la communauté en 1754.

Je ne puis mieux terminer cette trop longue notice qu'en citant la dernière pensée de la conclusion de mademoiselle Baker : " Puisse cette histoire, dit en substance l'écrivain de Cambridge, être lue à quelque heure de loisir aux novices par la mère zélatrice, qui, admise il y a cinquante ans dans la communauté, y trouva une religieuse (1) qui avait dans son enfance assisté avec son père aux funérailles de Montcalm et vécu plus tard dans le cloître durant les sept dernières années de la vie d'Esther Wheelwright."

Cette pensée révèle admirablement la continuité et la fidélité des traditions monastiques.

Le " vieux monastère " de Québec, à partir de la première fondation en 1639, comptait en 1889 cinq périodes de cinquante années chacune, en tout 250 ans. Or, dans chacune de ces périodes, il y a eu des religieuses jubilaires qui ont connu celles des périodes précédentes. Il suffit donc de cinq générations de jubilaires pour former la chaîne de la tradition orale depuis l'arrivée de la vénérable Marie Guyard de l'Incarnation jusqu'aux temps actuels, depuis le chevalier de Montmagny jusqu'à lord Stanley, à travers toutes les phases si tourmentées, si glorieuses, si variées de l'histoire du Canada. N'est-ce pas que la tradition même orale est une source sûre et authentique de vérité historique ?

L'ABBÉ L. ST-G. LINDSAY

(1) Mère Dubé de Saint-Ignace qui mourut en 1839 à l'âge de quatre-vingt-huit ans.

JACAU DE FIEDMOND (1)

Le hasard—ce grand maître—nous a, tout récemment, fait rencontrer un document qui jette quelque lumière sur la destinée ultérieure d'un des héros qui luttèrent vainement avec Montcalm pour essayer de conserver à la France une colonie qu'on abandonnait.

Fiedmond, dont grâce à sa valeur seule, le Canada a conservé pieusement la mémoire fut, comme son chef de l'Île Royale, M. Le Courtois de Surlaville, un simple officier de fortune que ses talents militaires firent parvenir au grade d'officier général.

C'est grâce à cette qualité, que le juge d'armes de France lui délivra en 1786 le brevet d'armoiries qui fait l'objet de cette notice et dont nous avons retrouvé la minute au département des manuscrits de la Bibliothèque Nationale (nouveau d'Hozier, volume 192). Indépendamment de l'orthographe exacte du nom de Fiedmond, ce document indique les différentes étapes de sa carrière militaire depuis la perte du Canada et prouve, une fois de plus, que, si les officiers de fortune valaient ceux de naissance, ils pourraient, tout comme les seconds, bien qu'avec plus de difficulté, gravir tous les échelons de la hiérarchie militaire.

M. de Fiedmond figure, pour la dernière fois, comme maréchal de camp, sur l'almanach royal de 1792. Il est probable qu'il émigra, mais là s'arrêtent les renseignements que nous avons pu recueillir sur son compte.

G. DU BOSQ DE BEAUMONT

(1) Québec, 27 avril, 1899.

M. J.-Edmond Roy, Lévis.

Mon cher Monsieur,

Je vous transmets en même temps que ces quelques lignes une pièce inédite sur M. de Fiedmond, le célèbre officier qui a immortalisé son nom lors du siège de Québec en 1759. Cette pièce m'a été remise cet hiver à Paris par M. de Beaumont, un amateur d'antiquités qui vous est connu. Je crois que vous aimerez à la publier dans le *Bulletin des Recherches Historiques*.

Bien à vous,

H.-R. CASGRAIN, Ptre.

Antoine-Marie d'Hozier de Sérigny, chevalier, juge d'armes de la noblesse de France, chevalier grand croix honoraire de l'ordre royal des Saints Maurice et Lazare de Sardaigne.

Sur la réquisition qui nous a été faite par Louis-Thomas Jacau de Fiedmond, écuyer, maréchal des camps et armées du roi, ancien gouverneur de Cayenne et de la Guyane Française, de lui régler des armoiries timbrées.

Vu en original le brevet de maréchal de camp donné par le roy à Versailles le 1er mars 1780, au dit Louis-Thomas Jacau de Fiedmond, brigadier d'infanterie, signé *Louis* et plus bas *le Pce de Montbacy*, nous, en vertu du pouvoir à nous attribué par l'arrêt du conseil du 9 de mars 1706, en notre qualité de Juge d'armes de la noblesse de France qui nous donne l'inspection et ordonnance sur le port des armoiries, avons réglé pour armes au dit Louis-Thomas Jacau de Fiedmond un écu d'argent à une étoile d'azur naissante du chef, coupé de sinople, et sur le tout, un serpent levé, c'est-à-dire entortillé, de l'un dans l'autre : le dit écu casque de profil orné de ses lambrequins d'azur, d'argent et de sinople.

Supports : deux chiens d'argent dont celui de gauche est couche !

Et afin que le présent brevet de règlement d'armoiries, que nous avons compris dans nos registres puisse lui servir et à ses enfants et postérité, mâle et femelle, nés et à naître en légitime mariage, tant qu'ils vivront noblement et ne feront aucun acte de dérogeance, nous l'avons signé et fait contre-signé par notre secrétaire qui y a apposé le sceau de nos armes.

A Paris le mercredi cinquième jour du mois d'avril de l'an mil sept cent quatre vingt six.

(Signé),

D'HOZIER DE SÉRIGNY

Pour minute.

Au dos de cette minute se trouve un dossier des armoiries et leur explication, le tout de l'écriture de M. de Fiedmond qui paraît les avoir composées lui-même. D'Hozier, avec ses souvenirs de la Guyane, a oublié de lui donner dans le brevet sa qualité de chevalier de Saint-Louis.

G.-B. B.

JOSEPH-FRANÇOIS PERRAULT

Joseph-François Perrault, protonotaire et greffier de la Cour du Banc du Roi, décédé à Québec en 1844, à l'âge de quatre-vingt-onze ans, avait été élevé suivant les anciens usages de l'urbanité française, et il tenait à les observer et à les voir se continuer.

Un officier, au jour de l'an, sans descendre de voiture, envoie porter sa carte par son domestique qui la laisse à la porte de M. Perrault. En la recevant, celui-ci fait aussitôt rappeler le domestique et lui remet une autre carte, en lui disant de la donner à son maître : " et dites lui, de ma part, " ajouta-t-il, " que nous sommes quittes maintenant."

Néanmoins, cet usage a prévalu depuis, à cause de l'extension des relations sociales ; mais n'avait-il pas raison de s'opposer à une innovation qui tend à abolir une bonne coutume de nos aïeux, dont ils appréciaient toute la convenance et les bons effets.

Citons un autre trait du même genre.

Un jour M. X., avocat anglais, entre, le chapeau sur la tête, dans le bureau du greffier pour le consulter. Il voulait savoir la signification du terme légal *donner du découvert à son voisin*. Le greffier, sans se déranger, ni le regarder, lui répond : " Monsieur, il y a deux espèces de découvert : le premier, que vous devez apprendre, c'est celui d'un gentilhomme qui se découvre en s'adressant à un autre." Ainsi apostrophé, l'interlocuteur dut s'exécuter et reçut ensuite l'interprétation qu'il cherchait sur le sens de *donner du découvert à son voisin*. Il n'oublia plus, dit-on, ni l'une ni l'autre.

Un autre avocat, M. V., avait pris la façon de déposer son bonnet de fourrure sur le bureau du greffier, et la neige qu'il emportait mouillait et gâtait ses papiers. Voulant y mettre fin, M. Perrault, un jour, prend le bonnet et va le déposer plus loin, en disant à M. V. : " Voici plusieurs fois que je vous prie de ne pas mettre votre casque sur mon bureau ; vous mouillez mes papiers ; si cela vous arrive encore, je le jette dans le poêle ; gare à vous. " Peu de jours après, voici encore le beau casque de martre sur le même bureau. Sans dire mot, M. Perrault se lève, ouvre la porte du poêle, le jette dedans et ferme la porte au grand ébahissement de l'avocat ; puis vient se rasseoir tranquillement, comme si rien n'était.

On pourrait citer une foule d'anecdotes, de traits et de bons mots de M. Perrault que ses contemporains se plaisaient à raconter et qui s'envolent ou se sont envolés avec le temps.

Une de ses dernières réponses montre le sans-gêne et le ton d'esprit goguenard dont il usait au besoin. Sur les dernières années de sa longue vie on essaya plusieurs fois de l'engager à se démettre de sa charge, car il y avait bien des aspirants aux aguets de son emploi, et les plus ambitieux se morfondaient dans l'attente si longuement prolongée. Comme il avait conservé toutes ses facultés, il faisait la sourde oreille. Un jour qu'un émissaire importun insistait davantage dans ce but, il l'éconduisit par cette repartie :

" Dites à ceux qui vous envoient que mon dernier p.. sera un p.. de greffier. " Telle fut sa réponse pour s'en débarrasser une fois pour toutes.

P.-B. CASGRAIN

RÉPONSES

La croix plantée par Cartier sur la côte de Gaspé. (II, IV, 173.)—En 1534, la petite flotte de Jacques Cartier était mouillée à l'entrée de la baie de Gaspé lorsqu'une furieuse tempête s'éleva. Le vent souffla avec une telle violence qu'un des navires perdit une ancre.

“ Pour ce, nous dit le capitaine malouin, nous fut besoin passer plus outre en ce fleuve quelque sept ou huit lieues pour gagner un bon port où il y eut bon fond, lequel nous avions été découvrir avec nos barques, et pour le mauvais temps, tempête et obscurité qu'il fit demeurâmes en ce port jusques au XXV sans pouvoir sortir.” (*Discours du voyage*).

Ce bon port où les Français trouvèrent un abri contre les fureurs de la tempête c'est la baie de Pénouil.

Cartier vit dans cette baie deux à trois cents sauvages occupés à pêcher des *tombes* (maquereaux). Il leur donna des couteaux, des chapelets de verre, des peignes et d'autres objets de peu de valeur. “ Il ne se peut trouver gent plus pauvre au mondē, dit-il, tous ensemble n'eussent pu avoir la valeur de cinq sols excepté leurs barques et rets.”

Avant de quitter la baie de Pénouil, Cartier planta une croix sur la pointe de sable qui en ferme l'entrée :

“ Le XXIIII du mois. écrit il, fismes faire une croix haute de trente pieds, et fut faite en la présence de plusieurs d'iceux sur la pointe de l'entrée de ce port, aux milieu de laquelle mismes un écusson relevé au trois fleurs-de lys, et dessus était écrit en grosses lettres entaillées dans du bois, *Vive le roi de France*. En après la plantâmes en leur présence sur la pointe, et la regardaient fort, tant lorsqu'on la faisait que quand on la plantait. Et l'ayant levée en haut, nous agenouillions tous ayant les mains jointes, l'adorant à leur vue, et leur faisons signe regardant et montrant le ciel, que d'icelle dépendait notre rédemption de laquelle chose, ils

s'émerveillèrent beaucoup, se tournant entr'eux, puis regardant cette croix."

Cette prise de possession ne plut guère aux sauvages. Lorsque Cartier et ses compagnons furent retournés à leurs navires, le chef, accompagné de ses trois fils, et de son frère vint protester contre l'occupation de son territoire. Vêtu d'une vieille peau d'ours noir, de son canot il fit une harangue aux marins montrant du doigt la croix et le territoire environnant comme s'il eut voulu dire qu'il lui appartenait et que la croix ne devait pas être plantée sans sa permission. Par un stratagème des Français il fut embarqué dans un de leurs navires. Cartier essaya alors de lui faire comprendre que la croix avait été plantée "pour donner quelque marque et cognoissance pour pouvoir entrer en ce port." Puis il lui fit comprendre qu'il désirait mener en France deux de ses fils. Pour les engager à faire ce voyage, on revêtit chacun d'eux d'une chemise et d'un sayon de couleur ; on leur mit sur la tête une toque rouge et on leur passa au cou une chaîne de laiton. Les deux jeunes garçons satisfaits de leur accoutrement consentirent à suivre les Français. Le lendemain les navires de Cartier sortaient de la baie de Pénouil.

R.

L'Ordre du Bon-Temps. (IV, V, 456.)—Transportons-nous à Port-Royal, en Acadie, durant l'hiver de 1606 à 1607. Depuis bientôt trois ans, un groupe de hardis Français travaille à fonder un établissement dans ce coin de l'Amérique Septentrionale. En 1604, Pierre du Gua, sieur de Monts, gouverneur de Pont, nommé lieutenant du roi, a organisé une expédition pour l'Acadie. Accompagné de Pontgravé, de Champlain et de Poutrincourt il a contourné la péninsule acadienne, a pénétré dans une baie magnifique qu'il a appelé la Baie Française, découvert la Baie de Port-Royal, ainsi nommée par Champlain, et jeté les premiers fondements d'un établissement sur l'île Sainte-Croix, à l'ouest de la Baie

Française. Après un premier hivernement en cet endroit (1604-1605), de Monts a transféré l'établissement à Port-Royal ; puis il est retourné en France, où Poutrincourt l'avait précédé dès l'automne de 1604. Pontgravé et Champlain sont restés à la tête de la petite colonie, y ont hiverné (1605-1606) ; et, au moment de retourner en France, faute de secours, au commencement de l'été de 1605, ils ont vu arriver avec joie un vaisseau bien équipé, commandé par Poutrincourt, qui est accompagné d'un avocat parisien nommé Marc Lescarbot. Alors Pontgravé seul s'est embarqué pour la mère-patrie. Champlain est demeuré en Acadie avec Lescarbot et Poutrincourt. En compagnie de ce dernier, il a exploré la côte américaine vers le sud, jusqu'au delà du 41ème degré de latitude. De retour à Port-Royal, où Lescarbot les a accueillis par une fête domestique, poétique et musicale, dont les *Muses de la Nouvelle-France* nous ont conservé la mémoire, ils se sont livrés tous ensemble à certains travaux de défrichement, de construction, voire même d'embellissement.

Maintenant l'hiver, un de nos hivers américains, est arrivé. Il a jeté sur les plaines, les montagnes, les lacs et les forêts, un épais et blanc manteau. Au fond de l'habitation de Port-Royal, une poignée de Français se trouve comme perdue au milieu de ses contrées nouvelles, peuplées de tribus sauvages, et séparées de la vieille patrie par des centaines de lieues d'océan. Sans doute, les fronts doivent être souvent assombris parmi les hardis hivernants ?

Pénétrons dans l'habitation. C'est l'heure du repos. Que signifie cet air de réjouissance, cette pompe, cet appareil ? Voici Champlain, le vaillant explorateur, Poutrincourt, l'intrépide capitaine, Lescarbot, le docte avocat, Robert Gravé, le digne fils d'un père justement estimé, Louis Hébert, apothicaire et pionnier, et dix autres qui défilent devant nous portant chacun un plat fumant, et suivant processionnellement un chef décoré d'un collier, dont la dextre tient un

bâton d'office.—Salut au premier club du Canada ! Nous sommes en présence des compagnons de l'Ordre du Bon-Temps, fondé à Port-Royal, en Acadie, sous le règne de Sa Majesté Henri IV, roi de France et de Navarre, en l'an de grâce 1607, par Samuel de Champlain, futur fondateur de Québec !

En quoi consistait cet Ordre ? Champlain et Lescarbot vont nous l'apprendre par le menu : “ Nous passâmes cet hiver fort joyeusement,” lisons-nous dans la Relation des Voyages de Champlain (édition Laverdière, tome III, p. 120), et fîmes bonne chère, par le moyen de l'Ordre du Bon-Temps que j'y établis, qu'un chacun trouva utile pour sa santé, et plus profitable que toutes sortes de médecines dont on peut user. Cet ordre estoit une chaîne que nous mettions avec quelque petite cérémonie au col de l'un de nos gens, luy donnant la charge pour ce jour d'aller chasser ; le lendemain, on la baillait à un autre, et ainsi consécutivement : tous lesquels s'efforçaient à l'envy à qui feroit le mieux et apporteroit la plus belle chasse. Nous ne nous en trouvâmes pas mal, ny les sauvagés qui estoient avec nous.”

Donnons maintenant la parole à qui est le plus fécond en détails : “ Je dyrai que pour nous tenir joyeusement et nettement quant aux vivres, fut établi un ordre en la table du dit sieur Poutrincourt, qui fut nommé l'ORDRE DE BON-TEMPS, mis premièrement en avant par le sieur Champlain, auquel ceux d'icelle table estoient maître-d'hôtel. Chacun à son tour, qui estoit en quinze jours une fois. Or, avait-il le soin que nous fussions bien et honorablement traités. Ce qui fut si bien observé, que (quoyque les gourmens de déça nous disent souvent que nous n'avions point là la rue aux Ours de Paris) nous y avons fait ordinairement aussi bonne chère que nous saurions faire en cette rue aux Ours et à moins de frais. Car il n'y avoit celui qui deux jours devant que son tour vinst ne fut soigneux d'aller à la chasse outre à la pêcherie, et

n'apportast quelque chose de rare, ou ce qui estoit de notre ordinaire. Si bien que jamais au déjeuner nous n'avons manqué de souspiquets de chair ou de poissons, et au repas de midi et du soir encore moins : car c'estoit le grand festin, là où l'Architriclin, ou Maître-d'hôtel (que les sauvages appellent " Atoctegic "), ayant fait préparer toutes choses au cuisinier, marchoit la serviette sur l'épaule, le bâton d'office en main, et le collier de l'Ordre au col, qui valoit plus de quatre écus, et tous ceux d'icelui Ordre après lui, portans chacun son plat. Le même estoit au dessert, non toutefois avec tant de suite. Et au soir, avant de rendre grâce à Dieu, il resinoit (résignait) le collier de l'Ordre avec un verre de vin à son successeur en la charge, et buvoient l'un à l'autre. J'ay dit ci-devant que nous avions du gibier abondamment, Canards, Outardes, Oyesquises et Clanches, Perdrix, Alouettes et autres oiseaux ; plus des chairs d'Edlaus, de Caribous, de Castors, de Loutres, d'Ours, de Lapins, de Chats-sauvages ou Léopars, de " Wibachés " et autres telles que les sauvages prenoient, dont nous faisons chose qui valoit bien ce qui est en la rotisserie de la rue aux Ours, et plus encore ; car entre toutes les viandes, il n'y a rien de si tendre que la chair d'Ellan, (dont nous faisons aussi de bonne pâtisserie), ni de si délicieux que la quene de Castor." Voilà ce que c'étoit que l'Ordre du Bon-Temps.

C'est ainsi que ces vaillants pionniers de la colonisation chrétienne et française trompaient les ennuis de l'absence et de l'éloignement du sol natal, écartaient les sombres pensées, et conservaient haut et ferme leur courage au milieu des difficultés et des périls.

L'Ordre du Bon-Temps s'éteignit avec le départ de Champlain, de Poutrincourt et de Lescarbot, qui furent forcés d'abandonner l'Acadie, à l'automne de 1607, par suite de la révocation du privilège de M. de Monts.

IGNOTUS

Les Acadiens à Beaumont. (IV, VII, 481.)—Dans l'automne de 1756, les paroissiens de Beaumont virent arriver au milieu d'eux plusieurs réfugiés acadiens. Ils accueillirent ces malheureux comme des frères. Mais, épuisés eux-mêmes par des levées incessantes, ruinés par plusieurs années de mauvaises récoltes, ils durent appeler l'aide du gouvernement. Un habitant de Beaumont, Joseph Roberge, s'engagea alors envers Joseph Cadet, pourvoyeur des autorités, à fournir et livrer à chacun des Acadiens réfugiés dans la paroisse et à Saint-Michel une demie livre de bœuf ou un quarteron de lard de quatre onces de poids par jour pendant six mois. (Greffé de Jean-Claude Panet, 14 novembre 1756).

J.-E. R.

L'Ordonnance de lord Durham. (V, II, 584.)—On sait à la suite de quelles circonstances lord Durham fut envoyé en Canada. C'était au lendemain de la malheureuse levée de boucliers de 1837. Le gouvernement l'investit de pouvoirs extraordinaires, et lord Durham crut qu'il pouvait agir en dictateur. En arrivant à Québec, il lança une ordonnance dans laquelle il accordait une amnistie aux rebelles, en exceptant de cette mesure Papineau et quelques autres chefs. Quant aux autres personnes les plus compromises, il les exilait aux Bermudes, ne voulant pas soumettre leur cause à un jury composé de Canadiens, qui les auraient acquittés, ni les faire passer en jugement devant un jury anglais, qui les auraient condamnés sans merci. Lorsque cette ordonnance fut connue en Angleterre, lord Brougham, quoique libéral comme lord Durham, crut l'occasion belle d'attaquer le gouvernement et le dictateur, comme on l'appelait. Il se déchaîna contre ce dernier avec une violence sans pareille. Lord Melbourne le défendit mollement ; il alla jusqu'à convenir avec lord Brougham que la partie de l'ordonnance qui exilait les rebelles aux Bermudes était illégale, attendu que le

gouverneur n'avait aucune juridiction sur ces îles, mais il concluait en demandant d'abandonner cette affaire. Quelques jours plus tard, lord Brougham revenait à la charge et le gouvernement baissa cette fois complètement pavillon et annonça qu'il avait désavoué l'Ordonnance.

Lorsque lord Durham apprit que son premier acte d'autorité était annulé, il vit que la position n'était plus tenable. Ne se possédant plus de rage, il résolut de quitter la colonie mais avant de nous dire adieu, il lança un appel au peu ple contre le gouvernement anglais, plaidant sa cause devant les habitants de la colonie. En parlant de cet appel le *Times* crut de bon goût d'écrire que lord Durham levait l'étendard de la révolte dans un pays qu'il avait reçu mission de pacifier, et de l'appeler le lord High Seditious, le lord grand séditieux, par allusion à son titre de *Lord High Commissioner*.

Lord Durham appartenait à l'école libérale la plus avancée, et dès 1821 il préparait, de concert avec lord John Russell, un bill de réforme très radical. Lord John, qui possédait une copie de ce bill annotée de la main de lord Durham, a déclaré que celui-ci demandait dès cette époque le vote au scrutin secret. Il serait donc le père de ce système de votation, appliqué à la politique !

Au témoignage de ses contemporains, qui le regardaient à juste titre comme un homme d'un talent hors ligne, lord Durham était d'une violence extrême, autoritaire comme un despote, ne pouvant supporter la contradiction. Il avait fait, à Gretna Green, un mariage d'amour, mais il perdit bientôt sa femme et il épousa en secondes noces la fille de lord Grey, qui l'appela dans son gouvernement avec lord John Russell. Les mémoires du temps nous apprennent que lord Durham avait une influence extraordinaire sur son beau-père qui n'osait contredire son terrible gendre. Il était de fait le premier ministre de la Grande-Bretagne. Il ne témoignait pas

plus d'égards pour ses collègues que pour lord Grey et il se passait des scènes d'une violence inouïe chaque fois que quelques uns d'entre eux s'avisèrent de combattre ses projets.

On rapporte que lord Brougham, se trouvant présent à un dîner offert à lord Grey, à Edimbourg, fit, en répondant à un toast, une critique de certains esprits remuants qui, n'étant jamais satisfaits, rêvaient de réformes impossibles. Lord Durham, qui était aussi au nombre des convives, prit la chose pour lui et la prit fort mal. Il répondit à Brougham dans des termes si amers et si mordants que l'effet de la critique fut entièrement perdu. Lord Brougham jura de se venger et il lui rappela lors de l'affaire de l'Ordonnance qu'il n'avait pas digéré l'insulte du dîner d'Edimbourg.

O. P.

L'uniforme des miliciens en 1812. (V, III, 592.)—Beaucoup de personnes m'ont demandé des renseignements sur le costume que portait la milice durant la guerre de 1812. Les rapports des officiers commandants ne parlent pas du genre d'habillement. Une lettre de l'agent du Haut-Canada à Londres, en date du 31 janvier 1821, contient le renseignement demandé que j'insère ici au profit des investigateurs, si légère que soit la satisfaction qu'il est de nature à donner.

La lettre porte ceci : " Un officier supérieur de la ligne, qui a servi quelque temps avec la milice incorporée, dit que les miliciens n'avaient pas d'uniforme régulier. Les uns avaient des habits rouges à revers bleus ou rouges, les autres avaient des habits verts, mais la plupart n'en avaient pas du tout."

DOUGLAS BRYMNER

Les protonotaires apostoliques canadiens. (V, IV, 601.)—Les protonotaires apostoliques sont presque nés avec l'église. Pendant les persécutions, c'est à eux qu'était confiée la charge de recueillir les actes des martyrs, pour trans-

mettre à la postérité le souvenir de leurs souffrances et le témoignage de leur foi.

Au moyen âge, les protonotaires apostoliques prirent tellement de l'importance qu'ils voulurent avoir préséance sur les évêques. Ce n'est qu'en 1459 que Pie II mit fin à cette prétention.

Les protonotaires apostoliques jouissaient autrefois d'un très grand nombre de privilèges. Le plus important était d'instrumenter dans les causes des saints, et de servir de notaires à la cour pontificale. Pie IX a réduit considérablement ces privilèges.

Le collège des protonotaires apostoliques se divise en trois classes distinctes : les protonotaires participants, les protonotaires *ad instar participantium* et les protonotaires titulaires ou *noirs*.

Les protonotaires participants et les protonotaires *ad instar participantium* portent l'habit prélatice, c'est-à-dire le même que les évêques ; quant aux protonotaires apostoliques titulaires ou *noirs* leurs vêtements sont noirs.

Les Canadiens dont les noms suivent ont été élevés à la dignité de protonotaire apostolique : Mgr Michel-François Ransonet ; Mgr Urbain Boiret ; Mgr Narcisse Doucet (Chicoutimi) ; Mgr N.-J. Ritchot (Saint-Boniface) ; Mgr Charles Guay (St-Joseph-de Lévis) ; Mgr Benjamin Paquet (Québec) ; Mgr T.-E. Hamel (Québec) ; Mgr J.-C.-K. Laflamme (Québec) ; Mgr C.-E. Légaré (Québec) ; Mgr C.-A. M. rois (Québec) ; Mgr G.-Elz. Brochu (Southbridge (E. U.)) ; Mgr C.-O. Caron (Trois-Rivières) ; Mgr J.-O. Routhier (Ottawa) ; Mgr L.-M. Dugas (Cohoes, E. U.) ; Mgr J.-C. Marquis (St-Célestin) ; Mgr Antoine Labelle (St-Jérôme) ; Mgr E.-C.-H. Langevin (Rimouski) ; Mgr T. Tanguay (Sherbrooke) ; Mgr Z. Racicot (Montréal) ; Mgr L.-Z. Champoux (St-Polycarpe) ; Mgr Bernard O'Reilly (New-York, E.-U.) ; Mgr C.-E. Poiré (Ste-Anne de La Pocatière). P.-G. R.

L'arpenteur-général Bouchette. (V, III, 594.)— Je lis dans des notes inédites de feu M. Bibaud : “ 1804 : Joseph Bouchette est nommé arpenteur-général de la Province en remplacement de son oncle, le major Holland, mort l'année précédente, et dont il était déjà le député.”

P.-G. R.

Une “ épluchette.” (V, III, 599.)— Les habitants de nos campagnes, quand les récoltes sont finies, que les grains et les fourrages sont sous remise, se livrent à un repos bien mérité après tant de labeurs qui consistent en danses, en visites chez leurs connaissances et à se réunir à la veillée pour y faire “ l'épluchette.” C'est en épluchant le blé d'Inde que le plaisir est grand, surtout si un garçon ou une fille, trouve un blé d'Inde rouge...

L'auteur de l'heureuse trouvaille a le privilège d'embrasser celle qu'il aime le mieux, dans la réunion...

Le blé d'Inde dont les grains sont rouges—ce qui est assez rare—engendre un flirtage bien inoffensif, comme vous voyez, puisque le baiser se donne tout bonnement devant les parents et les amis, et plus d'un garçon timide, a, par l'agence de ce baiser muet, scellé une alliance légitime qui a fait le bonheur de sa vie.

GUSTAVE OUMET

Les prêtres français réfugiés au Canada pendant la Révolution. (V, IV, 610.)— Les lugubres événements de la Révolution française eurent pour nous deux conséquences avantageuses : ils déterminèrent une nouvelle rupture de toute communication avec la France dans un temps où nous n'en pouvions attendre rien que de fâcheux ; puis ils causèrent une immigration bénie de prêtres français animés du plus pur zèle apostolique et dont les noms sont conservés avec vénération dans la mémoire du peuple canadien. L'Angleterre, l'intolérante Angleterre d'autrefois, ac-

cueillit avec bonté ces ecclésiastiques catholiques poursuivis par la rage révolutionnaire, et favorisa leur transmigration dans sa colonie du Canada, en même temps qu'elle gardait et entourait de tous les respects au sein du royaume un nombre beaucoup plus considérable de prêtres réfugiés.

Voici la liste de ces vertueux et zélés auxiliaires que reçut le clergé canadien et que Mgr Hubert, évêque de Québec, avait appelés de ses vœux :

Arrivés en 1791.— MM. Alain et Lejamtel de la Blouterie.

Arrivés en 1793.— MM. Philippe-Jean-Louis Desjardins, vicaire-général, Jean-André Raimbault, Pierre Gazelle, François Ciquart et Candide Le Saulniers.

Arrivés en 1794.— MM. Louis-Joseph Desjardins, Jean Castanet, Jean-Denis Daulé, François-Gabriel Le Courtois, Philippe Nautetz, Jean-Henri-Auguste Roux, P. S. S., Anthelme Malard, P. S. S., Antoine-Alexis Molin, P. S. S., François Humbert, P. S. S., Claude Rivière, P. S. S., Antoine Sattin, P. S. S., Melchior Sauvage, P. S. S., Guillaume Desgarets, P. S. S., et François-Marie Robin.

Arrivés en 1795.— MM. Joseph-Pierre Malavergne, Jacques Delavaivre, Claude-Gabriel Courtine, et Jean Raimbault.

Arrivés en 1796.— MM. Jean-Baptiste Chicoineau, Claude-Vincent Fournier, N. Jahouin, Jacques-Guillaume Roque, P. S. S., Antoine Houdet, P. S. S., Jean-Baptiste Saint-Marc, Urbain Orfroy, Antoine Villade, et Pierre-René Joyer.

Arrivés en 1798.— MM. Joseph-Mandet Sigogne, Antoine Champion et Antoine Gaïffe, P. S. S.

Arrivés en 1799.— M. Antoine-Aimable Pichard.

Arrivés en 1806.— MM. Jacques-Ladislas de Calonne, Pierre-Bernard de Borniol et Nicolas-Aubin Thorel.—42 en tout.

La Gazette de Québec du 7 mars 1793 annoça en ces termes l'arrivée de MM. Desjardins, aîné, Gazelle et Raimbault :

“ La semaine dernière sont arrivés en cette ville trois prêtres français, réfugiés de France, venus d'Angleterre à la Nouvelle-York, dans le paquebot du roi. Les recommandations de sir Henry Dundas leur méritèrent un accueil distingué de la part de Son Excellence le major-général Alured Clarke, lieutenant-gouverneur de Sa Majesté en Canada. C'est le lendemain de leur arrivée, le 3 mars, qu'ils eurent l'honneur d'être présentés à ce haut dignitaire, au château Saint-Louis. ”

Quelques années plus tard, l'abbé Jacques Ladislas de Calonne (frère du ministre de Louis XVI) fut aussi reçu au château Saint-Louis avec tous les égards dus à son caractère et à son rang. Le gouverneur Craig l'invita à dîner au Château un jour d'abstinence. Tout le premier service fut donné en maigre. (*Mémoires de M. de Gaspé*). L'abbé de Calonne avait passé six ans à l'île du Prince-Edouard avant de venir se fixer en Canada. Il mourut en odeur de sainteté, aux Trois-Rivières, le 19 octobre 1822.

Voir le travail de l'abbé Bois intitulé : *L'Angleterre et le clergé français réfugié pendant la Révolution*, inséré au volume III, année 1885, des “ Mémoires et Comptes-rendus de la Société Royale du Canada. “ Voir aussi *l'Etude biographique sur Jean Raimbault*, par le même auteur *l'Histoire du monastère des Ursulines de Québec* ; *l'Histoire des Ursulines des Trois-Rivières*, qui contient une biographie complète de l'abbé de Calonne ; *Une colonie féodale en Amérique*, par M. E. Rameau de Saint-Père ; le *Répertoire du Clergé canadien*, par l'abbé Tanguay ; la *Vie de C.-F. Painchaud*, par le docteur N.-E. Dionne, etc, etc.

ERNEST GAGNON

Inauguration du pont Victoria. (V, IV, 605.)—

Le pont Victoria, sur le fleuve Saint-Laurent, reliant Montréal à Saint-Lambert, fut inauguré le 25 août 1860, par S. A. R. le prince de Galles.

Le parlement du Canada, le 14 mai 1859, avait voté une adresse à Sa Majesté la Reine, l'informant que le pont serait bientôt achevé, exprimant en même temps le désir qu'il plût à Sa Majesté ou à tout autre membre de la famille royale de visiter le Canada et d'inaugurer le pont Victoria.

Ne pouvant venir elle même, Sa Majesté désigna le prince de Galles, son fils aîné, pour cette mission. Il arriva près Montréal le 24 août 1860, mais il ne fit son entrée en ville que le lendemain, 25. Après avoir reçu l'adresse du maire de la cité, quelques autres adresses, et avoir ouvert une exposition industrielle, Son Altesse Royale se rendit à la Pointe Saint-Charles, où se trouve l'extrémité nord du pont dont il allait faire l'inauguration. Dans sa réponse à une adresse présentée par l'honorable John Ross, président du Conseil Exécutif, ministre de l'agriculture et président du bureau de direction de la compagnie du Grand-Tronc, Son Altesse Royale expliqua la raison de son voyage au Canada, dans les termes que voici :

“ Votre Souveraine a montré combien elle sait apprécier la grandeur et l'importance de cette entreprise, en me donnant une mission aussi lointaine pour célébrer sur le lieu même et de sa part, l'achèvement d'un monument qui, dorénavant, portera son nom, et donnera aux générations futures une nouvelle preuve, ajoutée à d'autres, de l'heureuse industrie du grand peuple dont la Providence lui a confié les destinées.”

Voilà le but de son voyage expliqué par le prince lui-même. Voici maintenant comment le *Journal de l'Instruction publique*, de 1860, rapporte la cérémonie de l'inauguration :

“ Aussitôt après la lecture de cette réponse, M. Hodges, constructeur du pont, présenta au prince une élégante truelle d'argent et une médaille d'or commémorative de la circonstance, et Son Altesse Royale posa elle-même la dernière pierre qui couronne la grande porte du pont. Cette partie de la cérémonie se passa sous un arc de triomphe richement décoré et sur lequel on lisait cette inscription : *Finis coronat opus*. Le prince et sa suite descendirent alors de l'estrade, aussitôt après que la musique des Carabiniers eut exécuté le *God Save the Queen*, et ils reprirent place dans les chars qui se dirigèrent vers le centre du tube. Là, le prince inséra lui-même, à coups de maillet, un rivet d'argent, le seul qui restât à poser.”

Permettez que je consigne ici le fait que, cinq jours après avoir posé la dernière pierre et le dernier rivet du pont Victoria, à Montréal, le prince de Galles posait à Ottawa, sur la hauteur qu'on nommait alors *Barracks Hill*, la première pierre de l'édifice du Parlement canadien, portant l'inscription suivante :

Quod felix, faustumque sit
Hanc lapidem aedificii
Quod comitiis Provinciae habendōis
Inserviret
Ponere dignatus est
Albertus Eduardus, Princeps Walliae,
Anno Domini, MDCCCLX, die primā Septembris,
Anna Regni, Victoriae Reginae, XXIV.

Là aussi, d'après le journal cité plus haut rédigé par l'honorable P.-J.-O. Chauveau, Son Altesse se servit d'une truelle d'argent offerte par le ministre des Travaux publics, M. Rose (plus tard sir John Rose). Cette pièce d'orfèvrerie porte, d'un côté, une inscription commémorative de l'événement, de l'autre, une vue de l'édifice qui devait être construit.

RAPHAEL BELLEMARE

QUESTIONS

618.—Quel est ce *tour* que Joseph Papineau, père de L.-J. Papineau, joua aux Bostonais pendant la guerre de 1775 ?

R. O.

619.—J'aimerais bien à avoir la liste complète des ouvrages publiés par feu M. l'abbé Bois. Le distingué archéologue, par humilité sans doute, ne signait jamais ses travaux. De là, la difficulté de les retracer. Quel est l'intermédiaire qui se chargera de la tâche ?

BORD.

620.—Les noms des braves qui accompagnaient le gouverneur Carleton et le capitaine Bouchette dans leur voyage en chaloupe de Montréal à Québec pendant l'invasion américaine de 1775 ont-ils été conservés. Où et quand mourut le capitaine Bouchette ? Ce vaillant marin était-il parent du géographe Bouchette ?

GEO.

621.—Les écrivains canadiens qui se sont occupés de l'affaire du "Chien d'Or" sont tous d'accord à déclarer que de Repentigny, qui tua le bourgeois Philibert, passa en France d'où il ne revint jamais en Canada. Dans les douze volumes de la *Collection Lévis* publiée par M. l'abbé Casgrain il est souvent question d'un chevalier de Repentigny, qui se distingua beaucoup au siège de Québec et sous les ordres du chevalier de Lévis. Ne serait-ce pas le même personnage de 1748 ? Dans onze années bien des choses s'oublent !

OFF.

622.—Pouvez-vous me donner la liste des officiers que l'Angleterre nous a envoyés depuis la Confédération pour commander notre milice ?

SOLD.

623.—On sait qu'à leur premier voyage dans la Nouvelle-France, en 1603, Pontgravé et Champlain reçurent du sagamontagnais Bechourat son jeune fils pour le conduire en France. Ce jeune montagnais revint-il dans son pays ?

MONS.

624.— Sous le régime français, les autorités s'étaient-elles occupé en quelque façon de la santé publique ? Les gouverneurs et les intendants publièrent-ils des ordonnances pour faire observer les règles encore bien rudimentaires, à cette époque reculée, et dans un pays tout neuf, de l'hygiène ?

M. D.

625.— Où était situé, à Québec, le théâtre Saint-Louis qui fut détruit par un incendie dans la nuit du 12 juin 1846, incendie où une cinquantaine de personnes, hommes, femmes et enfants, trouvèrent la mort ?

POMP.

626.— Au cours d'un voyage que j'ai eu l'occasion de faire dernièrement dans la région de la Baie des Chaleurs, on m'a dit que la tradition veut qu'une rencontre ait eu lieu entre une frégate anglaise et une canonnière française en 1759 non loin de la Pointe à la Garde, dans la baie des Chaleurs. L'histoire confirme-t-elle la tradition à ce sujet ?

GASPÉ

627.— Lors de la révolution française, il vint au Canada deux frères prêtres du nom de Desjardins. L'un d'eux fit les missions du golfe Saint-Laurent. Il s'appelait, si je me rappelle bien, Desjardins-Desplantes. Les portraits de ces deux saints prêtres existent-ils quelque part ?

Rho.

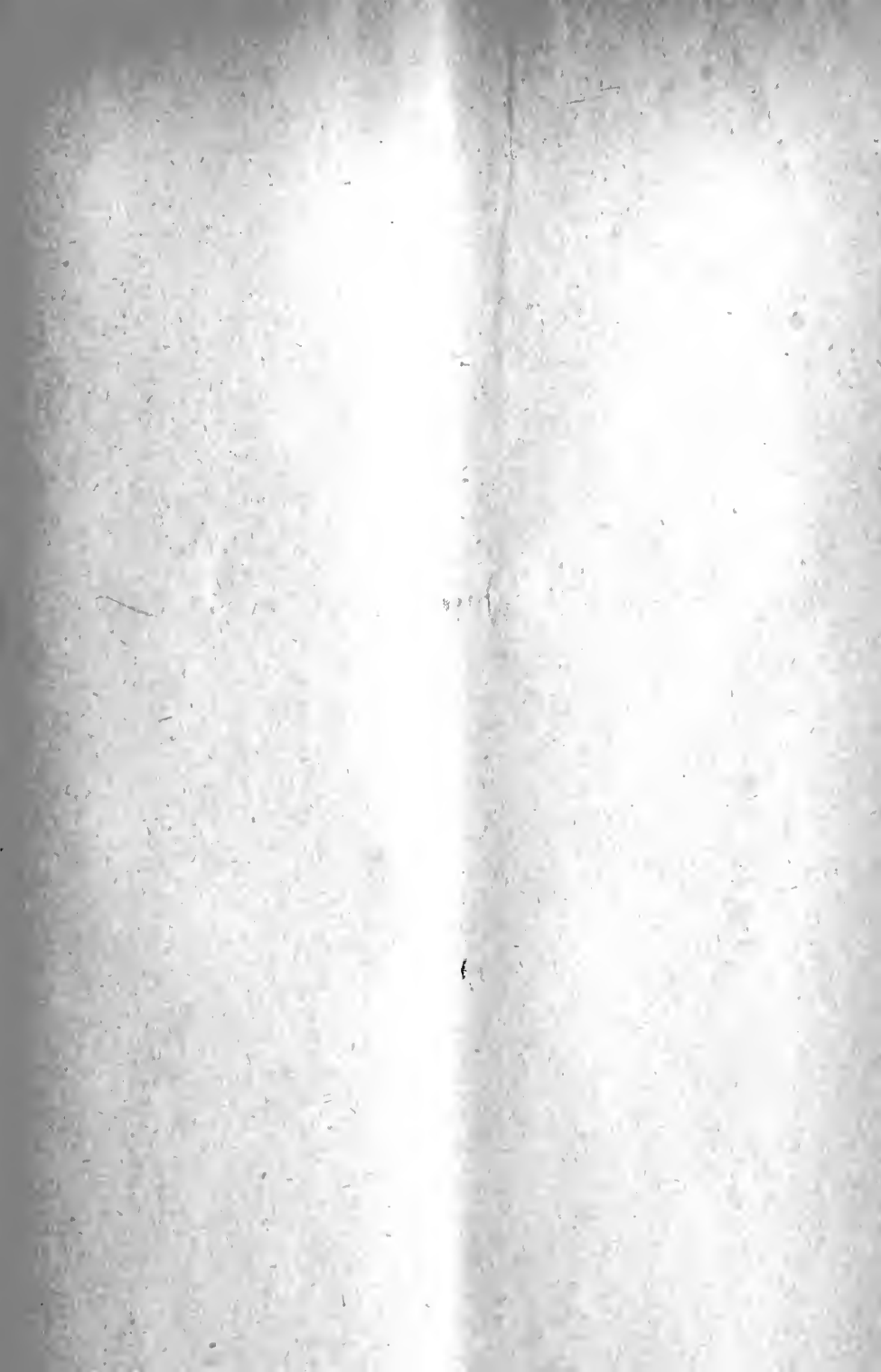
628.— Il y a quelque temps, une dépêche de Lewiston (Maine) annonçait que les citoyens de cette ville se proposaient d'ériger un monument à la mémoire de Nicolas Denys, " le premier historien de l'Amérique du Nord."

Nicolas Denys est-il réellement le premier historien de l'Amérique du Nord ?

X. X. X.

629.— Quelle différence y a-t-il entre un prélat domestique ou romain et un camérier secret ou d'honneur ? Qu'est-ce qu'un missionnaire apostolique ? Un chapelain d'honneur ?

Rio.





EGLISE DE SAINT-ANTOINE DE BIENVILLE

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 5

JUILLET 1899

No. 7

SAINT-ANTOINE DE BIENVILLE

Bienville rappelle le souvenir de Jean-Baptiste LeMoyne de Bienville, le frère et le compagnon d'armes de d'Iberville. C'est M. de Bienville qui fonda, en 1717, la Nouvelle Orléans, en Louisiane.

Bienville est un fort joli village situé sur la rive sud du Saint-Laurent, entre Notre-Dame de Lévis et Saint-Joseph de la Pointe de Lévy.

La distance qui sépare Bienville de l'église paroissiale de Notre-Dame de Lévis rendait difficile pour un grand nombre de personnes la fréquentation régulière des offices religieux.

En 1895, les autorités religieuses, se rendant au désir manifesté par les résidents de la localité d'avoir une église et un prêtre au milieu d'eux pour en recevoir plus facilement les secours de la religion, organisèrent en desserte régulière le village de Bienville et une petite partie du quartier Lauzon de la ville de Lévis.

La nouvelle paroisse fut mise sous le patronage de saint Antoine de Padoue, en l'honneur de M. l'abbé Antoine Gauvreau, alors curé de Notre-Dame de Lévis.

L'église, construite en bois sur solage en pierre, a 136 pieds de longueur sur 50 de largeur dans la nef, et 37 dans le chœur. Sa hauteur, depuis le solage jusqu'à la sablière inclusivement, est de 31 pieds.

Le clocher qu'on voit actuellement sur l'église de Bienville n'est que temporaire. On en élèvera un aux proportions plus vastes dans un avenir rapproché.

L'église, la sacristie, le presbytère et les dépendances de Saint-Antoine de Bienville s'élèvent sur un terrain généreusement donné par M. Julien Chabot et madame M. Lecours.

C'est M. l'abbé Lucien Gauvreau qui est curé de Saint-Antoine de Bienville depuis sa fondation.

R.

LA FAMILLE DE M. DE LAUZON

D'après des notes extraites des "Annales manuscrites de l'Hôtel-Dieu du Précieux Sang," à Québec

Année 1651, page 46.—Ce fut Monsieur de Lauzon qui, en 1651, vint prendre possession du gouvernement (*de la Nouvelle-France*). C'était un homme de qualité, très vertueux, qui était conseiller d'Etat et qui avait été intendant en Guienne. Il amena trois de ses fils qui, dans la suite, s'établirent en ce pays. L'aîné portait le nom de Monsieur son père ; il avait servi, en France, dans le régiment de Navarre et dans celui de Picardie, et il était fort considéré de Monsieur le duc D'Espéron. On le fit sénéchal ici (1), mais il fut tué par les Iroquois, en l'année 1660, et laissa deux filles qui ont été religieuses aux Ursulines (2).

Le second s'appelait Lauzon de Charny. Il épousa une fille de Monsieur Giffart ; et le troisième, que l'on nommait Lauzon de la Sittière, se maria à une demoiselle Nau, qui nous fut envoyée de France par Madame la duchesse d'Aiguillon, en 1655, pour être religieuse chez nous. Elle avait beaucoup d'esprit et de piété, mais point du tout de vocation. Elle se vit bientôt veuve par un triste accident. Monsieur son mari se noya le quatre mai de l'année 1659. On nous amena cette pauvre dame, que l'affliction avait rendue malade, et nous lui procurâmes pour sa santé et pour sa consolation tout ce que nous crûmes capables d'y pouvoir contribuer.

(1) Il avait épousé, le 23 octobre 1651, Anne DESPRÉS.

(2) *Marie* de Lauzon, en religion *Mère St-Charles* : *Angélique* de Lauzon, en religion *Mère du St-Esprit*.

Cf. Tanguay : *Dictionnaire Généalogique*, tome 1er, page 172.

Quoique ce détail ne fasse rien, ce semble, à notre histoire, il ne sera pas mal à propos, puisqu'il fera connaître à celles qui nous suivront une famille très distinguée par son rang et encore plus par sa vertu, et qui a toujours honoré notre communauté d'une sincère affection.

Année 1656, page 52.—Le même jour (30 octobre), Madame Lauzon de Charny fut enterrée dans le caveau des religieuses, comme elle l'avait souhaité et demandé avant sa mort ; ce que nous lui accordâmes volontiers, non seulement à cause de l'affection et de l'estime que nous avons pour elle et pour toute la famille de Monsieur Giffart, son père, mais encore pour le respect et la considération que nous avons pour Monsieur de Charny, son époux. Cette jeune et vertueuse dame mourut après un an de mariage. Elle laissa une fille dont on nous confia l'éducation, quand elle eut atteint l'âge de six ans.

Monsieur Lauzon de Charny, qui avait déjà beaucoup de piété, se détacha entièrement du monde et se donna parfaitement à Dieu. Il passa en France l'année suivante, pour être ordonné prêtre, puis il revint au Canada, où il a exercé son zèle un grand nombre d'années. Nous l'avons eu longtemps pour supérieur, et nous avons reçu de signalés témoignages de sa bonté.

A la mort de madame son épouse, il nous obligea de dire tous les ans un *obit* entier pour elle, c'est-à-dire un office des morts de neuf leçons avec une grande messe. Il nous donna pour cet effet une concession à la côte de Lauzon, qui nous valait alors deux cents livres de rente, à cause de la pêche d'anguille qui était fort abondante ; mais ayant beaucoup diminuée depuis, elle ne nous produit plus que trente-trois livres, à quoi Monsieur de Lauzon ayant fait attention, il voulut bien, pendant son séjour au Canada, nous décharger d'une partie de cette obligation, en se contentant d'une grande messe sans diacre et d'un seul nocturne de l'office des

morts. C'est ce que nous disons exactement le 17ème jour d'octobre.

Année 1657, page 54.—Monsieur de Lauzon, gouverneur, était passé en France l'année précédente et avait laissé ici Monsieur le sénéchal, son fils, commandant pour une année, en attendant l'arrivée d'un nouveau gouverneur qui fut Monsieur le vicomte d'Argenson, qui vint cette année (1657).

Année 1660, page 62.—Monsieur de Lauzon, sénéchal, ne peut voir cette désolation générale de la colonie (*causée par les incursions des Iroquois dans le voisinage de Québec*), sans se mettre en devoir de donner la chasse aux ennemis, afin de garantir du moins le reste des habitants du péril qui les menaçait. Il alla les attaquer à l'Isle d'Orléans pour les en faire sortir, parce que leur séjour en ce lieu alarmait tout le voisinage. Ils se défendirent longtemps, usant de plusieurs ruses pour se mettre à couvert des coups de fusil que les Français déchargeaient continuellement sur eux, ce qui ne les empêcha pas de se saisir d'un poste avantageux où, se voyant en assurance, ils sommèrent plus d'une fois les Français de se rendre, leur promettant la vie par de belles paroles que Monsieur le sénéchal méprisa, aimant mieux mourir glorieusement en se battant que de vivre dans une honteuse captivité. Il anima, par son discours et par son exemple, le petit parti qu'il commandait, à faire tête aux Iroquois, quoi- qu'ils fussent bien plus nombreux ; et ils s'exposèrent tous si généreusement qu'il ne resta en vie de tout son monde qu'un seul homme blessé à mort et entièrement hors de combat, que les ennemis emmenèrent en leur pays pour lui faire souffrir les cruautés ordinaires qu'ils exerçaient sur leurs prisonniers. Monsieur le sénéchal fut le premier tué dans cette attaque ; mais il eut la gloire, en mourant, d'éloigner les Iroquois, qui prirent aussitôt la fuite. Sa mort affligea tout le Canada, parce qu'il y était fort aimé, et chacun le pleura comme s'il eût été son proche parent. Ce gentilhomme

savait se ménager l'affection des peuples par une certaine familiarité qui gagnait les cœurs et qui lui attirait en même temps le respect de tout le monde.

Année 1671, page 91.—Nous élevions dans cette communauté, depuis l'âge de six ans, Mademoiselle de Lauzon de Charny. Elle suivait les traces de toute sa famille, qui s'était distinguée partout par sa vertu, et cette jeune vierge ne soupirait qu'après la vie religieuse, où elle désirait ardemment de s'engager. Monsieur de Lauzon, son père, qui était notre supérieur, ravi de voir que les inclinations de sa chère fille favorisaient celle qu'il avait de nous faire du bien, passa un contrat avec nous par lequel il s'engageait à nous donner douze mille livres, monnaie de France, pour la dot de Mademoiselle sa fille, à condition seulement qu'attendu qu'elle était d'une complexion délicate, on lui servirait une entrée de table. Il avait dessein aussi de nous faire ses héritières, après qu'il aurait donné à ses neveux ce qui devait leur revenir. Mais quelques-unes de nos religieuses craignirent que cette petite distinction que Monsieur de Lauzon demandait pour Mademoiselle sa fille ne causât du trouble dans la maison, elles en parlèrent à Monseigneur l'Évêque, qui entra dans leurs raisons et qui voulut retrancher cet article du contrat qui était fait. Monsieur de Lauzon s'y opposa. Il eut là-dessus quelque différend avec Monseigneur de Laval, et enfin, pour terminer toute l'affaire, il se résolut d'emmener en France sa chère fille. Elle partit, cette même année, avec Mademoiselle Charlotte-Madeleine de Lafferté, sa cousine germaine. Il les conduisit toutes deux aux Hospitalières de La Rochelle, où elles ont été religieuses et ont beaucoup édifié et servi ce couvent par leur vertu et par leur bon esprit. Monsieur de Lauzon les gratifia de tout ce que nous aurions pu espérer de lui.

LES VIEUX PAPIERS

Les grandes lignes de l'histoire du Canada sont toutes tracées. Garneau, Ferland, Bibaud et autres ont fait ce noble travail. Ce sont les détails qui nous manquent, ces mille détails qui font l'ornementation de l'histoire et la poétisent. M. de Gaspé, ce bon, modeste et charmant vieillard, dont le souvenir sera toujours cher à ceux qui ont eu le bonheur de le connaître, nous a bien laissé des *Mémoires* qui font les délices de ceux qui étudient l'histoire du pays. M. Benjamin Sulte a mis au jour dans son grand ouvrage une infinité de choses jusqu'ici ignorées. M. Marmette, dans ses romans historiques, a su faire ressortir avec goût les mœurs et les habitudes des personnages du temps, qu'il a aussi extrêmement bien représentés. M. l'abbé Daniel a groupé ensemble les principales familles du pays et a fait leur histoire. Bibaud, jeune, nous a donné ses *Tablettes* et quantité de fragments historiques très recherchés, et les deux Sociétés Historiques de Québec et de Montréal ont livré à la publicité des *Mémoires* d'une grande valeur. Mais que de choses, de faits, de traits encore complètement ignorés ou tombés dans l'oubli ! que de passages obscurs ou mal définis dans notre histoire ! Où trouverons-nous les matériaux nécessaires pour jeter de la lumière sur ces points difficiles ?—Dans les vieux papiers, dans les papiers de famille, c'est là que se trouve la mine encore inexploitée de notre histoire ! Je ne saurais donc trop vous mettre en garde contre leur destruction. Conservez précieusement tout ce qui vous en tombe sous la main depuis la lettre familière et la plus insignifiante en apparence jusqu'au mémoire sérieux, et quelquefois fort lourd de l'homme politique. Registres, commissions, ordres, instructions, actes notariés, marchés, notes, reçus, factures, petits carrés de papiers griffonnés, grandes feuilles couvertes en tout ou en partie d'écritures illisibles, mettez tout cela religieuse-

ment de côté, c'est la propriété de l'histoire, cela lui appartient. Si ces papiers vous embarrassent, allez les offrir à des hommes comme l'abbé Verreau, le digne successeur de Jacques Viger, à Mgr Tanguay, à M. Bellemare ; ils sauront bien vous en débarrasser, et si, par impossible, ils n'en voulaient point, veuillez vous adresser, sans hésitation aucune, à moi, et d'avance, je vous promets un cordial accueil.

Ici, qu'il me soit permis de faire un reproche bien grave aux dames ! Il m'en coûte beaucoup de le proférer, car je sens qu'il est tout-à-fait mérité et, cependant, je ne voudrais avoir que des éloges à leur adresser ! Quels documents précieux pour l'histoire ont été détruits par les dames ou par leurs ordres ! Sous prétexte de faire régner la propreté dans la maison, on commence par reléguer les papiers au grenier ou dans un coin noir de la cave où ils deviennent la proie des rats et des souris, des vers et de l'humidité. Poussées de plus en plus par l'esprit de propreté, un bon jour, sous prétexte encore que ces pauvres malheureux papiers attirent la vermine ou accumulent la poussière, on les met tout-à-fait hors de la maison et instruction péremptoire est donné à la cuisinière de s'en servir pour les besoins quotidiens de sa charge ! Quel vandalisme ! Que de lacunes dans notre histoire seraient comblées aujourd'hui si les documents nécessaires n'avaient pas servi à griller les poulets ou à allumer les feux de nos poêles dans la rude saison de l'hiver. Ce vieux papier flambe si bien, disent en chœur toutes les servantes ! Qui ne se rappelle de ce volume du *Journal des Jésuites* trouvé dans le fond d'une boîte à bois où il avait été jeté pour devenir la proie des flammes ! Sans l'heureuse circonstance que l'on sait, nous aurions été privé de ce jalon important dans l'histoire du pays. De grâce, mesdames, faites cesser, tout de suite, ces actes de vandalisme et sauvez pendant qu'il en est peut-être encore temps ce qui nous reste de ces *vieux papiers*. Que votre horreur pour ces précieuses

reliques, je vous en conjure, se change en un respect bien senti ! Je me suis adressé aux dames, car elles sont les reines du foyer domestique, et y contrôlent sans conteste. Ce n'est pas dire, cependant, que les maris soient exempts de tout reproche de ce côté. Ils peuvent être assurément accusés pour le moins d'indifférence.

Il y a déjà longtemps que ce travail de destruction est à l'œuvre ; il a commencé lorsque, cédant pour un instant au découragement, on croyait que la race française, au Canada, n'avait plus d'avenir et qu'elle allait se fondre dans la grande famille anglo-saxonne dont les membres l'entouraient de toute part. On parlait de *s'anglifier* comme étant le seul moyen d'acquiescer de l'avancement, de parvenir à la prospérité. Mes souvenirs sont encore assez vivaces là-dessus. Dans mon enfance, c'était la question principale dans les villes de Québec et de Montréal, et Dieu sait ce qu'il en aurait été si le clergé canadien toujours vigilant et justement alarmé n'avait point dans son patriotisme éclairé, fondé dans les campagnes ces collèges classiques, centres de lumières, d'où nous sont venus des jeunes gens pleins de force et de sève qui, donnant l'impulsion à la chose publique dans toutes ses diverses branches, ont ainsi sauvé le pays du mercantilisme, de l'anglification, en d'autres termes.

On tenait si peu aux ancêtres et aux traditions qu'ils nous avaient laissées, que papiers, meubles, argenterie, tout cela était mis de côté comme inutiles, embarrassants ou démodés. Les papiers allaient au feu, les meubles chez l'encanteur pour y être vendus à vil prix et l'argenterie au creuset ! Heureusement que les temps ont changé et qu'il reste encore des vieux papiers, grâce au dévouement de quelques hommes zélés et patriotiques.

Où, mesdames, il en reste ! Encore une fois, veuillez nous donner votre généreux concours et daignez voir d'un bon œil les vieux papiers.

L.-F.-G. BABY

LA JUDICATURE EN 1732

“ L'éloignement où sont la plupart de ceux qui auraient des dispositions à devenir habiles dans la science des loix, par le peu ou point de ressources qu'ils trouvent dans les emplois de judicature est un empeschement insurmontable à trouver des sujets propres à remplir les places vacantes. Il ne se trouve même actuellement personne hors le Sr Gaillard qui ayt sollicité une place de conseiller depuis qu'il y en a de vacantes. Nous rendrons compte de sa capacité par une dépêche particulière. En général dans un pays aussy pauvre que celuy cy on fait peu de cas d'une place honorable où il n'y a point de profit. Le Sr Verrier, procureur-général, se prestera volontier à donner des leçons de droit français mais il n'aura point d'auditeurs s'ils ne sont flattez de l'espérance que leur travail les conduira à quelque employ utile ; nous ne pouvons laisser ignorer a Sa Majesté toutes ces circonstances.

“ Sa Majesté pourra juger de la rareté des sujets propres à la judicature par la nécessité où le Sr Hocquart s'est trouvé de faire remplir le poste du greffier de la juridiction de Montréal par un bourgeois de Québec dont le mérite consiste seulement à être honneste homme et de sçavoir escrire passablement. Les Seigneurs de Saint-Sulpice propriétaires du greffe et qui ont droit de présentation luy ont abandonné dans cette occasion le droit qu'ils avoient d'y nomer faute de sujets et ont préféré de s'en rapporter au dit Sr Hocquart.

“ Les livres de judicature dont Sa Majesté a bien voulu faire la dépense sont existants dans la chambre du conseil, L'on y a recours assez souvent dans les causes difficiles ; mais il s'en faut beaucoup qu'ils puissent servir à l'instruction de ceux qui voudraient s'y appliquer à l'étude de la jurisprudence. Nous exigerions seulement d'eux quant à présent qu'ils seussent l'ordonnance et les éléments du droit

français. C'est dans cette veüe que le Sr Hocquart a fait venir cette année douze exemplaires des institutions d'argou, qu'il a distribuez dans les greffes des juridictions et aux juges qui ont souvent besoin eux mêmes des instructions les plus ordinaires, nous supplions très humblement Sa Majesté d'avoir égard à toutes les représentations que nous avons eu l'honneur de lui faire à ce sujet l'année dernière. Si Sa Majesté fait pendant quelque temps de la depense en appointements elle pourra par la suite s'en dispenser en attribuant des droits et des épices aux officiers. Au surplus, le sr Hocquart a jusqu'à présent donné tous ses soins pour la distribution de la justice et il continuera de les donner. Il est trop persuadé de l'importance de cet objet pour se relâcher de l'attention qu'il doit y apporter." (Extrait d'un mémoire de MM. de Beaubarnois et Hocquart au roi de France en date du 1er octobre 1732).

Le tome 8e de la "Correspondance générale," page 108, contient le refus de Sa Majesté à l'intendant "de permettre aux officiers du Conseil Souverain de paroistre en public en robe rouge. L'usage de la robe rouge avait été emprunté aux cours souveraines de France, où il fallait en être revêtu pour rendre certains jugements. Elle disparut du pays avec la cession. Les avocats comme les juges ne portent que la robe noire, qui est de soie pour les juges, les conseils de la reine et les greffiers. On revit la robe rouge avec la création de la Cour Suprême du Canada en 1875. Les juges la portent à l'ouverture de chaque terme et lorsqu'ils rendent leurs jugements. Ils la portent même en public à l'ouverture et à la prorogation de chaque session du Parlement et aussi à la cérémonie de l'installation du gouverneur-général, par exemple celle de lord Minto au Palais Législatif à Québec en novembre 1898.

D. G.

LA FAMILLE GIROUARD

Sachons d'abord qu'il existe deux familles canadiennes et acadiennes de nom semblable, mais toutes deux descendent du même ancêtre de la vieille France. M. Antoine Girouard est la tige de la famille canadienne. Né à Mont-Luçon au Bourbonnais, France, en 1696, il était fils de Jean Girouard. Conseiller du Roi, et Contrôleur du Dépôt de Riom en Auvergne, et de Pétronille Georgeau de Mont-Luçon. Vers 1716, il vint à Montréal, où il demeura quelques années chez M. de Ramezay, (gouverneur) en qualité de secrétaire. Ici, le 2 février 1723, il épousait Delle M.-Anne Barré, et, le 26 avril de la même année, était admis par l'intendant Bégon au nombre des quatre huissiers royaux de Montréal.

S'il faut en croire les rapports d'huissier de M. Girouard, il résida sur "la rue Notre-Dame, proche les Jésuites," de 1723 à 1727, époque où il transporta son domicile au faubourg Sainte-Marie, qui était le quartier des parents de sa femme. M. Girouard a eu une large part des affaires professionnelles de son temps que se partageaient les quatre notaires et les quatre huissiers royaux. Ils exerçaient tous comme "praticiens" devant la Jurisdiction Royale, et même le Conseil Supérieur. Vers 1735, il se démit de cette charge, après quoi son nom figure quelquefois comme praticien, mais c'est à la culture de la terre qu'il se livra tout particulièrement. Il était père de huit enfants, et mourut le 5 juin 1767. Parmi ses descendants, nous avons des hommes très distingués, entre autres, M. Désiré Girouard, de Montréal, aujourd'hui juge de la Cour Suprême du Canada.

Quant à la famille acadienne, M. François Girouard en est le père. Dès 1671 (alors âgé de 50 ans), il habitait déjà Port-Royal, en Acadie, s'était marié au pays et avait plusieurs enfants mariés. Un état officiel dressé en 1752,

et par conséquent trois ans avant la déportation des Acadiens, constate que 15 familles Girouard s'étaient réfugiées dans les villages de la Pointe de Beauséjour.

La famille acadienne compte aujourd'hui des milliers de représentants répandus dans différentes parties des provinces maritimes et notamment à Bouctouche, N.-B., et à Arichat, C.-B., et aussi dans la vallée du Richelieu, province de Québec.

Cette famille acadienne a aussi fourni des hommes marquants parmi lesquels figurent M. Girouard, curé d'Arichat, dont parle M. Rameau à plusieurs pages de son livre, *La France aux Colonies* ; M. G.-A. Girouard, l'ex-député de Kent ; le distingué notaire de Saint-Benoit, feu Jean-Joseph Girouard, ancien député, dont le nom figure presque à chaque page du livre de M. L.-O. David, *Les Patriotes de 1837-38*, était aussi Acadien ; comme il le dit lui-même dans une note inédite, il était le fils de Joseph Girouard, "chassé de l'ancienne Acadie par les Anglais avec un grand nombre de ses compatriotes victimes de leur attachement à la France." Le jeune notaire de Saint-Benoit, Joseph Girouard, ex-M. P., et l'honorable Dr Girouard, conseiller législatif, de Longueuil, sont ses fils.

Les deux familles acadiennes et canadiennes venaient du midi et du centre de la France, et, à en juger par le nombre de ces localités, qui doivent leur nom à la famille Girouard, l'on peut espérer que le nom n'y est pas éteint. Les ancêtres écrivaient Giroüard, mais ce tréma sur l'u n'a pas été conservé. Aujourd'hui, on écrit indifféremment Gerroir, Giroire et plus souvent Girouard. La racine de ce nom vient de deux mots saxons "Ger-Ward", qui veulent dire "garde-lance."

R.

FORMULETTES ÉCRITES

J'ai eu occasion de parler ailleurs de ces clichés de la conversation que l'on appelle "formulettes." Il y a les formulettes parlées et les formulettes écrites. Aux premières pages des livres, on écrivait assez souvent, autrefois :

Si, tenté du démon,
Tu dérobes ce livre,
Apprends que tout fripon
Est indigne de vivre.

J'ai lu, sur la première page blanche d'un dictionnaire latin appartenant à un élève du collège de Nicolet, une assez longue formule en vers français latins, alternatifs. La pièce commençait comme suit :

Hic liber,
Pour de l'argent,
Imptus est,
Chez un marchand.
.....

Suivait une description du volume, laquelle se terminait comme suit :

.....
La couverture,
Qui facta est,
De peau de chien.

Qui reconstruira cette pièce en entier ?

A la Rivière-du-Loup (Louiseville), les enfants de l'école du village écrivaient autrefois sur leurs livres de classe :

"Ce livre est à moi comme la France est au Roi."

Cette formulette est bien ancienne, évidemment, et aussi bien *suggestive*, pour employer une expression toute moderne. Elle constitue une évocation du passé qui n'est pas sans saveur.

En France, on lit sur les murs extérieurs des édifices publics :

Liberté
Egalité
Fraternité

Comment faut-il ponctuer cela ? Un mécontent (il y en a toujours !), suggérait d'écrire :

Liberté (point) Egalité (point) Fraternité (point).

La charge est un peu exagérée. Il est vrai qu'il n'y a pas de charge sans exagération. E. G.

LE GÉNÉRAL WOLFE

Dans son expédition contre Québec, Wolfe, lorsqu'il était en bonne santé, invitait chaque jour les officiers des différents corps à dîner avec lui.

Un capitaine écossais invité à être son hôte reçut le même jour une semblable invitation d'un de ses frères d'armes.

—Il me fait peine, lui dit-il, de ne pouvoir accepter votre invitation ; je suis déjà engagé avec Wolfe.

Un officier présent à cette conversation lui fit remarquer qu'il aurait dû parler plus respectueusement de son chef et dire le général Wolfe.

—Monsieur, répliqua vivement l'Écossais, nous ne disons jamais : le général Alexandre, ni le général César.

R.

RÉPONSES

Deux ouvrages du juge Bédard. (I, VII, 53.)— Isidore Lebrun, auteur du *Tableau des deux Canadas*, attribue au juge Pierre-Stanislas Bédard la paternité de deux ouvrages, l'un intitulé : *Observations critiques sur les Ouvrages de Lamennais et de M. de Bonald* ; l'autre, *Traité du droit naturel démontré par des Formules algébriques*. Nous n'avons pu découvrir ces deux ouvrages, et nous croyons qu'ils n'ont jamais vu le jour, si tant est même qu'ils aient été composés par Bédard. Quant à la paternité des écrits politiques parus dans le *Canadien* de 1806 à 1810, elle est certaine et incontestée. Il ne signait pas, ou il mettait des noms de plume au pied de ses articles, mais on les reconnaît aisément par le style quelque peu diffus de leur auteur, et par la note constitutionnelle qui y domine toujours.

N.-E. DIONNE

Le nom de Longueuil. (III, XI, 381.)— Dans le greffe du notaire Severin Aneau, sous la date du 7 de juillet 1652, aux Trois-Rivières, il y a le contrat de mariage de Jean Leduc et de Marie Villemin (?) qui porte les signatures de Jeanne Mance, L. Closse, des Mazures, Jacques Aubuchon.

Charles Lemoine et Pierre Boucher signent également cette pièce. Les conjoints font leurs marques.

A part Boucher et Aubuchon, toutes les autres personnes étaient alors en route de Québec pour Montréal où eut lieu le mariage de Leduc, devant l'Église, le 11 novembre suivant.

Le contrat du 7 juillet 1652 nous donne le premier rapprochement connu entre les noms de Charles Lemoine et de Longueuil. Comment cela avait-il lieu ? Voici mon explication :

Le 31 mai 1651, M. de Longueuil, page du roi, s'embarquait à Sainte-Anne d'Auray en Bretagne pour le Canada,

à la suite de M. Jean de Lauzon, qui allait prendre le gouvernement de la colonie (*Documents sur le Perche*, 1896, page 63, partie canadienne) et, le 12 octobre suivant, M. de Lauzon arrivait en rade de Québec (*Journal des Jésuites*). Le M. de Longueuil du 7 juillet 1652 aux Trois-Rivières devait être celui qui accompagnait M. de Lauzon et non pas notre Charles Lemoine puisque celui-ci ne portait pas encore ce surnom et qu'il signe simplement " Charles Lemoine " à côté de l'autre qui se dit " De Longueuil."

D'où venait ce page du roi et que devint-il ? Je n'en sais rien. Il est probable qu'il ne demeura pas longtemps dans la colonie.

Remontons un instant en arrière. M. de Lauzon, qui aurait accepté la lune, si on eût pu la lui donner, s'était fait accorder le 15 janvier 1635. un domaine en seigneurie qui commençait à la rivière Châteauguay, s'étendait jusqu'à la rivière Saint-François du lac Saint-Pierre, embrassait l'île Sainte-Hélène, l'île de Montréal, et, en profondeur allait au delà de la frontière américaine actuelle. Ce royaume en bois debout portait le nom de la Cité qui était celui de l'un des enfants de M. de Lauzon. (Voyez mon *Histoire de Saint-François-du-Lac*, pages 5-7). Vers 1657, un endroit de cette région, situé vis-à-vis le bas de l'île de Montréal, s'appelait la *Petite Cité* et, cette année, M. de Lauzon l'accorda, en arrière-fief, à Charles Lemoine, qui demeurait à Montréal en qualité d'interprète et de commerçant de fourrures. Lemoine imposa à cette terre le nom de Longueuil, en souvenir " d'un village de Normandie, chef lieu de canton dans l'arrondissement de Dieppe, sa patrie." (Faillon : *Histoire de la colonie française*, III, 359-51). Le M. de Longueuil de 1651 et 1652 était-il pour quelque chose aussi dans le choix de ce nom ? C'est possible, mais voyons plus loin.

Charles Lemoine fut anobli en 1668, sous le nom de " Longueuil." On a écrit Longueuil, Longueuil, Longeuil, Long-euil,

selon le caprice des gens, car alors on ne connaissait pas d'orthographe pour les noms—et tout cela signifie Longueil. Partant de ce point, M. Jacques Viger suppose, dans sa *Sabretache*, que cette désignation provient de l'étendue de l'horizon qu'embrasse l'œil quand on regarde de cette terre, à travers le fleuve, très large de là jusqu'à Montréal. (*Histoire de Longueuil*, 1889, pages 39-40). Il ne savait rien de ce que M. Faillon devait imprimer plus tard sur ce sujet ; son manuscrit est resté longtemps sans être publié.

Deux autres fiefs contigus au premier, que Lemoine s'étaient fait concéder par les gouverneurs et intendants, après l'abolition du privilège de M. de Lauzon, lui formaient une belle seigneurie, du moins quant à ses dimensions, car elle se trouvait encore à peu près dans l'état primitif, lorsque, en 1676, Frontenac et Duchesneau réunirent ces trois fiefs en un seul, sous le nom de Longueuil, et confirmèrent Lemoine dans leur possession.

En 1679, dans un acte de mariage, le notaire mentionne la seigneurie comme “Longueuil de Dieppe.”

Ceci, ajouté à ce que l'on vient de voir, me fait adopter le dire de M. Faillon : Lemoine, consacrant par ce double nom le souvenir du lieu de sa naissance.

J'ai rencontré le nom de Marie Lorgueil, native de Rouen, qui épousa Tousaint Hunaut dit Deschamps à Montréal, en 1654, mais en supposant que le nom véritable fut Longueuil, la famille de cette femme paraît bien étrangère à celle de Charles Lemoine.

Il est tout de même singulier qu'un “M. de Longueuil, page du roi,” ait eu des rapports avec Charles Lemoine dès 1652, et j'incline à croire que le gentilhomme en question était de Normandie car, sans cela, le Père Balthazar de Bellême, qui a noté son départ de France pour le Canada (voyez les *Documents sur le Perche* indiqués plus haut), l'eut probablement laissé passer inaperçu.

Le Père de Bellème, capucin, était un amateur de l'histoire du Perche, faisant ses observations au jour le jour et très au courant des départs des Percherons et des Normands pour la colonie de la Nouvelle-France depuis 1634.

Que de choses je retrouverais si un voyage en Normandie m'était possible !

BENJAMIN SULTE

Philippe de Louvilliers de Poincy. (IV, XII, 548.)—Poincy, né en 1584, appartenait à une famille originaire du comté de Ponthieu.

Il débuta dans l'ordre de Malte où il s'acquit promptement une juste réputation.

En 1612, le roi le nomma commandant de ses vaisseaux en Bretagne.

En 1637, il était chef d'escadre et commandait un des vaisseaux du roi à la reprise des îles Saint-Honorat et Sainte-Marguerite.

C'est en 1639 que Poincy commença à jouer un rôle de quelque importance. Appelé par Richelieu aux fonctions de lieutenant-général des îles d'Amérique, il s'empara de l'île de la Tortue que se disputaient les Anglais et les Espagnols.

En 1645, un nouveau gouverneur ayant été envoyé aux Antilles, Poincy ne voulut pas reconnaître son autorité, et sa révolte détermina la guerre civile qui dura jusqu'en 1647. Comprenant enfin la fautive position dans laquelle il s'était placé et voulant faire oublier son insubordination coupable, il colonisa Saint-Barthélemy, les Saintes, Marie-Galante et la Grenade.

Le roi, pour le récompenser, lui expédia alors le titre de gouverneur-général des îles d'Amérique.

Poincy céda l'île de Saint-Christophe à l'ordre de Malte et reçut en échange le titre de bailli.

Il mourut le 11 avril 1660, revêtu de ces mêmes fonctions de gouverneur qu'il exerçait depuis 1651.

EDOUARD GOEPP

Le curé Portneuf. (V, I, 559.)—Philippe-René de Portneuf, né le 13 août 1707, à Montréal, du mariage de René Robineau, sieur de Portneuf, troisième fils du premier baron de Portneuf, et de Marguerite-Philippe Daneaux de Muy, fit ses études au séminaire de Québec. Il termina son cours vers 1727, et embrassa l'état ecclésiastique. Le 21 octobre 1731, il fut ordonné prêtre. En 1732, il fut nommé curé de Saint-Jean, Ile d'Orléans.

On trouve, dans les registres de cette paroisse, à la date du 12 avril 1734, l'entrée suivante : "Je me suis nommé parrain après avoir refusé Simon Campagna, à cause de son ignorance crasse et manifestée. lorsque je l'ai interrogé sur le petit catéchisme. (Signé) : RENE PORTNEUF, Ptre. "

Quelques années plus tard, M. de Portneuf devint curé de Saint-Joachim. Il occupait encore ce poste quand les Anglais vinrent mettre le siège devant Québec, en 1759. A l'approche des ennemis, les habitants de la côte de Beauport abandonnèrent leurs demeures, et se retirèrent dans les bois, au pied des montagnes, emmenant avec eux leurs troupeaux. Pendant deux mois environ, les envahisseurs respectèrent ces villages abandonnés. Mais vers la fin du mois d'août, les généraux anglais envoyèrent plusieurs compagnies de soldats ravager la côte, depuis le cap Tourmente en remontant vers l'Ange Gardien. Cette œuvre de ruine commença à la Grande-Ferme. Les propriétés que le séminaire de Québec possédait en cet endroit furent dévastées.

Continuant leur cruelle besogne, les soldats s'attaquèrent ensuite à l'église et au presbytère. Mais les paroissiens de Saint-Joachim, qui surveillaient de loin les mouvements de l'ennemi, ne purent rester impassibles devant un tel spectacle. Une quarantaine d'entre eux, habitués à manier le mousquet, s'embusquèrent dans un endroit favorable, et ouvrirent sur la troupe un feu meurtrier.

M. de Portneuf ne voulut pas abandonner ses gens à l'heure du danger, et au moment où ils pouvaient avoir besoin de

son ministère. C'était un sang militaire qui bouillonnait dans ses veines. Son père, le vainqueur de Casco, ses oncles, ses frères, avaient bien bravé la mort sous les plis du drapeau de la France. Il montra à ce moment qu'il était digne de sa race, et que le curé de Saint-Joachim était vraiment un Port-neuf. On le vit s'exposer sans crainte et avec le plus sublime dévouement aux balles des ennemis. Ceux-ci, disposant de forces supérieures, finirent par faire plier la poignée de braves qui arrêtaient leur marche destructive. Les Canadiens furent forcés de reculer en laissant sept ou huit morts sur le champ de bataille. Le vaillant curé, dangereusement blessé, suivit ses paroissiens dans leur fuite. Mais il fit une chute, fut rejoint par les grenadiers anglais et haché à coups de sabre. Ce tragique épisode eut lieu le 23 août 1759. M. de Portneuf fut d'abord enterré dans le champ ensanglanté où il fut trouvé ; et, trois jours plus tard, il fut inhumé sans cercueil, sous le chœur de l'église de Sainte-Anne par M. Parent, curé de cette paroisse. Le lendemain, 27 août, les sept paroissiens de Saint-Joachim qui avaient été tués le même jour que leur curé, furent aussi inhumés à Sainte-Anne, leur église paroissiale ayant été détruite par les Anglais. Voici les noms de ces obscurs héros : Louis Paré, 64 ans ; Jean Gagnon, 69 ans ; Pierre Gagnon, 61 ans ; Charles Languedoc, 48 ans ; Michel Magnan, 30 ans ; Jean Fortin, 26 ans ; Louis Alaire, 20 ans.

La mort au champ d'honneur du curé de Saint-Joachim, jetait un dernier rayon de gloire sur cette famille qui s'était tant de fois inscrite aux pages de notre histoire.

IGNOTUS

Charles de Menou, seigneur d'Aulnay. (V, II, 578.) — Charles de Menou, seigneur d'Aulnay, appartenait à une des plus nobles familles du centre de la France. Elle était originaire du pays chartrain. D'Aulnay, qui paraît avoir été parent du commandeur de Razilly, l'accompagna dans son

expédition en Amérique en 1632. Il était son lieutenant et son homme de confiance. A la mort de Razilly, d'Aulnay lui succéda dans le commandement. Il peut être regardé comme le véritable fondateur de Port-Royal ; car c'est lui qui y créa la première colonie d'habitants fixés solidement au sol par la culture des terres.

On sait que l'Acadie était alors divisée entre trois grands feudataires, La Tour au sud, d'Aulnay au centre, Denys au nord. Tandis que ses deux concurrents se livraient au commerce des fourrures et des pêcheries, d'Aulnay fondait des établissements de colonisation, les seuls qui eussent des chances d'avenir. Ce fut là son grand mérite qui rachète ses fautes.

J'ai raconté, dans *Un Pèlerinage au pays d'Évangéline*, les étranges péripéties de ses luttes contre son redoutable voisin, Charles de la Tour, ses expéditions armées contre le fort de la rivière Saint-Jean, l'héroïque défense que lui opposa Madame de la Tour, les cruels traitements qu'il lui fit subir et qui ternirent son triomphe.

Quelques années après, d'Aulnay eut une mort digne de sa vie aventureuse : il fut trouvé gelé dans un marécage où il s'était enfoncé en revenant d'une de ses explorations. La Tour qu'il avait chassé de ses domaines, rentra dans tous ses droits, par la plus bizarre des transactions : en épousant la veuve de d'Aulnay.

Lorsqu'on lit cette page qu'on croirait dérobée aux siècles barbares, et qui rappelle les romans de Walter Scott, on est forcé d'avouer que la réalité est ici plus étrange que la fiction : elle en a au moins tout l'imprévu et tout l'attrait. Cependant, malgré ce que ces aventures poétiques ont de séduisant, on se prend à désirer qu'elles n'eussent jamais existé, quand on réfléchit que si tant d'efforts stériles avaient été employés utilement, ils auraient pu assurer probablement à la France la colonisation de ces domaines. D'Aulnay y dé-

pensa à lui seul plus de huit cent mille livres ; il eut du moins sur ses rivaux le mérite de laisser quelques traces après lui.

L'ABBÉ H. R. CASGRAIN

En Amérique. (V, III, 588.)—On désigne encore de ce nom, surtout dans nos campagnes, les États-Unis, de même qu'il est entendu qu'un Yankee doit nécessairement s'appeler un " Américain." Le peuple n'admet pas, en quelque sorte, que le Canada soit situé en Amérique, et l'on dirait, en vérité, que notre longue sujétion coloniale a eu pour effet direct de nous amener à considérer le Canadien comme un intrus, ne possédant aucun droit dans la distribution de l'héritage de cet immense continent.

SYLVA CLAPIN

Le " Clairon du Roi." (V, III, 597.)— Le *clairon du roi* est un amusement de société qui consiste à se passer l'un à l'autre un objet quelconque, de telle façon qu'il échappe à la personne qui doit le saisir. En faisant circuler l'objet, la ronde entière chante :

Il a passé par ici,
Le clairon du roi, Mesdames ;
Il a passé par ici,
Le clairon du roi joli.

SYLVA CLAPIN

Les corvées. (V, III, 598.)—On donnait le nom de *corvée* à tout travail volontaire qu'on allait faire en commun pour assister un paroissien, soit pour l'érection d'une charpente de maison, de hangar, de grange dont il avait préparé de longue main les matériaux, soit pour une boucherie d'autonne, ou pour toute entreprise qui requérait pour un jour un nombre de bras exercés.

Ces concours utiles et agréables prenaient toutes les formes qu'on voulait leur donner. La toile du pays était en

grand usage chez nos pères, et pour cela le lin était un article de culture indispensable en Canada. Le broyage ou brayage du lin, pour en tirer la filasse et l'étoupe, amenait souvent des réunions fort gaies. Les mères et les filles y prenaient part, laissant aux hommes le gros de la besogne, comme l'installation à l'abri du vent, généralement au bord d'un bois, la disposition des braies en état de solidité, l'érection de la chaufferie, la préparation du combustible nécessaire, etc. On avait dû préliminairement battre le lin pour en conserver la précieuse graine. On l'avait fait rouir à la rosée sur le gazon pendant des semaines, puis remis en gerbes pour le transporter au lieu de l'opération.

Tous ces préparatifs faits, commençait alors avec animation le jeu des braies. Chacun prenait une poignée de lin brut, soigneusement chauffé et séché sur un tréteau à claire-voie, au-dessus d'un feu sans flamme ; il la faisait passer à plusieurs reprises sous la mâchoire unie de sa braie, rompant en petits bouts le bois de la tige qui tombait à ses pieds, ne lui laissant en mains que les filaments dégagés de l'écorce et de la chenevotte. C'était la douce filasse que l'on remettait aux mains plus délicates des femmes et des filles pour la peigner et en faire des rouleaux tressés.

Le procédé du séchage du lin donnait parfois lieu à des scènes émouvantes. Il arrivait, par exemple, que la chaleur trop intense du brasier mal contrôlé communiquait la flamme au lin séchant sur le tréteau. C'était comme l'éclair de la nue tombant sur un toit de chaume et le consumant en un instant. L'émotion devenait grande dans l'assistance sur le moment, mais le seau d'eau mis en réserve, en prévision d'un tel accident, avait vite raison de l'incendie. Cependant l'humiliation de la chauffeuse inattentive ne s'effaçait pas si tôt, elle avait à subir le feu des plaisanteries et des quolibets durant tout le jour pour expier sa négligence.

On ne joue plus guère à ce jeu dans notre province, la bonne toile canadienne ayant été remplacée, au moins en grande partie, par les cotonnades beaucoup moins substantielles et moins salubres.

L'on semait aussi le maïs sur toutes les fermes. Chaque habitant avait son champ de blé d'Inde à protéger contre l'envahissement des mauvaises herbes durant la croissance. Après la cueillette sur le champ venait l'épluchette à domicile. La jeunesse de ce temps-là faisait de ces épluchettes l'amusement le plus joyeux de l'automne. Gérin Lajoie consacre un joli chapitre de son *Jean Rivard* au souvenir qu'il en avait. Le premier épis rouge ou pourpre, très rare, mais ne manquant jamais, grâce à la prévoyance de quelque amateur, donnait, par convention, à l'heureux éplucheur qui le trouvait, à peu près les mêmes privilèges que la fève dans un gâteau des Rois. Ce fait seul constituait tout de suite une hiérarchie sociale de fantaisie conduisant à d'autres amusements, sous la direction des nouveaux élus, et à la dance inévitable de la fin.

Dans ces passe-temps agréables, convertis en véritables fêtes, commençaient bien plus judicieusement qu'aux bals, des amitiés franches et durables se terminant, tôt ou tard, par des contrats de mariage et des noces.

Ces faits ainsi groupés, sans art et sans abus de détails, démontrent suffisamment que les anciens Canadiens de nos campagnes agricoles se créaient une vie sociale qui leur était propre et qui n'avait rien de triste, d'ennuyeux et de monotone, comme pourraient le croire nos citadins et nos citadines. Ils se suffisaient à eux-mêmes pour leurs plaisirs comme pour leur subsistance. Ils acceptaient volontiers les peines du travail et dormaient tranquilles assurés par la foi que leur unique créancier et débitrice, la Providence, ne leur manquerait jamais, tant qu'il travailleraient sous son œil et suivraient ses inspirations.

RAPHAEL BELLEMARE

Les Écossais au Canada. (V, V, 611.)—Les Écossais, que la défaite du prince Edouard plaça dans la situation de proscrits en quelque sorte, furent une douzaine d'années dans un état vraiment misérable ; car, si on ne les pendait pas, ils se trouvaient comme des enfants mis en pénitence. Le chef du clan des Fraser, principal groupe de la nation, eut l'idée d'offrir ses hommes à Pitt pour en former un régiment, ce qui fut accepté ; mais, à peine ce nouveau corps avait-il complété son organisation, qu'il reçut ordre (1759) de partir pour le Canada, et, afin que cet exil ne parut pas trop sévère aux braves de Culloden, on eut le soin de leur dire qu'ils allaient pouvoir se venger des Français, qui les avaient abandonné, en 1745—du moins, c'était la plainte générale des Écossais pour expliquer leur défaite. Voilà comment ces highlanders eurent part à la prise de Louisbourg et à celle de Québec. Littéralement, Merinée a pu dire que le gouvernement britannique "expédia les hommes en Canada", laissant les femmes dans les montagnes de l'Écosse, car la politique de Pitt consistait surtout à se débarrasser d'un élément incommode pour lui. Maintenant, qu'advint-il de tout cela ? Les *Fraser* prirent goût au Canada ; on leur donna des terres ; ils épousèrent des Canadiennes, et leur descendance est française. Les Écossais nous ont conquis ; les Canadiennes ont conquis les Écossais.

BENJAMIN SULTE

Les prélats domestiques de Sa Sainteté. (V, VI, 629.)—"Les premiers prélats domestiques furent vraisemblablement les notaires apostoliques institués par saint Clément pour recueillir, dans les différentes régions de Rome, les actes des martyrs. A mesure que la puissance pontificale se développait, les Papes étaient obligés de se servir d'un plus grand nombre de personnes qui, nécessairement et par la force des choses, avaient la charge prélatice sans en porter le nom. Petit à petit, ces différents emplois de la Cour

pontificale se subdivisèrent entre eux, se partagèrent mieux des attributions qu'ils cumulaient auparavant, et un titre général servit plus tard à désigner toute cette classe de personnes qui, sans être cardinaux ou évêques, avaient cependant dans la Cour pontificale un emploi leur donnant une préséance, et leur permettant de dire *prae lati*.

“ Alexandre VII, en 1659, délimita mieux la dignité prélatice et les différentes manières de l'acquérir. Il y avait à cette époque la prélatrice dite *noire* et la prélatrice usuelle. La première s'appelle *de justice*, la seconde *de grâce*. Il n'y a plus aujourd'hui d'exemples de la prélatrice noire ou de justice, car ceux qui l'ont acquise obtiennent facilement de la bienveillance pontificale leur passage à la prélatrice violette ou de grâce.

“ Le costume du prélat domestique est identique à celui de l'évêque hors de son diocèse, à cela près qu'il ne comporte ni croix, ni anneau, que la barrette comme la calotte doivent être noires sans aucun liseré ou filet, et que le cordon du chapeau est violet. La soie étant le distinctif de la Cour pontificale dont ils font partie, les prélats domestiques prennent en été la soutane et la mantelletta de soie violette, tandis que le vêtement des évêques doit être de laine.

“ Ils timbrent leurs armes d'un chapeau violet d'où descendent six glands de même couleur, et leur chapeau pontifical, qui ne sert qu'aux cavalcades et à leur enterrement, est en drap noir doublé de soie violette, avec cordons de même couleur.

“ Le prélat domestique de Sa Sainteté, ou encore prélat de la maison de Sa Sainteté, s'appelle en latin *Antistes urbanus* ou encore *Antistes domus Pontificis Maximi*. Le titre qui lui convient est “ Illustrissime et Révérendissime ” et celui de “ Monseigneur.”

“ Les prélats domestiques sont nommés par un bref *ad perpetuam rei memoriam* et leur charge est à vie.” (Battandier.).

Prélats domestiques canadiens : Mgr H. Têtu, Mgr C. Tanguay, Mgr Marois, Mgr C.-O. Gagnon, Mgr I. Gélinas, Mgr C.-F. Cazeau, Mgr J.-B.-Z. Bolduc, Mgr M.-E. Méthot, Mgr D.-S. Ramsay, Mgr A.-N. Bel'emale, Mgr J. S. Raymond.
P.-G. R.

Le "Petit Canada." (V, VI, 623.)—Lors du premier voyage de Champlain dans la Nouvelle-France, en 1603, Bechourat, sagamo montagnais résidant à Tadoussac, donna son fils à Pontgravé pour l'emmener en France.

C'est sans doute ce jeune Montagnais qui fut tenu sur les fonts du baptême, le 9 mai 1604, par Alexandre de Vendôme et sa sœur, enfants de Henri IV et de Gabrielle d'Estrees.

Privé de sa liberté, le fils du sagamo Bechourat ne tarda pas à tomber malade. On le transporta au château de Saint-Germain, où un appartement lui fut donné.

C'est dans ce même château que madame de Monglat élevait le fils de Henri IV, alors âgé de quatre ans, et qui devait être, quelques années plus tard, Louis XIII.

Le médecin de ce jeune prince, Jean Héroard, a tenu un journal de ses actions, jour par jour, depuis sa naissance jusqu'à ce qu'il eut atteint l'âge de vingt ans.

À la date du 23 mai 1604, nous lisons dans le *Journal de Héroard* :

" A huit heures levé, bon visage, gai, vêtu, il avale (met) ses bas de chausses disant : *Voyez la belle jambe*. A neuf heures et demie déjeuné sur la fenêtre du préau ; il voit des hommes qui passent, leur crie : *Bonjour, Messieurs, je m'en vais boire à vous*. A six heures il voit en passant le Petit Canada à la fenêtre, malade, il lui fait porter de son potage."

Le *Petit Canada* dont il est question ici, c'est le sauvage amené de Tadoussac par Pontgravé.

Une semaine plus tard, le 31, Héroard écrit :

" Levé contre son gré par Mme de Monglat ; il tenoit des verges, lui en donne un bon coup sur le visage. ne veut point de Mme de Monglat, s'y opiniâtre, en est fouetté. Il envoie à diner à Canada."

Il faut croire que le dauphin avait de l'affection pour le *Petit Canada*, car le 10 juin il lui envoie encore porter quelque chose.

“ M. de Vendôme (son frère) arrive, note ce jour-là Héroard, se met auprès de lui, à la main gauche ; il le repousse par deux diverses fois de la main disant : *allez plus loin*. M. de Vendôme, de son mouvement, lui baise le dessus de la main et à l'impourvu. *Ha !* dit-il en faisant le fâché, *vous baisiez ma main*, et la frotte contre sa robe. Promené au jardin, amené à la Reine, mis en carrosse. A deux heures goûté, amusé, ramené en la salle du Roi, il fait sortir un cul-de-jatte qui jouait du flageolet, disant : *Mettez dehors ; qu'il joue, mais je ne le veux pas voir*. Il ne veut point voir Olyvette, folle de feu Mme de Bar, ne veut point voir maître Guillaume (fou du roi), n'aime point les fols de cette sorte. Soupé ; il fait porter de la gelée au petit Canada, malade ; s'amuse à voir les passants.”

Le *Petit Canada* mourut le 18 du même mois. Les médecins ne purent rien faire pour lui ; c'est l'air de ses montagnes qui lui manquait.

Le lendemain de la mort du pauvre petit montagnais, on offre au dauphin une écuelle de cerises. Il la repousse en disant : *Voilà pour le Petit Canada*.

Plus d'une année après la mort du petit indien, le 15 novembre 1605, à propos d'objets rapportés du Canada par M. de Monts (“... Mené au Percq et passé l'eau pour voir dans un grand bateau, un animal porté du Canada par M. de Monts, de la grandeur d'un élan. Il y avait une petite barque faite à la mode du pays, avec du jonc, et couverte d'écorce d'arbre, teinte de rouge, faite de façon de gondole et ayant les avirons du bois du pays...”), le dauphin se ressouviend du *Petit Canada*, de sa façon de prononcer, de la couleur de son habit bleu, de la forme de son bonnet, rond comme celui du roi, son père.

P.-G. R.

QUESTIONS

630.—Dans les *Mémoires sur la vie de Mgr de Laval* par M. de LaTour, on lit : “ Un bénédictin déguisé vint à l'appui du parti faire une incursion en Canada ; il s'insinua d'abord chez les curés de campagne, ensuite dans les communautés de religieuses ; mais le prélat le fit repasser en France, où sa communauté le réclama, et le désavoua dès qu'elle en fut instruite.”

Où trouverais-je des renseignements sur les allées et venues de ce moine dans notre pays ? RELIG.

631.—Un vieil habitant de Lotbinière me fait remarquer que “ le Platon ” était autrefois nommé le “ Cap-à-l'Arbre.” Les chroniques du temps des Français nous parlent souvent d'un endroit, entre Québec et Trois-Rivières, qu'elles dénomment le “ Cap-à-l'Arbre.” Le “ Platon ” d'aujourd'hui ne serait-il pas le “ Cap-à-l'Arbre ” d'autrefois ? LOTBIN.

632.—En 1688, le Conseil Supérieur de la Nouvelle-France établit un bureau des pauvres dans chacune des villes de Québec, Trois-Rivières et Montréal. Ces bureaux des pauvres ont-ils fonctionné longtemps ? Quelle était leur manière d'agir ? Ressemblaient-ils en quelque façon à nos sociétés Saint-Vincent de Paul ? RIOS.

633.—L'honorable M. de Boucherville disait, pendant la dernière session de la législature de Québec, que les patriotes du district de Montréal avaient organisé, en 1837, un système de conciliation entre eux de manière à ne pas se servir des tribunaux. Tout renseignement sur le fonctionnement de ces tribunaux m'obligerait. C.

634.—Dans des notes manuscrites de feu M. Bibaud que j'ai en ce moment sous les yeux, il est souvent question du *Journal* de Joseph Papineau, le père du grand Papineau. Ce *Journal*, si j'en juge par les extraits qu'en fait M. Bibaud, devait être fort intéressant. Existe-t-il encore, ce *Journal* ? X. X. X.

635.—Connaissez-vous quelque chose de la vie de l'abbé Paul Cassegrain à qui, paraît-il, le cardinal Fleury offrit l'évêché de Québec et qu'il refusa ?
OM.

636.—A quelle date remonte l'impression du premier calendrier tel que nous l'avons actuellement, avec la liste du clergé au bas ? Connaissez-vous quelqu'un qui en possède la collection complète ?
COLL.

637.—Fitchett, dans son récent ouvrage *Fight for the Flag*, parlant de la fameuse frégate "Canada", qui contribua pour une si grande part au succès de lord Rodney dans sa célèbre victoire sur la flotte du comte de Grasse, en 1782, dit que ce vaisseau, en cette mémorable occasion, était commandé par un capitaine Dumaresq.

James Grant, dans ses *British Battles by Land and Sea*, dit que la "Canada" était commandée dans cette bataille par le capitaine Cornwallis, qui plaça son vaisseau le long de la "Ville de Paris," le vaisseau amiral français, et ne le lâcha que lorsqu'il fut en ruines.

Lequel des deux écrivains dit la vérité ? E.-A. HART

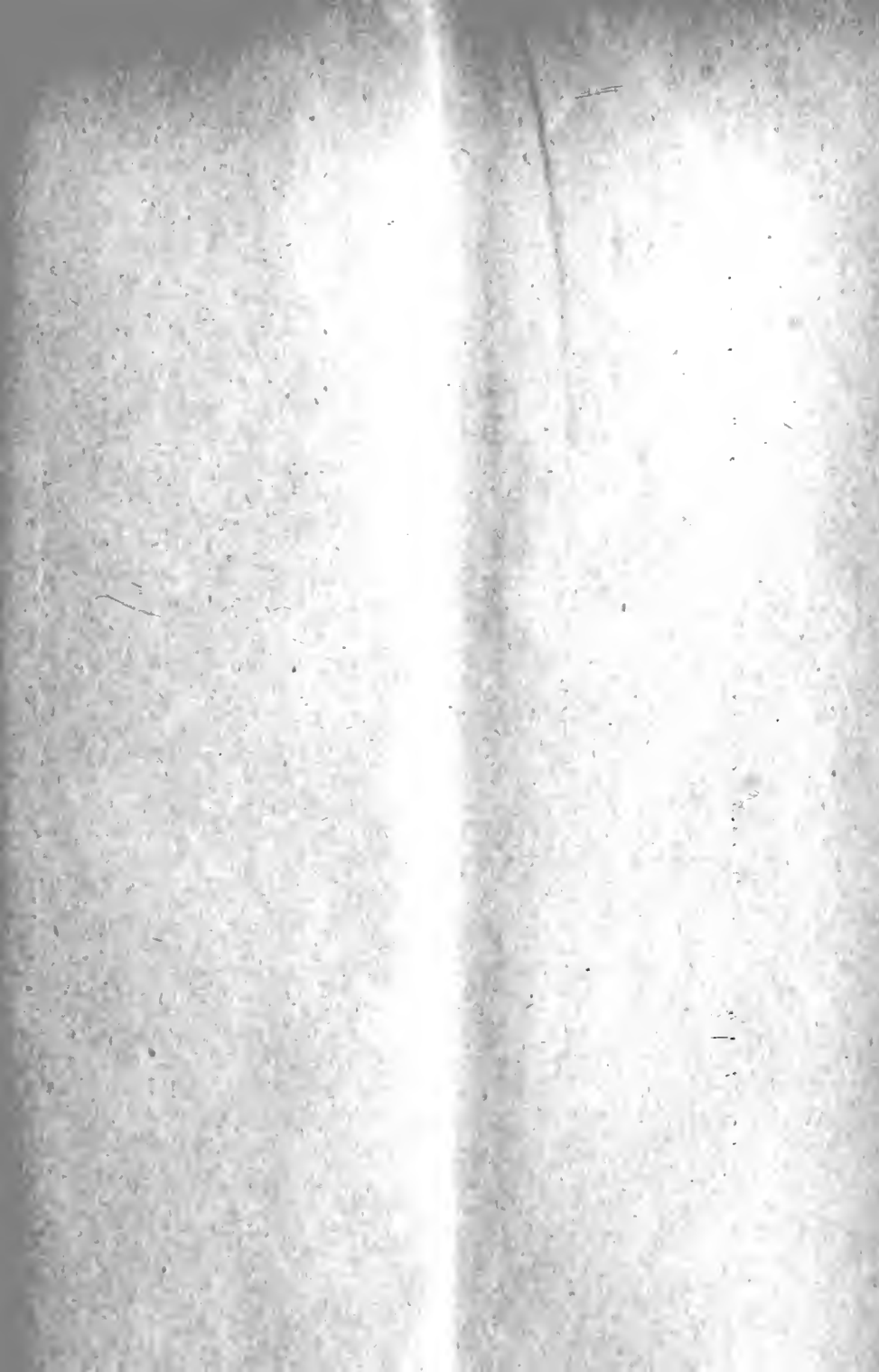
638.—Où mourut le premier juge Bédard ? Quelles relations de parenté avaient avec le juge Bédard, premier du nom, le juge Elzéar Bédard, mort à Montréal en 1849, et Elzéar Bédard l'auteur de la chanson patriotique bien connue : *Sol canadien, terre chérie* ?
RIO

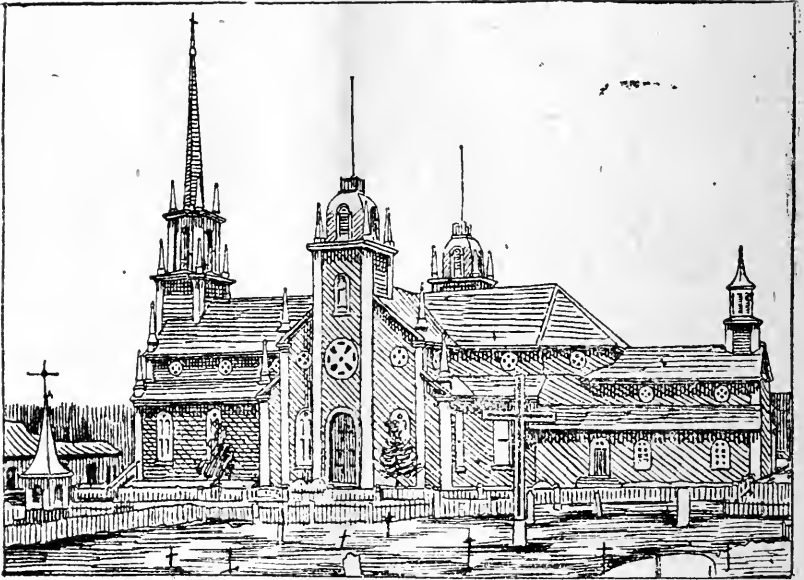
639.—La chanson : *C'est la faute à Papineau* a-t-elle été publiée ? Où ?
CHANS.

640.—Que devint l'abbé Gazelle, ce prêtre français qui, en 1793, accompagnait l'abbé Desjardins au Canada ? Je sais qu'il partit de notre pays en 1796.
R. B. C.

641.—Dans l'histoire de la Nouvelle-France, au dix-septième siècle, il est souvent question d'un endroit qu'on appelle "la Potherie," situé entre Québec et Trois-Rivières. Connaissez-vous le site exact de cette ancienne localité ?

T.-RIV.





EGLISE DE SAINT-FRÉDÉRIC DE DRUMMONDVILLE

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 5

AOUT 1899

No. 8

SAINT-FRÉDÉRIC DE DRUMMONDVILLE

La paroisse de Saint-Frédéric de Drummondville est une des plus anciennes des Cantons de l'Est. Sa large étendue de territoire fut divisée en townships par l'arpenteur Jones, en 1792. La fondation de cette paroisse remonte au commencement du dix-septième siècle.

C'est aux dernières lueurs du crépuscule, le 20 mai 1815, que le général Frédéric-Georges Herriot, qui remontait la rivière Saint François, à la tête d'un détachement de soldats appartenant aux régiments licenciés de Meurons et de Voltigeurs, planta sa tente sur la côte sud de la rivière, à l'endroit précis où se trouve aujourd'hui la villa de M. Sam Newton.

Émerveillé du site et des pouvoirs d'eau presque naturels dont il prévoyait sans doute les immenses avantages pour le futur, il appela ce magnifique promontoire qui domine les chutes "Drummondville", du nom du gouverneur Drummond.

Les différents missionnaires qui se sont succédés depuis l'établissement primitif de la colonie jusqu'au 2 juillet 1856, date où la paroisse fut érigée canoniquement (décret civil, 6 septembre), ont tous fait preuve d'une vive énergie et d'un dévouement sans bornes, et l'harmonie qui a toujours existé entre les habitants de croyances différentes est la preuve d'une sage administration.

Les missionnaires catholiques furent M. Rimbault, de 1815 à 1819, et le vicaire-général Kelley, curé de Sorel, de 1820 à 1823. C'est le 25 novembre 1822, que fut bénie la première église des Cantons de l'Est, dont l'antique clocher est précieusement conservé.

Missionnaires et curés : M. Rimbault, 1815-19 ; M. Kelley, 1820-23 ; J. Holmes, 1823-27 ; M. Power, 1827-31 ; H. Paisley, 1831-32 ; M. Robson, 1832-42 ; M. O'Grady, 1842-46 ; M. Dorion, 1846-53 ; J.-B. Leclair, 1853-54 ; F.-O. Belcourt, 1854-61 ; J.-O. Prince, 1861-65 ; M. Marchand, 1765-89 ; M. Alexandre, 1889-93 ; Thomas Quinn, curé actuel. R.

LE PÈRE SÉBASTIEN RASLE

Le 23 août 1724, une armée de onze cents hommes organisée à Boston tombe à l'improviste, sans avoir été aperçue, sur le village de Nanrantsouak. Il n'y avait pour le défendre qu'une cinquantaine de guerriers valides. Surpris, à trois heures du matin, ils sortent de leurs demeures et une vive fusillade s'engage entre eux et l'armée ennemie ; trop faibles pour résister, ils n'ont qu'un but, protéger leurs femmes, leurs enfants et les vieillards infirmes, et leur donner à tous le temps de gagner le bois et de s'y mettre en sûreté.

Au bruit de la fusillade, le Père Rasle, qui se trouvait dans la chapelle, sort et va au devant des assaillants, dans l'espoir d'attirer sur lui seul leur attention et de sauver la vie à ses néophytes. Son espoir n'est pas trompé. En le voyant, les Anglais poussent un grand cri de joie ; leurs fusils se dirigent sur lui, et il tombe sous une grêle de balles au pied d'une croix plantée au milieu du village. Sept sauvages, qui se portent à son secours, meurent à ses côtés.

Pendant ce temps, la plupart des néophytes ont pu s'enfoncer dans la forêt, après avoir perdu une trentaine des leurs.

Les Anglais, ne rencontrant nulle part de résistance, pillent et brûlent les cabanes, profanent les vases sacrés et les saintes espèces et incendient l'église ; enfin, après avoir massacré indignement quelques femmes et des enfants qui n'ont pu s'enfuir, ils abandonnent le village avec précipitation, comme saisis d'une terreur panique.

A peine se sont-ils retirés, que cent cinquante personnes, qui ont échappé au massacre, rentrent à Nanrantsouak. Le village en flammes présentait l'image de la ruine et de la désolation. Rien ne les émeut comme la vue de leur Père aimé.

“ Le Père Rasle était percé de coups, la chevelure enlevée, le crâne brisé à coups de haches, la bouche et les yeux remplis

de boue, les os des jambes fracassés, et tous les membres mutilés." (1) On voyait que les ennemis s'étaient acharnés sur ce cadavre. Ses néophytes versent sur lui d'abondantes larmes ; et, après avoir plusieurs fois baisé ses précieux restes, ils l'ensevelissent à l'endroit où, la veille, il avait célébré les saints mystères, c'est-à-dire à la place où était l'autel avant que l'église fut brûlée.

En apprenant cette mort du missionnaire, le Père de la Chasse demande pour lui au supérieur du séminaire de Montréal, M. de Belmont, les suffrages de l'Église, en vertu de la communication de prières, qui existe entre ces Messieurs et les Jésuites. " C'est faire injure à un martyr que de prier pour lui," répond le supérieur, en rappelant dans la circonstance les paroles de saint Augustin. C'était bien là, du reste, l'idée que se faisaient de cette mort, tous ceux qui connaissaient le Père Rasle. Il portait à un haut degré ce sentiment de l'apostolat, qui ne recule devant aucun sacrifice ni aucun danger pour le salut des âmes rachetées par le sang de Jésus-Christ.

Né d'une famille honorable au diocèse de Besançon, en Franche-Comté, il était entre en 1675 dans la Compagnie de Jésus, à Dôle, après avoir accompli deux ans entiers de philosophie. Il venait de terminer ses dix-huit ans. Envoyé à la fin de son noviciat, à Carpentras, puis à Nîmes, il y professa tour à tour la grammaire, les humanités et la rhétorique, et, aux heures de liberté que lui laissait sa classe, il s'occupa spécialement des jeunes ouvriers de ces deux villes. Il aimait beaucoup cette œuvre et celle des pauvres. A Lyon, pendant son cours de théologie, une autre œuvre du même genre, celle des portefaix faisait sa plus agréable distraction après de longues heures consacrées à l'étude de la *Somme* de saint Thomas.

(1) Ferland, II, p. 421.

Cet esprit distingué, dont ses confrères admiraient la souplesse dans toutes les questions spéculatives et littéraires, semblait trouver son plus grand plaisir à traiter avec les petits et les déshérités de ce monde. Bien qu'il ne fût pas encore prêtre, il dirigea plusieurs années la congrégation des ouvriers et celle des porte-faix, et il se réserva l'enseignement de la doctrine chrétienne aux domestiques. Personne qui ne vit en lui une âme d'apôtre. Dévouement, activité, vertu, santé de fer, il avait tout ce qu'il faut pour réussir dans les missions sauvages ; aussi ne fut-on pas étonné de le voir s'embarquer à la Rochelle pour l'Amérique du Nord, le 23 juillet 1689. Alors, on s'expliqua également pourquoi ce religieux, si avare de son temps, aimant l'étude et les œuvres de charité, faisait encore de la peinture et des ouvrages de tour : tout cela devait un jour servir au futur apôtre dans les forêts du Nouveau Monde.

“ A mon arrivée à Québec, je m'appliquai, écrit-il à son frère, à apprendre la langue de nos sauvages. Cette langue est très difficile, car il ne suffit pas d'en étudier les termes et leur signification, et de se faire une provision de mots et de phrases, il faut encore savoir le tour et l'arrangement que les sauvages leur donnent, et que l'on ne peut guère attraper que par le commerce et la fréquentation de ce peuple.” (1)

Le P. Rasle *attrapa*, et assez vite, ce tour et cet arrangement : bientôt il n'y eût dans le continent aucune langue sauvage dont il n'eût quelque teinture. Outre la langue abénaquise, qu'il possédait plus à fond, il parlait facilement, même avec élégance, le huron, l'ontouais et l'illinois.

Envoyé d'abord à Saint-François de Sales, puis au pays des Illinois, il ne resta que deux ans dans cette dernière mission. Nanrantsouak fut le vrai théâtre de son long apostolat

(1) Lettres édifiantes, t. VI, pp. 154, 161 et suiv.

de trente-cinq ans dans l'Amérique septentrionale. Infatigable, il ne passait pas un seul jour sans instruire ses sauvages et les visiter. Dur à lui-même, il jeûnait presque continuellement, ne prenait jamais ni vin, ni viande, ni poisson ; sa seule nourriture était de la bouillie faite de farine de bled d'Inde, quand il n'était pas réduit, pendant l'hiver, à se nourrir de glands. Quelles que fussent ses occupations et sa fatigue, il ne voulut en aucune circonstance accepter les services de personne. Il cultivait lui-même son jardin, faisait son ménage, préparait la sagamité, allait chercher le bois dans la forêt et le coupait. Tout ce qu'on lui envoyait de Québec était distribué aux pauvres. " Comme il savait un peu de peinture et qu'il tournait assez proprement, il décorait son église d'ouvrages travaillés de ses mains." Une partie de ses nuits se passait à prier ou à travailler. Cet homme si austère était cependant d'un caractère aimable et enjoué. D'un abord facile, toujours prêt à rendre service, il était aimé et respecté des Français et des sauvages. Le gouvernement de Québec l'estimait comme un des plus fermes soutiens de la colonie, à cause de sa grande influence sur les Abénakis, qui les gardait fidèles à la France. Sa mort, arrivée le 23 août 1724, causa d'universels regrets. (1)

Cent neuf ans après son martyre, Mgr Fenwick, évêque de Boston, achetait une acre de terre renfermant l'emplacement de l'ancienne église des Indiens, de la sacristie et de la cabane du Père Rasle, *pour y élever un monument à la mémoire d'un des hommes les plus distingués qui soient venus sur ces parages, en qualité de missionnaires.* (2)

" L'ancien village de Nanrantsouak est éloigné d'environ six milles du village actuel de Norridgewock, état du Maine, un peu dessus et presque vis-à-vis l'embouchure de la rivière Sandy dans le Kennebec. C'est une belle plaine environnée

(1) Lettres édifiantes, p. 1724, p. 237.

(2) *Annales de la Propagation de la Foi*, vol. VII, année 1834-1835.

de collines élevées ; elle s'étend l'espace d'un bon quart de mille sur le bord oriental de la rivière qui s'étend de ce côté. Les cabanes des Indiens étaient placées dans la direction du Nord au Sud. Il y avait sur le bord de la rivière une route commune, et entre les deux rangs des cabanes une rue de deux cents pieds de largeur. L'église était située à l'extrémité méridionale, et avait sa principale entrée sur un des côtés de la place qui allait de là jusqu'à la rivière. L'autel était à l'orient. La maison du Père Rasle se trouvait près de la sacristie, à l'Est." (1)

C'est là, sur le tombeau du Père Rasle, au lieu même qu'occupait autrefois l'autel où il avait si souvent célébré le saint sacrifice de la messe, que fut élevé le monument en granit taillé. " Il est en forme d'obélisque et a vingt pieds de haut, y compris la base ; il est surmonté d'une croix en fer bien travaillé, haute de trois pieds, et qui peut être vue d'une distance considérable." (2)

La cérémonie d'inauguration eut lieu le 23 août 1833, en présence de plusieurs milliers de catholiques et de protestants, accourus des points les plus éloignés de l'immense diocèse de Boston. Les Indiens Pénobscots, ces descendants des Abénakis dont beaucoup avaient été massacrés avec le Père Rasle, étaient là, heureux de rendre hommage au grand apôtre de leurs ancêtres. Mgr Fenwick présidait. Au milieu de la cérémonie, il prit la parole, et, d'une voix forte et claire, devant la foule recueillie, il déclara, en les appliquant au martyr, ces belles paroles des livres saints : *Sa mémoire ne périra point, son nom sera invoqué de génération en génération ; les peuples proclameront sa sagesse, et l'Eglise des saints chantera ses louanges.*

(1) *Ibid.* Vol. VII, année 1834-1835, pp. 186 et 187. On conserve dans la bibliothèque publique de Portsmouth le bureau à écrire du Père Rasle.

(2) *Ibid.*, vol. VII, p. 190.

JACQUES LE GARDEUR DE SAINT-PIERRE

Jacques Le Gardeur, écuyer, sieur de Saint-Pierre, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, appartenait à la branche de Repentigny, de la noble famille Le Gardeur établie au Canada. La famille est originaire de Normandie et descend de Jean Le Gardeur, sieur de Croysille, qui fut anobli en 1510. Charlotte de Corday, veuve de René Le Gardeur, sieur de Tilly, de Thury-Harcourt, en Normandie, petit-fils du sieur de Croysille, vint dans la Nouvelle-France en 1636, avec ses deux fils, Pierre Le Gardeur, sieur de Repentigny, et Charles Le Gardeur, sieur de Tilly, et sa fille Marguerite, femme de Jacques Le Neuf de la Potherie, et s'établit près de Québec. Pierre Le Gardeur et sa femme, Marie Favery, dont la vénérable Mère de l'Incarnation et l'intendant Talon vantent l'extraordinaire beauté de caractère, eurent trois enfants nés en France, et deux au Canada ; le plus jeune des enfants français, Jean-Baptiste, qui hérita ensuite des titres de son père, épousa Marguerite Nicollet, fille de Jean Nicollet, qui découvrit le Wisconsin, en 1634. De ce mariage est né Jean-Paul Le Gardeur, premier sieur de Saint-Pierre, qui se distingua par ses découvertes et ses explorations dans l'Ouest, aussi bien que dans les guerres entre la Nouvelle-France et la Nouvelle-Angleterre.

Jacques Le Gardeur, second sieur de Saint-Pierre, que Washington visita dans la vallée de l'Ohio, était le plus jeune fils de Jean-Paul Le Gardeur, sieur de Saint-Pierre, et de Josette Le Neuf de la Vallière, sa femme, et naquit en 1701, à la seigneurie de Repentigny, située près de Montréal, qui avait été octroyée à Pierre Le Gardeur, sieur de Repentigny, en 1647. A l'âge de quinze ans, il servait déjà son pays chez les sauvages. En 1732, il était enseigne dans l'ar-

mée coloniale, et, en 1735, il fut nommé commandant du fort Beauharnois chez les Sioux, sur le lac Pepin, dans le Minnesota, poste qu'il abandonna en 1737. Cette même année, étant lieutenant, il commanda une compagnie venue du Canada dans l'expédition contre les Chickasaws, et érigea un petit fort sur la rivière Yazoo, dans l'Alabama. En 1745, il conduisit des partis d'éclaireurs dans le voisinage de Saratoga et de Crown-Point (Pointe à la Chevelure), dans l'Etat de New-York. L'année suivante, il conduisit une expédition en Acadie. Il fut envoyé pour commander le poste de Michillimackinac, en 1747, et rétablir l'ordre dans le pays d'en-haut ; le gouverneur, M. de la Galissonnière, le recommanda hautement pour sa conduite en cette circonstance. auprès de la cour de France. En 1750, il fut nommé capitaine, et on lui donna le commandement d'une expédition chargée de continuer les explorations de la Vérandrye, le découvreur des Montagnes Rochenses. Il ne réussit pas, cependant, à trouver la rivière de l'Ouest (la rivière Colombia de l'Orégon), et ne pénétra personnellement que jusqu'à la Saskatchewan. Il revint à Montréal, en septembre 1753, et fut envoyé immédiatement au secours de Marin, commandant du district de la rivière Ohio et de ses dépendances, qui était dangereusement malade au fort LeBœuf.

A son arrivée à la rivière Ohio (Belle-Rivière), il trouva le capitaine Marin mort, et son parent, le chevalier de Repentigny, à la tête du fort. Au mois de décembre, le major Washington vint le voir, comme étant le chef de l'armée canadienne, pour le sommer, au nom du gouverneur de la Virginie, de quitter le pays. Il reçut Washington avec la plus grande courtoisie, et, au bout de trois jours, il remit sa réponse au gouverneur Dinwiddle. Cette lettre est un modèle de fermeté militaire aussi bien que de la noblesse des sentiments qui caractérisait l'officier canadien. Je la reproduis dans son entier.

“ Monsieur,

“ Comme j'ai l'honneur de commander icy en chef, M. Washington m'a remis la lettre que vous avez écrite au commandant des troupes françaises. J'aurais souhaité que vous lui eussiez donné ordre ou qu'il eût été disposé à aller jusqu'en Canada pour y voir notre général, à qui'appartient, plus qu'à moi, de mettre en évidence les droits incontestables du Roy, mon maître, sur les terres situées le long de l'Ohio, et de réfuter les prétentions du Roy de la Grande-Bretagne à icelles.

“ Je ferai passer votre lettre à M. le marquis du Quesne. Sa réponse sera ma loy, et, s'il m'ordonne de vous la communiquer, vous ne devez pas douter, monsieur, que je ne vous la fasse parvenir en diligence.

“ Pour la réquisition que vous faites de me retirer, je ne crois pas devoir y obéir. Quelles que soient vos instructions, les miennes sont d'être icy par l'ordre de mon général, et je vous prie, monsieur, d'être persuadé que je tâcherai de m'y conformer avec toute l'exactitude et la résolution qu'on doit attendre d'un bon officier.

“ Je ne sache pas qu'il se soit rien passé, pendant tout le cours de cette campagne, qu'on puisse regarder comme acte d'hostilité, ni comme contraire aux traités entre les deux couronnes, dont la continuation nous intéresse autant et nous est aussi agréable qu'aux Anglais. Si vous aviez bien voulu entrer dans le détail des faits qui font le sujet de vos plaintes, j'aurais eu l'honneur de vous répondre de la façon la plus satisfaisante qu'il m'eût été possible.

“ Je me suis fait un devoir d'accueillir M. Washington avec toute la distinction due à votre dignité et à son mérite personnel, et je me flatte, Monsieur, qu'il me rendra la justice d'en être mon garant auprès de vous, ainsi que des témoignages du profond respect avec lequel,

“ J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

“ LE GARDEUR DE SAINT-PIERRE,

“ Du fort sur la rivière aux Bœufs.

“ Le 15 décembre 1753.”

Le major Washington parle de M. de Saint-Pierre comme d'un soldat magnifique et d'un vétéran. Il était alors, en effet, un vétéran au service de son pays. mais il n'avait que cinquante-deux ans. Il fut remplacé par M. de Contrecoeur peu de temps avant la capture de Washington et de son armée, au fort Nécessité, par Coulon de Villiers, frère de Coulon de Jumonville, et. l'année suivante, il commanda le corps des Sauvages alliés dans la malheureuse expédition du baron Dieskau, et fut tué dans le premier engagement à la bataille de Lake George (lac Saint-Sacrement), le 8 septembre 1755. Ses parents, MM. de Repentigny et de Montesson, furent blessés grièvement à la même bataille ; et, longtemps après la célébration du jour d'actions de grâces ordonnée dans la nouvelle-Angleterre, en honneur de la victoire remportée à Lake George, ses fidèles Nipissings et Algonquins continuèrent à enlever des chevelures anglaises et iroquoises pour venger sa mort prématurée.

Quelques-uns des membres plus jeunes de la famille Le Gardeur émigrèrent en France, après la capitulation du Canada, et se sont distingués comme généraux dans les armées françaises et comme gouverneurs de province. L'un d'eux commandait un vaisseau de la flotte de l'amiral de Grasse, venue en Amérique pour aider Washington à conquérir l'indépendance des Etats-Unis.

EDMOND MALLET

UNE CHANSON DE 1812

Pierre Beaupré, ingénieur civil demeurant à Sorel en 1812, était père de dix-huit enfants, dont quatorze vivaient encore ; trois filles : Marie-Anne, épouse de M. Gauvreau ; Sophie, mariée à M. Poitras ; Séraphine, mariée à M. Fortin ; onze garçons : Pierre, Etienne, François, Joseph, Charles, Jean-Baptiste, David, Prisque, Alexandre, Amable-Edouard, Louis, sur lesquels dix entrèrent dans le service militaire en 1812 ; en plus, l'un de ses gendres s'enrôla également. Ce vide du foyer domestique paraît l'avoir préoccupé, avec raison, plus que tout autre, et le porta à composer une chanson qui n'a pas été imprimée, mais que l'un de ses petits-fils, résidant à Kingston, conserve avec soin parmi ses souvenirs de famille. Nous la donnons sans y changer un iota :

Je suis père infortuné
D'une grande famille
Etant seul je veux chanter
Pour dissiper mes ennuis
De mes enfants délaissés
Secourant la Patrie
Tous au service du Roi
Les noms sont comme suit :

Pierre il te faut marcher
L'ainé des dix-huit
Les autres sont à l'armée.
Vole donc à leur suite
A la tête d'un convoi
Fait paraître ton zèle
Montre l'ardeur et l'exploit
Et sois leur modèle.

Etienne je vois passer
Sergents et quartier maitre
D'une brigade effarée
Dont tu te fais fête
Que Dieu conserve ta vie
Dans tous tes voyages
Fait frémir les Bostonnais
C'est là ton partage.

François mon troisième fils
Où donc est ta retraite
Est tu mort ou en vie
Que je suis inquiète
Ton courage pour le Roi
Sera comme je le crois
Et après la conquête
Tu seras récompensé.

Joseph ton besson
N'a pas le même avantage
Interprète des Hurons
Et des autres sauvages
Dans plus d'un endroit
Rencontrant des précipices
Il est fidèle à son Roi
Lui rendant des services.

Pauvre Charles si tu revient
Joindre ton vieux père
Jette ta caisse au fin fond
De la grande Rivière
Viens soupirer avec moi
Et conserve ta vie
Nous crierons vive le Roi
Quand tu seras guéri.

Pauvre gendre prisonnier
Un ancien capitaine
Officier de Sa Majesté
Oui je ressens de la peine
D'un vaisseau autrefois
Soumis à tes ordres
Exécutant les exploits
Tu obéissais aux ordres.

Jean-Baptiste son compliment
Six mois dans la milice
Six enfants t'as emmenés
Depuis à Morris Creek
Tous d'un joyeux entrain
En disant dans le refrain
Vive le Roi Vive le Roi
Je crois que je suis quitte.

David son compliment
Rendu à Kingston
Travaillez aux bâtiments
Comme les autres hommes
En m'informant de toi
Aussi de ta famille
Sois fidèle au Roi
Le reste de ta vie.

Prisque aujourd'hui content
De quitter l'Acadie
Avec hardiesse il alla au camp
Pour y frapper l'ennemi
Il partit sans différer
Au service du Roi
Puis il revint en homme
Charpentier à Kingston.

Amable-Edouard est parti
Dans le mois de mai
A Kingston il se rendit
Charpentier de navire
C'est là qu'avec grande joie
Et sans aucune crainte
Il marque les Bostonnais
Jusque dans leurs enceintes.

Cher petit Louis mon, dernier
Ah que tu est jeune
Dans ta treizième année
On ta vu midshipman
A York on t'a vu dit-on
Avec beaucoup d'audace
Montrant ton hardiesse
Defendie ton canon.

S'ils revenaient tous vivants
Pour moi que de gloire
Je courrais vite au camp
Y chanter la victoire
Quoique passé soixante ans
Je partirais sans peine
J'aurais le commandement
Comme un vieux Capitaine.

Vous qu'on romme grand guerrier
Lieutenant, Capitaine ou
Tout autre officier
Et gouverneur même
Pouvez-vous montrer
Dans tous vos domaines
Onze enfants dans l'armée
Combattant avec zèle.

L'auteur de ces couplets mérite une place dans l'histoire de la milice du Canada, à côté de ses courageux enfants. Nous savons qu'il mourut en 1816. Il paraît avoir été le petit-fils de Pierre Beaupré, maître-serrurier aux forges Saint Maurice, et, ce qui est plus curieux, frère ou cousin d'Antoine Beaupré, des Trois-Rivières, qui, se trouvant à Paris le 5 mars 1793, en plein sous le régime de la Terreur, prononça un discours, dans un café de la place du Louvre, où il prenait Robespierre à parti et déclarait que le meilleur gouvernement pour la France serait une bonne imitation du

système de la Grande-Bretagne. Louis XVI étant mort sur l'échafaud, Beaupré demandait la restauration du Dauphin avec gouvernement constitutionnel. Il fut arrêté sur le champ et conduit à la guillotine.

BENJAMIN SULTE

DE MONTRÉAL À QUÉBEC

En 1827, un M. Pemberton, marchand, de Québec, paria un fort montant qu'il se rendrait à pied, en plein hiver, de Montréal à Québec.

Pemberton partit de Montréal le 20 février dans la matinée et arriva à cinq heures du soir à Berthier où il coucha.

Le lendemain à cinq heures il se remit en route, prit son déjeuner à la Rivière-du-Loup, et à cinq heures et demie du soir arriva aux Trois-Rivières. Une tempête de neige avait rendu la route très pénible.

Après s'être reposé trois heures, il se remit en marche et arriva à Champlain à minuit. L'ignorance de son guide lui avait fait faire un détour d'une lieue.

Le 23, il se remit de nouveau en route à six heures, et malgré les mauvais chemins il arriva aux Grondines à cinq heures du soir.

A huit heures il se remit en marche et arriva au Cap Santé le lendemain à deux heures du matin.

Il prit quelque heures de repos et à huit heures il continua. Il arriva devant la cathédrale de Québec un peu avant sept heures du soir.

Il avait les jambes enflées et les yeux en feu, et il était tellement fatigué qu'il déclara qu'il ne ferait pas ce voyage une deuxième fois pour cinq cents louis.

P. G. R.

UN OUVRAGE DE FENELON

On sait que le livre de Fénelon "*Des Maximes des Saints*" fut condamné par l'Église. L'historien de Fénelon, le cardinal de Bausset, ne partageait pas l'opinion émise par quelques écrivains que l'archevêque de Cambrai avait donné à sa cathédrale un ostensor en or sur lequel la Religion était représentée foulant aux pieds un exemplaire des *Maximes des Saints*. Lorsque la première édition de la *Vie de Fénelon* vit le jour, le saint abbé de Calonne, alors chapelain des Ursulines des Trois-Rivières, adressa à une revue française qui, elle aussi, avait mise en doute l'anecdote de l'ostensor de Fénelon, la lettre suivante :

“Trois-Rivières, Canada, 2 juin 1820.

“Monsieur,

“J'ai lu dans le numéro 574, T. XXII de votre précieux journal, l'article concernant l'ostensor donné par M. de Fénelon à son église métropolitaine. Je m'estime heureux d'être parvenu à l'âge de soixante dix-huit ans pour contribuer à éclaircir une difficulté dont la solution est essentielle, selon moi, à la mémoire du prélat dans un des événements de sa vie qui lui fait le plus d'honneur, savoir la sincérité de sa soumission à sa condamnation sur laquelle l'autorité d'un grand prélat pourrait laisser des doutes. Mon témoignage est isolé, mais il me paraît devoir prévaloir sur tous les autres, même sur celui des vingt-trois cités dans votre feuille. Je laisse au public d'en juger.

“J'ai été vicaire général, official et chanoine de Cambrai sous M. de Choiseul, de Fleury et le prince Ferdinand ; j'ai eu l'honneur de porter cet ostensor en procession ; mais ce qui est plus concluant, je l'ai examiné avec calme et soin et à loisir dans la sacristie ; je l'ai considéré avec un œil d'autant plus attentif et plus critique que j'étais bien informé des soupçons qu'on avait conçus bien légitimement sur le mandement de M. de Fénelon.

“J’atteste que cet ostensor d’or pur représentait la Religion portant dans une main le soleil élevé au-dessus de sa tête, foulant aux pieds plusieurs livres parmi lesquels il y en avait un sur la couverture duquel et non sur le dos, on lisait en toutes lettres : “Maximes des Saints.”

“Quant à la véracité, je crains Dieu et je regarde mon tombeau ouvert devant moi ; quant au défaut d’une vieille mémoire, on ne l’alléguera pas, quand on saura que je n’ai jamais lu Bossuet, depuis longtemps une de mes lectures habituelles, sans me rappeler l’ostensor. M. le cardinal de Bausset, pour qui j’ai une profonde vénération, trouve que l’attention que l’on prête à l’Évêque s’accorde mal avec la simplicité de son caractère. J’avoue que je ne puis comprendre comment un monument d’humilité chrétienne peut discorder avec la plus grande simplicité habituelle. Je ne vois ici que la réponse la plus simple, la plus modeste, la moins équivoque et la plus durable qu’on peut donner à tous les raisonnements et à toutes les assertions contraires.

L’ABBÉ DE CALONNE

Maintenant directeur des Ursulines des Trois-Rivières.

MGR PLESSIS ET JOSEPH DE MAISTRE

Lors de son passage à Turin, en 1819, Mgr Plessis eut l’avantage de rencontrer Joseph de Maistre, dont la réputation devait se répandre quelques années plus tard.

L’évêque de Québec et de Maistre dînèrent ensemble chez le marquis d’Azeglio. Le philosophe chrétien venait de publier son livre : *Du Pape*. Mgr Plessis lui exprima combien il serait flatté d’en recevoir un exemplaire de la main même de l’auteur, et celui-ci le lui apporta le soir à son hôtellerie.

Ce livre, orné de la signature de l’auteur, se conserve précisément dans la bibliothèque de l’archevêché de Québec.

R.

REPONSES

Les premières familles canadiennes. (IV. X, 526.)—Il est absurde de prétendre que les compagnons de Cartier ou leurs descendants ont formé les premières familles canadiennes. Les Malouins n'ont laissé aucune trace de leurs visites au Canada, sauf que nous connaissons un peu leurs allées et venues durant le demi-siècle qui suivit la mort de Jacques Cartier, de 1555 à 1590. Un peu de traite de pelleteries avec les sauvages, deux ou trois navires se chargeant de poisson chaque année, voilà tout. Jamais, de 1534 à 1608, il n'y a eu d'établissement stable dans nos parages. Les documents ne permettent pas de supposer à cette époque un commencement de colonisation, fût-ce même le plus défectueux.

Les lettres, narrations et rapports de Champlain, de 1608 à 1629, démontrent clairement : 1° que le Canada ne renfermait aucun habitant de race blanche avant 1608 ; 2° que nulle colonisation n'avait pris racine ni laissé de représentant direct, ni de métis sur les bords du Saint-Laurent ; 3° tous les hommes venus ici, de 1608 à 1632, n'y travaillaient que temporairement au compte des compagnies de traite ; 4° à la prise de Québec par Kertk (1629) le pays ne renfermait que trois familles (Hébert, Martin, Couillard) et un petit nombre d'individus employés au commerce des fourrures, sur lequel une dizaine se marièrent après 1632 lorsqu'il arriva des jeunes filles de France avec leurs familles.

Ceux dont nous ne pouvons suivre la trace après 1629 étaient repassés en France ou bien se sont mêlés aux sauvages ce qui n'est mentionné pas personne, quoique nous ayons de nombreux écrits datant de cette époque même. Ils devaient être douze ou quinze hommes tout au plus, et s'ils ont produit des métissages cela ne nous regarde pas puisque ces hommes sont allés se perdre dans la forêt et n'ont pu, en aucune

façon, influencer par la suite les familles françaises venues toutes formées de France.

La recherche des Français qui ont métissé du temps de Champlain est absolument impossible. Reste la supposition ; cela ne vaut guère, surtout si l'on prend la peine de voir comment Champlain conduisait les affaires de ses trente ou quarante hommes, car il en a eu rarement davantage. Le plus savant des historiens est incapable de mettre au jour des révélations susceptibles de donner de la consistance à ces efforts d'imagination.

A partir de 1608, toutes nos familles ont leur lignée parfaitement établie. C'est Nicolas Marsolet qui ouvre la liste, et encore ne se maria t-il qu'en 1636. En 1629 il n'y avait que trois femmes mariées lorsque les Anglais s'emparèrent du petit poste de Québec qui composait toute la colonie française. Lorsque les Français reprirent possession en 1632, il y avait les seuls ménages Martin, Couillard et Hubout. Quarante-vingt-dix ans après Cartier, nous n'avions que trois familles vivant de la traite et pas un seul cultivateur.

Les ignorants parlent de déserteurs de navires, de condamnés en cours de justice, de vauriens, d'aventuriers, de gens de sac et de corde, qui auraient composé la première population de la colonie. A quoi bon leur répondre ?

Mais ici faisons un reproche aux journalistes canadiens-français : ce sont eux qui maintiennent aujourd'hui cette légende des métissages, des criminels, des vagabonds, des réfractaires, prétendue source première de notre population. Oui ! nos journalistes s'appliquent, sans se comprendre eux-mêmes, à faire comprendre aux autres que les premiers Canadiens étaient des misérables, des vauriens, des expulsés de France. Le journalisme, au Canada, est absolument livré à la politique et n'a pas d'autre étude. Si nous examinons au hasard une année de ces journaux, nous y trouvons une fois par semaine c'est-à-dire cinquante fois durant l'année, des

phrases comme celle-ci : “ Nous, les descendants des compagnons de Jacques Cartier.” Pouvez-vous nous désigner un seul des compagnons de Cartier qui soit resté au Canada plus d'une année et qui nous ait laissé des descendants ?

“ Fils de la Bretagne et de la Normandie, les Canadiens-Français chérissent toujours la France. “ Remarquez bien que, de 1632 à 1700, il n'est pas venu ici cent individus de famille bretonne. Nos journalistes disent “ Bretagne ” parce qu'ils sont hantés par cette croyance que Cartier a colonisé le Canada. Les premières familles bretonnes sont arrivées sur le Saint-Laurent un siècle et demi après Cartier.

“ Les pionniers de notre pays furent Roberval, Cartier, le marquis de La Roche, Chauvin, etc.” Il faudrait dire découvreurs ou entrepreneurs de traite, afin de ne pas tromper ceux qui prennent avec raison le mot pionnier comme synonyme de colon.

Entrepreneurs de traite étaient Cartier, Roberval, Chauvin et d'autres, même Champlain, bien qu'il désirât toujours fonder une colonie stable mais il en fut empêché par la compagnie dont il était l'employé.

“ La foi chrétienne a été implantée sur les bords du Saint-Laurent par Cartier, Roberval, Champlain.” Oui, Champlain, mais pas Cartier ni Roberval ! Ne répétez donc plus cette fausseté, ce mensonge qui tend à nous infliger un dés-honneur.

Le résultat de ces maladresses d'expression, si fréquentes dans la presse de la province de Québec, est de porter les Européens, les Américains, les Anglais qui nous entourent à croire que nos origines sont impures.

Etant donné le fait incontestable que le baron de Léry, Cartier, Roberval, le marquis de La Roche projetèrent, à tour de rôle, de fixer ici des hommes tirés des prisons du royaume, il est tout naturel que, en lisant dans nos journaux des déclarations de parenté comme celle-ci, les étrangers en

déduisent une conclusion brutalement logique et terriblement à notre désavantage.

Nous avons eu plusieurs fois occasion de déplorer cet état de choses. Quel plaisir prenons-nous donc à dire que nos ancêtres n'étaient que de la lie du peuple ? Pourquoi cherchons-nous à noircir cette poignée d'honnêtes gens qui nous ont ouvert le Canada ?

BENJAMIN SULTE

Satan constructeur d'églises. (IV. XI, 543.)—L'esprit légendaire a toujours orné de son pinceau naïf et religieux les origines de nos paroisses et surtout la construction de nos temples.

Il y a dans ces récits des aïeux un témoignage de leur piété et de leur foi.

Comme ils attendaient de Dieu tout secours et toute bénédiction, ils admettaient facilement des choses prodigieuses ; et ils les racontaient ensuite aux enfants, aux petits-fils. Plus tard, quand l'âge avait fait blanchir les cheveux, le vieil habitant, pendant les longues soirées d'hiver, redisait les récits du passé, avec des variantes qui prenaient tout de suite l'apparence de la vérité.

C'est ainsi que la légende du diable traînant les pierres pour la fondation des églises a été répandue en plusieurs endroits.

M. Chambon, curé du Sault-au-Récollet, m'a-t-on raconté, dans la difficulté où il était de trouver des mains d'œuvre força le diable au travail sous la forme d'un cheval blanc qu'il brida avec la plus grande dextérité.

Il avait eu trop de peine à lui imposer cette tâche pour ne pas en profiter le plus longtemps possible. Aussi il recommandait chaque jour aux travailleurs de ne pas être effrayés des accès de rage, des furieuses ruades, quand les naseaux en feu et l'écume ruisselant sur tout son corps, il traînerait les plus énormes pierres comme de légers copeaux.

Mais surtout prenez bien garde de ne jamais lui ôter la bride ; telle était l'injonction du bon curé, dit la légende.

Or un malade requit un jour les services du pasteur ; il lui fallut s'absenter. O jour néfaste ! le cheval endiablé venait de faire son plus beau tour de force.

Il avait roulé la plus grosse pierre du chantier et l'avait rendue à sa place ; les maçons n'avaient plus qu'à la cimenter juste au point principal.

Oh ! les vieux se le rappellent !

Mais imaginez qu'un imbécile, pris de je ne sais quelle compassion pour ce cheval haletant, épuisé, écumant sous un soleil de feu, ne perdit pas de temps, arracha la bride...—Vision !—Disparu !—Plus de cheval blanc !—Au moins la grosse pierre était en place. Chose étonnante ! jamais depuis elle n'a pu être fixée.

On a essayé mortier d'automne, d'hiver, de printemps, ciment de toute espèce elle est restée mobile jusqu'à nos jours. Allez voir.

Ainsi parlent encore les bons vieux.

Ils ajoutent même que le curé Chambon, aussi habile artiste que bon prêtre, afin de perpétuer le souvenir de ce prodige, peignit très bien le fameux cheval blanc avec ses prodigieuses allures, et que le tableau a toujours été conservé avec le plus grand soin.

Je connaissais le récit, mais je ne me doutais pas qu'il fût répandu au loin avec le caractère du sérieux, quand un jour m'arriva un bon nombre de touristes, voyageurs de New-York.

Après avoir fait plusieurs fois le tour de l'église, et avoir examiné minutieusement les murs, etc., un d'eux s'approcha de moi et dit qu'étant de passage à Montréal, pendant la chaude saison, il avait voulu profiter de l'occasion (*we made it a point*) pour venir examiner la pierre de fondation qui n'avait jamais pu être affermie (textuel) ; et, comme je

répondais, en souriant, qu'elle n'existait pas, il me supplia de montrer au moins le tableau du fameux cheval blanc aussi conservé en la sacristie.

J'eus réellement de la peine à convaincre ces personnes qu'il n'y avait là qu'une légende basée sur aucun fait plausible, et j'avoue que je demeurai fort surpris de voir nos légendes rendues si loin, si accréditées, me promettant de raconter le fait un de ces jours.

L'ABBÉ CHS-P. BEAUBIEN

Le bureau de poste de Québec. (V, IV, 607.)— L'historique du bureau de poste de Québec publié dans le *Bulletin* de mai dernier contient quelques inexactitudes que je me permets de signaler et que l'on aurait pu facilement éviter en consultant l'*Histoire du palais épiscopal de Québec* (1).

1^o Mademoiselle de Lanaudière n'était pas propriétaire de la maison où se tenait la poste. Cette maison appartenait au docteur James Harkness, ministre de l'église protestante de Saint-André.

2^o Le *pâté* se composait de deux maisons dont tous les propriétaires et tous les locataires sont nommés dans l'ouvrage ci-dessus cité ; la petite *rue du Parloir* était tout simplement l'allée devant l'évêché actuel. Il est inexact de dire que Montcalm passait ses soirées là en compagnie de mademoiselle de Lanaudière. Il aurait fallu dire qu'il fréquentait les salons de *madame* de Lanaudière, née Louise-Genève Deschamps de Boishébert. Il écrivait, en 1757, au chevalier de Lévis : " Nous avons deux bonnes maisons : l'hôtel Péan et Mme de Lanaudière....." L'année suivante : " Je suis attaché sans réserve à toute la rue, et Marin a dû s'en apercevoir."

(1) Pages 112, 114, 121, 122, 127, 128, 129.

Monsieur et Mme de Lanaudière occupaient dans la rue du Parloir la maison la plus rapprochée de la Côte de la Montagne ; l'autre maison, voisine du séminaire, était la propriété de M. de la Margue de Marin, marié à Charlotte Fleury de la Gorgendière ; et la sœur de cette dernière, Mme veuve Thomas-Jacques Taschereau, la bis-aïeule du cardinal, demeurait chez M. de Marin. Madame Péan avait son hôtel rue du Parloir près des Ursulines. Il ne faut pas confondre ces deux rues qui portaient le même nom.

3° Dans l'article que je suis à étudier, il semble que mademoiselle de Lanaudière propriétaire d'une maison en 1841 est la même demoiselle dont Montcalm aimait tant la société en 1757. Il faut croire alors qu'elle aurait vécu bien longtemps ! Le mieux aurait été de n'en point parler du tout, ni pour 1757 ni pour 1841, car elle n'avait rien à faire dans cette galère.

Pour aider à cette histoire du Bureau de poste, que je ne prétends pas rendre complète, j'ajouterai les détails suivants. Avant 1792, la poste fut tenue pendant quelque temps dans la maison en face du *Chien d'Or*. Car le 23 février de cette année, je trouve que Gabriel Taschereau, le grand-père du cardinal, " a fait bail à loyer et prix d'argent au sieur John Smith, aubergiste, de la partie de la maison appartenante au dit sieur bailleur, servant *cidevant d'office de la poste*, située en cette ville entre les rues Buade et des Remparts, consistant en un appartement dans le bas de l'angle de la dite maison, etc."

Je trouve ensuite la poste installée—mais je ne sais exactement durant combien d'années—dans la maison Morin qui se trouverait aujourd'hui au sommet de la Côte de la Montagne et sur la rue Port-Dauphin, en face de l'entrée du nouveau parc Frontenac (1).

(1) *Histoire du palais épiscopal* Cette maison est indiquée sur un très beau plan de Québec fait par l'arpenteur Duberger et qui orne le vestibule du palais épiscopal.

Le 29 mars 1821, madame J.-B. Morin loue à Alfred Hawkins " une maison, hangar et cour près des jardins du séminaire, ci-devant occupée par les offices de la poste." (1)

Je trouve dans mes notes que de 1822 à 1826, la poste était dans le Freemason's Hall. De 1834 à 1841, ce bureau se trouvait, comme on l'a vu, dans la maison de la rue du Parloir la plus rapprochée du séminaire.

Notre bureau de poste actuel, dont la façade ne manque pas de caractère, demanderait à grands cris—s'il pouvait crier— la démolition de l'abominable pâté de maisons qui se trouve entre la rue Buade et la rue Port-Dauphin. Cette dernière a tout juste la largeur d'une allée ou d'un corridor, et c'est là l'une des principales entrées dans la ville de Québec ! Quand donc va-t-on se décider à raser ces masures dont on demandait déjà la ruine en 1834 et qui font encore l'étonnement des étrangers et la honte des citoyens ? Leur disparition dégagerait le bureau de poste, le palais épiscopal et le Château Frontenac, et élargirait la rue Du Fort dont on n'a attaqué que l'une des extrémités, l'autre bout étant imprenable, je suppose. L'effet n'en est pas moins désastreux. Quelle belle place l'on aurait pour une fontaine surmontée d'une statue, entre l'évêché, le bureau de poste et le joli parc Frontenac ! Ne perdons pas espérance et crions : *delenda est Carthago.*

H. T.

La "Sainte-Anne" de Lebrun. (IV.XII, 552).— A onze ans, Charles Lebrun étonnait ses maîtres par la précision de ses dessins, et, à quinze ans, ses ouvrages faisaient la surprise des princes de l'époque. Protégé tour à tour par Fouquet et Colbert, il arriva à Louis XIV. Ce prince le fit loger à Fontainebleau et chaque jour il allait passer une heure avec lui. Le monarque ravi de ses travaux le nomma, en 1662, directeur de tous les travaux qui tiennent aux arts

(1) Greffe d'Archibald Campbell.

du dessin, et lui accorda une pension de douze milles livres. A dater de ce jour, peintre et orfèvre, sculpteur et marbrier, dessinateur et ébéniste comme graveur, tout obéit à Lebrun. Son génie ne fut pas au-dessous de sa rude tâche. Lebrun peignit jusqu'à sa mort, arrivée le 12 février 1690. Il reproduisait volontiers sur ses toiles les œuvres de Raphaël, de Rubens, de Murillo et d'Annibal Carrache. La *Sainte-Famille* est une imitation de la *Vierge au silence* de ce dernier peintre, avec l'addition toutefois d'un certain nombre de personnages, de sainte Anne entre autres, sur laquelle il a voulu attirer l'attention.

Pour la composition de son tableau de *Sainte-Anne*, présenté à l'église de Saint-Anne de Beaupré par le marquis de Tracy, en 1666, il s'est inspiré de Rubens, pour la partie inférieure, et de Murillo, pour la partie supérieure. C'est ce qui explique la grande ressemblance entre cette toile et celle du maître flamand. Nous avons aussi en main une photographie d'un autre tableau peint pour l'Hôtel-Dieu de Baugé, France, où sainte Anne est représentée dans la même attitude de noblesse et de grandeur.

R. P. GIRARD

Le juge Bédard. (V, VII, 638.)—Le juge Bédard fut, pour des raisons de santé, forcé de se soustraire à ses fonctions de juge à partir du mois de mars 1827 jusqu'au mois de janvier 1828. Les juges Uniacke et Fletcher le remplacèrent. Il courut à Saratoga, où, n'éprouvant pas de mieux, il ne fit pas un long séjour. Il passa l'été de 1827 à Kamou-raskà, restant ainsi pendant dix mois absent, bien que son congé ne fût que de trois semaines. Son traitement lui fut payé régulièrement.

En janvier 1829, le juge Bédard, voyant que sa maladie s'aggravait, résolut de demander une pension de retraite, et la chambre la lui accorda après avoir fait une enquête sur

l'état de santé du pétitionnaire. Ses deux fils, Elzéar, alors avocat à Québec, et Isidore, étudiant en droit, furent appelés à rendre témoignage.

“ La santé de mon père, dit le premier, a été généralement mauvaise, pendant les deux dernières années ; elle est devenue pire, par l'assiduité et le travail inhérents à sa charge ; il paraissait très affligé des difficultés qui ont eu lieu lorsqu'il lui fallut obtenir un congé d'absence, et lors de la révocation et du renouvellement de sa commission.”

“ La santé de mon père, dit Isidore, a été généralement mauvaise. Les médecins ont dit qu'il souffrait de dyspepsie. Il a eu une enflure aux jambes, depuis plus de dix ans. Cette enflure se renouvelait le printemps et l'été, depuis qu'il avait été emprisonné à Québec, en 1810 et 1811.

En 1829, le juge Bédard avait atteint ses soixante sept ans. C'était un vieillard, usé par le travail et les chagrins de toute nature. La fin ne pouvait être éloignée. Nous alors laisser à la *Minerve* le soin de nous raconter ses derniers moments.

“ Le dernier jour du petit terme d'avril dernier (1829), il endura du froid en se rendant à la cour : il ne crut pas ce froid dangereux ; cependant le mal fit de grand progrès en peu de jours, et sembla ensuite s'apaiser. Il sortit tous les jours de la semaine qui précéda le dimanche du 26 avril dernier. Le samedi, 25, il sortit en voiture dans l'après-midi.

“ Le dimanche matin, 26 avril, il se sentit très mal, mais il ne voulut pas se mettre au lit. Il passa la journée assis sur son sofa, se promenant de temps en temps dans sa chambre, chose qu'il faisait lorsqu'il était en santé. Il prit son dîner à l'heure ordinaire.

“ A cinq heures et trois quart il fit un tour dans la chambre sans vouloir permettre à personne de le supporter ; il regarda à la fenêtre et vint s'asseoir sur le sofa.

“ A six heures il voulut se lever pour marcher encore ;

on le pria de rester assis, il y consentit : il reposa sa tête sur le bras du sofa, ferma les yeux, et ne les ouvrit plus.”

Pierre Bédard fut inhumé dans l'église paroissiale de Trois-Rivières, où il repose encore aujourd'hui.

N.-E. Dionne

La famille Kimber. (V, V, 615.)—Le Jekimbert de 1753 mentionné par Tanguay (IV, 601) se nommait Kimber et venait d'Allemagne. Il était jardinier. Thomas et Joseph ses fils étaient dans la milice de la ville de Québec l'hiver de 1775-76. Thomas fut ordonné prêtre en 1781 ; il était curé d'Yamachiche en 1797, puis aux Trois-Rivières deux ans après. René, son frère, était marchand aux Trois-Rivières, de 1799 à 1828 ; il y fut inspecteur du feu, président des syndics de la Commune, marguillier, juge de paix.

Joseph-René, fils de ce dernier, né à Québec en 1786, était médecin aux Trois-Rivières en 1807. En 1832 on le voit candidat de la ville des Trois-Rivières à la députation parlementaire. Durant les troubles de 1837, il se sépara de M. Papineau et contribua plus que tout autre homme à empêcher le soulèvement du district des Trois-Rivières. Son frère, Olivier Kimber, était avec Nelson et l'on trouve son nom sur le papier-monnaie de la distillerie de Saint Denis qui circulait parmi les patriotes.

Le fils du docteur René fut huissier de la Verge Noire, charge qui a passé à son fils actuellement en fonction.

BENJAMIN SULTE

Les protonotaires apostoliques canadiens. (V, IV, 601.)—À ajouter à la liste déjà publiée par les *Recherches Historiques* : Mgr Ed.-Ig. Heenan, Hamilton, Ontario ; Mgr Pierre Heney, Manchester, E. U. ; Mgr D.-S. Ramsay, Magog.

P. G. R.

Joseph Papineau en 1775. (V. VI, 618.)—“ Un officier canadien, M. Joseph Lamothe, avait apporté en Canada des dépêches de lord Howe (Sir William Howe, commandant anglais à New-York, 1775) au général Carleton ; elles étaient a lressées au séminaire de Montréal. M. Papineau, alors jeune homme, se joignit à M. Lamothe pour les porter à Québec. Munis du ces lettres, qu'ils avaient cachées dans des bâtons creux, ils se mirent en chemin par la rive droite du fleuve, évitant les troupes révolutionnaires et les canadiens qui avaient embrassé leur parti, et marchant de presbytère en presbytère. Ils parvinrent heureusement à Québec, et après avoir délivré leurs dépêches, ils entrèrent dans la compagnie du capitaine Marcoux, en qualité de volontaires, et servirent jusqu'à la levée du siège.—“ (Garneau, III, 81.) Sanguinet, dans son journal de l'invasion de 1775, note, au commencement de février 1776, que “ les sieurs Lamotte et Papineau partirent de Montréal pour Québec, où ils arrivèrent heureusement. Le même annaliste ajoute plus loin : ” Dans le mois de mars 1776, les sieurs Lamothe et Papineau partirent de Montréal et se rendirent heureusement dans la ville de Québec, et informèrent le général Guy Carleton de tout ce qui se passait dans cette partie et de la triste situation des Bastonnais.” M. L. O. David, dans ses *Biographies et Portraits*, page 5, rapporte le fait comme suit : ” On était en hiver... M. Lamothe, grand-père de notre estimé concitoyen, M. Lamothe, et M. Joseph Papineau, alors âgé de vingt-cinq ans... Le 11 mars, trois semaines après leur départ, ils étaient en face de Québec, sur les hauteurs de Lévis. Mais leurs épreuves n'étaient pas finies... Il fallait traverser le fleuve et les lignes ennemies. Ils eurent recours à un curieux stratagème pour échapper plus facilement à l'observation : ils s'entourèrent la tête avec des mouchoirs blancs et mirent leurs chemises par dessus leurs vêtements. Arrangés de cette façon, ils s'élançèrent sur le fleuve, au milieu des bancs de

neige et de glace accumulés, marchant presque toujours sur les mains et les pieds, profitant de tous les accidents que la glace refoulée leur offrait, et arrivèrent sains et saufs à la citadelle, avec les dépêches. Cet acte de courage fit sensation. “ Le 8 juin 1776. Les Américains, retraits de Québec, sont battus aux Trois-Rivières. De Lorimier, dans son *Mémoire*, dit : “ Nous recûmes les nouvelles par le capitaine Lamothe et M. Papineau, qui avaient laissé l’armée en outre des Trois-Rivières, après avoir battu les Américains. Assurés de la vérité, nous décidâmes à marcher pour Lachine pour attaquer l’ennemi... Lamothe et Papineau auraient donc quitté Québec avec l’armée anglaise qui suivait la trace de l’armée américaine en retraite, et, après la bataille du 8 juin, se seraient détachés pour se rendre aux environs de Montréal. En 1777, de Lorimier note que le capitaine Lamothe était sous ses ordres vers le lac Champlain. Les familles Papineau et Lamothe datent de plus de deux siècles dans le pays.” (Sulte)

Lorsque, dans l’été de 1838, Joseph Papineau, âgé de 88 ans, vint à Saratoga—pénible voyage—faire ses adieux à son fils partant pour l’exil, j’eus de longues conversations avec ce vénérable ancêtre, sur cette expédition de 1775 comme sur toute cette longue lutte parlementaire pour la revendication de nos droits politiques, si méconnus de 1763 à nos jours. Et il versait des larmes en disant : “ C’en est fini des Canadiens ; ils seront encore plus maltraités, que par le passé.” Hélas, il ne vécut pas pour voir le triomphe du gouvernement responsable ; il mourut en 1841 ; on peut dire de chagrin.

LOUIS J.-A. PAPINEAU

QUESTIONS

642.—Il y a une quarantaine d'années un certain millionnaire était venu à Québec et avait cru devoir par passe-temps probablement faire inviter tous les enfants des familles de la haute-ville à une fête sans pareille et sans précédent encore à cette époque. Ces enfants furent conduits dans une grande salle d'une institution publique probablement, où on les mit sur les lits et sur les tables tant ils étaient en grand nombre, leur distribuant force bonbons et gâteaux et emplissant leurs poches. Avant leur départ, chacun des enfants reçut un habillement complet des mains du millionnaire et de ses amis y compris une petite casquette écossaise (Scotch cap) si peu portée à cette époque.

Ce millionnaire était-il l'un des Rothchilds ? A quelle époque cette fête eut-elle lieu et dans quel établissement de la haute ville de Québec ?

UN ANCIEN.

643.—Pouvez-vous me donner la liste complète de ceux qu'on appelle communément les " pères de la Confédération " ?

X. Y. Z.

644.— M. le marquis de Gallifet, actuellement ministre de la guerre en France, n'est-il pas le descendant de Louis-François de Galifet, seigneur de Caffin, qui commandait aux Trois-Rivières en 1690 et 1691 ? M. de Galifet, si je ne me trompe, retourna en France vers 1700.

T. R.

645.—En quelle année et sous quel titre l'abbé Pigeon a-t-il publié son édition canadienne des drames de Berquin à l'usage des enfants ?

BIBLIO.

646.—On dit que la veuve du marquis de Puisaye, général en chef de l'armée royaliste de Bretagne pendant la révolution française, tint pendant quelque temps un petit magasin à Québec. Peut-on me donner quelques renseignements sur le séjour de cette grande dame dans la vieille capitale ?

X. X. X.

647.—Dans son voyage au Canada (1749) Kalm dit :
“ Les Jésuites qui vivent ici sont tous venus de France ; plusieurs y retournent après un séjour de quelques années. Quelques uns (dont cinq ou six vivent encore) qui sont nés au Canada, s'en allèrent en France et furent reçus là dans l'ordre ; mais aucun d'eux n'est revenu en Canada. Je ne sais quelle raison politique les en a empêchés.”

Qu'y a-t-il de vrai là dedans ?

Pouvez-vous me donner les noms des Canadiens qui sont entrés dans la compagnie de Jésus, jusqu'à la mort du P. Cazot ?

VER

648.—En 1684, Mgr de Laval chargea un Récoplet de prêcher le carême à la cathédrale de Québec. Le prédicateur hasarda des propositions répréhensibles, qui étaient une censure des principes et de la conduite du clergé. Les grands vicaires lui en firent des reproches, mais ne purent l'engager à se rétracter. Son supérieur, à qui on en fit des plaintes, ne fut pas plus heureux ; mais pour réparer le scandale, il monta lui-même en chaire le dimanche suivant, et expliqua ces propositions d'une manière satisfaisante. Il ne voulut pas que ce religieux prêchât, et il acheva de remplir la station. Il le renvoya même en France, mais ce ne fut pas sans peine. Le gouverneur et l'intendant voulaient le retenir ; il leur dit résolument : “ Il restera puisque vous le voulez, mais il restera seul, nous nous en irons tous.” On le laissa partir. Mentionne-t-on quelque part le nom de ce religieux qui donna tant de trouble à son supérieur ?

LEX.

649.—Quelle est l'origine du nom de l'Anse des Mères, près de Québec ? Cet endroit portait déjà ce nom du temps des Français puisque, dans une lettre en date du 5 septembre 1859, je le trouve nommé ainsi.

MARIN





EGLISE DE SAINT-LAURENT, I. O.

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 5

SEPTEMBRE 1899

No. 9

SAINT-LAURENT DE L'ILE D'ORLEANS

La paroisse de Saint-Laurent fut d'abord érigée sous le vocable de Saint-Paul, mais en 1698, sur la demande du seigneur de l'île, on lui substitua celui de Saint-Laurent.

La première église a été construite vers 1675, et n'a servi au culte qu'une vingtaine d'années. Elle était placée, paraît-il, à l'endroit appelé l'Arbre sec.

On ne connaît point la date précise de la construction de la deuxième église, démolie il y a plus de trente ans. Tout ce que l'on sait, c'est qu'elle existait en 1697. Elle fut allongée de 21 pieds en 1702, sous le règne du R. P. Poncelet, alors curé de Saint-Laurent. Sa longueur était de 75 pieds, et sa largeur de 21 pieds.

La troisième église, ou l'église actuelle, a été construite en 1860. Elle fut bénite et inaugurée dans l'automne de 1861. Sa longueur est de 113 pieds, et sa largeur de 38 pieds.

Missionnaires et cures de Saint-Laurent : J. Basset, 1679-1680 ; F. Lamy, 1680-1683 ; P. de Francheville, 1683-1689 ; J.-H. Tremblay, 1689-1692 ; G.-T. Erbory, 1692-1693 ; A. Dauric, 1693-1696 ; B. Flécourt, 1696-1700 ; F. Poncelet, 1700-1712 ; Y. LeRiche, 1712-1729 ; P.-J. Chardon, 1729-1731 ; F. Martel, 1731-1764 ; J.-N. Martel, 1764-1767 ; L.-M. de Kerberis, 1767-1769 ; J.-B. de la Brosse, 1769-1770 ; C. de Lotbinière, 1770-1772 ; Mgr L.-P.-M. d'Esgly, 1772-1774 ; P.-J. Compain, 1774-1775 ; A. Pinet, 1775-1777 ; C.-J. Duchesnaux, 1777-1778 ; P. Huot, 1778-1781 ; J.-B.-G. Durouvray, 1781-1783 ; A. Hamel, 1787-1786 ; C. Duchouquet, 1786-1787 ; J.-B. Gatien, 1787-1788 ; A. Pinet, 1788 ; J.-L. Ducondu, 1788-1791 ; E. Burke, 1791-1794 ; J. Boissonneau, 1794-1798 ; P.-B. de Borniol, 1798-1818 ; J.-M. Fortin, 1818-1822 ; F.-G. LeCourtois, 1822-1827 ; L. Gingras, 1827-1829 ; C. Ganvreau, 1829-1833 ; J.-N. Naud, 1833-1859 ; E. Bonneau, 1859-1865 ; M. Forgues, 1865-1882 ; W. Blais, curé actuel.

L'ABBÉ DAVID GOSSELIN

L'HERMITE DES TROIS-PISTOLES

Sur les bords de la rivière des Trois Pistoles qui se jette dans le fleuve Saint Laurent à une quarantaine de lieues au-dessous de Québec, s'était établi, vers l'année 1715, un inconnu qui menait la vie d'un ermite et qui se laissait désigner sous le nom de Père Dupont. Il s'était construit lui-même une espèce d'ermitage dans la forêt, à une lieue de toute habitation, et y vivait, paraît-il, dans la pratique de l'oraison et des austérités monastiques.

Son vêtement grossier et même pauvre avait la forme de celui d'un anachorète, dont sa figure austère et recueillie, la modestie de son maintien et la gravité de ses discours rappelaient le souvenir. Son langage correct et le ton de sa conversation révélaient un homme instruit et formé aux études classiques. Les heures qu'il ne consacrait pas à ses pratiques de dévotions et à ses lectures, il les employait au travail des mains, à l'entretien de sa cellule, ou de ses vêtements, à la coupe du bois dont il avait besoin pour se chauffer, et qu'il traînait lui-même autour de son ermitage. Les visiteurs que le hasard ou la curiosité conduisait dans sa retraite le trouvaient souvent plongé dans la lecture ou les rêveries, soit dans sa chaumière, soit au penchant du ravin au fond duquel coule la rivière.

A la tombée de la nuit, ou dans la chaleur du midi, quand le travail est trop pénible, on entendait un chant religieux et monotone comme une psalmodie, s'élever de sa cellule ou des profondeurs du bois voisin.

A certains jours, on voyait cet étrange personnage, un bâton à la main, sortir de la forêt, descendre à travers les champs cultivés, et venir frapper à la porte des habitations prochaines, où il était accueilli avec un mélange de respect et de curiosité. On lui fournissait volontiers le pain et les

légumes qui composaient toute sa nourriture ; l'eau de la rivière était son seul breuvage.

Quand il rencontrait quelque passant, il se prosternait devant lui jusqu'à terre, lui baisait les pieds avec humilité, en prononçant quelques sentences des Ecritures, ou quelques mots d'exhortation sur les vérités éternelles. Aux interrogations qu'on lui faisait sur son pays, son origine, ses antécédents, les emplois qu'il avait occupés dans le monde, il répondait par des paroles évasives. Son air et ses manières ecclésiastiques le faisaient prendre pour un prêtre déguisé, quoiqu'il s'en défendit avec de grandes protestations. Les uns, admirant sa vie pénitente, le prenaient pour un saint, quoiqu'il ne fréquentât jamais l'église, ni les sacrements ; les autres le regardaient comme un aventurier ou un de ces faux mystiques dont les lectures ascétiques mal dirigées avaient troublé le cerveau.

Un jour, on vit monter une épaisse fumée à la cime des arbres qui bordaient la rivière et bientôt on apprit que l'ermitage du solitaire avait été la proie des flammes. Quelques-uns soupçonnèrent que cet incendie n'était pas l'effet du hasard, mais d'une volonté préconçue. Quoiqu'il en soit, cet accident mit fin à la vie érémitique du Père Dupont, qui disparut de la paroisse des Trois-Pistoles pour n'y plus revenir.

Quelques vagues traditions relatives à ce singulier personnage, se sont conservées jusqu'à ce jour dans les campagnes environnantes.

On apprit, quelque temps après son départ, qu'il était retourné à Québec, où il avait séjourné avant de venir se fixer aux Trois-Pistoles.

Il était arrivé d'Europe au printemps de 1714, et s'était fait remarquer tout d'abord par la singularité de ses allures. Il passait pour avoir du bien, vivant dans le meilleur hôtel de la ville ; il étudiait les mœurs, les coutumes, et les

ressources du pays où il avait l'intention, disait-il, de fonder un monastère. Son éducation, sa vie régulière, ses tendances religieuses et ses idées de bienfaisance lui avaient acquis une certaine popularité. Plusieurs citoyens même étaient venus solliciter la Supérieure de l'Hôtel-Dieu de faire connaissance avec lui, dans l'espérance que cette attention pourrait lui suggérer la pensée de faire quelques dons aux pauvres de l'Hôpital ; mais la Supérieure avait toujours décliné ces avances. On avait tenté, mais inutilement, d'obtenir quelques renseignements sur la condition de ce étranger.

C'était à la suite de ce premier séjour à Québec, qui avait mis en éveil la curiosité publique, que le Père Dupont était allé se faire ermite dans les bois.

A son retour à Québec, après l'incendie de son ermitage, les esprits étaient préparés à lui faire accueil ; car la réputation des austérités auxquelles il s'était livré, s'y était répandue et avait redoublé l'intérêt qui s'était attaché à ce mystérieux personnage. Il fut introduit avec empressement et fêté dans plusieurs familles ; mais ni les politesses, ni les amitiés qu'il reçut, ne purent le décider à lever le voile de réserve dont il s'enveloppait.

Ce ne fut que deux ans après son arrivée qu'on parvint à connaître son histoire. C'était un moine bénédictin, prêtre, qui se nommait Dom Georges-François Poulet et qui s'était enfui de son couvent. Son supérieur, ayant appris qu'il s'était réfugié au Canada, avait écrit au gouverneur, le marquis de Vaudreuil, pour lui recommander ce religieux, dont les égarements, disait-il, provenaient plutôt d'un travers de jugement que de la perversité de cœur. Dans un voyage que ce moine avait fait en Hollande, il s'était lié d'amitié avec le célèbre Père Quesnel, qui vivait alors en exil à Amsterdam. Dom Georges, avait embrassé avec ardeur les doctrines jansénistes de cet oratorien, et s'en était fait l'aveugle partisan.

De retour en France il avait entendu dire qu'on voulait le renfermer dans son couvent, et il s'était enfui.

C'est alors que, déguisé en séculier, il était traversé au Canada. Dès que ces détails furent connus à Québec, les autorités civiles et religieuses ne voulurent plus permettre à Dom Georges de paraître en habit laïque. L'intendant Bégon lui fit faire, tant bien que mal, un costume de bénédictin dont on ne connaissait guère la forme au Canada, et l'obligea de le porter, en attendant qu'on le renvoyât en France à l'automne suivant. Mais au moment du départ de la flotte en 1717, il parvint à se dérober aux recherches, de sorte qu'il fallut attendre à une autre année.

Dans l'intervalle, il tomba malade de la fièvre pourprée, et dut être transporté à l'Hôtel-Dieu, où il reçut des soins dont il fut lui-même touché. Comme sa maladie devint sérieuse, plusieurs membres du clergé séculier et régulier de Québec vinrent lui rendre visite et l'exhorter d'abandonner ses erreurs, mais ils trouvèrent chez lui une obstination invincible. L'évêque de Québec fut obligé de le faire avertir que, s'il persistait dans ces sentiments, on lui refuserait les derniers sacrements à l'article de la mort. Heureusement que Dom Georges se rétablit, et qu'on n'eut pas à déplorer ce scandale.

Irrité des humiliations et des contradictions qu'il s'était attirées lui-même, il écrivit au gouverneur un long réquisitoire, dans lequel il se répandait en invectives contre l'évêque de Québec, et surtout contre les Jésuites qui étaient regardés comme les auteurs de la condamnation du jansénisme. Ils écrivit même à l'évêque une lettre pleine de reproches et de menaces, dans laquelle il opposait la sainteté de sa propre vie aux prétendues injustices du prélat et terminait en l'appelant au jugement de Dieu.

Avant de s'embarquer, il alla remercier la Supérieure de l'Hôtel-Dieu des bons traitements qu'il avait reçus dans la

communauté pendant sa maladie et fit demander au parloir une novice au voile blanc qu'il avait connue dans le monde.

Il lui fit présent d'un livre de piété en souvenir, disait-il, des bontés qu'avait eues pour lui sa famille. La Supérieure de l'Hôtel-Dieu, à qui la jeune novice avait remis le livre, s'étant aperçue qu'il avait pour auteur un des écrivains de Port-Royal, le renvoya immédiatement à Dom Georges, à son grand mécontentement.

Après son retour en Hollande, il se plaignit amèrement de la manière dont les autorités civiles et religieuses de la Nouvelle France l'avait traité. Les journaux d'Amsterdam s'emparèrent de ses déclarations et firent grand bruit des prétendues persécutions dont le moine janséniste avait été l'objet.

“ Nous ne saurions trop prier le ciel, ajoute l'annaliste de l'Hôtel-Dieu, qu'il veuille continuer de préserver le Canada du venin de l'hérésie, afin que cette église se conserve dans la pureté de la foi, et que notre attachement et notre respect pour le Vicaire de Jésus-Christ, nous attirent, en ce monde et en l'autre, les bénédictions qui sont promises aux âmes véritablement fidèles.”

L'ABBÉ H. R. CASGRAIN

Ordinance de Mgr de Sait-Vallier, deuxième évêque de Québec au sujet de Dom Georges François Poulet.

“ Nous JEAN, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège Apostolique, Évêque de Québec.

Aux prêtres Séculiers et Réguliers qui se trouvent dans l'étendue des missions du sud de notre Diocèse, surtout à Monsieur Auclair, curé de Kamouraska, et au Père Michel, Missionnaire de Rimouski, salut et Bénédiction en notre Seigneur.

“ Comme rien ne nous paraît plus déplorable que de voir l'empressement que font paraître quelques-uns de nos d'o-

césains de favoriser des personnes qui cherchent à se perdre pour l'éternité par leur entêtement, et l'éloignement qu'ils ont de vouloir prendre les seuls moyens qui les peuvent mettre dans le bon chemin, nous avons été véritablement touché, Nos Très Chers Frères, en remarquant dans les Sieurs Côté et Jean Gagnon de La Bouteillerie la résolution prise et exécutée d'emmener là-bas Dom George François Poulet bénédictin sorti furtivement de son couvent à l'insu de ses supérieurs, et sans, obédience, dans un habit laïque, malgré tous les avis que nous leur avons pu faire donner par des personnes même considérables. C'est pourquoi voulant faire connaître à ces personnes et autres de notre diocèse, où demeure George François Poulet, religieux, l'obligation qu'ils ont de nous obéir sous peine de péché mortel en tel cas, Nous leur déclarons que celui ou ceux qui ont pris et emmené de Québec le dit religieux ont commis une grande faute, dont ils mériteraient que nous nous réservassions l'absolution ; cependant pour agir avec douceur, nous leur faisons seulement à savoir à eux et à tous autres semblables que s'ils viennent à le protéger, retirer chez eux dans leur domaine, et à l'aider à pouvoir demeurer éloigné de nous, pour nous ôter le moyen de le renvoyer en France à ses supérieurs, ils encourront après trois jours de séjour et d'aide, s'ils ne le font partir incessamment et sortir de leur dépendance après les dits trois jours passés, l'excommunication majeure par le seul fait, dont nous nous réservons l'absolution à nous seul ; et pour faire voir l'horreur que nous avons des religieux qui se sont séparés de leur communauté, qui par la continuation de leur séparation doivent être regardés comme apostats et excommuniés par le droit, que les Evêques doivent poursuivre et faire rentrer dans leur devoir pour satisfaire au décret du Saint Concile de Trente au défaut de leur supérieur, Nous enjoignons à tous les curés et missionnaires qui desservent les missions de ce côté-là jusqu'à Rimouski,

non seulement de tenir la main à ce qui est porté par la dite ordonnance à l'égard des séculiers qui y contribueraient, mais encore de refuser les sacrements au dit Dom Poulet religieux, excepté en cas de mort, et même de dire la messe devant lui, ce que nous leur défendons sous peine de suspension de leurs fonctions ou interdit des lieux où la dite messe aura été célébrée, pour une espace de temps que nous réglerons.

Donné à Québec, sous notre seing, celui de notre secrétaire, et scellé du sceau de nos armes, ce quinzième jour de septembre mil sept cent dix huit.

Résumé d'une lettre de Mgr de Saint Vallier au Conseil de Marine :

14 mars 1719.

M. l'Evesque de Québec demande s'il peut exiger de M. de Vaudreuil les secours ayde et protection nécessaire pour faciliter les fonctions de son ministère, et si M. de Vaudreuil peut le luy refuser dans des cas particuliers où l'Evesque ne peut se faire obéir que par des moyens rudes et difficiles.

Le cas dont il s'agit est qu'un Religieux d'un ordre considérable, fugitif et par le seul fait déclaré apostat et excommunié par le droit, se retire dans son diocèse, M. de Vaudreuil en est averti par une personne qui luy écrit de la part du général de ce Religieux qui désire le ravoir, M. de Vaudreuil au lieu de luy donner avis du séjour de ce mauvais religieux fugitif, luy promet sa protection et l'assure qu'à moins qu'il soit forcé par un ordre de la cour de le renvoyer en France, il le laissera toujours en Canada sans l'inquiéter. Ce Religieux l'a dit à l'Evesque en l'assurant qu'il resteroit malgré luy dans son diocèse, l'événement en a esté la preuve, puisqu'il n'a pu déterminer M. de Vaudreuil à s'intéresser dans cette affaire, et il a esté obligé pour venir à bout de l'obstination de ce Religieux de faire publier une Ordonnance par laquelle il a deffendu aux prestres de dire la messe

devant luy, de le recevoir aux sacremens, menacé d'interdire les lieux où l'on la diroit, et porté des censures contre les personnes qui le soutiendroient sans respect pour l'Eglise.

Il supplie le Conseil d'envoyer ses ordres, à M. de Vaudreuil pour faire sortir ce Religieux de la Colonie.

Le Conseil croit qu'il faut ordonner à M. de Vaudreuil de faire embarquer ce religieux et de ne souffrir aucun Eclésiastique qui ne soit approuvé par l'Évesque.

En marge : Approuvé les me du Conseil.

L'HONORABLE A.-N. MORIN

La bonté et la charité de l'honorable Auguste-Norbert Morin étaient proverbiales, il donnait tout aux pauvres, tout jusqu'à son dernier sou ; de sorte que, sa pension payée, il ne lui restait rien pour s'habiller.

Un jour, sir L.-H. Lafontaine lui dit qu'il ne voulait plus le voir paraître dans les rues avec l'accoutrement bizarre qu'il portait, que c'était un *scandale*. Il lui mit vingt-cinq louis dans les mains et lui enjoignit d'aller s'habiller. M. Morin s'en allait chez un tailleur, lorsqu'il rencontra un client malheureux dont il avait perdu le procès ; le client l'attendrit tellement sur son sort et sur le résultat de ce procès que M. Morin lui mit les vingt-cinq louis entre les mains, en lui recommandant bien de ne pas en parler à M. Lafontaine. Mais M. Lafontaine, voyant toujours Morin avec la même *toilette*, se décida à lui demander des explications. M. Morin hésita un moment, mais, ne pouvant mentir, il finit par raconter l'affaire. M. Lafontaine le gourmanda, malgré l'envie de rire qu'il avait, et lui dit qu'il était décidé, cette fois, à l'emporter. Il l'emmena chez un tailleur et lui fit faire un habillement complet.

L.-O. DAVID

TESTAMENT DE M. DE LA JONQUIÈRE

Aujourdhy, treize février mil sept cent cinquante deux, sur les deux heures et demie de relevée, sur l'ordre et réquisition de haut et puissant seigneur Monseigneur Jacques-Pierre de Tañanel, marquis de Lajonquière, seigneur Durdens Magnas et autres lieux, commandeur de l'Ordre Royal et Militaire de Saint Louis, gouverneur et lieutenant-général pour le Roy en toute la Nouvelle-France, Isle Royale, terres et pays de la Louisiane : Les notaires royaux en la prévosté de Québec y résidens soussignez, seroient transportés au château Saint-Louis du dit Québec, en la chambre du costé du sud-ouëst du dit chateau ayant face sur la galerie du dit fort, où ils auroient trouvé mondit seigneur marquis de Lajonquière malade gissant dans son fauteuil proche du feu, où estant mondit seigneur auroit dit et déclaré aux d. notaires que dans la vue de la mort et craignant d'en estre prévenu, il désirerait disposer des biens et effets qu'il a dans ce pays, sans entendre au surplus rien changer aux dispositions testamentaires par luy déjà faites cy-devant en France avant son départ pour ce pays, si ce n'est la substitution cy-après expliquée. Pourquoy toutefois sein d'esprit, mémoire et entendement, ce qu'il nous en a paru à nous dits notaires par ses justes paroles et maintient, auroit présentement fait et dicté à nous dits notaires son présent testament ou codicile ainsy qu'il suy :

Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

Premièrement, comme chrestien catholique, appostolique et romain, a recommandé et recommande son âme à Dieu le Père Tout-Puissant, suppliant sa divine bonté de luy faire grâce et miséricorde par l'intercession de la Bienheureuse Vierge Marie, Mère de Notre Sauveur, et l'assistance de saint

Jacques et saint Pierre, ses patrons, et tous les saints et saintes de la Cour Céleste.

Veut et ordonne mond. seigneur testateur que ses dettes soient payées et torts par luy faits si aucuns se trouvent par messieurs les exécuteurs du présent testament cy-après nommés. Veut et ordonne que son corps mort il soit inhumé et enterré chez les RR. PP. Récolets, avec le moins de pompe qu'il sera possible.

Item déclare mon dit seigneur testateur que, quant aux biens dont il a pu tester par son précédent testament, soit en France devant Desparbès, notaire de la ville de Saint-Glade Loumagne, il y a environ trois ans, au profit de Dame Marquette Jacquette de Taffanel, sa fille unique, épouse de M. le marquis de Noé, l'intention et volonté de mond. seigneur testateur est que, sans préjudice à la jouissance viagère que doit premièrement avoir Madame la marquise de Lajonquière suivant le d. précédent testament cy-devant rapporté, que la propriété de tous les d. biens soit et appartienne au premier des enfans mâles de ma dite Dame marquise de Noé, et en cas de décès, le premier des autres enfans mâles qui suivra. Le tout pour conserver les dits biens dans la famille de mon d. seigneur testateur. Et où il n'y auroit aucuns enfans mâles du d. mariage de ma ditte Dame marquise de Noé, soit de ce mariage ou d'autres, le fond et propriété des d. biens se partageront également entre les autres enfans de ma ditte dame de Noé, auxquels dits premier enfans mâle ou autres survivant suivant la destination et explication cy-dessus. Mon d. seigneur testateur fait toutes substitutions pour la propriété des d. biens. Le tout pour le répéter sans entendre nuire ni préjudicier à l'usufruit et jouissance des d. biens en faveur de ma d. Dame marquise de Lajonquière, suivant le d. premier testament cy-devant déclaré. Et y ajoutant par le présent veut et entend mon d. seigneur testateur que si ma ditte Dame marquise de Noé et la Demoiselle sa

filles unique venoient à décéder sans enfans, les dits biens fonds et propriété d'iceux soient reversibles envers les héritiers collatéraux tant paternels que maternels de mon dit seigneur testateur qui le veut ainsi, suivant la même destination et explication ci-dessus pour les mâles.

Item déclare mon dit seigneur testateur qu'il veut que M^{re} Taffanel de Cabanac, doyen du Chapitre de Québec, et Monsieur le chevalier de Bonne, capitaine des troupes et de ses gardes, et Madame son épouse soient nourris aux dépens de mon dit seigneur testateur dans le d. château St-Louis de Québec comme à sa table, et ce jusqu'à l'automne prochain. Veut et ordonne pareilles nourriture et demeure pour le Sr Capelan et sa femme, ses maître d'hôtel et femme d'ordre, auxquels et auxquels il lègue en outre sçavoir au dit sieur Capelan, deux cents livres de rente au-delà des cent cinquante livres aussy de rente portées par le dit premier testament de mon d. seigneur testateur, et à la d. femme du d. Capelan, la somme de cent livres. Le tout de rente et pension viagère leur vie durant. Et veut en outre que les d. Capelan et sa femme soient en outre payés de leurs gages jusqu'à leur retour en France, et qu'y estant arrivés ils pourront si bon leur semble demeurer sur les terres et maison des seigneuries de mon d. seigneur testateur gratuitement leur vie durant.

Donne et lègue à Armingo, son cuisinier, la somme de cent livres une fois payée et en outre ses gages jusques à son arrivée en France, et qu'il soit jusqu'à son départ nourri aux dépens de mon d. seigneur testateur, ainsy que son palefrenier, dont les gages et nourriture courreront pendant trois mois.

Donne et lègue à chacun de ceux qui ont veillé luy dit seigneur testateur, vingt quatre livres à chacun outre leurs gages et salaires.

Veut que M. de Saint-Sauveur, son secrétaire, soit nourri et logé au d. château pendant trois mois, s'il le juge à propos.

Donne et lègue mon d. seigneur testateur à la paroisse de cette ville la somme de cent cinquante livres pour estre employée en rétribution de messes, le tout pour le repos de l'âme de mon d. seigneur testateur.

Donne et lègue aux pauvres de la d. paroisse la somme de cent livres une fois payée.

Item veut et ordonne mon dit seigneur testateur qu'il soit fait dire aux révérends Pères Récollets trois cent soixante six messes basses de requiem une chaque jour alternativement jusqu'en fin d'icelles, le tout pour le repos de l'âme de mon d. seigneur testateur.

Ordonne qu'il soit pareillement fait dire par Messieurs du séminaire de cette ville cent messes basses, et pareille quantité par Messieurs du Chapitre de Québec, et que les rétributions des d. messes soient payées par ses exécuteurs testamentaires cy-après déclarés le plus tôt que faire se pourra.

Donne et lègue à chacune des communautés de l'Hôpital-Général, près cette ville, Hôtel-Dieu et Ursulines de Québec, à chacune la somme de cent livres une fois payée.

Item donne et lègue la somme de cent cinquante livres aussy une fois payée à chacune des paroisses des seigneuries de mon d. seigneur testateur pour estre distribuées aux pauvres d'icelles. Et pour satisfaire aux sommes cy-dessus léguées et que le surplus des biens et effets de mon d. seigneur puisse être envoyé en France en argent comptant à Madame la marquise de Lajonquière, son épouse, ordonne que tous ses biens et effets qu'il a dans ce pays seront vendus en la manière accoutumée, après inventaire préalable fait d'iceux. Le tout en présence et sous la conduite du dit sieur Capelan, son maître d'hôtel.

Et pour exécuter et accomplir le présent testament et codicile et iceluy plustôt augmenter que diminuer, mon d.

seigneur testateur a choisy et nommé les personnes de mon d. Sieur de Cabanac, doyen du d. Chapitre de Québec, et mon d. Sieur le Chevalier de Bonne, qu'il prie d'en prendre la peine conjointement et de concert entre eux èz-mains desquels il s'est présentement démis et dessaisy de tous ses biens suivant la coutume.

Révoquant mon d. seigneur testateur tous précédens testamens et codiciles qu'il pourrait avoir fait avant ou depuis son premier testament cy-devant déclaré et le présent testament ou codicile auxquels seuls il s'arrête et veut qu'il soient exécutée selon leur forme et teneur comme estant son intention et ordonnance de dernière volonté. Ce fut ainsy fait, dicté et nommé de mot à mot par mon d. seigneur testateur à nous dits notaires soussignez et à luy lû et relu par l'un des d. notaires, l'autre présent, qu'il a dit bien entendre et estre son intention et dernière volonté, en la d. chambre sus-déclaré, environ les quatre heures et demie de relevée.

Et a mon d. seigneur testateur signée avec nous dits notaires,

LAJONQUIÈRE,

LANOULLIER,

DULAURENT.

Et le vingt-cinq du dit mois de février du dit an mil sept cent cinquante-deux, environ deux heures de relevée, nous, notaires royaux en la prévosté de Québec susdits et soussignez, ayant estés rappelés par mon dit seigneur marquis de Lajonquière, nommé en son testament ou codicile cy-dessus et des autres parts dans sa chambre au d. château St-Louis de Québec, et estant mon dit seigneur toujours sain d'esprit, mémoire et entendement, ainsy qu'il est aparû à nous dits notaires, où estant mon dit seigneur nous a dit qu'ayant réfléchi que M. le chevalier Debonne par luy nommé par son dit testament ou codicile cy-dessus et des autres parts pour exécuteur testamentaire conjointement avec mon dit sieur de Cabanac, doyen du Chapitre de Québec, aussy y nommé,

pourrait estre obligé de faire voyage soit en France, soit à Montréal ou partout ailleurs que le service du Roy auquel il est attaché pourrait exiger, il le décharge de la dite charge et veut que mon dit sieur de Cabanac soit et demeure pour son seul et unique exécuteur testamentaire. Et au cas que le dit sieur de Cabanac vint à mourir, il veut en ce cas et non autrement que mon dit sieur chevalier de Bonne soit à sa place pour son exécuteur testamentaire.

Et veut en outre mon d. seigneur que ces dispositions, dons ou gratifications par luy faites par écrits, de luy signé aux personnes y nommés soient entièrement exécutés.

Ce fut ainsy fait, dicté et nommé par mon dit seigneur marquis de Lajonquière aux notaires soussignez et à luy leu et relu par l'un des d. notaires, l'autre présent, qu'il a dit bien entendre et vouloir que ce que dessus soit exécuté en la d. chambre susdite les jour et an que dessus. Et a mon dit seigneur marquis de la Jonquière signé avec nous dits notaires.

LAJONQUIÈRE,
LANOUILIER,
DULAURENT.

CINQ FRÈRES PRÊTRES

La chose est assez rare pour être mentionnée, n'est-ce pas ?

Ces cinq frères sont :

Mgr Henri Têtu, prélat domestique de Sa Sainteté, procureur de l'archevêché de Québec ;

M. Frs.-Amable-Ludger Têtu, professeur au collège Sainte-Anne de la Pocatière, noyé le 20 juillet 1876 ;

M. Alphonse Têtu, chapelain de l'Académie des Frères, à Québec ;

M. François Têtu, professeur de sciences au collège de Sainte-Anne de La Pocatière ;

M. Georges Têtu, directeur du juvénat des PP. du Saint-Sacrement à Trévoux, près de Lyon, en France.

R.

REPOUSES

La femme de Chouard. (IV, I, 405.)—En 1668, on releva le papier-terrier des Trois-Rivières. C'est Gilles Rageot, notaire et greffier de Québec, qui en fit l'examen. Parmi les pièces qu'il a laissées comme résultat de son étude en cette occasion, il en est une datée du 2 juillet par laquelle "Marguerite Hayer, femme de Médar Chouard," déclare qu'elle se présente au nom de ses enfants, attendu que son mari est "absent depuis six ans pour être allé à la Nouvelle-Angleterre."

Il est évident que Chouard était parti en 1662 et que sa famille ne savait ce qu'il était devenu. Voyez ce que j'en ai dit dans le *Bulletin*, 1898, pp. 92, 366.

Au moment où la déclaration ci-dessus était signée aux Trois-Rivières, Chouard signait l'acte de création de la compagnie anglaise appelée Baie d'Hudson, et prenait le commandement de la fameuse baie pour le compte des Anglais.

BENJAMIN SULTE

Le nom "Batiscan." (V, V, 614.)—Champlain, en 1603, mentionne la rivière de *Batiscan*. La carte de 1609 la désigne également. En 1611, Champlain dit qu'il rencontra à Québec un capitaine sauvage appelé Batiscan. Parmi les noms sauvages cités par Lescarbot, on trouve Batiscan. Sur la carte de 1612 figure la *contrée de Batisquan*. L'un des chefs sauvages des Trois-Rivières, en 1627, se nommait *Batisquan*. L'édition des œuvres de Champlain, en 1632, dit : "La rivière Batisquan, fort agréable et poissonneuse, est proche de celle de Champlain." En 1637, il y avait dans les environs des Trois-Rivières, un chef sauvage appelé TEHMOUIRINEAU, surnommé Batiscan (*Relation*, 1637, p. 83.) La *Relation* de 1634, p. 7, parle de TEHMOUIRIBOU, chef des mêmes endroits. Le 28 janvier 1636, on baptisa aux

Trois-Rivières une petite fille âgée de deux ans, "enfant d'un sauvage capitaine de Québec nommé TCHIMAWIRINI. Le lendemain, on baptise un autre de ses enfants, garçon de dix-sept ans. Cet homme était aux Trois Rivières, en 1638. En algonquin, langue des gens de Québec et des Trois-Rivières, CHIMIWIWIRINI veut dire : l'homme à la tête faite comme une fraise, ou encore celui qui a une tête en forme de boule. Le mot *Batiscan* n'a aucun sens connu des Algonquins actuels. Dans la langue des Cris, *Tabateskan* signifie : corne fendue ou pendante. Le Père Lacombe croit que c'est le même que notre *Batiscan*.

BENJAMIN SULTE

Vallières de Saint-Réal. (V, V, 616.)—Les archives du Secrétariat d'Etat, Ottawa, contiennent un certain nombre de documents concernant le juge Vallières de Saint-Réal, entre autres, les suivants :

Copie d'un extrait de baptême ; Papiers relatifs à sa commission d'avocat ; Sa commission de membre de l'Institution Royale ; Sa commission de Conseil du Roi ; Sa commission de juge ; Un mémoire adressé à Lord Aylmer, gouverneur du Bas-Canada, contestant la nécessité d'une nouvelle commission à l'occasion de la mort du roi George IV ; Son cautionnement de mariage (mariage bond). (Il se maria en secondes noces avec Esther-Elora Hart, de Trois-Rivières, en 1831).

F.-J. AUDET

Les commandants de notre milice. (V, VI, 622.)
—Ce n'est qu'en 1875, en vertu de l'acte 38 Victoria, chapitre 8, que fut créé le poste de commandant en chef de la milice canadienne. Avant cette époque, le premier officier était l'adjutant-général. Voici la clause qui crée ce poste : " Il sera nommé, pour commander la milice de la Puissance du Canada, un officier occupant le grade de colonel, ou un grade supérieur, dans l'armée régulière de Sa Majesté, lequel sera chargé, sous les ordres de Sa Majesté, du commande-

ment militaire et de la discipline de la milice, et qui, lorsqu'il remplira cette charge, occupera le grade de major-général dans la milice du Canada, et recevra un salaire de quatre mille piastres par année, qui couvrira toute solde et tous suppléments de solde."

Voici, d'après M. N.-O. Côté (*Political Appointments*, 1867 à 1897), la liste des officiers qui ont été envoyés d'Angleterre pour commander notre milice : Sir Edward Selby Smyth, K. C. M. G., du 20 avril 1875 au 31 mai 1880 ; Richard-Amherst Luard, du 1er juillet 1880 au 30 avril 1884 ; Sir Frederic-Dobson Middleton, K. C. M. G., C. B., du 12 juillet 1884 au 30 juin 1890 ; Ivor-John-Caradoc Herbert, C. B., du 20 novembre 1890 au 1er août 1895 ; William-Julius Gascoigne, du 19 septembre 1895 au 20 juin 1898, et Edward-Thomas-Henry Hutton, C. B., A. D. C., P. S. C., actuellement commandant, depuis le 11 août 1898.

F.-J. AUDET

Le tableau de Saint-Michel et Mgr Plessis. (V, I, 573.)—Mgr Plessis possédait un grand fonds de gaieté, ordinairement réprimé par les exigences de sa dignité, mais souvent prêt de déborder malgré tous ses efforts au contraire. Bien des fois, au milieu de solennelles cérémonies, il arrivait qu'une figure grotesque ou une franche balourdise d'un de ses assistants bouleversait sa gravité et lui imposait la rude tâche de refouler les mouvements d'un rire convulsif. C'était surtout durant le cours de la visite épiscopale que se présentaient le plus fréquemment les occasions, qui, malgré ses résistances, lui faisaient perdre son sérieux ordinaire dans l'exercice de ses fonctions ; cette propension à rire l'humiliait beaucoup, mais il ne la pouvait maîtriser, lorsqu'un objet ridicule ou une circonstance bizarre frappait tout à coup ses yeux.

Il avouait que bien des fois il ne s'était contenu qu'avec des efforts incroyables. Dans une des paroisses récemment

établies au nord de Montréal, il venait d'être reçu avec les honneurs militaires. Après son entrée solennelle dans l'église, comme il se détournait pour donner, de l'autel, la bénédiction à la foule, il s'arrête pendant quelques instants sans pouvoir proférer une seule parole ; lorsqu'il réussit enfin à se faire entendre, sa voix est brisée et semble à chaque instant prête à lui manquer.—“Monseigneur est-il malade ?” demande un des prêtres de la mission à M. Thurgeon, alors secrétaire.—“Non,” répond celui-ci, qui comprenait la cause de l'embaras, “mais il a remarqué quelque chose qui le porte à rire.” Le prélat expliqua ensuite l'énigme : au milieu du peuple pieusement agenouillé, il avait aperçu une cinquantaine de jeunes gens restés debout, affectant la tenue militaire, et portant à l'épaule des fusils de toutes les formes et de tous les calibres. Ces miliciens amateurs avaient entendu dire qu'un soldat sous les armes ne doit ni s'agenouiller ni se découvrir dans l'église ; aussi, ils se tenaient droits et couverts : les uns avaient sur la tête un chapeau de paille, orné de longues plumes de coq : d'autres portaient une toque bleue à large bordure blanche et surmontée d'un énorme pompon de laine. L'attitude et l'accoutrement de ces braves étaient si comiques que l'évêque, en les apercevant, éprouva la plus grande difficulté pour comprimer le rire qui, malgré lui, montait à chaque instant sur ses lèvres.

Vers cette époque, les églises de la campagne renfermaient beaucoup de peintures détestables, dont quelques-unes étaient de véritables caricatures, plus propres à exciter la gaieté qu'à entretenir la piété des fidèles. Mgr Plessis s'attachait à faire disparaître du lieu saint ces croûtes informes et à les reléguer dans les greniers ; mais il avait beau les proscrire, il en échappait toujours quelques unes, qui semblaient chargées de venger leurs compagnes exilées.

Un premier jour de visite, le prélat, du haut de la chaire de Saint-François de Neuville, adressait son discours d'entrée

à de nouveaux auditeurs, fort attentifs aux paroles de leur premier pasteur. Pendant un des passages les plus sérieux du sermon, il se tourne vers le chœur et jette les yeux sur une toile barbouillée de vives couleurs ; il les détourne promptement, parce qu'il a reconnu un piège tendu à sa gravité ; puis malgré lui, il les reporte sur la malencontreuse peinture, qui semble le fasciner. Vaincu, il s'arrête et plonge un regard dévorant au fond de ce ciel empourpré. Quelle scène ! Une masse d'étoiles, le soleil et une moitié de la lune sont emportés sur les ailes grisonnantes d'un ange. C'est bien saint Michel, en habit rouge, pantalon bleu et belles bottes à l'écuycère ; l'archange s'élance vers la terre en héros de roman, tête haute et flamberge au vent, prêt à frapper d'estoc et de taille. De son lourd et épais talon, il va écraser le nez robuste de Lucifer, qui se prépare à le recevoir sur ses cornes, et répond à ses menaces par une grimace effroyable.

La scène produit son effet sur le prédicateur ; mille et mille idées étranges et bizarres se croisent dans son imagination ; sa poitrine se gonfle, ses lèvres se dilatent ; il éprouve un immense besoin de rire ; chaque mot s'arrête au passage, prêt à l'étouffer. Il s'assied, se relève, tousse ; peines inutiles ! rien ne peut chasser de son esprit cette inimitable grimace de Satan. De désespoir, il se hâte d'arriver à la péroraison, gagne la sacristie, se laisse choir sur une chaise, et décharge son cœur par un rire vigoureux et prolongé.

On comprend qu'après avoir joué un si vilain tour, le tableau, avec ses personnages, fut consigné au grenier de l'église pour ne plus jamais reparaitre au grand jour. " Et il l'avait bien mérité," ajoutait l'évêque en rapportant cette anecdote, " il m'avait fait passer par une des plus rudes épreuves de ma vie, car je craignais à chaque instant de m'éclater de rire en pleine chaire."

L'ABBÉ J.-B.-A. FERLAND

Le “ bureau des pauvres ” de Montréal. (V, VII, 632.)—Le 8 avril 1688, un arrêt du Conseil Souverain ordonnait l'ouverture de bureaux des pauvres dans les villes de Québec, Montréal et Trois-Rivières.

Cependant, des documents conservés au greffe de Montréal prouvent que le bureau des pauvres de cette ville ne fut ouvert qu'en 1698. Voici le texte du procès-verbal de l'assemblée d'ouverture :

“ Le premier juin 1698, le révérend père LeBlanc, de la Compagnie de Jésus, envoyé par Mgr l'Illustrissime et Révérendissime Evêque de Québec pour prêcher, et commencer, dans les paroisses de son diocèse, l'établissement des bureaux des pauvres ordonné par l'arrêt du Conseil Souverain du 8 avril 1688, et renouvelé le 22 février dernier, et suivant la lettre circulaire de Monseigneur, et de Messieurs les directeurs du bureau de Québec, le tout ci dessus transcrit, a fait un sermon sur le sujet.

“ Et ce jour, troisième des dits mois et an, l'assemblée d'établissement du bureau des pauvres de cette ville de Ville-Marie, dans la chambre de mon dit Seigneur Evêque, et en sa présence, et en celle de Messire François Dollier de Casson, un des prêtres du séminaire de Saint-Sulpice de Paris, supérieur du dit séminaire et grand vicaire de mon dit Seigneur, et curé de la paroisse du dit Ville-Marie, et M. de Breslay, prêtre faisant les fonctions curiales de la dite paroisse ; de M. Caillé, prêtre, et du révérend père Leblanc, de M. le marquis Crisafy, lieutenant du roy en cette ville, de M. Deschambault, procureur du roy de la juridiction royale de l'Isle de Montréal, et lieutenant-général, etc, des sieurs Jacques Le Ber et Pierre Lamoureux de St-Germain, marchands bourgeois de cette ville, et d'Anthoine Adhémar de St-Martin, greffier et notaire royal de la dite juridiction, dans laquelle assemblée a été arrêté :

1° Que les sieurs Le Ber, Lamoureux et Adhémar seront directeurs du bureau.

2° Qu'on priera Mme de Maricour, et Mlle de Repentigny pour faire la première quête dans cette ville et les faubourgs, et des hommes pour faire la quête de la campagne, dans les limites de la paroisse de cette ville.

3° Que les assemblées se tiendront au séminaire, tous les lundis, à deux heures, p. m."

On tenait soigneusement les minutes de ces assemblées. En les lisant, on croit assister à une conférence de Saint-Vincent de Paul. On s'y occupait de placer à l'Hôpital les malades pauvres, ou de les faire conduire chez des parents plus aisés.

On considérait comme un devoir de placer les enfants des pauvres en apprentissage pour leur apprendre à travailler.

On donnait à une veuve quinze livres et trois minots de blé ; des souliers à un vieillard, un pain de douze livres tous les quinze jours à une pauvre femme, deux aunes et un quart de carisé à une autre, etc, etc.

Le 9 décembre 1698, on décida de faire une seconde quête pour les pauvres.

Mme Juchereau de Saint-Denis et Mme d'Argenteuil furent priées de la faire dans la ville et les faubourgs. Les sieurs Dupré et La Morille se chargèrent de la faire du côté de Lachine, de la rivière Saint-Pierre et jusqu'aux limites de cette paroisse. Les sieurs Pothier et Prudhomme, depuis le faubourg de Notre-Dame de Bonsecours jusqu'à Julien Blais inclusivement et le sieur Saint-Germain à la Montagne.

Nous trouvons dans ces petits détails la preuve que les citoyens les plus nobles du temps payaient de leur personne, et prenaient part à la direction des bureaux des pauvres, faisaient les quêtes pour eux et visitaient leurs familles. Les noms des dames et messieurs que nous venons de transcrire

sont tous de grands noms historiques qu'on est heureux de rencontrer ici accolés aux œuvres de charité, mais illustrés dans d'autres sphères d'action.

C'est un exemple que nous offrons à la méditation de nos concitoyens d'aujourd'hui.

RAPHAEL BELLEMARE

L'hygiène sous la domination française. (V, VI. 624.)—On ne peut guère s'attendre, à cette époque reculée, et dans un pays tout neuf, à voir les questions hygiéniques prendre une place importante dans l'administration publique. A son début, le Canada est sous le contrôle de *compagnies de traite* qui ont loué le pays du roi de France, comme on louerait un terrain de chasse, et qui n'ont naturellement qu'une seule préoccupation : faire avec les Sauvages un commerce de fourrures avantageux.

On est, cependant, surpris de constater avec quelle précision et quel sens pratique certaines questions de l'hygiène sont envisagées sous le règne de Louis XIV. C'est ainsi que nous voyons, en 1667, le roi de France établir, par une de ces ordonnances, qui furent longtemps le code civil du Canada un système de tenue des registres de l'état civil, qui est encore en vigueur aujourd'hui dans la province de Québec. C'est le clergé qui tient registres des baptêmes, mariages et sépultures et en donne une copie à l'autorité civile. "Seront faits," dit le roi, "en chacune par deux registres pour écrire les baptêmes, les mariages et les sépultures en chacune paroisse... l'un dequels servira de minutes et demeurera entre les mains du curé et l'autre sera porté au juge royal pour servir de grosse." C'était prendre dès le début une mesure efficace pour surveiller le développement de la colonie et en assurer l'état civil. Aujourd'hui encore ce système peu compliqué est jugé suffisant dans la Province.

Quelques années plus tard, le Conseil Supérieur de Québec s'occupe d'une manière très éclairée de la question alimen-

taire. Ainsi, il convoque, en 1677, une assemblée générale des habitants pour faire l'essai du pain et en fixer le prix. En 1707, voulant assurer aux habitants une viande de bonne qualité, il passe au sujet de l'inspection de la viande, des règlements qui équivalent à notre estampillage moderne. Aucun boucher ne peut, sous peine de confiscation et d'amende, abattre un animal sans prévenir le procureur du roi ou son représentant, " afin qu'il s'y transporte pour connaître si les bêtes sont en assez bon état pour être distribuées au public." Aucun habitant de la campagne ne peut apporter et vendre de la viande à la ville sans présenter d'abord, au procureur du roi ou son représentant, un certificat du juge, s'il y en a un dans la place qu'il habite, ou sinon du seigneur, du curé ou de l'officier de milice, lequel certificat doit établir " comme les bestiaux par eux apportés n'étaient attaqués d'aucunes maladies avant d'avoir été tués et qu'ils ne sont pas morts d'accidents, comme noyés ou empoisonnés." Il serait difficile de faire mieux aujourd'hui.

Tous les autres règlements passés à cette époque s'appliquent exclusivement à la propreté des rues et des habitations. Quelques ordonnances concernent la morale publique. Les enfants trouvés sont élevés à la charge du roi, qui accorde aux nourrices " 45 livres pour le premier quartier de nourriture de chaque enfant, et 10 livres par mois jusqu'à ce que l'enfant ait atteint 18 mois." Les enfants sont alors engagés à de bons habitants de la ville ou de la campagne jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de 18 ou 20 ans (1748).

E.-P. LACHAPELLE

Le combat naval de la Pointe à la Garde.
(V, VI, 626.)—La Pointe à la Garde est située à douze milles de Ristigouche et à mi-chemin entre cette dernière place et Tracadieche sur la rive nord de la baie des Chaleurs. C'est un cap qui s'avance dans la baie et laisse au nord-est une

grande échancrure ou anse qui se prolonge jusqu'à la Pointe Escuménac, l'espace de six milles. C'est là que la baie des Chaleurs perd son nom pour prendre celui de baie de Ristigouche. Les Français, peu avant la conquête, avaient un camp militaire à Ristigouche, comme en font foi les actes de baptêmes, mariages et sépultures des pères récollets Etienne et Ambroise, conservés dans les archives de Saint-Joseph de Carleton.

Pour se protéger contre les poursuites des vaisseaux anglais, les Français avaient établi une batterie de canons à la Pointe Bourdon. Peu après la prise de Québec en 1759, les Anglais, ayant appris par les Sauvages, que les Français avaient un camp à Ristigouche, vinrent les déloger. Il y eut un combat sanglant à la Pointe à la Garde entre les navires français et anglais. Deux frégates françaises furent englouties au pied du Cap. On pouvait voir encore les carcasses à marée basse, il n'y a pas bien des années ; on a vu même des canons au fond de l'eau. Un des canons de cette batterie se trouve encore actuellement dans une bâtisse appartenant à la famille Baxter établie sur ce Cap.

L'ABBÉ E.-P. CHOUINARD

Les députés de Saint-Maurice. (I, VII, 52.)— Le comté de Saint-Maurice, que le remaniement de 1892 a réuni à la ville des Trois-Rivières, est l'une des plus anciennes divisions électorales du pays. Dès l'époque du régime constitutionnel inauguré en 1791, il envoyait deux députés au parlement de Québec. Le comté s'appelait alors "Saint-Maurice" et comprenait un territoire d'une immense étendue ; c'était tout le pays environnant Trois-Rivières qui, de son côté, envoyait aussi deux députés au parlement. Cette dernière division était désignée sous le nom de "Bourg Trois-Rivières."

Bien peu de comtés, dans la province de Québec, peuvent se glorifier d'avoir conservé leur nom primitif jusqu'à nos jours.

Voici la liste des hommes politiques qui, depuis 1791, ont été choisis pour représenter cette vieille division au conseil de la nation, tant à Québec qu'à Ottawa :

Sous l'acte constitutionnel de 1891 :

1792-1796, T. Coffin et Aug.-Rivard Dufresne.

1797-1800, T. Coffin et N. Montour.

1801-1805, T. Coffin et Mathew Bell.

1805-1808, David Munro et Michel Caron.

1809, T. Coffin et M. Caron.

1810, L. Gagy et M. Caron.

1810-1814, Frs Caron et M. Caron.

1815-1816, E. Leblanc et Vallières de Saint-Réal.

1817-1819, E. Mayrand et L. Gagy.

1820, L. Picotte et Pierre Bureau.

1820-1824, L. Picotte et P. Bureau.

1825-1827, Chs Caron et P. Bureau.

1827-1830, Chs Caron et P. Bureau.

1830-1834, P. Bureau et Valère Guillet.

1834-1836, Dr Boutillier et V. Guillet.

1836-1838, Frs.-L. Desaulniers et A. Bareil-Lajoie.

Sous le Conseil spécial :

1838-1841, L'hon. E. Mayrand.

Sous l'Acte d'union de 1841 :

1841-1844, L'hon. Jos.-Ed. Turcotte.

1844-1848, F.-L. Desaulniers.

1848-1851, L'hon. Ls-Jos. Papineau.

1851-1854, L'hon. J.-E. Turcotte.

1854-1858, Dr L.-L.-L. Desaulniers.

1858-1861, L.-L.-L. Desaulniers.

1861-1863, L.-L.-L. Desaulniers.

1863-1867, Charles Gérin-Lajoie.

Sous l'Acte de la Confédération (à Ottawa) :

1867, L.-L.-L. Desaulniers.

1868-1873, Dr Elie Lacerte.
1874-1878, C.-G. Lajoie.
1878-1882, L.-L.-L. Desaulniers.
1882-1887, L.-L.-L. Desaulniers.
1887-1891, Frs.-L. Desaulniers.
1891-1896, Frs.-L. Desaulniers.

A Québec :

1867-1871, Abraham-L. Desaulniers.
1871-1875, L'hon. E. Gerin-Lajoie.
1875-1878, Dr E. Lacerte.
1878-1881, F.-L. Desaulniers.
1881-1886, F.-L. Desaulniers.
1886-1899, N.-L. Duplessis.

F.-L. DESAULNIERS

Les protonotaires apostoliques canadiens. (V, IV, 601.)—Encore deux noms à ajouter à la liste des Canadiens revêtus de la dignité de protonotaire apostolique : Mgr Joseph-Alfred Prévost, curé de la paroisse de Notre-Dame de Lourdes, à Fall River, Mass ; E.-U., et Mgr E.-F. Murphy, recteur de la cathédrale Ste-Marie et vicaire général du diocèse de Halifax.

P.-G. R.

Pierre Bédard et ses fils. (V, VII, 638.)—Lorsqu'il mourut le 26 avril 1829, le juge Bédard laissait une veuve et quatre enfants : Pierre-Hospice, âgé de 32 ans, Elzéar, âgé de 30 ans, Isidore, âgé de 23 ans, et Zoël, de 17 ans.

Pierre-Hospice est bien connu par sa lettre à M. Chaboilley relativement au gouvernement ecclésiastique de Montréal, laquelle parut à Trois-Rivières, en 1823, sous forme de brochure de 40 pages. Il mourut aux États-Unis. Lorsque M. George-Manley Muir, ancien greffier de l'Assemblée législative à Québec, se convertit au catholicisme, en 1819, à Wind-

sor, Ontario, ce fut Hosiace Bédard qui lui servit de parrain à son baptême.

À la mort de son père, Elzéar brillait déjà au barreau de Québec. Il fut nommé juge en février 1836, et mourut à Montréal le 1er août 1849.

Isidore Bédard mourut à Paris le 14 avril 1833, alors qu'il était député du Saguenay. C'était un jeune homme plein d'avenir, mais dont la carrière fut brisée par une maladie qui ne pardonne guère, la consommation pulmonaire. C'est l'auteur de la chanson bien connue

Sol Canadien, terre chérie.

Zoël, le plus jeune de la famille, occupa pendant vingt-deux ans la garde du phare de la Pointe des-Monts. Il mourut en avril 1867.

Quant à madame Bédard, elle mourut à Québec le 20 février 1831, à l'âge de 52 ans. Elle avait vécu dans une certaine aisance, grâce aux sages économies de son mari qui lui avait laissé à sa mort une maison à Trois-Rivières, une terre à Nicolet, et le revenu qu'elle retirait de la vente de son ancienne résidence à Québec.

Les enfants du juge Bédard purent se tirer eux-mêmes d'embarras par leurs talents distingués. Le juge Elzéar a illustré le banc judiciaire par son intégrité et son caractère fortement trempé. Sa mort prématurée, ainsi que celle de son frère Isidore, a mis fin à des carrières qui, suivant les prévisions humaines, auraient fait honneur à leur famille. Aucun d'eux n'a laissé d'enfants pour perpétuer son nom. Quoi qu'il en soit, leur souvenir restera vivace parmi nous, car chacun, suivant l'expression de M. Etienne Parent, "a laissé un modèle pour un des âges dont se compose la vie publique—jeunesse, âge mûr et vieillesse."

N.-E. DIONNE

QUESTIONS

650.—En 1789, sir Alexander MacKenzie découvrait le fleuve qui porte son nom. Dans la relation de son voyage, Mackenzie nous donne les noms des braves et fidèles serviteurs à l'énergie desquels il dut d'avoir accompli cette dangereuse exploration. Ce sont François Barrieau (Bériaux ?), Charles Doucette, Joseph Landry, Pierre Delorme et John Steinbuck.

Quatre années plus tard, en 1793, sir Alexander MacKenzie atteignait l'océan Pacifique après avoir, le premier parmi les blancs, franchi les Montagnes Rocheuses. Parmi les Canadiens qui suivirent MacKenzie dans sa seconde expédition, deux avaient déjà fait le voyage à la mer du Nord en 1789, c'étaient Charles Doucette et Joseph Landry ; les autres étaient François Beaulieu, François Comtois, Baptiste Bisson et Jacques Beauchamp.

N'y aurait-il pas moyen de savoir de quelles paroisses du Canada venaient ces voyageurs, les deux surtout qui prirent part aux deux expéditions ? Les noms de ces héros méritent bien, n'est ce pas, de passer à la postérité. G.-D.

651.—“L'antagonisme de L'Angleterre et de la France est si frappant, que toutes les nations s'en rendent compte. L'Angleterre est le chat, disait le grand Frédéric, la France est le chien. En droit, dit le légiste Houard, les Anglais sont des juifs, les Français des chrétiens. Les sauvages même semblent sentir vaguement cette profonde antithèse des deux grandes nations policées. *Le Christ*, disent les indiens de l'Amérique, *était un français que les anglais crucifièrent à Londres. Ponce-Pilate était un officier au service de l'Angleterre.*”

Ce dernier proverbe a-t-il cours chez les sauvages du Canada ? X. X. X.

652.—Le *testament* de Champlain, dont j'entends parler si souvent, existe-t-il encore ? A-t-il été publié ? Où ?

Nor.

653.—N'y a-t-il pas un curé Navières qui a écrit des lettres sur le Canada, du temps des Français ? Où me procurer cet ouvrage ?
BEAUPRÉ

654.—Qui est Justin Winsor, que je vo's citer à tout propos dans les études d'histoire canadienne ?
L-S

655.—Les jeunes mères canadiennes font marcher leurs bébés pendant le *Sanctus* afin, di-ent-elles, qu'ils apprennent à marcher plus tôt. Cette coutume ou supposition, comme vous voudrez, est elle d'origine française ou canadienne ?
A. B. C.

656.—Où est mort Arnold, le compagnon de Montgometry ?
SANTA.

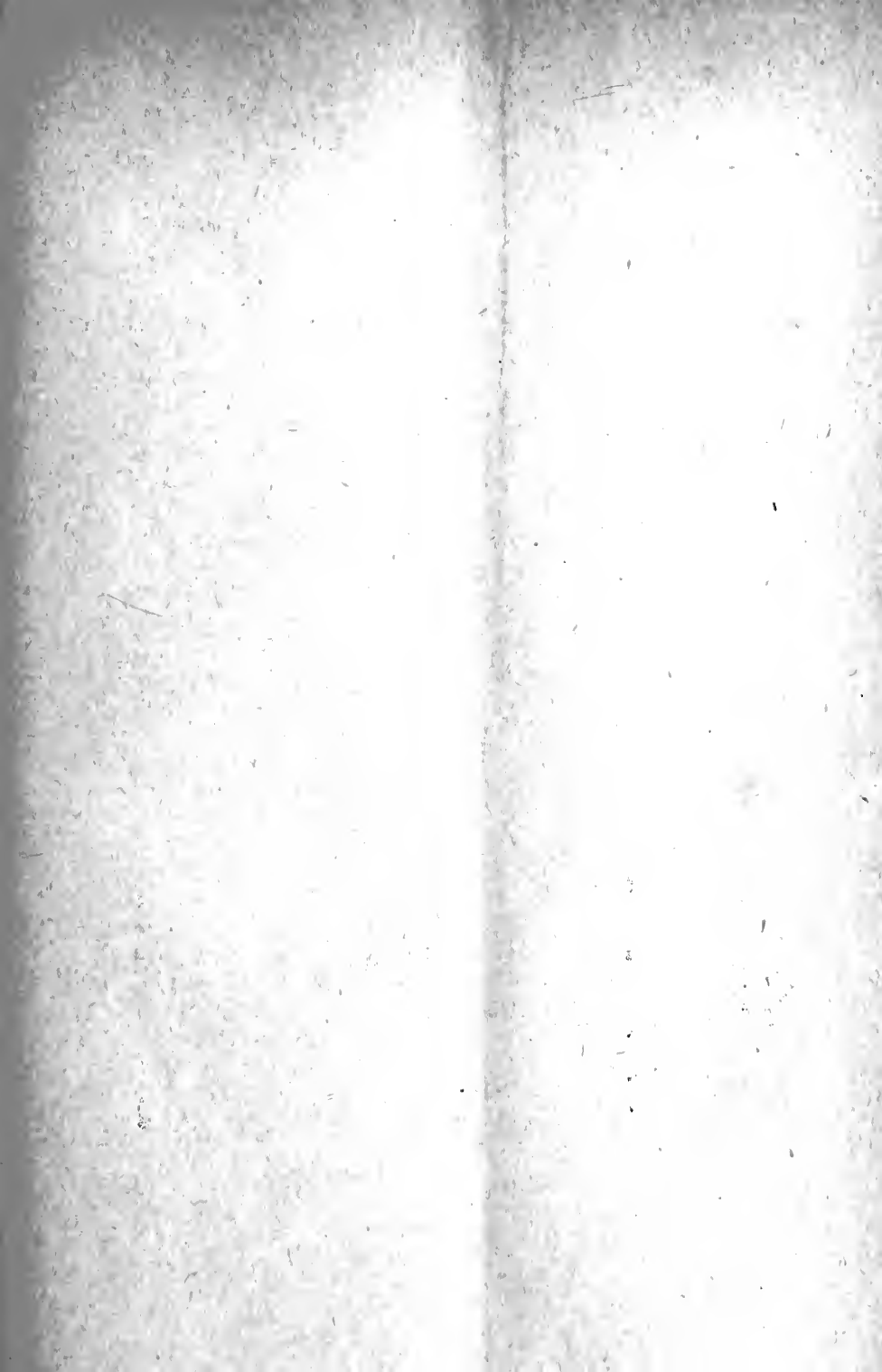
657.—Je voudrais étudier le siège de Québec de 1759. Veuillez donc m'indiquer les livres que je pourrais consulter à part les histoires de Garneau et de Ferland ?
ETUDIANT

658.—Les journaux ont annoncé récemment l'apparition d'une *Histoire de la famille Casgrain*, par M. P.-B. Casgrain. Existe-t-il au Canada beaucoup d'ouvrages de ce genre ? Je comprends que d'ordinaire ces livres ne sont pas mis en vente dans le public.
BIBLIO.

659.—Un M. J. Feyrol, Français me dit-on, a publié récemment un livre sur le Canada. Pouvez-vous me donner quelques renseignements sur ce M. Feyrol ?
L, QUÉBEC

660.—En quelle année perd-on les traces de Eustache Boulé, qui vint rejoindre ici son beau-frère, M. de Champlain, l'année 1618 ?
X. X.

661.—J'ai vu, lorsque j'étais jeune, le portrait du célèbre Dr Labrie, chez un M. Labrie, à St-Charles de Bellechasse. C'était un beau portrait à l'huile, de 18 à 20 pouces carré environ. On m'a dit que ce fut l'avocat Onésiphore Labrie, de Percé, petit neveu du Dr Labrie, qui hérita de ce portrait. Où est cette peinture aujourd'hui ?
X. X. X.





EGLISE DE SAINT-MATHIAS DE ROUVILLE

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 5

OCTOBRE 1899

No. 10

SAINT-MATHIAS DE ROUVILLE

Le 24 novembre 1739, M. Louis Normant, grand-vicaire du diocèse de Québec, bénissait une chapelle en bois construite vers l'extrémité d'une pointe du bassin de Chambly, nommée alors Pointe Olivier, et que les eaux ont presque rongée depuis.

Cette chapelle fut placée sous l'invocation de la Conception de la sainte Vierge.

En 1775, fut commencée la construction d'un presbytère en pierre dont le haut devait servir de chapelle. Lorsqu'il fut terminé en 1777, l'on démolit la chapelle construite en 1739. Cette deuxième chapelle fut placée sous la protection de saint Olivier, en l'honneur de Mgr Jean-Olivier Briand, alors évêque de Québec, qui en avait autorisé la construction.

Le 15 juillet 1784, on bénissait la première pierre d'une nouvelle église, de 102 pieds de longueur sur 46 de largeur. En 1818, cette église fut réparée et allongée. C'est elle qui sert encore au culte.

C'est en 1809 que les registres paroissiaux commencent à remplacer le nom de Saint-Olivier ou Pointe-Olivier par celui de Saint-Mathias. Nous ne connaissons pas la raison qui donna lieu à ce changement.

Les curés de Saint-Mathias : MM. Pierre Picard, 1777-1798 ; Pierre Robitaille, 1798-1807 ; Amable Prévost, 1807-1816 ; Pierre Consigny, 1816-1832 ; Joseph Quevillon, 1832 ; Auguste Tessier, 1832-1838 ; Louis-Barthélemy Brien, 1838-1863 ; Isidore Hardy, 1863-1884 ; Joseph Gaboury, 1884-1887 ; Joseph-Chrysostôme Blanchard, 1887-1893 ; J.-U. Nadeau, curé actuel.

PIERRE-GEORGES ROY

QUÉBEC, DE 1620 A 1632

C'était plutôt par gloriole qu'autrement que le duc de Montmorency avait accepté le titre de vice-roi de la Nouvelle-France, le 10 février 1620 ; mais il se figurait peut-être aussi avec raison que le commerce des pelleteries lui rapporterait des revenus, puisqu'il avait versé à son beau-frère, père du grand Condé (alors au berceau), la somme ronde de onze mille écus pour l'obtenir de lui. Champlain, son lieutenant à Québec, continua de travailler seul, pour ainsi dire, car le duc, tout à son penchant pour la carrière des armes, et sans cesse mêlé aux intrigues de la politique, était plus souvent à cheval que dans son cabinet à lire les papiers de sa prétendue colonie. Vers 1624, il disait à qui voulait l'entendre que la charge de vice-roi lui rompait la tête, plus que les affaires importantes du royaume. En écoutant les récits malheureusement si vrais de Champlain sur l'insignifiance de la dite colonie, il sentit s'évanouir le reste de son enthousiasme à l'égard du Saint-Laurent, et, le 15 février 1625, passa le titre à son neveu, Henri de Lévy, duc de Ventadour, lequel confirma Champlain dans le poste de lieutenant au Canada, par lettres en date du même jour.

Si nous nous rendons compte de la réalité des choses, la pompeuse allure des deux princes, qui se donnent la qualité de vice-rois, et la lieutenance de Champlain, sont de simples farces. Il y avait à Québec une vingtaine d'hommes occupés au commerce des pelleteries avec les sauvages ; c'était là toute la colonie. Ceux qui avaient versé les fonds nécessaires à l'entreprise retiraient plus ou moins de profits des opérations que dirigeait sur place le lieutenant ou gouverneur Champlain, et à Paris, le bureau des directeurs qui était, comme on le voit, présidé par un prince du sang relevé du titre de vice-roi. Qu'est-ce que ces gens à panaches diraient donc aujourd'hui de nos commerçants de grains, de beurre,

de fromage, de moutons, de bois, de poisson, de minerais, qui brassent cent mille fois plus d'affaires que les vingt manœuvres de Champlain et tous les Montmorency ou les Condé de l'ancienne France !

Je me livrais à ces réflexions, hier, en voyant une histoire du Canada pour les écoles, qui débute avec ce flaffa de grands mots—mais qui n'avertit pas l'enfant de la pauvreté et de la nullité du fond. Est-il étonnant que nous vivions avec une idée absurde de ce qu'était le Canada durant son premier siècle ? Nos écrivains ont toujours pris à tâche de continuer le langage du temps de Louis XIII et de Louis XIV, c'est-à-dire qu'ils mettent de l'exagération en tout, comme pour exaspérer les gens de bon sens.

Rien ne se tient debout dans notre histoire lorsque l'on passe derrière le rideau des phrases pompeuses ; tout s'évanouit, car ce n'est qu'une illusion. Les choses, vues du côté réel, sont tout autres que sur la face où l'on nous les représente. Par malheur pour nous, les lecteurs de langue anglaise sont servis par des écrivains qui ne leur cachent pas la vérité. Nous avons belle mine avec nos gasconnades ! Les étrangers s'amuse à nous voir nous trompant les uns les autres par patriotisme, et acceptant des vessies pour des lanternes afin de ne pas diminuer la gloire du nom français ! Voilà où nous en sommes, et cette école de clinquant est en pleine floraison. Avisez-vous, par exemple, de dire aux gens de Québec que Champlain n'a pas créé la navigation à vapeur, la culture des céréales, le commerce du bois, la citadelle de Québec, et vous verrez comment on reçoit les incrédules de votre espèce. Aux fêtes annuelles on débite des phrases creuses, des éloges basés sur rien, des affirmations de faits glorieux qui n'ont jamais existé ! J'ai parfois hâte de voir ces beaux discours ; ils me consolent en me faisant croire que les Canadiens ne sont pas près de finir leur carrière parce qu'ils ne sont pas encore sortis de la première enfance.

..*

Retournons au duc de Ventadour, que nous avons à peine salué en arrivant. Il acceptait une charge où les soucis ne manquaient pas, puisqu'il y avait de l'argent engagé dans les opérations. Les Basques donnaient le cauchemar à la compagnie du Canada en allant traiter dans le fleuve jusqu'à l'île Verte. Leur quartier général était l'île Saint-Jean, aujourd'hui île du Prince-Edouard. Le vaisseau de pêche de Guers, l'un des subordonnés de Champlain—le seul vaisseau que possédât ce dernier pour la pêche du golfe—avait été capturé par les Basques en 1623, et amené sous les canons de l'île Saint-Jean, car ces hardis coureurs de mer avaient su se fortifier (1623) en toute règle pour ne pas être inquiétés à leur tour dans le boulevard de leurs opérations. Ils ne reconnaissaient pas les ordres du roi qui accordaient le privilège de la traite et de la pêche uniquement à la compagnie du Canada. Un de leurs principaux capitaines, nommé Guérard, avait même été jusqu'à Tadoussac en 1622. Celui-ci s'était associé avec un Hollandais ou Flamand comme on disait alors. Ils étaient armés de quatre pièces de canon d'environ sept ou huit cents livres chacune, et de deux plus petites bouches à feu : le navire portait vingt-quatre hommes. Un bâtiment espagnol de deux cents tonneaux rôdait dans ces parages. Plusieurs Flamands faisaient la pêche dans le bas Saint-Laurent. Un vaisseau de la Rochelle, commandé par un homme masqué, traitait au Bic avec les sauvages. Le Bailif, commis de la compagnie du Canada à Tadoussac, vivait dans des inquiétudes continuelles. Ce port, si commode pour les Français, n'eût pas suffi à contenir tous les aventuriers qui le recherchaient, et par conséquent, LeBaillif comprenait qu'on l'en chasserait pour prendre sa place. Dans un excellent travail sur Tadoussac, dû à la plume de M. J.-Edmond Roy, nous lisons : " Les anciens écrivains ont répété tour à tour que c'était un bon port que celui de Tadoussac,

où vingt-cinq vaisseaux de guerre pouvaient se tenir à l'abri de tous les vents. Cette capacité a été grandement exagérée. Tout au plus cinq ou six vaisseaux de moyenne taille y pourraient-ils mouiller." Champlain, très alarmé aussi, ne se voyait pas en mesure de braver le péril, car il n'avait pas même une quinzaine d'hommes pour faire au moins la patrouille aux environs du Saguenay.

Guérard partit de Tadoussac presque en même temps que Raymond de la Ralde, lieutenant d'Emeric de Caen. De la Ralde se trouvait donc avoir la direction maritime, et son premier devoir consistait à chasser les intrus, Basques, Espagnols et Flamands, du fleuve et du golfe Saint-Laurent. Il était à Miscou en 1623 lorsque les Basques se fortifièrent à l'île Saint-Jean. Sa situation devenait embarrassante. Catholique, toutefois très attaché à ses maîtres protestants (les de Caen) il exerçait son pouvoir sur les sujets des deux religions ; mais que pouvait-il faire contre les "étrangers" nombreux qui résistaient à ses ordres ? Ce personnage devait s'identifier bientôt avec l'histoire du golfe Saint-Laurent, et rendre de bons services à ses patrons. En 1623 donc, il envoya à Québec le pilote Doublet informer de Caen de ce qui se passait vers Miscou. Le 23 août, de Caen et Pontgravé s'embarquèrent pour la France, et prirent chemin faisant, à Gaspé, des renseignements nécessaires à la politique qu'ils auraient à suivre pour parer aux circonstances du moment. Racontons ce qui se passait à Québec.

Voyant que le vice-roi était changé, Louis Hébert demanda la ratification du droit de propriété que le duc de Montmorency lui avait accordé en 1623. Le 28 février 1626 on lui fit la concession d'une grande étendue de terre en seigneurie. Trente ans plus tard sa famille en retirait quelques rentes.

La situation de la colonie n'était guère enviable. Si d'un côté Champlain parvenait à faire comprendre aux marchands

la nécessité de certains petits travaux de défense ou de logement, il ne gagnait absolument rien du moment qu'il parlait d'établir des familles sur les terres à titre de simples cultivateurs. En dix ans, de 1617 à 1627, on ne voit que Louis Hébert jardinant un peu et semant quelques poignées de blé, après avoir bêché le sol. Il n'y avait pas de charrue aux mains des colons, Marsolet, Hertel, Nicolet, Le Tardif, les trois Godefroy étaient encore interprètes ou employés de la traite. Peut-être Couillard, Martin, Pivert, Desportes, Duchesnes cultivaient-ils, mais rien ne l'atteste, et tout nous fait supposer le contraire.

La cause de l'agriculture a toujours été mal vue des compagnies qui se succédèrent à Québec, de 1608 à 1627. Les premières tentatives de culture dans la Nouvelle-France avaient eu lieu à la baie de Fundy, sur l'île Sainte-Croix (1604), et à Québec (1608). Ces travaux ne dépassaient pas ceux d'un jardin potager ; leur objet n'était point de nourrir les émigrés, mais de procurer à de Monts et à Champlain des échantillons de ce que le nouveau sol pouvait produire. En 1613 et en 1615, Champlain, à Québec, agrandit cette petite exploitation. Louis Hébert, qui arriva en 1617, avait dû faire comme en Acadie, c'est-à-dire attaquer la terre avec la bêche pour tâcher de la connaître. Il possédait un labourage en 1620, mais il n'avait pas les outils essentiels à ces sortes de travaux, puisque Champlain dit positivement que la veuve Hébert fit usage de la charrue, pour la première fois, le 26 avril 1628. Hébert était mort le 25 janvier 1627. On élevait des vaches et des moutons. Quant aux chevaux, il ne vinrent ici qu'en 1666. En 1625, sur l'invitation de Champlain, quelques sauvages s'étaient mis à défricher et à semer du blé-Inde, à la Canardière, joli endroit englobé, quatre ans plus tard, dans les limites de la seigneurie de Notre-Dame-des-Anges, près Québec.

Le P. Charles Lallemant, écrivant de Québec, le 1er août 1626, dit : “ Nous sommes si éloignés de la mer que nous ne sommes visités par les vaisseaux français qu’une fois par année, et seulement par ceux qui en ont le droit, car cette navigation est interdite aux autres. Ce qui fait que, si, par hasard, ces vaisseaux marchands périssaient, ou s’ils étaient pris par les pirates, nous ne pourrions compter que sur la Providence de Dieu pour pouvoir nous nourrir. En effet, nous n’avons rien à attendre des sauvages qui ont à peine le strict nécessaire.”

L’un des capitaines qui visitèrent le poste de Québec en 1624 se nommait Charles Daniel, de Dieppe ; c’est probablement sur son bord que Champlain et sa femme s’embarquèrent, le 15 août de cette année, pour repasser en France. Les vaisseaux des capitaines Pontgravé et Gérard ou Guérard étaient alors à Miscou.

Le sieur de la Ralde était resté à Miscou et à Gaspé. Au commencement de septembre 1624, il accompagna Champlain en France, ainsi que Pontgravé et le pilote Canané.

Emeric de Caen demeura à Québec l’hiver de 1624-25 en qualité de commandant. Cinquante et une personnes, tant hommes que femmes et enfants, composaient toute la population blanche du poste. Emeric retourna en France, l’été de 1625, avec son oncle Guillaume de Caen. Comme celui-ci était huguenot, il se vit refuser la direction de la flotte du Canada, laquelle passa au sieur de la Ralde, ayant Emeric de Caen sous ses ordres. La “ Catherine,” de cent cinquante tonneaux, commandée par de la Ralde, et la “ Flèche,” de deux cents soixante tonneaux commandée par Emeric de Caen ; “ l’Allouette,” de quatre-vingts tonneaux, appartenant aux Jésuites ; un bâtiment de deux cents tonneaux, un autre de deux cent vingt, mirent à la voile à Dieppe, et arrivèrent à Québec le 5 juillet 1626, ramenant Champlain avec Eustache Boulé, son beau-frère, et le sieur Destouches, assis-

tant de Champlain, qui retourna en France au bout d'un an. On est émerveillé aujourd'hui en attendant parler de pareilles coquilles de noix pour traverser l'Atlantique.

Champlain rencontra (1626) des pêcheurs basques dont le navire avait été brûlé par accident. De Caen et de la Ralde s'occupèrent du golfe, tandis que Champlain se rendait à Québec. Pontgravé avait commandé à Québec durant l'hiver 1625-26. On souffrait tellement du manque de provisions qu'on avait envoyé une chaloupe à Gaspé pour en obtenir ; la plupart des hivernants voulaient abandonner Québec.

Le P. Charles Lallemant écrivait le 1er août 1626 : " Il n'y a que trois ou quatre familles (de sauvages) qui ont défriché deux ou trois arpents de terre, où elles sèment du blé-d'Inde, et ce depuis peu. On m'a dit que c'était les RR. PP. récoltes qui le leur avaient persuadé. Ce qui a été cultivé en ce lieu par les Français est peu de chose ; s'il y a dix-huit ou vingt arpents de terre, c'est tout le bout du monde."

Le 25 août 1626, dit Champlain, " Pontgravé se délibéra de repasser en France... Corneille de Vendremur, d'Anvers, demeura en sa place, pour avoir soin de la traite et des marchandises du magasin, avec un jeune homme appelé Olivier Le Tardif, de Honfleur, sous-commis qui servait de truchement."

Le premier soin de Champlain fut de restaurer les bâtiments de Québec. Voulant aussi tirer avantage des prairies naturelles situées près du cap Tourmente, où l'on faisait des foins depuis deux ou trois ans, et où l'on élevait du bétail, il y fit construire sans retard une habitation, et y envoya le sieur Foucher avec cinq ou six hommes, une femme (Mme Pivert ?), et une jeune fille. "Les récoltes, écrivait plus tard le P. Leclercq, allaient à une petite mission formée au cap de Tourmente, à sept lieues au-dessous de Québec, où l'on avait construit un fort avancé, non seulement contre les sauvages, mais principalement contre les ennemis (venant) de l'Europe."

En 1625 étaient arrivés les premiers pères Jé-suites. L'année suivante, ceux qui étaient dans la colonie se nommaient Enemond Masse, Jean de Brébeuf, Anne de Nouou et Charles Lallemant, sans compter les frères Gilbert Burrel, Jean Goffestre et François Charreton. Le P. Lallemant disait, le 1er août 1626 : “ Pour nos Français, qui sont ici au nombre de quarante-trois, nous ne sommes pas épargnés ; nous avons entendu leur confession générale.”

Après avoir dit que, du temps de Henri III, Henri IV et Louis XIII (de 1575 à 1640), la littérature française ne daigna point s'occuper de l'idée coloniale, M. Léon Deschamps (*Revue de géographie*, Paris 1885, p. 366), fait observer que pourtant, Montluc et Montaigne, sous Henri III, avaient formulé des arguments, plutôt contre que pour la colonisation, et il ajoute : “ Au XVII^e siècle l'unanimité est absolue ; aucune voix discordante ne fait entendre et ne produit d'écho dans la littérature. Une seule question provoque une courte discussion et deux ou trois livres ; c'est celle de l'origine des Américains, soulevé par Hugo Grotius en 1642. Elle est importante, puisqu'elle recèle la question de l'esclavage, que nous retrouverons plus tard ; mais elle ne crée pas en ce moment courant littéraire. Notons ce point important : Au début, et jusqu'à Champlain, l'action s'est manifestée surtout par des voyages d'exploration, qu'il n'était pas besoin de taire, qu'on divulguait bien plutôt par orgueil national ; chacun voulait avoir sa part dans cette œuvre surtout scientifique. Mais quand on eut compris le profit qu'on pouvait tirer de ces terres vierges, quand la question d'économie eut été soulevée—et nous avons vu que ce fut en France, aux temps de Bodin et de Lescarot—on changea de sentiment et de méthode. L'action devint commerciale et politique, c'est-à dire qu'elle se cacha. On ne la retrouve que dans le fait accompli ou dans les documents d'Etat. Cela explique le silence des littérateurs ; au XVII^e siècle, et trop souvent depuis, on a

laissé en France, au gouvernement, au roi, le soin des choses d'Etat ; c'eût été crime, et un crime promptement puni, d'en raisonner."

Jean Bodin, mort en 1596, et Lescarbot, qui vivait encore vers 1630, ont en effet ouvert les yeux de leurs compatriotes sur l'avantage de s'emparer des pays nouvellement découverts ; mais les Français ne comprirent pas du tout la manière de fonder des colonies ; ils se contentèrent d'un peu de trafic avec les sauvages.

Les dispositions que montrait Richelieu à l'égard des entreprises coloniales furent bientôt connues. Dans la seule année 1626, il lui fut adressé cinq mémoires ou lettres sur " le fait du commerce de la marine " ; lui-même est l'auteur ou le promoteur d'un très grand nombre de contrats, lettres, rapports et statistiques ayant le même objet. De ces documents, les plus intéressants sont le mémoire de Richelieu touchant la marine, et les mémoires que le chevalier de Rasily et un anonyme adressent à Richelieu en 1626. Le premier a été publié dans la collection des " Document Inédits de l'Histoire de France ; " et il suffit d'un mot pour l'analyser. Richelieu y expose en substance qu'il est nécessaire que le roi relève sa puissance maritime, sans laquelle " il ne fallait plus faire estast d'aucun trafficq, " et qu'il est prêt à consacrer 1,500,000 livres par an à l'entretien de " trente vaisseaux de guerre pour tenir les côtes nettes. "

Le fait est que les navires battant pavillon français ne pouvaient guère s'éloigner de la vue des côtes de leur pays, tant les Espagnols, les Hollandais et les Anglais leur donnaient la chasse. On voyait jusqu'à des pirates algériens venir attaquer dans le golfe Saint-Laurent les bâtiments pêcheurs qui avaient réussi à s'échapper à travers l'Atlantique pour se procurer de la morue à Terre-Neuve ou au cap Breton.

Sous l'influence bienfaisante de ce ministre, naquirent une dizaine de compagnies avec le dessein d'exploiter les pays

lointains et à y transporter le nom de la France : La Nacelle de saint Pierre, 1625 ; la compagnie du Morbihan, 1626 ; les Cent Associés, 1627 ; la compagnie des Iles d'Amérique, 1627 ; la compagnie de l'Île Saint-Christophe, 1635 ; la compagnie du Cap nord, 1638 ; la nouvelle compagnie de l'Île Saint-Christophe, 1642 ; la compagnie de Madagascar, 1642.

Par malheur, un contrat sur le papier n'est pas finalement chose faite. La nature humaine n'est pas assez droite pour se conformer aux conditions inscrites dans un acte par devant notaire ou par devant le roi—il faut toujours que le bras de la justice menace les " honorables parties contractantes," car autrement celles-ci se gardent bien de remplir leurs obligations. Richelieu n'était pas assez naïf pour ignorer cela, mais comme c'était Richelieu, c'est-à-dire un homme dont la tête était bourrée de plans et qui ne pouvait courir qu'au plus pressé, il ne tarda point à laisser les commerçants s'arranger à leur guise. Par là, le champ fut ouvert sans restriction à la rapacité des marchands qui s'appliquèrent à recueillir en Afrique et en Amérique le plus de denrées commerciales, mais sans établir de colonies stables. Richelieu leur avait imposé l'obligation de créer des colonies, en retour du privilège qu'il leur accordait de traiter avec les indigènes, mais il ne les surveilla nullement, et la moitié du contrat intervenu entre eux resta lettre morte. J'admire les historiens qui énumèrent, comme je viens de le faire les noms des compagnies fondées par Richelieu et qui expriment leur admiration de tant de belles entreprises sorties du cerveau d'un seul homme !

Quand même cent hommes et davantage auraient conçu de semblables projets, il importe peu ; l'essentiel est de savoir ce qui en est résulté, or les prétendues colonies de Richelieu n'ont produit momentanément que de simples comptoirs de traite, et bientôt après des banqueroutes sur toute la ligne. L'histoire doit tout dire, autrement elle n'est pas l'Histoire,

et devient une légende bonasse qui accepte tout sans rien comprendre.

Il va de soi que si le roi ou des individus veulent former une colonie, c'est par le moyen d'habitants ou de colons qu'ils y parviendront. Alors, il en coûtera de l'argent pour transporter ces gens et les aider à s'établir. Ici se trouve la clef de la situation. Le roi ne voulait pas déboursier d'argent. Les hommes du commerce lui firent croire que son rôle, en effet, n'était pas de payer, que c'était plutôt à eux de fournir les fonds nécessaires, avec l'entente que le souverain leur permettrait le commerce pour se refaire de leurs dépenses. Richelieu et Louis XIII se laissèrent facilement persuader du mérite de ce plan ; le commerce fut concédé aux compagnies marchandes parce que ces dernières s'obligeaient à peupler les nouveaux pays qu'on leur abandonnait. Va-t'en voir s'ils viennent, Jean !

Citons encore M. Deschamps, puisque son étude représente une page toute faite des annales canadiennes d'après la manière de presque tous nos écrivains. Les commerçants, dit-ils, n'ont pas été " les seuls à prendre intérêt aux conquêtes coloniales. Toutes les classes de la société, depuis le roi jusqu'au public oisif, y ont pris part ; acteurs, auteurs ou lecteurs se trouvent à la cour comme à la ville, en province comme à Paris, au cloître comme dans les ruelles... Il est remarquable que presque tous les capitaines chargés de conduire les expéditions sont de petite noblesse, à commencer par le sieur de Champlain, " écuyer." Ainsi, le chevalier de Rasily, qui appartenait à une famille de Touraine, apparentée à Richelieu, et qui fut commandeur de l'ordre des hospitaliers de Saint-Jean ; ainsi le sire de Lauzon, ainsi Pierre de Blain, écuyer, sire de Desnambuc."

Hé oui ! tous de la noblesse, plus ou moins, noblesse ruinée par exemple, et qui, à cause de cela, se faisait commerçante, prêtait son nom aux trafiquants, cherchait à redorer

ses blasons—mais, pas à créer des colonies ! Toute l'histoire française du XVIIe siècle est posée sur ce pivot fragile. Aussi la machine a-t-elle fonctionné pitoyablement.

Dans la liste des Cent-Associés, les noms de noblesse et de hauts fonctionnaires sont les plus nombreux. Citons-en quelques-uns : le marquis d'Effiat, surintendant des finances, Isaac Martin de Mauvoy, intendant de la marine, Claude de Roquemont, écuyer, sieur de Brisson, Isaac de Rasilly, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, Jean de Tayot, trésorier de France, Ythier Holner, secrétaire du roi, Claude Bragelonne, surintendant et commissaire général des vivres, des camps et armées de France.

Je relève à dessein dans cette liste les noms des associés appartenant à la Normandie, parce que, en 1629 principalement, nous rencontrerons leurs navires dans le golfe Saint-Laurent : David Duchesne, conseiller, échevin du Havre-de-Grâce ; noble homme Simon Dablon, syndic de Dieppe ; Jean Rosée, marchand de Rouen, qui fut le premier seigneur de l'île d'Orléans (en bois debout) près Québec ; Simon Lemaitre, marchand de Rouen, qui fut le premier seigneur de la côte de Lauzon ; Adam Mannessier, bourgeois et marchand du Havre-de-Grâce ; maître André Daniel, docteur en médecine, demeurant rue D'Ecosse, à Dieppe ; Charles Daniel, capitaine pour le roi en la marine, frère du précédent, marié à Dieppe ; maître Pierre Boulanger, conseiller du roi et élu à Montvilliers ; maître Jean Féron, conseiller du roi et payeur des espèces de messieurs de la cour du parlement de Rouen ; Henry Cavelier, mercier grossier, de Rouen, frère de Jean Cavelier, marchand, qui fut le père du découvreur Cavelier de la Salle ; Jean Papavoine, marchand, de Rouen ; Maître Michel Jean, avocat à Dieppe ; Jean Vincent, conseiller et échevin de Dieppe ; Nicole Langlais, veuve de Nicolas Blondel, conseiller et échevin de Dieppe ; Claude Girardin, marchand de Rouen ; François Mouet, marchand,

de Rouen ; Jacques Duhamel, marchand, de Rouen. J'en conclus que la Normandie comptait pour le quart, ou bien près de ce chiffre, dans le nombre des Cent-Associés ; le principal groupe se trouvait néanmoins à Paris.

Le sud de la France figure pour un petit nombre de membres. A ce sujet, il est bon de noter que les protestants s'étaient soulevés dans le midi et avaient été écrasés par Richelieu, en 1825 ; de plus, que les chefs de ce soulèvement avaient péri sur l'échafaud en 1626. C'est aussi du camp devant la Rochelle, dernier boulevard des protestants, que fut signé, le 6 mai 1627, l'acte d'établissement des Cent Associés.

BENJAMIN SULTE

(*La fin dans la prochaine livraison*)

LE LOUP-GAROU

On désignait ainsi autrefois, dans nos campagnes, une personne condamnée, après sa mort, à être changée en *loup-garou* pour méfaits causés de son vivant. La punition se prolongeait durant sept ans et sept mois, et avait principalement pour causes, soit la négligence à "faire ses pâques," ou quelque gros scandale qui avait remué toute la paroisse. Le *loup-garou* courait les champs, durant la nuit, et, quand on le rencontrait, on pouvait délivrer l'âme du malheureux, en traçant sur lui un grand signe de croix. Mais le malin esprit ne se laissait pas facilement approcher, et d'ailleurs chacun prenait ses jambes à son cou du plus loin qu'il l'apercevait.

Cette superstition a subsisté longtemps au Canada, et même n'est pas encore complètement disparue, aujourd'hui, de certaines campagnes reculées.

SYLVA CLAPIN

RÉPONSES

Le monument Wolfe et Montcalm à Québec. (IV, I, 404.)—John-Charlton Fisher, ou le Dr Fisher, comme on l'appelait, était né en Angleterre, à Carlisle, en 1794. Après avoir fait de fortes études, il avait traversé l'océan et était allé se fixer à New-York, où il avait fondé un journal intitulé *The Albion*. En 1823, il fut appelé à Québec dans les circonstances suivantes. La *Gazette de Québec*, fondée en 1764 par Brown et Gilmore, contenait une partie officielle dans laquelle avaient paru depuis un grand nombre d'années toutes les annonces et publications du gouvernement. Mais M. John Neilson, propriétaire du journal en 1822, étant député du comté de Québec et ayant pris une attitude hostile à l'administration dans la Chambre d'Assemblée, crut qu'il était plus convenable d'abandonner cette propriété à un autre. C'est pourquoi, le 1er mai 1822, Samuel Neilson, fils de John, devint propriétaire de la *Gazette* et de l'imprimerie, en société avec William Cowan. Il fut nommé imprimeur du roi au mois de juillet de la même année, et la *Gazette* ajouta à son titre les mots : " publiée par autorité".

Mais bientôt, l'opinion publique ayant été saisie du fameux projet d'union de 1822, le parti populaire en fut vivement ému, et ses chefs jetèrent feu et flamme contre cette tentative inique. M. John Neilson ne fut pas l'un des moins énergiques. Il protesta avec véhémence contre le projet et fut délégué en Angleterre avec M. Papineau pour le combattre.

Il n'en fallut pas davantage pour enflammer le courroux de l'irascible lord Dalhousie. Il retira à Samuel Neilson, sa commission d'imprimeur du roi, fit venir de New-York John-Charlton Fisher à qui il transféra cette commission et le chargea de la direction d'une gazette officielle intitulée *La Gazette de Québec par autorité*. Cette nouvelle gazette, outre les annonces officielles, publia des écrits littéraires et politiques remarquables.

Au mois d'août 1827, la *Gazette par autorité* publia un jour, l'entrefilet suivant : " HOMMAGE PROJETÉ A LA MÉMOIRE DE WOLFE ET MONTCALM. C'est depuis longtemps un sujet de surprises et de regrets qu'il n'y ait pas à Québec de monument public, pour rappeler la mort glorieuse de Wolfe et de Montcalm. Ce sentiment a induit le gouverneur en chef à proposer à la considération du public et des officiers qui servent maintenant sous ses ordres, en Canada, le dessin d'une colonne qui serait érigée sur la Place d'Armes, en face du Château St-Louis. On peut voir ce dessin à la bibliothèque de la garnison, où le bibliothécaire a instruction d'admettre ceux qui désireraient l'examiner. Le gouverneur en chef s'abstient d'en dire davantage sur ce sujet, et se borne à assurer qu'il accueillera tous les avis qui pourront lui être adressés, et qu'il donnera à cette œuvre toute l'assistance et l'encouragement qu'il pourra."

Immédiatement, une souscription fut commencée, un comité fut formé, et on ouvrit un concours pour l'inscription qui serait gravée sur le futur monument. Le prix de ce concours était une médaille d'or.

Le comité était composé comme suit : l'honorable juge en chef, président ; M. le juge Taschereau, le major général Darling, le lieutenant colonel Cockburn, le capitaine Young, le capitaine Melnish, M. George Pemberton.

Lord Dalhousie réunit les souscripteurs au château Saint-Louis, le 1er novembre 1827. Il leur soumit les dessins du monument projeté ; dûs au talent du capitaine Young, du 70ème régiment. Il exprima l'opinion que le monument devait être simple et à la portée d'une souscription limitée. Il annonça aussi que des souscriptions avaient été offertes de New-York et qu'il les avait acceptées.

Les dessins du capitaine Young furent agréés par l'assemblée. Et dès le 15 novembre, avait lieu la cérémonie de la pose de la première pierre. Le site du monument n'était plus

la Place d'Armes, comme on l'avait d'abord proposé, mais la partie inférieure du jardin du gouverneur, c'est-à-dire ce qui constituait autrefois le jardin de l'École Normale Laval, avant la prolongation de la Terrasse.

La cérémonie eut lieu avec grande pompe. Le 66^{ème} et le 79^{ème} régiment faisaient la haie du pied des glacis jusqu'au château. Les journaux du temps rapportent que la grande loge des franc-maçons, ayant à sa tête le grand-maître Claude Denéchaud—un Canadien, s'il vous plaît—prit une part considérable à la cérémonie. La comtesse de Dalhousie, accompagnée de l'honorable lady Hill, de l'honorable Mme Gore, de Mme Sewell et de plusieurs autres y assistaient. Le gouverneur avait autour de lui le lord évêque de Québec, le juge en chef, les membres du comité et une foule d'autres. Le chapelain des forces récita une prière. Puis lord Dalhousie demanda à M. Denéchaud, le grand-maître des francs-maçons, de procéder aux rites de son ordre. Après les simagrées maçonniques un incident plus touchant se produisit. M. James Thompson, un vétérán de l'armée de Wolfe, qui figurait dans les rangs de l'armée victorieuse, le 13 septembre 1759, et qui en 1827 était âgée de 95 ans, fut invité par le gouverneur à donner un coup de maillet sur la pierre. Cette évocation vivante du passé, au milieu de la solennelle démonstration, produisit une profonde impression.

On a vu plus haut que le monument devait être érigé en premier lieu sur la Place d'Armes. Le choix subséquent du jardin du gouverneur, où se cultivaient alors, paraît-il, certaines plantes potagères, ne plut pas au public canadien. Un écrivain malicieux adressa à la *Gazette de Québec* cette communication épigrammatique :

“ En voyant, ce matin, la cérémonie qui a eu lieu à l'occasion du monument que l'on élève à Wolfe et Montcalm, j'ai songé comme suit : Si par une figure de rhétorique Wolfe et Montcalm revenaient en ce monde, ne diraient-ils pas : “Hé-

las, vanité des vanités ! nous espérions une place parmi les héros, et l'on fait de nous, en Canada, des admirateurs de patates, des planteurs de choux, et des garde-légumes dans le potager du gouverneur."

Jadis, dans les combats balançant le destin,
Voilà Montcalm et Wolfe priapes d'un jardin.

" A moi la médaille offerte."

Cette malice eut du succès. On l'attribua généralement à M. Isidore Bédard, fils du premier juge Bédard, et frère de M. Elzéar Bédard, l'un des lieutenants de Papineau, qui fut plus tard juge aux Trois Rivières. M. Isidore Bédard est l'auteur de chant patriotique : " Sol canadien, terre chérie." Il fut élu député du comté de Saguenay aux élections de 1830, et mourut en France au printemps de 1833.

Cette boutade humoristique contribua sans doute au nouveau changement de site pour lequel on se décida. En effet, après la cérémonie pompeuse de la pose de la première pierre, il se trouva que, l'année suivante, en 1829, le monument Wolfe-Montcalm fut érigée dans le jardin supérieur, qu'on appelle aujourd'hui " jardin du fort ", auquel il est étonnant qu'on n'ait pas songé tout d'abord, tant il offrait d'avantages.

Au commencement de septembre 1828, le monument était terminé, et il fut inauguré le 8 de ce mois, le jour même du départ de lord Dalhousie.

La médaille offerte par le comité avait été gagnée par le Dr John-Charlton Fisher. L'inscription du Dr Fisher a fait l'admiration de tous les connaisseurs. Elle résume avec force, élégance et concision l'idée-mère qui a inspiré l'érection de ce monument historique.

Une autre inscription, qui se lit en arrière du monument, est pour l'auteur le révérend Dr Mills, chapelain des troupes. En voici le texte :

“Hyusee Momementi In Virorum Illustrium Memoriam. WOLFE ET MONTCALM. Fundamentum P. C. Georgius Comes de Dalhousie, In Septentrionalis Americae Partibus Summam rerum Administrans, Opus Per multos Annos Præter missum, Quid Duci Egregio Convenientius ? Auctoritate Promovens, Exemplo Stimulans. Munificentia Teovens, A. D. MDCCCXXVII. Georgio IV. Britanniarum Rege.”

Le Dr John-Charlton Fisher, l'auteur de la première inscription, continua à rédiger la *Gazette par autorité* jusqu'en 1831. A cette date, les hommes au pouvoir lui demandèrent de supprimer ses articles politiques, qui n'étaient plus en harmonie avec les principes du nouveau ministère anglais. Et son journal devint purement et simplement une *Gazette officielle*.

M. Fisher rédigea ensuite le *Mercury*. En 1841, il fonda un journal hebdomadaire, *The Conservative*. Il fut l'un des membres les plus distingués de la Société Littéraire et Historique fondée en 1824, par lord Dalhousie, et dans laquelle il remplit tour à tour les fonctions de secrétaire, de trésorier et de président. Il fut aussi le principal collaborateur de M. Alfred Hawkins, dans la publication du beau volume si recherché des bibliophiles, intitulé *Picturesque Québec*.

Le Dr Fisher mourut au mois d'août 1849, sur le steamer “Sarah Sands”, à bord duquel il revenait d'Angleterre à Québec.

IGNOTUS

Lévis et les drapeaux de ses régiments. (V, IV, 608.)—Après sa glorieuse mais inutile victoire de Sainte-Foye, lorsqu'il vit que la mère-patrie abandonnait la Nouvelle-France, Lévis se replia sur Montréal.

Dans la nuit du 6 septembre, une assemblée fut tenue chez le marquis de Vaudrenil. Les principaux officiers de l'armée étaient présents.

Amherst s'avancé avec une armée de quinze mille hommes, Murray avait sous ses ordres quatre mille hommes et l'armée du lac Champlain forte de dix mille hommes pouvait se joindre à ces dix-neuf mille guerriers à quelques heures d'avis.

A ces trente mille soldats, Lévis pouvait opposer à peu près trois mille hommes, soit trois Français contre dix Anglais. Les provisions étaient épuisées, les munitions étaient à la veille de l'être. Les fortifications de Montréal étaient en ruine. La perspective, on l'avouera, n'était pas encourageante.

Bigot lut un mémoire sur la situation de la colonie et soumit à l'assemblée un projet de capitulation rédigé par lui. Tous pensèrent comme Bigot, qu'il était préférable d'obtenir une capitulation avantageuse que de faire une défense opiniâtre qui ne différerait que de quelques jours la perte de la colonie. Bougainville fut envoyé auprès de Amherst pour proposer une suspension d'armes d'un mois. Celui-ci refusa et donna six heures à Vaudreuil pour en venir à une détermination.

On envoya à Amherst le projet de capitulation préparé par Bigot.

Le premier article de ce projet se lisait comme suit :

“ Vingt-quatre heures après la signature, le général anglais fera prendre, par les troupes de Sa Majesté Britannique, possession des portes de la ville de Montréal et la garnison anglaise ne pourra y entrer qu'après l'évacuation des troupes françaises”.

Amherst écrivit à la marge :

“ Toute la garnison de Montréal doit mettre bas les armes et ne servira point pendant la présente guerre.

“ Immédiatement après la signature de la présente, les troupes du roi prendront possession des portes et posteront les gardes nécessaires pour maintenir le bon ordre dans la ville”.

Presque tous les autres articles furent accordés.

Cet article était humiliant, M. de Bougainville fut envoyé pour faire des représentations à Amherst, qui ne voulut rien entendre. Dans la nuit, on envoya M. de la Pause pour lui demander d'ajouter à cet article " que l'armée pourrait servir en Europe ". Amherst demeura inflexible.

C'est alors que M. de Lévis présenta le mémoire suivant à M. de Vaudreuil.

" Aujourd'hui, 8 septembre.

" M. le marquis de Vaudreuil, gouverneur-général de la Nouvelle-France, nous ayant communiqué les articles de la capitulation qu'il a proposée au général anglais pour la reddition du Canada et les réponses à ses lettres, et ayant lu dans les dites réponses que ce général exige pour dernière résolution que les troupes mettent bas les armes et ne serviront point pendant tout le cours de la présente guerre, nous avons cru devoir lui représenter, en notre nom et en celui des officiers principaux et autres, des troupes de terre, que cet article de la capitulation ne peut être plus contraire au service du Roi et à l'honneur de ses armes, puisqu'il prive l'état du service que pourroient lui rendre, pendant tout le cours de la présente guerre, huit bataillons de troupes de terre et deux de celle de la marine, lesquelles ont servi avec courage et distinction, service dont l'Etat ne seroit pas privé si les troupes étoient prisonnières de guerre et même prises à discrétion.

" En conséquence, nous demandons à M. de Vaudreuil, de rompre présentement tout pourparler avec le général anglais et de se déterminer à la plus rigoureuse défense dont notre position actuelle puisse être susceptible.

" Nous occupons la ville de Montréal qui quoique très mauvaise et hors d'état de soutenir un siège, est à l'abri d'un coup de main et ne peut être prise sans canon. Il seroit inouï de se soumettre à des conditions si dures et humiliantes pour les troupes sans être canonnés.

“ D'ailleurs, il reste encore assez de munitions pour soutenir un combat, si l'ennemi voulait nous attaquer l'épée à la main, et pour en livrer un, si M. de Vaudreuil veut tenter la fortune, quoique avec des forces extrêmement disproportionnées et peu d'espoir de réussir.

“ Si M. le marquis de Vaudreuil, par des vues politiques, se croit obligé de rendre présentement la colonie aux Anglais, nous lui demandons la liberté de nous retirer avec les troupes dans l'île Ste-Hélène, pour y soutenir en notre nom l'honneur des armes du Roi, résolus de nous exposer à toutes sortes d'extrémités plutôt que de subir des conditions qui nous y paroissent si contraaires.

Je prie M. le marquis de Vaudreuil de mettre sa réponse pas écrit au bas du présent mémoire.

(Signé) LE CHEVALIER DE LÉVIS”

M. de Vaudreuil répondit au mémoire du chevalier de Lévis par les lignes suivantes :

“ Attendu que l'intérêt de la colonie ne nous permet pas de refuser les conditions proposées par le général anglais, lesquelles sont avantageuses au pays dont le sort m'est confié, j'ordonne à M. le chevalier de Lévis de se conformer à la présente capitulation et faire mettre bas les armes aux troupes.

A Montréal, le 8 septembre 1760.

(Signé) “ VAUDREUIL ”.

M. de Lévis, voulant épargner aux troupes une partie des humiliations qu'elles allaient subir, leur fit brûler leurs drapeaux pour les soustraire à la condition de les remettre aux ennemis.

On se demande souvent où les drapeaux des régiments français furent brûlés. Hubert Larue (*Histoire populaire du Canada*) et Achintre (*L'île Sainte-Hélène, son passé, son présent son avenir*) disent expressément que le fait arriva dans l'île Sainte-Hélène.

Rien dans les lettres et rapports de chevalier du Lévis et des relations du temps n'indiquent que la chose se soit passée à l'île Sainte-Hélène.

C'est le 8 septembre 1760 que M. de Lévis donna l'ordre de brûler les drapeaux. Or à cette date, il n'y avait que quatre cents hommes sur l'île Sainte-Hélène. Le reste de l'armée était campé un peu partout sur l'île de Montréal. Il est donc plus probable que chaque régiment ou bataillon fit brûler ses drapeaux là où il se trouvait campé.

P.-G. R.

Les camériers secrets surnuméraires de Sa Sainteté. (V, VI, 629.)—“ On ne connaît pas l'époque de l'institution des camériers secrets surnuméraires de Sa Sainteté. Elle a dû se faire peu à peu, les Souverains Pontifs voulant honorer des prêtres qu'ils envoyaient en mission et les faire mieux représenter le Saint-Siège.

“ L'habit d'étiquette du camérier secret se compose de la soutane sans queue avec la ceinture et le *mantellone* sur la soutane. L'étoffe de la soutane et du mantellone est, en hiver, un drap de laine violette, en été, la soie violette. L'extrémité des manches de la soutane a des revers de soie violette hauts de six doigts, les boutonnières, boutons, filets, sont de soie violette. Le mantellone a des revers de soie violette large de deux palmes. La ceinture sur la soutane est toujours de soie violette, a quatre ou cinq doigts de largeur, et les extrémités qui pendent sur le côté gauche sont terminées par deux glands de soie violette. Avec cet habit, les camériers peuvent porter le *collare* de soie violette. Il leur est défendu de porter des bas violets, et au chapeau un gland, cordon ou tout autre insigne violet. Les bas et le cordon du chapeau doivent être noirs.

“ Les camériers peuvent prendre dans l'usage privé ou civil, une soutane noire sans queue, qui aura les boutonnières et boutons violets. Ils mettent sur cette soutane une cein-

ture large de trois doigts en soie violette et dont l'extrémité, au lieu d'avoir des glands, est bordée d'une petite frange violette. Le manteau sera toujours noir, de laine ou de soie. Ils peuvent porter avec ce costume le *collare* violet, mais on leur défend absolument d'avoir des bas violets ou un cordon violet au chapeau.

“ Les camériers secrets timbrent leurs armes d'un chapeau violet d'où descendent deux rangées de glands, suivant des cérémoniaires, trois rangées, suivant d'autres, et de même couleur.

“ La charge de camérier secret surnuméraire cesse avec le Pape qui a nommé. Il faut, par conséquent, à chaque changement de pontificat, demander le renouvellement de cette nomination. Il s'ensuit que, pendant le temps de la vacance pontificale, le camérier secret surnuméraire ne peut porter aucun insigne; il n'est plus camérier.” (Battandier).

Camériers secrets surnuméraires canadiens : Mgr Joseph-Sabin Raymond (St-Hyacinthe), 1876 ; Mgr Joseph-David Déziel (Lévis), 1880 ; Mgr F.-X. Bossé (Saint-Charles de Caplan), 1883 ; Mgr C.-A. Marois (Québec), 1887 ; Mgr Henri Têtu (Québec, 11 mars 1887 ; Mgr C.-O. Gagnon (Québec), 1890 ; Mgr P.-F. McEvoy (Hamilton, Ont.).

P. G. R.

Le Cap-à-l'Arbre. (V, VII, 631.)—Une note mise au bas de la page 65 du *Journal des Jésuites* par MM. les abbés Laverdière et Casgrain, dit que le Cap-à-l'Arbre est le même que “ le Platon, appelé, du temps de Champlain, la pointe Sainte-Croix.” Les sources de renseignements ne sont pas indiquées.

Interrogé par M. H.-G. Malhiot sur la situation exacte du Cap-à-l'Arbre, M. Laverdière répondit qu'en définitive il n'en était pas certain. Voyons ce qui peut nous éclairer là-dessus.

Une fille de Michel Goron—Marie-Françoise—épousa en 1689 Robert Ouy ou Houy dit Saint-Laurent, soldat de la compagnie de M. des Bergères.

A cette époque, Michel Goron habitait "la seigneurie de l'Eschaillon," concédée depuis 1674 à M. Pierre de Saint-Ours ; deux lieues de front à commencer quatre arpents au-dessous de la petite rivière Duchesne. Cette rivière, le seul cours d'eau de la seigneurie de Deschaillons, traverse diagonalement les terres et se jette dans le fleuve un peu au-dessous du "Cap à la Roche."

La grande carte cadastrale (manuscrite) dont copie se voit à Ottawa, portant la date de 1693-1709 indique parfaitement le *Platon* situé au bas de la seigneurie voisine, celle de Deschaillons, qui commence trois lieues et demie, à peu près, plus haut que le Platon.

Dès la deuxième terre de Deschaillons, on rencontre Michel Goron ; à la troisième il y a une rivière ou gros ruisseau sans nom, c'est la petite rivière Duchesne. Après cela, on compte six terres et l'on trouve celle de Robert Ouy. En remontant toujours, on passe quatorze terres avant d'atteindre la seigneurie de Levrard.

En face de la terre de Robert Ouy, sur l'autre côté du Saint-Laurent, sont la troisième et quatrième terres du haut des Grondines.

La liste des noms d'habitants que porte la carte, servira de complément à l'explication :

La première terre est en blanc. Ensuite viennent : Michel Goron, un blanc avec l'embouchure de la rivière, François Goron, J. Denevert, Mailloux, Beudet, Bérubé, un blanc, Robert Ouy, D. Garon, Lebœuf, Chesne, Masson, Maillou (Mailhot ? qui était parent de Goron), un blanc, Lebœuf, un blanc, Pineau (dit Laperle), Laverdure, un blanc, Pineau, Tousignan, Tousignan.

Robert Ouy mourut en 1702. Son fils, Robert, avait épousé Marguerite Gariépy. Devenu veuf, il contracta un second

mariage avec Louise Pilote, en 1729. A ce propos, on le désigne comme habitant du " Cap-à-l'Arbre, paroisse de Lotbinière." N'oublions pas que la seigneurie de Deschaillons était alors comprise dans la paroisse de Lotbinière; elle était souvent appelée " le petit Saint-Ours."

La terre des Ouys était donc au Cap-à-l'Arbre, ou un peu plus haut.

Si on rapproche ce renseignement de la carte cadastrale déjà citée et de la situation bien connue du cap à la Roche ainsi nommé aujourd'hui, on se convaincra que le cap à l'Arbre et le cap à la Roche sont un seul et même site.

BENJAMIN SULTE

Les Anglais à Deschambault en 1759. (V, II, 574.)—Peu de temps après la conquête du Canada par les Anglais, Deschambault fut mis sous le coup d'un émoi assez palpitant et qui ne peut s'effacer de la mémoire de ceux qui en ont entendu le récit :

" C'était en l'automne de 1759. Une frégate anglaise très bien équipée remontait le fleuve St-Laurent. Lorsqu'elle fut dans le Richelieu, vis-à-vis de l'église, le bruit du canon se fit entendre et un énorme boulet frappa et traversa de part en part le mur de l'église près de la couverture au moment même où le Saint-Sacrifice était célébré par Mr. Ménage premier curé de cette paroisse. Les assistants effrayés se précipitèrent dehors et prirent la fuite vers les bois. En vain M. Ménage voulut les retenir : lui-même après la messe, croyant une descente des Anglais, enleva les vases sacrés et alla se cacher dans la forêt afin de les soustraire aux outrages auxquels pourraient se livrer ces nouveaux maîtres encore sous les coups de l'exaspération. Ces pauvres habitants très peu nombreux et sans armes aucunes, s'arrêtèrent à l'arrière d'un coteau qui se trouve à trente arpents environ de l'église et du sommet duquel ils pouvaient observer la manœuvre de

ces étrangers s'ils mettaient pieds à terre, ce qu'ils ne firent point à la grande satisfaction des gens." (1)

A cette époque, l'on ne se chicanait pas pour les écoles vu que l'éducation donnée aux jeunes gens était exclusivement militaire et consistait principalement dans le maniement des armes et autres exercices en rapport avec les combats.

On voyait encore dans ces dernières années des restes de redoutes sur le cap Lauzon, près de l'église de Deschambault (en face du couvent), afin de les habituer à la prise d'assaut de ces sortes de forteresses ou à leur défense au cas où ils auraient à s'y maintenir, ou à déloger l'ennemi. Au même endroit on voit encore quelques uns de ces beaux pins sur le bord du cap, si biens connus des navigateurs ; il sont criblés des balles lancées par ces jeunes gens, futurs défenseurs de la patrie. Ils aimaient à se familiariser d'avance avec un métier qu'ils seraient tôt ou tard appelés à exercer.

L. SAINT-AMANT

L'exploit du capitaine Bouchette(V, VI, 620.)

—Jean-Baptiste Bouchette commandait un brigantin sur le fleuve, l'automne de 1775, lorsque le gouverneur Carleton fut obligé de fuir de Montréal, qui était tombé au pouvoir des Américains. Bouchette s'offrit pour le conduire à Québec, en passant à travers les patrouilles de l'ennemi. La capitulation avait eu lieu le 12 novembre, et le gouverneur

(1) Je me rappelle fort bien avoir vu dans les murs de la vieille église de Deschambault le trou percé par le boulet anglais.

Je ne crois pas que le boulet soit tombé sur la terre de Jean Groseau, aujourd'hui propriété de M. Z. Gignac, vu que cette terre est la seconde au nord-est de l'église et que son passage dans le mur n'indiquait pas cette direction.

était monté à bord du brigantin de Bouchette, qui passait pour le premier manœuvrier du fleuve. On eut bientôt connaissance que le colonel Eaton avait été détaché à la poursuite, mais Bouchette n'était pas seul sur le fleuve ; il déguisa son bâtiment, tira des bordées qui l'éloignèrent du côté de Laprairie, et masqua si bien son jeu que Eaton fila vers Repentigny, croyant être sur la bonne piste. Bouchette le suivit le 13, et arriva le 14 à Lavaltrie, où se trouvait le capitaine Bellet, lequel avait fait hastinguer sa goëlette et transportait les poudres de Montréal dans l'espoir de les livrer à Québec. Bellet était un marin d'un courage et d'une adresse reconnus. Le vent souffla nord-est jusqu'au 16 inclusivement, ce qui les empêcha de poursuivre leur route. La nuit du 16 au 17, le gouverneur, déguisé en habitant, ainsi que de Niverville et de Lanaudière, se confia au capitaine Bouchette et au sergent Boutillet ; tous cinq montèrent dans une embarcation légère, et, après sept ou huit alertes où ils se crurent pris chaque fois, parvinrent aux Trois-Rivières à midi sonnante. Ils payèrent d'audace et se mirent à table dans une maison qui logeait des officiers américains, ensuite, sur les trois heures, ils se rembarquèrent sans que le gouverneur eut été reconnu. Ils arrivèrent à Québec le dimanche, 20 novembre, après midi, et de suite on organisa la défense. Dès le 14, Arnold, avec une aile de l'armée américaine, était campé sur les plaines d'Abraham. Bellet avec ses poudres passa à travers les flottilles ennemies et arriva sain et sauf au quai de la basse-ville. Bouchette fut nommé commandant sur le lac Ontario après la guerre, et servit avec autant de zèle que d'intelligence ; il mourut dans ce poste en 1802. Son fils Joseph fut le géographe dont les travaux n'ont pas été surpassés, même en Europe.

BENJAMIN SULTE

QUESTIONS

662.—Il existe au calendrier ecclésiastique une sainte Foye qui souffrit le martyre sous Dioclétien. La paroisse de Sainte-Foye, près Québec, a-t-elle pris son nom de cette sainte ou du célèbre sanctuaire de Notre-Dame-de-Foy en Belgique. Je pencherais plutôt pour cette dernière hypothèse, car je sais que les Jésuites, missionnaires de la Nouvelle-France, eurent des relations avec les desservants de Notre-Dame de Foy.

ROUEN.

663.—Pourquoi appelait on M. de Lévis, le héros de Sainte-Foye, "le chevalier de Lévis"? Était-il membre d'un ordre de chevalerie quelconque, ou, à cette époque, y avait-il dans l'armée française le grade de "chevalier"?

SOLD.

664.—Quelle est l'origine du proverbe : *Noblesse oblige* ?

XXX.

665.—Les Irlandais sont pourtant grands amis de la France et des Français. Comment se fait-il que l'animosité ait été si grande à Québec et dans plusieurs autres villes de la province, entre les Canadiens-Français et les Irlandais établis au Canada ?

CELTE

666.—Sur la carte de l'arpenteur Normandin on peut voir indiqué, à 189 milles au nord-ouest du lac Saint-Jean, l'établissement d'un M. Peltier qui se dresse au milieu de la solitude et dont l'apparition fait naître toute espèce de suppositions. Je voudrais bien savoir qui était ce Pelletier ?

PHÉ.

667.—On sait que le cardinal Mezzofanti était d'une mémoire prodigieuse. A l'âge de cinquante ans il savait près d'une cinquantaine de langues. Ce qui, paraît-il, était vraiment merveilleux c'était de le voir au milieu d'un cercle d'interlocuteurs de diverses nations passer instantanément d'une

langue à l'autre sans jamais se tromper et en conservant le dialecte précis de chaque dialecte. Je vois dans sa vie qu'un missionnaire canadien de passage à Rome lui apprit en quelques jours la langue algonquine. Quelqu'un de vos lecteurs ne pourrait-il pas me donner le nom de ce missionnaire ?

RIO.

668.—Samuel Merivale, écrivant en 1759, rappelle un curieux incident de la vie de Montcalm. “ La mort de Montcalm, dit-il, me donne grand plaisir, parce que c'est lui, si je ne me trompe, qui tira sur le postillon qui le conduisait de Tavis-
tock à Plymouth au commencement de la guerre. Il échappa au châtimeut qu'il méritait pour ce grand crime à cause de la haute position qu'il occupait.”

Ce prétendu crime de Montcalm est-il prouvé ? Je n'ai vu nulle part que le marquis de Montcalm ait visité l'Angleterre.

XXX.

669.—La famille Gogy était-elle d'origine anglaise ou suisse ? En quelle année le premier Gogy vint-il s'établir au Canada ?

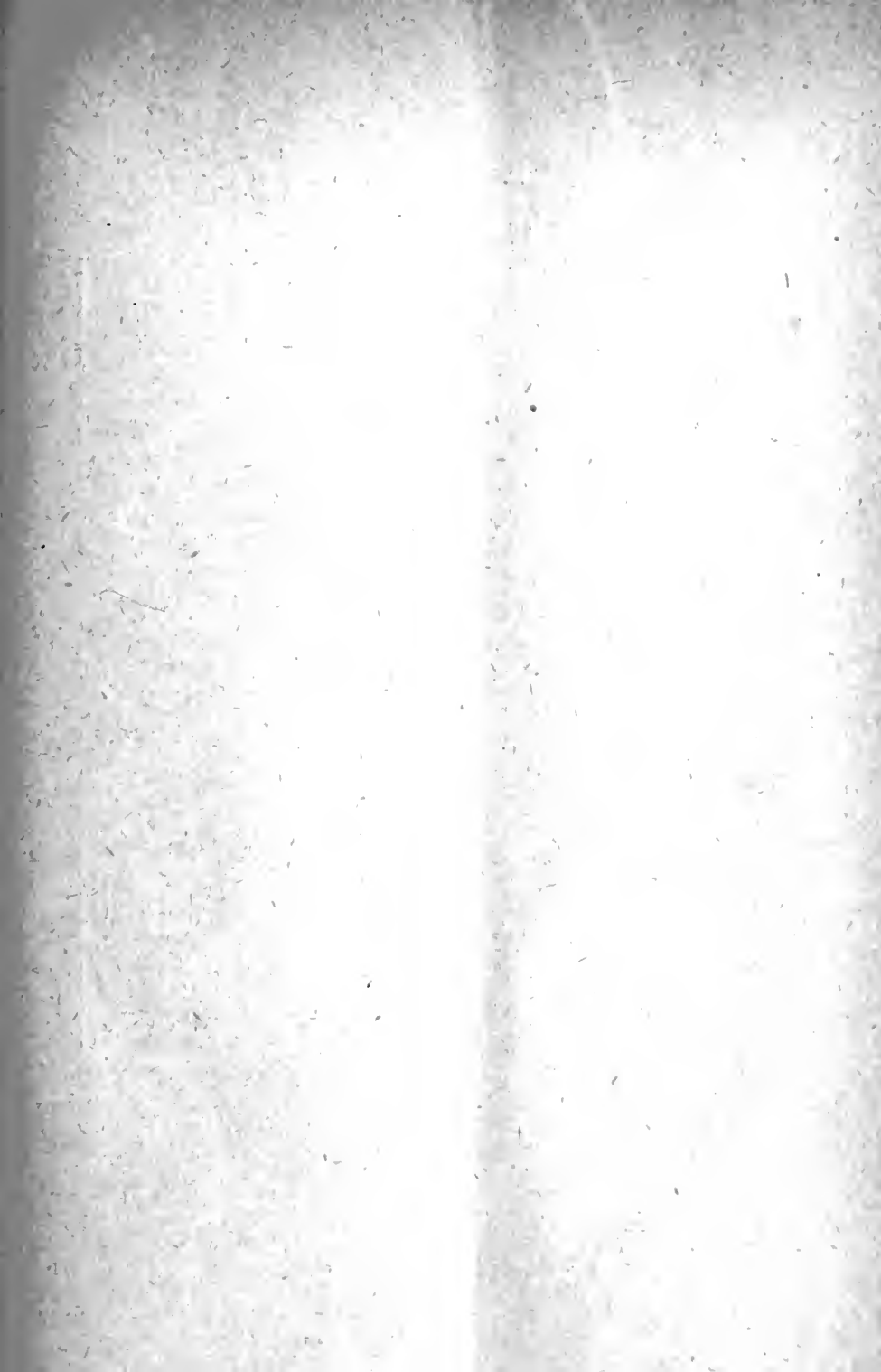
MACHICHE.

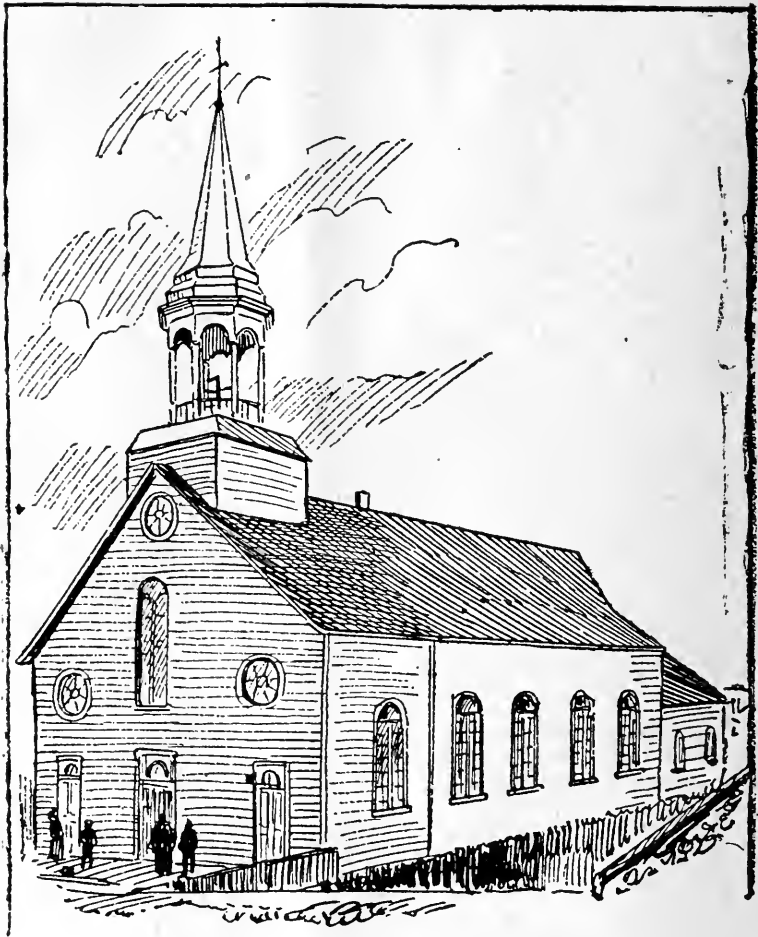
670.—Où trouverais-je la liste des supérieurs du séminaire de Québec depuis sa fondation jusqu'à nos jours ?

QUÉB.

671.—“Rien n'est moins simple qu'un sauvage”, dit quelque part Victor Hugo. “ Les idiomes hurons, des botocudos et des chesapeakecks sont des forêts de consonnes à travers lesquelles, à demi engloutis dans la vase des idées mal rendues, se traînent des mots immenses et hideux, comme rampaient les monstres antédiluviens sous les inextricables végétations du monde primitif. Les algonquins traduisent ce mot si court, si simple et si doux, *France*, par *Mittigouchiouekendalankiank*.” Je suis d'opinion que le grand écrivain s'est ici moqué de ses lecteurs. Qu'en pensent ceux qui sont familiers avec la langue algonquine ?

LECTEUR.





ÉGLISE DE SAINT-GEORGES DE PORT-DANIEL

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 5

NOVEMBRE 1899

No. 11

SAINT-GEORGES DE PORT-DANIEL

Cette paroisse a eu des commencements bien modestes, mais elle s'est développée à mesure que l'agriculture a fait des progrès.

Avant 1858, elle a été desservie par les anciens missionnaires, puis successivement par les curés de Saint-Bonaventure et de Notre-Dame de Paspébiac ; mais au mois d'octobre de la même année, M. Th.-E. Beaulieu venait y résider avec la charge de la paroisse de Saint-Dominique de Newport, dans le comté de Gaspé. Malheureusement, le défaut de santé obligea ce zélé pasteur à quitter ce poste, sans mettre à exécution les projets conçus pour son développement.

En 1865, M. Narcisse Lévesque dit Lafrance fut chargé de cette paroisse, et, pendant dix-neuf ans, il s'occupa de ces pauvres pêcheurs, dont il conquit l'estime par son dévouement qui n'est pas oublié. L'église actuelle fut bâtie par ses soins et c'est avec regret qu'on le vit partir pour Matane.

Le progrès est devenu plus sensible sous la direction de M. Aug. Gagnon, qui succéda M. Lévesque dit Lafrance. Choisi par son évêque, à raison des nombreux travaux devenus nécessaires, il se dévoua corps et âme à ses paroissiens. Il assura l'éducation de la jeunesse en construisant des écoles dans tous les quartiers où il en était besoin. C'est ainsi que leur nombre s'accrut de trois à dix, pour le même territoire.

Grâce aux démarches et aux instances du même curé, l'on vit apparaître un bon quai, des moulins à scie et à farine, une tannerie, des boutiques de forge et de charron, etc. etc. Des marchands vinrent des provinces maritimes pour faire concurrence aux maisons jerseyaises dans le commerce du poisson, et il s'établit une aisance générale où avaient régné la gêne et la misère.

M. Gagnon vient d'être appelé à la cure de Saint-Paul de la Croix. C'est M. L.-J.-S. Sirois qui le remplace à Port-Daniel.

R.

QUEBEC, DE 1620 À 1632

(Suite et fin)

Les circonstances connues du moment, et peut-être d'autres encore, expliquent l'abstention des gens du Midi, car M. Deschamps observe que deux systèmes de commerce divisaient alors le royaume : au nord, protection ; au midi, libre échange. La compagnie des Cent-Associés était visiblement une création protectionniste, et ne devait pas trop plaire aux commerçants de Marseille, par exemple, qui demandaient " qu'on tienne la main à ce que les étrangers soient bien traités." En d'autres termes, les Marseillais demandaient commerce ouvert n'importe où, tandis que les Cent-Associés s'arrangeaient pour se procurer un monopole au Canada et ne devaient guère s'entendre avec eux.

Le cardinal de Richelieu et le maréchal d'Effiat devinrent les chefs de la compagnie des Cent-Associés ; mais Razilly, Champlain, l'abbé de la Madeleine, M. de Lauzon en furent tout d'abord, et jusqu'à 1636, les véritables têtes et les instruments actifs. Dans sa relation de 1627, Champlain ne fait pas la moindre allusion aux Cent-Associés. Il est vrai que la compagnie ne se proposait de commencer ses opérations dans la Nouvelle-France qu'en 1628, et, en attendant, les sieurs de Caen étaient encore regardés comme les principaux officiers de l'ancien ordre de choses.

La nouvelle du changement dans les affaires du Canada trouva Champlain occupé à régler une querelle survenue entre les sauvages. Les Iroquois, voulant tirer vengeance d'une nation appelée les Loups ou Mahingans (les Mohicans de Fenimore Cooper) avaient massacré plusieurs de ceux-ci, sans épargner cinq Hollandais d'Orange (Albany) qui trafiquaient dans ces endroits. L'hiver de 1626-27, un certain nombre d'Algonquins des bords du Saint-Laurent, s'étant rencontrés avec les Loups, promirent à ces derniers de les

seconder dans la guerre qu'ils allaient entreprendre contre les Iroquois. Champlain déploya toute son adresse pour conjurer l'orage, car les Iroquois ne devaient pas manquer de porter leurs armes jusqu'à Québec, si les sauvages amis des Français allaient les attaquer chez eux. Malgré les précautions qu'il prit, la guerre menaçait d'éclater sur toute la ligne, lorsque les navires anglais se montrèrent sur le fleuve, en 1628.

Emeric de Caen, revenu de France le 30 mai 1627, avait assisté aux assemblées des sauvages au sujet de la querelle des Loups et des Iroquois. Au mois d'octobre suivant, il faisait la pêche à la baleine dans le bas du fleuve. En ce moment Québec était très mal approvisionné. " Je m'étonnais, dit Champlain, comme l'on nous laissait en des nécessités si grandes, et en attribuait-on les défauts à la prise d'un petit vaisseau par les Anglais qui venaient de Biscaye... Nous demeurâmes cinquante-cinq personnes (hiver 1627-28), tant hommes que femmes et enfants, sans comprendre les habitants du pays, les sauvages. Sur ces cinquante-cinq personnes, il n'y avait que dix-huit ouvriers, et il en fallait plus de la moitié pour accommoder l'habitation du cap Tourmente, faucher et faire le foin pour le bétail pendant l'été et l'automne."

Cet état de gêne allait en s'aggravant, et à la fin de juin 1628 les secours de France n'étaient pas encore arrivés. De Caen, évincé des affaires du Canada, avait eu la prévoyance d'emporter de Québec les barques, voiles et cordages dont Champlain eût pu tirer parti pour aller au-devant des navires de France ; il avait fait plus dans sa trahison, car c'en était une : il avait donné avis aux Anglais de la détresse de la colonie. Le siège de la Rochelle durait toujours. Cette guerre servait de prétexte à un marchand dépité pour se venger d'avoir perdu le commerce du Canada. Pour son moyen, les huguenots trouvaient à satisfaire leur haine contre l'établis-

sement de Québec, qu'ils avaient constamment vu d'un mauvais œil, et qu'ils voulaient ruiner par le fer et le feu, puisque l'occasion s'en présentait.

Ce qui devait arriver eut lieu sans retard. Les frères Louis, Thomas et David Kertk conduisirent dans le Saint-Laurent (1628) dix-huit vaisseaux pour se saisir de tout ce que les Français y possédaient. Au mois de juillet ils commencèrent à capturer les bâtiments français dans le golfe. Tout fut détruit à Tadoussac : meubles, maisons, barques, etc. La guerre entre les deux couronnes excusait tout. Les Kertk tenaient du roi d'Angleterre une commission en règle pour s'emparer, s'ils le pouvaient, du golfe et du fleuve Saint-Laurent. Le bénéfice du commerce était leur mobile. Ils firent une fortune dans cette entreprise, qui eut au commencement des allures mystérieuses, car ces marchands, devenus militaires pour leurs besoins, ne paraissent pas avoir été connus comme naviguant vers le Canada avec des projets hostiles. Cent douze navires de Saint-Malo, ne se doutant de rien, mirent à la voile pour aller pêcher la morue sur les côtes de Terre-Neuve. On peut s'imaginer ce que les Kertk, armés en guerre et avec de nombreux vaisseaux, recueillirent de butin sur ces pauvres gens !

Le désastre de Tadoussac ne devait pas être le dernier. Les Kertk approchèrent de Québec. La ferme du cap Tourmente, où l'on employait huit ou dix hommes, fut brûlée par eux avec quarante ou cinquante têtes de bétail renfermées dans les étables. Foucher, qui avait la surveillance de ce lieu, y fut fort maltraité. Nicolas Pivert, Marguerite Lesage sa femme, leur nièce et un homme furent amenés captifs. David Kertk envoya sommer Champlain de remettre le fort, mais la courageuse réponse qu'il en reçut le déterminà à attendre quelque temps. Peu après, Thierry Desdames, arrivant à Québec malgré tous les obstacles, apporta une commission du roi pour Champlain et annonça que le sieur de Roque-

mont s'avangait avec les premiers navires des Cent-Associés. L'espoir fut de courte durée. Louis Kerk rencontra Roquemont dans le voisinage de Tadoussac, et, après une lutte acharnée qui dura plus de quatorze heures, l'enleva. Le frère Sagard dit qu'il y fut tiré plus de douze cents volées de canon. Néanmoins, Québec ne tomba pas cette année au pouvoir de l'ennemi. Le prise de la Rochelle eut lieu le 28 octobre 1628.

L'hiver de 1628-29 fut très dur à Québec, Mme veuve Hébert avait quelques provisions qu'elle partagea avec les récollets. On comptait réunies soixante-seize personnes, parmi lesquelles vingt Français et un missionnaire revenus du pays des Hurons. Le printemps arrivé, tout ce monde se jeta dans la forêt pour y vivre de racines. Champlain et les chefs de familles parlaient de se réfugier chez les sauvages. Pontgravé, souffrant de la goutte, songeait à partir pour Gaspé, mais il changea d'avis. D'autres montèrent sur une chaloupe et se dirigèrent du côté du golfe. Ceci avait lieu au commencement de l'été de 1629.

La paix entre la France et l'Angleterre avait été signée à Suze le 24 avril : on n'en savait rien sur le Saint-Laurent. Deux bâtiments de la compagnie des Cent-Associés firent voile de Dieppe le 22 avril pour Québec, en même temps que deux navires sous les ordres du capitaine Charles Daniel. Trois autres expéditions eurent lieu, le même printemps, pour la Nouvelle-France, savoir : l'une dirigée par un capitaine du nom de Joubert, aux gages des Cent-Associés. La seconde, préparée par les Jésuites et portant les PP. Charles Lallemand, Alexandre Godefroy de Vieuxpont et Philibert Noyrot; ce navire fut capturé avec quatre autres appartenant aux Cent-Associés. Le troisième convoi était équipé par les de Caen, devenus employés des Cent-Associés, mais avec des conditions spéciales.

Un nommé Jacques Michel, huguenot, de Dieppe, servait de guide aux Anglais. A l'île Percée, il captura un navire.

basque, puis se rendit à Tadoussac, d'où sa présence fut signalée à Champlain. Il y avait à Québec un jeune interprète de nationalité grecque ; on l'envoya à Tadoussac prendre connaissance de ce qui s'était passé. En même temps, le gros des navires des Kertk s'avança comme pour tout emporter jusqu'à Québec, après avoir pris quelques bâtiments basques. Le golfe n'était plus qu'un vaste champ de rapines.

Enfin, le 20 juillet, les Anglais parurent devant Québec, qui se rendit à Louis Kertk. Il n'y avait pas de nouvelles de la conclusion de la paix. Kertk comprit qu'il serait sage de ne pas alarmer les familles établies, et il leur fit entendre dès l'abord qu'elles ne seraient aucunement inquiétées. Champlain, jugeant que tout espoir n'était pas encore perdu pour la colonie, conseilla aux habitants de demeurer jusqu'à plus ample information, et, en attendant, de faire la récolte des grains, puis de s'en tenir à leurs ressources particulières autant que possible, avis aussi prudent que patriotique, et qui fut suivi à la lettre. " Ils me remercièrent, raconte-t-il, espérant nous revoir la prochaine année, avec l'aide de Dieu."

Champlain s'embarqua le 24 sur le navire de Thomas Kertk, pour se rendre, prisonnier, en Angleterre. Par le travers de la Malbaie, du côté du nord, on aperçut le vaisseau d'Emeric de Caen, qui tâchait de gagner le vent pour échapper, mais Kertk le serra de si près qu'il dut engager le combat et fut pris. De Caën, aussitôt sur le pont de Kertk, remit à Champlain des lettres annonçant des vivres et des renforts d'hommes, et dit qu'il croyait la paix conclue entre les deux couronnes. Plus loin, à la rade de Tadoussac, se présentèrent Louis Kerth et Jacques Michel, qui commandaient cinq vaisseaux de trois à quatre cents tonneaux, de plus de cent vingt hommes chacun. Eustache Boullé, beau-frère de Champlain, était prisonnier en cet endroit. Celui-ci avait vu, aux environs de Gaspé, le capitaine Joubert sur un navire de soixante-dix tonneaux destiné à ravitailler Québec,

et qui lui avait dit qu'il croyait bien la paix faite, puisque les Français n'avaient plus la permission d'attaquer les Anglais. Il ajoutait que des navires, notamment ceux du capitaine Daniel, étaient en route pour le Saint-Laurent.

Le fondateur de Québec passa douze jours à Tadoussac, chassant avec Kertk, et tuant plus de vingt mille pièces de gibier. Ensuite, il fut conduit en Angleterre, non sans avoir appris en route qu'il y avait des vaisseaux français près de Gaspé, et que c'étaient ceux qu'il avait vainement attendus à Québec.

Voici, d'après mes recherches, la liste des Français demeurés à Québec durant l'occupation de Kerth : Des vingt personnes du sexe masculin dont la présence est constatée, dans l'intervalle de 1608 à 1628, cinq repassèrent en France, mais devaient revenir ; ce sont : Samuel Champlain, Olivier le Tardif, Thierry Desdames, Jean-Paul Godefroy et Robert Giffard. Hébert et Jonquêt étaient décédés. Les treize qui restaient au Canada étaient : Nicolas Marsolet, interprète non encore marié ; Etienne Brulé, interprète et célibataire ; Guillaume Couillard, artisan et cultivateur, Guillemette Hébert, sa femme et leurs enfants : Anne, Eustache, Marguerite, Hélène ; Nicolas Pivert, Marguerite Lesage, sa femme, avec leur nièce et un jeune homme ; Pierre Desportes, Françoise Langlois, sa femme et leur fille Hélène ; Jacques Hertel, interprète resté chez les sauvages, non encore marié ; Jean Nicolet, interprète resté chez les Algonquins de l'Ottawa, non encore marié ; Adrien Duchesne, chirurgien, et sa femme de nom inconnu ; Jean Godefroy, interprète resté chez les sauvages, non encore marié ; Thomas Godefroy, interprète et célibataire ; Guillaume Hubou, cultivateur, marié à Marie Rollet, veuve de Louis Hébert, et un enfant : Guillaume Hébert ; François Marguerie, interprète resté chez les sauvages et non encore marié. En tout, trente-et-une personnes.

Ceux qui restaient dans le pays formaient déjà depuis quelques années la partie stable de la population. Il est donc faux de dire que le Canada fut abandonné de ses habitants. D'autres Français, qui ne devaient pas faire souche ici, continuèrent à y résider sous les Kertk. Ce sont : Gros-Jean, de Dieppe, interprète des Algonquins, ami des Anglais ; Le Baillif, natif d'Amiens, arrivé en 1622, en qualité de sous-commis et chassé par de Caen " pour être grandement vicieux " ; il se donna aux Kertk, qui en firent leur commis et lui confièrent les clefs du magasin des Français, qu'il avait eu la précaution de se faire remettre, afin de se venger de de Caen. On l'accuse d'avoir enlevé à Corneille, sous-commis, cent livres en or et en argent, outre certains effets ; c'est lui, dit-on, qui s'empara des vases sacrés de l'église de Québec ; les Anglais finirent par s'indigner de sa conduite scandaleuse. Le Baillif maltraita tant qu'il le put les familles qui n'avaient point voulu repasser en France. Pierre Reye ou Raye, charron, natif de Paris, qualifié par Champlain de " renégat, perfide, traître et méchant," passa également au service des Kertk. Un nommé Jacques Couillard, sieur de l'Épinay, capturé par Thomas Kertk, comme il arrivait de France, fut conduit à Québec. Deux hommes, l'un appelé LeCocq, charpentier, et l'autre Froidemouche, envoyés de la Malbaie à Québec par Emeric de Caen, se firent prendre par les Anglais de Québec, qui les gardèrent pour les faire travailler. Sur un navire de Roquemont, le sieur Le Faucheur, bourgeois de Paris, qui se rendait à Québec avec sa famille, fut pris, et probablement renvoyé en Europe. Celui-ci peut être regardé comme le premier co'on que tenta de nous envoyer la compagnie des Cent-Associés.

Dans l'automne de 1630, on reçut à Paris des nouvelles de Québec par deux Français qui avaient passé par Londres. L'un était charpentier et l'autre laboureur. " Ils nous dirent, raconte Champlain, qu'il était mort quarante Anglais, de

nonante qu'ils étaient, de pauvreté et misère durant l'hiver, et autres qui avaient été assez malades, n'ayant fait bâtir ni défricher aucune terre... et étaient restés quelques septante Anglais." C'est-à-dire que, sur quatre-vingt-dix Anglais, il en était mort quarante le premier hiver, et que dans l'été de 1630, il en était arrivé vingt. Je ne sais à quelle date les gens de Québec apprirent la signature de la paix.

— Le 27 octobre 1629, Champlain écrit de Douvres à M. Jean de Lauzon, en France, lui racontant ce qui s'était passé et combien les Anglais étaient embarrassés de ce que la capture de Québec eût eu lieu après la signature de la paix. Lorsqu'il eut passé quelque temps à Londres, il en repartit pour la France, avec la permission de M. de Châteauneuf, l'ambassadeur de Louis XIII, ayant obtenu parole que le fort et l'habitation de Québec seraient restitués par l'Angleterre. C'est le cas de dire ici, comme dans les procès verbaux de nos chambres d'assemblées : " Et des débats s'en suivirent," car tout ce qui était arrangé se trouva dérangé. M. de Châteauneuf fut rappelé incontinent et remplacé par M. de Fontenay-Mareuil. Dans l'hiver de 1629-30, le docteur André Daniel, frère aîné du capitaine Charles Daniel, alla négocier à Londres, avec l'aide du nouvel ambassadeur, pour obtenir la reddition du Canada et régler l'affaire de lord Stuart, seigneur écossais, capturé par Charles Daniel, au Cap Breton, sans savoir que Charles I tenait en réserve une carte de son jeu qui transformerait à un moment donné toute la situation. Un diplomate habile peut encore gagner beaucoup, même lorsqu'il est battu.

Des vaisseaux devaient partir de Dieppe, le 20 février 1630, pour le golfe Saint-Laurent. Le 7 avril, ordre était donné de mettre six navires sous voiles dans six semaines, et de les diriger vers le Canada, savoir : l'un commandé par le chevalier de Montigny, amiral de cette flotte, et les autres par le chevalier de Saint-Clair (ou Montclair) le sieur de

Nest de Fécamp, le sieur de Lombards, le capitaine Daniel et le capitaine Arnaud. Je ne sais ce qui résulta de ces préparatifs ; mais en l'année 1630 il n'est fait mention que de deux navires français qui parvinrent en Acadie. Les Basques et les autres bâtiments pêcheurs qui, de temps immémorial, fréquentaient les eaux du golfe sans trop s'occuper des luttes entre les couronnes, continuaient leurs opérations en dépit des Anglais.

Richelieu, créé premier ministre en 1629, n'eut pas plutôt écrasé le parti protestant à la Rochelle, qu'il tourna les armes de la France vers l'extérieur, en affermissant le duc de Nevers dans les importantes positions de Mantoue et de Montferrat (1630) ; puis, absorbé par la politique intérieure du royaume, il triomphait de nouveau de ses ennemis personnels à la " journée des dupes," le 11 novembre 1630, forçant Gaston d'Orléans et Marie de Médicis à quitter la France. Était-ce bien le moment de lui rappeler le Canada ? Ce qui est certain, c'est qu'il n'y pensa plus jamais autant qu'autrefois, depuis l'heure où il embrassa l'Europe dans ses projets. Louis XIV a fait la même chose en 1673.

D'une part, la compagnie des Cent-Associés avait à cœur de se refaire de ses pertes d'argent ; Champlain appuyait dans ce sens, afin d'entreprendre le travail de la colonisation, qui était le grand but de sa vie ; Richelieu était engagé d'honneur à ne point laisser jeter au panier le traité de Suze, si explicite à l'endroit des prises faites après le 24 avril 1629. D'un autre côté, le sentiment hostile aux colonies, dont le ministre de Henri IV, Sully, avait été l'expression en son temps existait toujours ; on discutait en France, en l'année 1630, pour savoir s'il fallait garder le Canada, tout comme au commencement de notre siècle le peuple anglais se posait la question de soutenir ses établissements lointains ou de les abandonner. De Caen demandait que les Anglais lui rendissent les pelleteries qu'ils avaient enlevées à la faveur des

troubles et de la prise de Québec. Se croyant bien certain du prompt retour de cette place à la France, et voulant en finir avec les réclamations de ce marchand, Richelieu permit à de Caen d'exploiter le golfe et le fleuve durant une année, ce que les Anglais empêchèrent, comme on le verra. Les Kertk faisaient un commerce profitable, et se montraient disposés à tenir bon dans leurs postes, même à résister aux ordres de se retirer, s'il leur en venait de la cour de Londres. Charles I reprochait à la France l'attaque du capitaine Daniel contre lord Stuart, au cap Breton en 1629, et voyant Richelieu fort occupé en Europe, feignit de ne pas vouloir céder un pouce de terrain ni un ballot de marchandises. Ainsi s'écoula l'année 1630.

Attendant toujours la lettre écrite qui devait leur rendre le Saint-Laurent, les Cent-Associés se décidèrent néanmoins à faire acte d'occupation. Le 25 mars 1631, le capitaine Hubert Anselme partit de Dieppe en destination de Tadoussac, et relâcha à Miscou pour éviter les Anglais, car il venait d'apprendre de quelle manière il serait reçu par eux dans le fleuve. Il ne paraît pas avoir dépassé Miscou. Au mois d'avril, le capitaine Laurent Ferchaud mit à la voile, de Bordeaux, et cingla vers l'Acadie, où il retourna trois fois dans le cours de cette année, ravitaillant chaque fois le poste français du cap Sable, y transportant des colons et des religieux. Ce fut le seul succès des Cent-Associés en 1631.

* * *

Le capitaine Daniel avait pris la mer le 26 avril pour se rendre à Sainte-Anne du cap Breton. Arrivé près de Terre-Neuve, il eut connaissance d'un pirate turc et voulut lui donner la chasse ; mais celui-ci, ne se voyant pas de force à résister, vira de bord et alla se jeter sur un bâtiment basque, où il perdit son drapeau, qui était tombé par dessus bord, sans toutefois se faire prendre lui-même. Daniel s'arrê-

ta à Sainte-Anne et envoya Michel Gallois à la traite de Miscou sur son propre navire. Gallois rencontra dans ces parages un frère du capitaine Dumay, qui montait une barque de trente-cinq tonneaux seulement, équipée au Havre-de-Grâce. Tous deux s'entendirent pour imiter les Basques qui exploitaient les pêcheries sans l'autorisation des Cent-Associés, et ils mirent d'abord la main sur le capitaine Joannis Arnandel, de Saint-Jean-de-Luz dans le golfe de Biscaye ; mais les Basques revenant sur eux les forcèrent de prendre la fuite, tandis que le captif s'évadait en plongeant dans la mer, d'où ses gens le retirèrent en peu de temps.

Emeric de Caen était parti de Dieppe sur un navire appartenant à son oncle Guillaume. A Québec, les Anglais lui défendirent de trafiquer en dehors des mois d'hiver ; il reprit le chemin de la France.

Tandis que ces événements avaient lieu au Canada, Charles I écrivait de Greenwich à sir Isaac Wake, son ambassadeur près la cour de France, une dépêche en date du 12 juin 1631, qui expose, il me semble, tous les côtés et aspects de la situation entre les deux pouvoirs, et surtout cette curieuse affaire de non paiement d'une partie de la dot de Henriette-Marie, sœur de Louis XIII, mariée en 1625 à Charles I. Celui-ci s'explique nettement : payez la dot, ou point de Québec ni de Port-Royal ! On y voit aussi plus d'un point qu'il est à propos de connaître au sujet des navires capturés en 1629. Cette curieuse pièce (original en français) a été mise au jour en 1884 par M. Douglass Brymner, archiviste du gouvernement canadien. La voici en son entier :

“ Par vos différentes dépêches au vicomte Dorchester, depuis que vous êtes arrivé à votre lieu de résidence en cette cour (de France), nous avons particulièrement remarqué les retards qu'on vous a fait éprouver en vous présentant d'abord au roi et à ses principaux ministres, ainsi que les manières et le langage dont on s'est servi à votre égard, lors de

vosre première audience. Et de même que nous ne pouvons nous empêcher d'être surpris que vous n'avez pas été admis plus tôt en la présence du roi, sur vos instances réitérées, et après la sollicitation d'une audience faite par d'Angier, ainsi d'un autre côté, nous estimons avoir lieu suffisamment d'être satisfaits de la réparation qui vous a été faite par la déclaration si significative d'amitié fraternelle et la déclaration d'un ferme propos d'entretenir exactement avec nous des relations amicales, qui vous ont été faites de la bouche même du roi. Quant au bon accueil dont vous avez été l'objet de la part de quelques-uns des ministres de ce roi et à la réserve que d'autres ont observée avec vous, au sujet du cardinal de Richelieu, vous avez bien fait de vous conformer à vos instructions, et pour le reste nous devons vous laisser agir avec eux à votre discrétion. Et, comme nous voyons par votre conduite que vous n'êtes pas novice dans les ambassades ; ainsi, nous n'avons pas besoin de vous donner de nouvelles instructions sur les égards à avoir pour ceux avec qui vous avez à négocier en cette cour, si ce n'est de continuer comme vous avez bien commencé, en ce qui regarde le cérémonial de votre emploi. Cette dépêche vous en apprendra la partie essentielle, qui est de mettre fin à tous les différends entre les deux couronnes, et d'établir les bases d'une plus ferme amitié que celle des années dernières ; ce n'est pas là une œuvre nouvelle ; il ne s'agit, en réalité, que de renouveler d'anciennes alliances, en mettant d'accord les faits avec les promesses. C'est ce que comportait l'objet principal, et le premier article même du dernier traité, conclu il y a deux ans, après une rupture malheureuse ; et ce qu'il embrassait ou ce qu'on pouvait prétendre en vertu de ce traité a été ponctuellement exécuté de notre part : sauf seulement ce qui exigeait dans le temps, et ce qui exige nécessairement une exécution mutuelle. Nous avons, conformément au traité (comme vous le verrez spécifié au troisième article),

admis une modification dans la maison de notre digne épouse, en augmentant le nombre des ecclésiastiques attachés à sa personne, comme on l'a jugé convenable, de gré à gré ; et nous avons fait à cette nation (française) diverses restitutions de navires avec leurs chargements d'une grande valeur, sans avoir rien de ce genre, attendu que la remise en était exigée de nous par droit d'arrêt ou de représailles. La même satisfaction ne nous a pas été donnée, non plus qu'à nos sujets, sous ce double rapport ; car, bien que le troisième article déjà mentionné requière expressément la confirmation de tous les articles et stipulations de notre contrat de mariage, en exceptant que la particularité relative à la maison de notre chère épouse, objet d'une clause particulière dans ce dernier traité, et que la dot soit clairement stipulée, et quant au montant, et quant à l'époque du paiement précisé dans ces articles et conventions matrimoniales, et que promesse de paiement nous ait été souvent faite en conséquence, spécialement par M. de Châteauneuf, maintenant garde des sceaux, lorsqu'il était ici en ambassade ; cependant, la moitié n'en est pas encore payée, et non seulement trois riches bâtimens appartenant à nos sujets, capturés et gardés sans aucune raison légitime, ni même l'ombre d'un prétexte, sont encore retenus, malgré des demandes réitérées de restitution, mais aussi il a été pratiqué dans ce pays (en France) diverses saisies de draps et de tissus fabriqués en notre royaume, en contradiction directe avec les stipulations et le traité. Le paiement de la balance de la dot a été depuis promis de rechef, à nous de même aux personnes que nous avons employées dans cette cour, et par les ministres de ce roi et par l'ambassadeur de France résidant auprès de nous. Nous ne pouvons accorder plus de délai pour ce paiement, et nous l'avons en conséquence joint aux autres conditions d'une entière et parfaite réconciliation. L'ambassadeur français, persistant encore dans sa promesse de paiement, désire néan-

moins que les affaires en question soient séparées, en se faisant un point d'honneur d'être tenu par un nouveau traité de payer la dette déjà reconnue par une convention antérieure, ce à quoi nous avons consenti volontiers, parce qu'une formalité ne doit pas interrompre les négociations—mais comme nous sommes plus particulièrement tenu en honneur de faire prudemment des conventions qui, si elles n'ont pas été exécutées auparavant dans l'ordre des temps, devraient l'être au moins simultanément et effectivement avec des choses d'une grande importance qu'on nous demande d'accomplir, nous ne pouvons nullement consentir à les séparer de façon que l'une pourrait être prescrite et accomplie sans l'autre. Ce que nous entendons principalement devoir être employé pour amener le paiement de la balance de la dot, est la reddition de Québec, en Canada, ville prise en vertu d'une commission donnée sous notre grand sceau, pendant la dernière guerre, par une compagnie de sujets de notre royaume d'Angleterre, et l'évacuation de Port Royal, situé près de la Nouvelle-Angleterre, et où une compagnie de nos sujets de notre royaume d'Ecosse était fixée et établie en vertu de la même commission, sous le sceau de notre royaume, également donnée pendant la guerre—pour donner suite à une autre antérieurement accordée par le roi notre père d'heureuse mémoire. Il est vrai qu'une de ces villes a été prise et que l'établissement s'est effectué dans l'autre après la paix, et pour cette considération (afin d'accommoder tous les différends), nous avons formellement consenti, et nous persistons dans notre dessein et résolution, que l'une, c'est-à-dire Québec, soit rendue, et que ceux de nos sujets qui sont établis dans l'autre s'en retirent, en les laissant toutes deux dans le même état où elles étaient avant la conclusion de la paix : ce que nous ne faisons point par ignorance, comme si nous ne comprenions point à combien peu nous oblige sous ce rapport le dernier traité (le septième article de ce traité, relatif aux

restitutions, ne mentionne que les navires qui étaient alors à l'étranger avec des lettres de marque), mais par affection et par désir de plaire à notre bon frère le roi de France dans tout ce qui peut nous être amicalement et raisonnablement bien que non justement et légitimement demandé. Et on peut établir à bon droit cette distinction entre les demandes faites réciproquement et ce que nous demandons, savoir : le paiement de la balance de la dot ; la restitution de certains bâtiments pris et gardés sans même le moindre prétexte, et la main-levée des saisies pratiquées dans ce royaume contre nos sujets, contrairement au traité—tout cela est de droit légitime ; tandis que ce que l'on nous demande au sujet des susdites localités, au Canada et autres lieux, et de quelques navires de cette nation, qui n'ont pas encore été rendus, mais ont été condamnés à la confiscation par notre haute cour d'amirauté, pour des raisons valables en justice, ne sauraient être accordés que par courtoisie et dans l'intérêt d'une entente cordiale. Après vous avoir ainsi exposé complètement l'état de la question en général, je vous réfère pour les détails aux pièces échangées entre l'ambassadeur de France et celles de nos lords commissaires qui étaient chargés de cette affaire, ainsi qu'à Philippe Burlamachy, que nous vous envoyons exprès avec les mémoires et les pouvoirs qu'il vous présentera. Les mémoires se rapportent aux bâtiments, aux marchandises et autres choses propres à vous donner une connaissance complète de tous les détails en ce qui regarde une restitution mutuelle ; et, à cet égard, nous vous laissons la latitude de concéder, plus ou moins, selon que vous le jugerez à propos, pour la conclusion d'un accord satisfaisant. Les pouvoirs consistent, pour la part de M. Burlamachy, à recevoir le reste de la dot qui nous est dû, soit en argent ou en une bonne et valable procuration, de nature à le satisfaire ; et pour notre part, à rendre Québec et à évacuer Port-Royal ; ce pourquoi Philippe Burlamachy vous livrera certaines

pièces convenables pour cette fin. Notre plaisir est que vous les remettiez à ce roi, ou à tel membre de son conseil qu'il nommera lorsque Burlamachy aura reçu l'argent ou les assignations susdites, et qu'il vous aura été donné satisfaction quant aux autres détails plus haut spécifiés ; mais en cas de refus ou de délai relativement au paiement ou à la remise de bonnes garanties (ce dont Burlamachy est tenu responsable envers nous), vous devrez alors les retenir et les lui remettre, car, dans cette éventualité, il ne devra pas rester plus longtemps à attendre la fin de sa mission. Quant à la balance de la dot, il reste une chose à régler : c'est la déduction que nous faisons des sommes que nous avons autrefois allouées aux personnes de la maison de notre chère épouse qui sont retournées en France, déduction à laquelle nous acquiesçons volontiers. Un autre point reste aussi à résoudre touchant l'obligation imposée à nos sujets de se retirer du Canada et autres lieux—c'est que révocation soit faite de tous les actes publiés en France contre tous ceux qui ont été engagés dans cette entreprise, particulièrement contre les trois frères Kirk, ainsi que nous l'avons autrefois demandé au sujet du baron de Latour et de son fils, avec lesquels sir William Alexander avait traité, ce qui fut jugé raisonnable par les ministres de ce roi, et ce sur quoi il faut encore insister. Il y a un règlement pour la liberté du commerce, négocié et formulé par écrit, entre nos commissaires et le garde des sceaux de ce royaume, quand il était ambassadeur extraordinaire ici, et comme l'ambassadeur de France résidant aujourd'hui en notre cour demande que ce règlement soit ratifié et sanctionné, nous y donnons volontiers notre assentiment, principalement parce qu'il donne vigueur et activité au traité antérieurement conclu entre les deux couronnes ; et tant pour cette affaire particulière (à cet effet, nous ordonnons qu'il vous soit remis une copie du règlement) que pour les autres affaires dont vous êtes actuellement

chargé, nous vous donnons une ample commission sous notre grand sceau, dans la forme usitée en pareils cas.”

L'année 1632 s'ouvrit sans règlement de comptes. Il fallut attendre au 29 mars pour voir signer le traité dit de Saint-Germain-en-Laye, qui fit cesser toutes les difficultés. Le 13 juillet, Thomas Kertk rendit Québec à Emeric de Caen, et partit emportant une riche cargaison de fourrures ; les années 1629-32 lui avaient procuré des sommes énormes.

Les de Caën conservaient leur droit de traite pour l'année 1632. Les Cent-Associés envoyaient quelques colons ou plutôt ce fut le médecin Robert Giffard qui recruta sept ou huit familles percheronnes et les établit à Beauport.

L'année suivante (1633) Champlain arriva de France : c'était le commencement réel du régime des Cent-Associés. Malheureusement, des circonstances multiples entravèrent son action. Les guerres que soutenait continuellement la France ; un penchant nouveau chez les armateurs à se porter vers l'Amérique Centrale ; la mort de Champlain (1635) et les guerres des Iroquois qui suivirent bientôt—tout se conjura pour paralyser le développement du Canada.

A Port-Royal, en Acadie, même chose ; Razilly n'eut pas assez de secours ni assez de temps à sa disposition pour exécuter l'œuvre qu'il avait rêvée ; il mourut, lui aussi (1636) en laissant de petits groupes français isolés, les uns des autres, végétant, peu rasurés et nullement aidés dans leurs entreprises. Ils se maintinrent néanmoins dans ces vastes contrées, et comme les Canadiens, posèrent, avec patience et longueur de temps, les assises d'une colonie française dont Colbert comprit la valeur en 1663 mais que Louis XIV transforma de nouveau en pays de traite dix ans plus tard.

BENJAMIN SULTE

REPOSES

La " Ménagerie des pauvres. " (II, IX, 239.)—En mars 1718, dit-on, Pierre Choret, natif de Charlesbourg, était *contremaître de la ménagerie des pauvres*, proche de Montréal.

Dans le *Dictionnaire historique de l'ancienne langue française* de La Corne de Saint-Palaye, au mot *ménagerie*, on lit :

" Administration d'une maison : Feignanz de faire la ménagerie du roy, ils ne firent autre chose qu'une ménagerie pour eux, etc."

Les Dames de l'Hôtel-Dieu de Montréal qui administraient le bien des pauvres, se servaient du mot *ménagerie* pour désigner des maisons leur appartenant et situées sur le côté sud de la rue Saint-Paul. Ces maisons servaient de lavanderies et d'*offices* (dans le sens français du mot).

Le " Jardin des Pauvres " sur la rue Saint Joseph (aujourd'hui Saint-Sulpice) était aussi la propriété des Dames de l'Hôtel-Dieu.

Contremaître était ici employé dans le sens d'assistant, c'est-à-dire de surveillant, des ouvriers ou ouvrières employés dans les lavanderies.

WILLIAM McLENNAN

Le fondateur de Terrebonne. (V, I, 571.)—René Lepage, premier seigneur de Rimouski, naquit en 1669, à Saint-François, île d'Orléans ; il était fils de Germain Lepage, premier habitant de Rimouski, et de Reine Larry. Il se maria, le 10 juin 1686, à Madeleine Gagnon, à Sainte-Anne du Nord.

De ce mariage, naquirent seize enfants, huit garçons et huit filles.

Louis Lepage, deuxième fils de René, né à Saint-François, île d'Orléans, le 25 août 1690, fit ses études au séminaire de

Québec, et reçut l'ordre sacré de la prêtrise, le 6 avril 1715, des mains de Mgr de Saint-Vallier, deuxième évêque du pays. Après avoir été curé de l'île Jésus, près Montréal, il fut nommé, le 9 juin 1721, chanoine du chapitre de Québec, en remplacement de feu messire le chanoine Pierre Picart, et en même temps il reçut ses lettres de vicaire-général et alla résider à Terrebonne, seigneurie qu'il avait acquise l'année précédente. Il remit son canonicat en 1729, parce qu'il ne pouvait assister régulièrement aux assemblées du chapitre, et fut remplacé la même année par messire Boulanger. Il mourut à Terrebonne, connue autrefois sous le nom de Lesbois, le 1er décembre 1762, à l'âge de soixante-douze ans, après avoir donné six arpents de terre et une somme considérable d'argent pour la construction de l'église de Saint-Louis de Terrebonne. Il fut inhumé dans cette église.

Mgr Briand, dans une lettre pastorale en date du 1er septembre 1784, adressée aux habitants de Rimouski, parle en ces termes de la piété du chanoine Lepage et de ses trois sœurs qui s'étaient vouées au Seigneur :

“ Lorsqu'en 1741 je suis arrivé au Canada, on ne parlait que de la piété et de la religion des seigneurs et des habitants de Rimouski. En effet, il en est sorti un prêtre distingué par son esprit et par ses vertus, et plusieurs religieuses ferventes que j'ai connues et conduites. Il y avait encore un certain hermite dont on publiait avec édification les mérites.”

Les sœurs religieuses de l'abbé Lepage étaient Marie-Madeleine, née en 1692, à l'île d'Orléans, religieuse hospitalière ; Reine, née en 1703, au Cap Saint Ignace, religieuse ursuline à Québec, dite sœur Saint-Stanislas ; Marie Agnès, née en 1706, à Rimouski, dite sœur Saint-Barnabé, de la congrégation Notre Dame à Montréal.

Mgr. CHARLES GUAY

L'incendie du théâtre Saint-Louis. (V. VI, 625.)—Vers 1839, les officiers des *Cold Stream Guards*, en garnison à Québec, avaient obtenu la permission de transformer en salle de théâtre l'étage supérieur d'un manège qui faisait partie des dépendances du château Saint-Louis et situé sur la pente recouverte de pelouse qui regarde le bureau de poste.

Le 12 juin 1846, une foule compacte était réunie dans le théâtre Saint-Louis—c'est ainsi qu'on nommait le manège—pour voir défiler sur la toile les vues du *diorama* d'un nommé Harrison, de Hamilton, Ontario. Sur les dix heures, au moment où l'exhibition des *dioramas* se terminait et que les spectateurs commençaient à défiler pour sortir, les cris de au feu ! au feu ! se firent entendre. Une lampe à huile camphrée s'était détachée du plafond et était tombé sur la scène communiquant le feu aux décors. Alors, hommes, femmes, enfants se précipitèrent au bas de l'escalier pour sortir par la seule issue connue, une porte excessivement étroite. Les premiers, poussés violemment, furent écrasés sous la pression de ceux qui les suivaient, et tous se trouvèrent accumulés en masse compacte, les uns sur les autres, sans qu'il fut possible à aucun d'eux de sortir ou de reculer.

Plusieurs infortunés, dans ce moment suprême, voyant que tout secours humain était impossible et n'espérant plus que dans la miséricorde divine, crièrent à M. O'Reilly, vicaire à la cathédrale, dont ils entendaient la voix : " Donnez-nous l'absolution. " Le ministre de Dieu leva alors la main pour bénir et absoudre.

Plus de cinquante personnes périrent ainsi dans les flammes, parmi lesquelles Flavien Sauvageau, fils du maître de l'orchestre canadien ; Stuart Scott, greffier de la Cour d'Appel, et sa fille ; Thos. Hamilton, lieutenant au 14^e régiment ; J.-J. Sims, apothicaire, son fils et sa fille ; J.-B. Vézina, marchand ; Henriette Glackmeyer, épouse de M. Molt, organiste

de la cathédrale, et ses deux fils ; Mario-Louise Lavallée, épouse de R. McDonald, rédacteur du *Canadien*, et sa fille, madame Rigobert Angers, etc., etc.

L'honorable juge Plamondon, de Arthabaskaville, était parmi les spectateurs du *diorama* Harrison et il se sauva très difficilement. C'est probablement le seul témoin survivant de cette horrible catastrophe.

R.

L'abbé Philippe-Jean-Louis Desjardins. (V, VI, 627.)—Ancien chanoine de Bayeux, puis doyen de la collégiale de Meung et vicaire-général de l'évêque d'Orléans, M. Desjardins avait été forcé, par la Révolution, de chercher un asile en Angleterre, où il arriva en 1792. Il y connut le célèbre Edmond Burke, qui s'intéressait beaucoup au sort des prêtres français, et qui s'était lié avec l'évêque de Saint-Pol-de-Léon, dispensateur des dons de la générosité anglaise. Ces deux hommes avaient proposé au gouvernement d'envoyer au Canada quelques personnes, pour examiner s'il serait possible d'y trouver des asiles pour les ecclésiastiques et laïques français qui affluaient alors en Angleterre. Le projet fut accueilli avec faveur par le ministère, et MM. Desjardins, Gazel et Rimbault se chargèrent d'aller reconnaître, sur les lieux, les chances de succès ; ils étaient accompagnés par un canadien, M. de La Corne, chevalier de Saint-Louis. De New-York, où ils débarquaient, le 8 février 1793, ils se rendirent par terre au Canada. Les évêques et le clergé les reçurent de la manière la plus obligeante. M. Desjardins s'occupa de recueillir les renseignements nécessaires pour l'objet de sa mission, et visita le Haut-Canada, où un certain nombre d'émigrés désiraient s'établir. L'année suivante, plusieurs prêtres le rejoignirent et parmi eux se trouvait son jeune frère, M. Desplantes.

Successivement grand vicaire des évêques Hubert et Denaut, M. Desjardins se lia d'une étroite amitié avec M.

Plessis, alors curé de Québec. Sa santé chancelante l'obligea, en 1802, de retourner en France, où il emporta avec lui les regrets des nombreux amis qu'il s'était attachés par ses belles qualités et par le charme de sa conversation. Au Canada, il avait eu à souffrir des mauvais procédés d'un lieutenant-gouverneur, qui le traita assez mal ; après son retour en France, il eut à subir de plus rudes épreuves, car il devint l'objet des soupçons de l'empereur. Nommé en 1806 curé des Missions-Etrangères, à Paris, il prit son domicile au séminaire du même nom. A Québec, il avait eu des rapports avec le duc de Kent, qui lui adressa à Paris quelques lettres dictées par la bienveillance ; c'en fut assez pour le faire soupçonner de déloyauté par Napoléon. Au mois d'octobre 1810, il fut saisi par la police et transféré à Vincennes ; on le relégua ensuite à Fevestrelle, puis à Campiano et enfin à Verceil. Durant quatre ans il subit un exil non mérité, au préjudice de ses affaires, de sa santé, de son ministère, et ne rentra en France qu'après la chute de l'empire.

Pendant cette longue persécution, l'abbé Desjardins dut rompre toute communication à l'extérieur ; mais, après son élargissement, il reprit sa correspondance avec ses amis du Canada, et surtout avec Mgr Plessis, et la continua toujours ensuite fort régulièrement.

M. Desjardins refusa, en 1817, l'évêché de Blois, et, en 1823, celui de Châlons-sur-Marne.

En 1819, le cardinal de Périgord, archevêque de Paris, le nomma grand vicaire et archidiacre de Sainte-Geneviève, et lui donna un logement à l'archevêché. Lors du pillage de l'archevêché, en 1831, il perdit sa bibliothèque, ses tableaux, ses meubles et tout ce qu'il possédait d'argent. Il était alors à Conflans, d'où il s'échappa avec Mgr de Quélen, archevêque de Paris.

L'abbé Desjardins mourut le 18 octobre 1833.

C'est à lui que le Canada doit un grand nombre de beaux tableaux, qu'il fit vendre dans le pays, à un prix si modique

que plusieurs fabriques de la campagne en achetèrent pour remplacer des toiles de peu de valeur. Ces tableaux, enlevés pendant la révolution aux monastères, aux couvents, aux églises, avaient été entassés dans un grenier, d'où on les tira au commencement de l'empire pour les vendre à l'encan. Désireux d'enrichir le Canada de quelques bonnes toiles, M. Desjardins les acheta et les envoya à son frère, alors chapelain de l'Hôtel-Dieu de Québec. Jusqu'à sa mort il fut le protecteur et l'ami des jeunes Canadiens qui allaient étudier à Paris.

L'abbé J.-B.-A. FERLAND

Benedict Arnold. (V. IX, 656.)—Le traître Arnold est mort à Londres, Angleterre, le 14 juin 1801, comblé d'honneurs et de richesses par le gouvernement anglais, mais méprisé par tous les honnêtes gens.

F.-J. AUDET

Les pères de la Confédération. (V, VIII, 643.)—Il existe un tableau de 33 pouces par 19 au bas duquel je lis *The Fathers of Confederation*. Ce tableau semble être une photographie de la Conférence séance tenante dans l'ancien palais législatif de Québec. Sir Pascal Taché préside, Sir Georges Cartier est assis à sa droite, Sir J.-A. Macdonald est debout, papier en mains, dans la pose d'un homme qui adresse la parole, Sir Hector L. Langevin est assis du côté opposé de la table, ayant devant lui de larges feuilles de papier, dans l'attitude d'un homme prêt à écrire, l'Hon. George Brown est près de lui en face de Sir Pascal Taché, etc. Les trois grandes fenêtres de la salle, donnant sur le fleuve en remontant, laissent voir en belle lumière, la largeur de ce fleuve et ses deux rives à perte de vue.

Tous les portraits sont d'une ressemblance parfaite.

Une miniature de ce tableau est collée en marge, chaque tête portant un numéro correspondant à la liste des noms

publiée audessous. Je les copie dans l'ordre des numéros, et je souligne les noms des survivants.

1. Major Bernard ; 2. W.-H. Steeve ; 3. E. Whelan ; 4. W.-A. Henry ; 5. C. Fisher ; 6. J.-H. Gray ; (1) 7. E. Palmer ; 8. G. Cole ; 9. F.-B.-I. Carter ; 10. J.-C. Chapais ; 11. S.-E. Tilley ; 12. A. Shea ; 13. E.-B. Chandler ; 14. A. Campbell ; 15. A.-G. Archibald ; 16. *H.-L. Langevin* ; 17. J.-A. Macdonald ; 18. G.-E. Cartier ; 19. E.-P. Taché ; 20. George Brown ; 21. T.-H. Haviland ; 22. A.T. Galt ; 23. *P. Mitchel* ; 24. O. Mowat ; 25. J. Cokburn ; 26. R.-B. Dickey ; 27. *C. Tupper* ; 28. J.-H. Gray ; 29. W.-H. Pope ; 30. *W.-McDougall* ; 31. T. D'Arcy McGee ; 32. A.-A. Macdonald ; 33. J. McCully ; 34. J.-M. Johnson.

R. B.

M. de Galifet. (V, VIII, 644.)—D'après Mgr Tanguay, (*Dictionnaire*, I, 165,25a,III. 274) Pierre de Galifet, seigneur d'Homon, de la paroisse de Notre-Dame-de-Grâces de Voiron (Isère) diocèse de Grenoble, aurait épousé Marguerite de Bonfils et d'eux serait né, en 1666, François de Galifet, seigneur de Calin ou Caffin, lequel se maria, le 14 janvier 1697, à Québec, avec Catherine Aubert de la Chesnaye. Les résidences successives de ce dernier ménage sont indiquées par le baptême des enfants 1698 Beauport de Québec, 1700-2 Québec, 1703 Montréal. Madame de Galifet mourut dans cette dernière ville le 2 avril 1703 laissant peut-être deux enfants survivants sur cinq qu'elle avait eus, mais nous ne retrouvons la trace d'aucun d'eux par la suite.

Voyons maintenant la carrière de M. de Galifet en Canada, où il vécut trente ans.

Lorsque les troubles avec les Iroquois recommencèrent en 1682, il n'y avait pas de troupes françaises dans la colonie, En 1683 il vint 200 soldats ; 1684, cinq compagnies : 1686.

(1) Les numéros 6 et 28 donnent le même nom.

à peu près autant ; 1688, 300 soldats (voir Doc. publiés à Québec, I. 310, 416, 552-3, 559).

M. l'abbé Daniel (*Grandes Familles*, p. 418) dit que M. de Galifet était capitaine en 1688, c'est-à-dire à vingt-deux ans. Il a dû venir au Canada cette année avec les trois cents hommes mentionnés ci-dessus. En tous cas, il paraît avoir été le commandant de la garnison de Trois-Rivières au moment de la mort de M. de Varennes, gouverneur de cette place, le 4 juin 1689, et avoir ensuite agi comme gouverneur par interim.

Au commencement d'août, même année, il commandait le camp de Verdun lorsque eut lieu le massacre de Lachine. Ce camp était de deux cents hommes, Surbercase, le chef, se trouvait absent.

En 1690, Galifet commande à Trois-Rivières et à St-François-du-Lac, où il se défend contre une sérieuse attaque des Iroquois. Je note que, à cette date, son père était décédé, laissant huit enfants dont trois garçons qui nous sont connus.

M. de Ramesay avait le titre de gouverneur de Trois-Rivières, mais ne paraît pas avoir résidé alors dans ce lieu, de sorte que M. de Galifet le suppléait en 1689-91.

En 1692, Galifet était major, employé à Québec, où il demeura jusqu'à 1702.

Son mariage (1697) avec Mlle Aubert de la Chesnaye l'alliait à une famille qui faisait la pluie et le beau temps dans le commerce du Canada.

M. de Frontenac étant mort l'automne de 1698, M. de Callières lui succéda et le marquis de Crisasy, remplaçant de ce dernier, laissant vacante la charge de lieutenant de roi à Montréal, M. de Galifet en reçut le brevet le 23 mai 1699, mais ne semble pas s'être rendu immédiatement à ce nouveau poste. Lorsque sa femme se décida à l'y suivre ce fut pour mourir bientôt, comme on l'a vu ci-dessus.

En 1705 (15 mai) le roi lui accorde la croix de Saint-Louis. En 1709, après la mort du marquis de Crisasy (6 mai), M. de Galifet administre le gouvernement de Trois-Rivières. Sa nomination comme gouverneur de ce district est du 5 mai 1710. Jusqu'à 1714 nous le voyons continuer dans ce poste. Le dernier acte de lui que je connaisse est une demande pour que le sieur de La Corne soit nommé major de Trois-Rivières (850 francs par année) en remplacement de sieur de Cabanac, décédé.

M. de Galifet avait deux frères Charles François et Joseph.

Charles-François capitaine aux gardes françaises et chevalier de Saint-Louis.

Joseph, le cadet, lieutenant au régiment de Picardie, puis capitaine au régiment de Champagne, ensuite capitaine d'une compagnie franche de la marine, eut le commandement de l'île de la Tortue dans les Antilles. En 1608 on le nomma gouverneur de l'île Sainte-Croix, commandant des colonies françaises du Cap et côtes de Saint-Domingue. Il mourut à Paris le 26 mars 1706.

Le troisième frère, François, fut rappelé du Canada en 1717 et étant repassé en France, on l'envoya commander à l'île de la Tortue et autres colonies des Antilles, y compris Saint-Domingue. Il fut gouverneur de l'île Sainte-Croix.

Voilà tout ce que j'en sais, mais c'est autant qu'il en faut pour donner le nom de Galifet à une rue aux Trois-Rivières, par exemple.

BENJAMIN SULTE

Les drapeaux de Chouaguen. (III, I, 276.)— A la prise de Chouaguen, le 14 août 1756, les drapeaux des régiments de Shirley, de Pepperell et de Shuyler, de la milice de la Nouvelle-Angleterre, et de deux régiments de la vieille Angleterre tombèrent aux mains des Français.

Le soir même, Montcalm dépêcha au marquis de Vaudreuil, gouverneur de la Nouvelle-France, un officier pour lui porter ces glorieux trophées.

Le marquis de Vaudreuil fit déposer deux de ces drapeaux dans la principale église de Montréal, deux autres dans la cathédrale de Québec et le cinquième dans l'église des Trois-Rivières.

A Québec, c'est M. de Bourlamaque qui porta à la cathédrale les deux drapeaux pris à Chouaguen. On a conservé le compliment débité par M. de Bourlamaque en cette occasion et la réponse que lui fit M. Godefroy de Tonnancour au nom du chapitre de Québec :

“ Monsieur, nous vous présentons, de la part de M. le marquis de Vaudreuil, ces drapeaux pris à Chouaguen sur les ennemis du roi. Il les dépose en cette église, comme un monument de sa piété et de sa reconnaissance envers le Seigneur qui bénit la justice, de nos armes et protège visiblement cette colonie.”

“ Messieurs, répondit M. de Tonnancour, ces monuments de votre courage et en même temps de la protection divine que vous apportez dans cette église de la part de M. le marquis de Vaudreuil, sont certainement une offrande agréable aux yeux du Tout-Puissant. Il est le Dieu des armées ; c'est lui qui a donné la force à vos bras ; c'est à lui que le chef qui vous a conduit doit cette intelligence et ces ressources avec lesquelles il a confondu les ennemis de la justice et de la paix. Le seigneur recevra sans doute avec bonté les actions de grâce que ses ministres vont lui rendre de concert avec les guerriers défenseurs de la patrie.

Demandons-lui de nous continuer des secours si nécessaires ; demandons-lui la paix après la victoire et qu'il couronne ses bienfaits par la durée d'un gouvernement avec lequel la colonie n'adressera jamais à Dieu que des actions de grâce.”

Nous croyons qu'aucun de ces drapeaux n'a été préservé jusqu'à nos jours.

P.-G. R.

QUESTIONS

672.—L'honorable Elie Thibaudeau qui fut membre du cabinet Brown-Dorion était-il allié à feu l'honorable Isidore Thibaudeau et aux honorables sénateurs Rosaire et Alfred Thibaudeau ?

RIO.

673.—Dans les papiers d'Etat concernant le Bas-Canada, conservés aux Archives Coloniales, en Angleterre, à la date du 3 avril 1828, se trouve un curieux mémoire signé par une demoiselle Agnes Thompson ou Dowell. Elle prétend que son père était au siège de Québec, qu'il est devenu invalide et qu'on l'a déchargé en lui donnant 51 acres de terres, connues sous le nom de Plaines d'Abraham. Il mourut ajoute-t-elle, à son arrivée en Irlande et la terre est retournée à la Couronne. A-t-on quelque trace de cette concession d'une grande partie des Plaines d'Abraham au soldat Dawell ?

CUR.

674.—Tonty, l'italien qui inventa le système tontine, était-il parent du chevalier de Tonty qui s'illustra au Canada sous le régime français ?

ITO.

675.—Cadot ou Cadan, le héros du *Drapeau fantôme* de notre poète lauréat Fréchette a-t-il réellement existé ?

INCRÉD.

676.—Je vois dans le *Drysdale Guide to Montréal* que le nom de *Place d'Armes* appliqué à une place publique de Montréal a été donné par Montgomery en 1775. J'étais sous l'impression que la *Place d'Armes* était connue sous ce nom bien avant 1775. *Place d'Armes* n'est-il pas un composé qui, en France, sert à désigner toutes les *places* où les soldats font l'exercice ?

SOLD.

677.—Ce qui suit, extrait du *Journal des Goncourt* (vol. II, p. 8), n'est pas très récent mais est peut-être nouveau pour quelques uns de vos lecteurs :

“ Il ajoute (Flaubert) qu'un de ses grand'pères a épousé une femme au Canada. Il y a affectivement parfois chez Flaubert du sang de Peau-Rouge avec ses violences.”

Pour les Goncourt comme pour la grande majorité des écrivains français une *femme canadienne* ne pouvait être autre chose qu'une Iroquoise.

Je serais curieux de savoir le nom de la canadienne qui devint l'épouse du grand'père de Flaubert. Wm. Mc.

678.—Peut-on me donner les dates des différentes mutations qu'a subies l'île Sainte-Hélène située entre Montréal et Longueuil ? Elle fut d'abord donnée à Champlain. Plus tard la famille LeMoyne de Longueuil en est propriétaire. Aujourd'hui, si je ne me trompe, la ville de Montréal en a l'usage mais elle appartient au gouvernement de la Puissance du Canada. Riv.

678.—On entend beaucoup parler de ce temps ci du “ superbe isolement ” de l'Angleterre ? Il me semble que c'est dans la Chambre des Communes du Canada que cette phrase à effet a été prononcée pour la première fois. Pouvez-vous me renseigner là-dessus ? ANGLAIS

679.—Je lis dans une lettre de Montalembert à l'honorable M. P.-J.-O. Chauveau : “ Peut-être avez-vous su qu'une phrase tombée de ma plume sur les libertés du Canada avait servi de motif à la condamnation portée contre moi l'hiver dernier : et vous auriez raison d'en conclure que mon attention et mes sympathies se portent depuis longtemps sur cette noble race canadienne qui sait si bien pratiquer et revendiquer, au besoin, les principes du *self-government* que la France a si misérablement oubliés.” Dans quel ouvrage est cette phrase dont parle Montalembert ici ?

Riv.





ÉGLISE DE SAINT-PAUL DE JOLIETTE

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 5

DÉCEMBRE 1899

No. 12

SAINT-PAUL DE JOLIETTE

En 1779, le coin de terre où est située aujourd'hui la paroisse de Saint-Paul n'était qu'une épaisse forêt. C'est durant cette même année que six jeunes gens plantèrent leur tente au beau milieu de ces grands bois et commencèrent les premiers défrichements. Ces valeureux pionniers étaient Louis Mousseau dit Désilets, François Laperche dit Saint-Jean, Joseph Desmarais, Etienne Partenais, et Urbain Langlois dit Lachapelle. Cette petite colonie naissante fut desservie dans ses débuts par M. Pétrimoult, alors curé de l'Assomption. En 1781, M. de Saint-Germain, curé de Repentigny, fut chargé de la desserte de cette paroisse. En 1782, un cultivateur généreux, M. Joseph Perrault, donna à la paroisse un terrain pour y bâtir église, presbytère et dépendances. La même année, fut érigée la première petite chapelle. Elle était bien humble, mais grande fut la joie des zélés paroissiens, lorsqu'au mois de novembre 1782, pour la première fois le saint sacrifice de la messe fut célébré par M. de Saint-Germain.

L'église actuelle, avec la sacristie, a été commencée en 1803 et terminée en 1804. Elle a subi de grandes réparations en 1889.

Le premier curé régulièrement nommé et qui exerça ses fonctions permanentes comme tel fut M. Philippe Ferrand, de 1788 jusqu'en 1797. Il eut pour successeurs MM. Laporte, 1797-98 ; Gosselin, 1798-1806 ; François Noël, 1806-10 ; Pierre Loyer, 1810 ; François Brunet, 1810-19 ; Joseph Bélanger, 1819-29 ; François Bellefeuille, 1829-34 ; L. F. Belleau, 1834 ; A.-J. Lagarde, 1834-41 ; Magloire Turcotte, 1841-42 ; Toussaint Rouisse, 1842-44 ; F.-L. Brossard, 1844-76 ; L.-J. Martel, 1876-89 ; F.-X. Geoffroy, 1889-93 ; J.-D. Dupont, curé actuel.

R.

LOUIS ROUER DE VILLERAY

Le sieur Louis Rouër de Villeray fut un de ces hommes très précieux, dont la vie, sans avoir été marquée au coin des exploits glorieux et éclatants, a été pleine de sagesse et de dévouement.

Suivant le *Dictionnaire Généalogique* de Mgr Tanguay, il naquit en 1629, à Notre-Dame, en Grève, ville d'Amboise, de Jacques Rouër de Villeray, valet de la chambre de la reine, et de Marie Perthuis.

Il est difficile de préciser la date de son arrivée à Québec. Suivant toute apparence, il y était avant 1660, à l'âge de 31 ans.

Il y mourut, comme l'atteste le registre, et fut inhumé dans l'église le 7 décembre 1700, ce qui lui donnait 71 ans. Son fils Louis, sieur de la Cordonnière, épousa Marie-Louise Le Gardeur de Repentigny. De ce mariage naquit de même un fils, Louis, qui eut l'honneur d'être filleul de Frontenac, gouverneur de la Nouvelle-France, à son baptême reçu le 3 août 1690.

Le Conseil Souverain de Québec, d'après le texte de l'édit royal, (Louis XIV) devait se composer "de nos chers et bienaimés les Sieurs de Mézy, gouverneur représentant notre personne (le roi), de Laval, évêque de Pétrée, ou du premier ecclésiastique qui y sera, et cinq autres (personnes) qu'ils nommeront et choisiront conjointement et de concert" (Jug. du Cons-Souv. XXVI.) Ce conseil fut établi le 18 septembre 1663. Le premier nom sur lequel s'arrêtèrent le sieur de Mézy et Mgr de Laval fut Louis Rouër, sieur de Villeray. Le fait seul de cette préférence établit clairement le degré de savoir, de prudence et de parfaite honorabilité de ce gentilhomme. Jean Juchereau, sieur de la Ferté, Denis-Joseph Ruette d'Autenil, sieur de Monceau, Charles Legardeur, écuyer, sieur de Tilly, et Mathieu Damours, furent les quatre autres conseillers, dont la mission était de travailler à l'administration du nouveau conseil.

Il est évident qu'avant sa formation, le sieur Louis Rouër occupait déjà une position marquante dans le pays, puisque lors de sa nomination de premier conseiller, il est qualifié du titre de " lieutenant-particulier en la juridiction de Québec." (Jug et Del du Cons. Souv 1 1) Cet état de service implique une somme importante de services rendus qui devaient naturellement lui mériter le premier rang aux yeux du gouverneur et de Mgr l'évêque. De plus, ce détail dénote une expérience approfondie des besoins de la colonie, des décisions à prendre pour sa prospérité, comme aussi de la sage conduite à tenir parmi les difficultés. Il avait donc fait ses preuves d'habileté pendant un bon nombre d'années avant la formation du conseil. Jusqu'à ce nouveau conseil, le pays était dirigé par les gouverneurs de Québec et de Montréal, formant un conseil composé de leurs lieutenants et du supérieur des Jésuites. (Garneau 1—176.) M. de Villeray était un de ces lieutenants et faisait partie de ce premier conseil, c'est pourquoi l'ordonnance signalant sa nomination au nouveau conseil le désigne comme " lieutenant-particulier en la juridiction de Québec."

Des difficultés s'élevèrent au sujet de ce nouveau conseil dès le début de son exercice, et, pour des raisons que nous ne pouvons étudier ici M. de Mézy jugea à propos d'en suspendre la majorité. Par là, suivant M. Garneau (1—201) le gouverneur avait violé l'édit royal, " car, s'il ne pouvait nommer les conseillers sans le concours de l'évêque, il ne pouvait non plus les suspendre sans son assentiment."

M. de Villeray fut un des conseillers suspendus par le gouverneur. Il avait été coupable, aux yeux de ce dernier, de s'être rangé du côté de l'évêque et d'avoir suivi ses opinions. Ce n'est certes pas un mauvais trait dans la vie du personnage qui nous occupe ; et si Garneau déplore l'influence prépondérante et le pouvoir absolu de Mgr de Laval, c'est dû aux opinions personnelles de l'historien ; il est facile d'ex-

pliquer la chose par les mœurs du temps. Quoiqu'il en soit, M. de Mésy fit embarquer pour l'Europe MM. Bourdon et de Villeray. Il ne doutait pas que cette décision d'autorité privée tournerait évidemment contre lui, ce qui implique une absence de jugement et donne une pauvre idée de son talent d'administration. Comment pouvait-il penser que la cour de Louis XIV consacrerait sa manière d'agir en flagrante contradiction avec l'ordonnance royale ? Aus-i M. de Villeray, chargé de faire valoir la cause des conseillers mis au rebut, n'eut aucune difficulté à obtenir pleine et entière satisfaction. M. de Mésy fut rappelé en France et remplacé par M. Daniel Rémi, seigneur de Courcelles. M. de Villeray continua à exercer ses fonctions de conseiller jusqu'à la fin de sa vie avec la plus constante régularité. Il suffit pour s'en convaincre de parcourir les volumineuses décisions du Conseil Souverain.

Un petit-fils du premier conseiller, objet de cette étude, probablement le filleul de Frontenac, prit généreusement la défense des Acadiens en 1755, au fort des Gasperaux. Mais son courage fut inutile puisqu'il n'avait que vingt-cinq hommes à son service. Un autre descendant repassa les mers lors du traité de Paris en 1763. " La France, dit Garneau (II — 353), en voyant débarquer sur ses bords ces émigrants qui ne pouvaient se séparer d'elle, fut touchée de ce dévouement. Elle les favorisa, elle les accueillit dans les administrations."

Ces quelques notes établissent suffisamment l'intégrité de l'honneur de Louis Rouër, sieur de Villeray, et puisque toute sa vie a été consacrée à l'administration primitive, je puis dire, de la Nouvelle-France, on ne pouvait moins faire de sortir de l'oubli le nom de ce conseiller exemplaire, digne de servir de modèle aux conseillers présents et futurs de la municipalité de Villeray.

CHARLES P. BEAUBIEN, Ptre.

NOS JURONS POPULAIRES

Les jurons les plus en vogue dans la province de Québec par leur ressemblance aux jurons populaires de la vieille France, accusent, selon moi, pour la plupart, une commune origine. Bon nombre de ces termes évidemment font naître une idée peu respectueuse du saint nom de Dieu et de ses attributs divins.

Un antiquaire français, homme instruit, M. Lorédan Larchev, combat cette doctrine dans une docte et fort curieuse dissertation : ce manque de respect pour la Divinité, prétend-il, n'existe pas en réalité, attendu que de bons croyants se servent sans scrupule, journellement, de ces termes condamnables. Le ciel, affirme-t-il, est chaque jour pris à témoin pour attester des incidents qui causent surprise ou indignation.

Il nous est aussi donné de vérifier cette assertion, en Canada. Qui n'a entendu les exclamations "*Bonté Divine ! Oh ! mon Dieu !*" employées par des personnes fort pieuses. Et nous n'en pensons pas plus de mal de ceux qui les profèrent.

Le temps fut pour les militaires français et anglais de jurer à tout propos et hors de propos, *sacrer* comme dit le peuple : c'était de bon ton.

Un spirituel écrivain a dit que *God Dam* était le fonds de la langue anglaise, et le vicomte de Parny a composé un poème en quatre chants portant ce titre profane.

Les troupiers anglais, au rapport d'un annaliste, se distinguèrent par leurs jurons affreux, en Flandres "*Swore dreadfully in Flanders,*" certes, il y avait de quoi à les faire *sacrer et tempêter* pendant cette humiliante campagne, de même que Cambronne, à la tête de ses *vieilles moustaches*, se répandait en jurons à Waterloo, à la suite des incidents de cette malencontreuse journée.

Nous avons en Canada des jurons émouvants, indigènes : ont-ils des équivalents en France ? C'est ce que nous n'avons pu vérifier.

Nos hardis *voyageurs des pays d'en haut* nous ont légué entre autres le pittoresque explétif : *Tors mon âme au bout d'un piquet !* Je n'ai jamais pu me rendre compte comment l'opération se faisait.

L'expression employée par les *coureurs des bois*, " *Mille tonnerres !*" pour donner du relief à leurs énergiques discours, rappelle le fameux juron des Allemands *Donnex et Blytzen !* "Tonnerre et Eclairs !"

Voyons le docte M. Lorédan Larchey à l'œuvre : "Jarniou," dit-il dans son mémoire, dans la bouche d'un non-croyant, dérive de *Jarni* (Je renie), et *Diou* (Dieu), *Je renie Dieu*.

Comme il y avait en France arrêts et tribunaux pour punir les blasphémateurs, on altéra donc la forme du juron ; on en fit *Jarnibleu* ou *Jarnicoton*. L'origine de ce dernier est assez drôle.

Henri IV, dit on, avait pris l'habitude perverse de dire *Jarni*. Le Père Coton, son confesseur, lui avait signalé l'inconvenance d'une telle expression. Le roi débonnaire répliqua que le nom de Dieu excepté, aucun autre nom ne se présentait à lui plus souvent que celui du Père Coton.

"Eh bien ! sire, lui répondit le saint homme, dites *Jarnicoton* (Je renie Coton), et vous n'offenserez pas Dieu."

Plusieurs jurons français nous viennent de la Normandie, de la Provence, du Languedoc, où ils prirent naissance. Le juron *Par le sang du Christ* se transforma en *Sacristi*, pour éluder les lois pénales contre les impies. M. Lorédan Larchey fait mention d'une dame fort pieuse parmi ses connaissances qui, dans des moments d'émotion ou de surprise, s'écriait *Sapristi* ; mais, pour en adoucir la portée, elle y ajoutait : *Sapristi la rose*, y mêlant cet emblème d'innocence et de pureté comme correctif.

Des scrupules de même aloi convertirent *Par le sang de Dieu en Par la Sambleu, Palsambleu* et autres euphémismes; *Ventredieu*, qui d'abord signifiait *Par le ventre de Dieu*, devint *Ventrebleu*.

Ventre saint Gris était une transformation de *Ventre saint du Christ*.

Par le corps de Dieu fournit *Cordieu* et *Corbleu*, partant, comme l'on voit, des subterfuges pour éluder le code pénal.

Tu Dieu est présumé être un écho affaibli de *Par le ventre de Dieu*, une abréviation de *Ventredieu* et *Ventrebleu*.

Le sacré nom de Dieu, ajoute M. Lorédan Larchey, donna lieu à bien des explétifs, entre autres : *Sacré nom, Cré nom, Nom de Dieu ! Nom d'un nom ! Nom d'une pipe ! Nom d'un petit bonhomme !* étaient une allusion irrévérencieuse à Jésus Enfant. *Nom d'un petit bonhomme de bois* rappelait les sculptures populaires en bois représentant notre Sauveur enfant dans les bras de sa mère.

De *Par le sacré nom de Dieu* venaient les abréviations *Sacrédiu, Crédiu, Sacrebleu, Crébleu, Saperbleu*. L'origine de *Sabre de bois* est assez obscure. M. Lorédan Larchey, taxant son érudition, lui prête une naissance qui remonte à la nuit des temps et des antiquaires. Chez nous, l'oreille populaire est chatouillée des consonnances suivantes, léguées par les ancêtres d'outre-mer : *Parbleu ! Sacrebleu ! Sacrelotte ! Saperlotte !* et même *Saperlipopette !* Jolis jurons usités sans doute par les puristes et les euphémistes seuls !!!

Je me rappelle un bon vieux curé qui, pour donner du nerf à son pittoresque idiome, l'assaisonnait de l'explétif *Sac à papier !* juron que l'érudit M. Lorédan Larchey dérive de l'époque où les hommes de loi en France se montraient à l'audience munis de leurs brefs enfouis dans des sacs, que le vulgaire désignait comme *Sacs à papiers*.

Poursuivre davantage l'intéressante étude de l'antiquaire français me mènerait trop loin. Je m'arrête.....

J.-M. LEMOINE

LE CURÉ MÉNAGE

En janvier 1773, M. Ménage, curé de Deschambault, décédait à l'âge de 94 ou 95 ans. Il desservait encore sa cure malgré des infirmités nombreuses. On rapporte de ce vénérable vieillard une anecdote qui fait connaître combien, dans son long ministère, il s'était aguerrí, et combien peu il se mettait en peine des jugements des hommes et des démarches faites contre lui. Plusieurs fois il avait averti, repris et menacé un cabaretier de sa paroisse, du nom de Groleau qui, par sa facilité à livrer des boissons, causait dans la paroisse, de fréquents désordres. Voyant que ces avertissements particuliers n'avaient aucun effet, les désordres, les ivrogneries et les scandales dont ce cabaretier était la cause, ne faisaient qu'augmenter, il l'interpella un jour publiquement, en chaire, en reprochant à ses paroissiens les désordres et les scandales qui avaient journallement lieu, en invectivant surtout sur les excès d'ivrognerie qui faisaient tous les jours des progrès effrayants. " C'est dit-il enfin, ce maudit Groleau, avec son rhum et son tonneau, qui est la première cause de tous ces scandales."

Le susdit Groleau choqué, irrité au dernier point d'une semblable interpellation, et surtout de l'épithète de maudit jointe à son nom, et par laquelle il se regardait comme dévoué à l'anathème et entièrement déshonoré, porte sa plainte à M. l'Intendant même contre M. Ménage.

Ce Monsieur est cité à une cour spéciale qui doit se tenir en présence de l'Intendant. M. Ménage s'y rend. Là, sommé de répondre sur les motifs qui l'ont pu porter à se servir d'expressions aussi étranges que celles qu'on lui reproche avoir employées à l'égard du sieur Groleau, sommé de faire connaître ce qu'il peut avoir à dire pour sa justification, M. Ménage se renferme dans un profond silence. Sommé plusieurs fois de répondre, il garde toujours le silence ; l'Inten-

dant lui-même lui adresse enfin les mêmes paroles que Pilate autrefois avait adressées à Jésus-Christ " Vous ne répondez rien à ce qu'on dit contre vous ! " Ce que j'ai à répondre, dit enfin M. Ménage, le voici : " Notre Seigneur Jésus-Christ, qui ne voulait que le bien, qui n'enseignait que la vérité, a été cependant traîné de Caïphe à Pilate, de Pilate à Hérode, d'Hérode à Pilate ; aujourd'hui, moi, qui suis son disciple et son ministre, pour la même cause je suis traité comme il a été traité." Et ensuite, prenant son chapeau, le bon vieillard salue M. l'Intendant et toute la cour, et se retire tranquillement. Soit étonnement de la hardiesse et de la liberté de la réponse, soit que l'on s'aperçût qu'il n'y avait point d'excuse à attendre d'un homme de ce caractère, on le laissa aller tranquillement, et maître Groleau, outre la mercuriale solennelle qu'il avait eue de son curé, en reçut encore une de son Intendant, qui lui dit que s'il ne voulait pas s'exposer à quelque chose de plus désagréable encore que ce que lui avait dit son curé, il prit soin lui-même d'observer et de faire observer dans sa maison un meilleur ordre. Ainsi finit cette poursuite intentée contre M. Ménage.

L'abbé FÉLIX GATIEN

QUESTION DE LITURGIE

Pourquoi a-t-on changé le nom de Saint-Olivier en celui de Saint-Mathias ? (*Recherches Historiques*, V. p. 291).

Il doit y avoir là une question de liturgie. On ne peut choisir pour patron d'une paroisse qu'un saint dont le nom est inscrit au martyrologe romain. (De Herdt, III, 124). Or, Saint-Olivier ne jouit pas de ce privilège. Je tiens de feu M. l'abbé Rouxel, P. S. S., rubriciste distingué, qu'on a changé le nom de Saint-Olivier en celui de Saint-Mathias pour réparer l'erreur qui avait été commise.

C'est pour la même raison que, le 6 octobre 1897, Mgr l'évêque de Sherbrooke a donné pour titulaire à Garthby saint Charles Borromée à la place de saint Olivier.

L'ABBÉ J.-A.-H. GIGNAC

INHUMATIONS HATIVES

Monsieur le chevalier Louis d'Ailleboust de Coulonge, troisième gouverneur de la Nouvelle-France, mourut à Montréal le 31 mai 1660, et fut enterré dès le lendemain.

La marquise de Denonville, femme du onzième gouverneur de la Nouvelle-France, décédée en son château de Denonville, en France, le 18 mai 1710, fut inhumée le lendemain, 19 mai, dans le caveau de la chapelle seigneuriale jointe à l'église du lieu.

Le chevalier Pierre-François de Rigaud, ancien gouverneur de Montréal, frère du marquis Pierre Rigaud de Vaudreuil-Cavagnal, dernier gouverneur de la Nouvelle-France, mourut au château de Collier, commune de Muides (Loir et Cher), en France, le 24 août 1779, et fut inhumé au cimetière de la paroisse dès le lendemain, 25 août.

Ces inhumations hâtives paraîtraient odieuses aujourd'hui et ne sont plus, Dieu merci, dans les mœurs.

Voici l'acte de sépulture de M. Louis d'Ailleboust. Il est extrait du registre des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Montréal pour l'année mil six cent soixante :

“ Le 1er juin a été enterré Messire Louys d'Ailleboust, cy-devant Lieutenant-général pour le Roy en la Nouvelle-France, pris au fort. Un des premiers seigneurs de l'Isle.

“ REMY, Ptre.”

Ainsi M. d'Ailleboust mourut au fort de Ville-Marie, qu'il avait lui-même considérablement agrandi ; ou du moins son corps fut “ pris au fort ” pour être conduit à sa dernière demeure.

Madame d'Ailleboust était vraisemblablement à Québec en ce moment, soit à sa résidence de la Châtellenie de Coulonge, soit à sa maison de la rue Saint-Louis.

ERNEST GAGNON

LA VÉNÉRABLE MARIE DE L'INCARNATION

Un de nos amis nous communique l'extrait suivant d'une lettre qu'il vient de recevoir du R. P. Gohiet, O. M. I., ancien professeur de philosophie à l'Université d'Ottawa et maintenant attaché au grand séminaire de Fréjus, où il occupe la chaire de théologie dogmatique. Dans une récente mission en Provence, le R. P. Gohiet a fait halte à Aix, et voici ce qu'il dit :

“ J'ai passé là une délicieuse semaine, visitant tout ce qu'il y a de beau à voir, et il y a beaucoup ! Cette vieille métropole de la Provence est un agréable séjour. Beau musée, belles églises où abondent les peintures remarquables...

“ Mais, écoutez, digne Canadien ! une des peintures les plus intéressantes est dans notre chapelle de la mission : elle a un intérêt historique pour le Canada. C'est une grande toile qui a de la valeur artistique : *Extase de la Vénérable Marie de l'Incarnation*, fondatrice des Ursulines de Québec, et qui a joué un si grand rôle dans les débuts du Canada français. Ce qui fait l'intérêt de cette toile, c'est qu'elle donne le portrait authentique de la Vénérable, car la toile est contemporaine, ainsi que l'établit une longue inscription au bas du tableau.

“ Autre curiosité : dans son extase, la Vénérable contemple Marie et tout une couronne d'anges, et au milieu rayonne le Sacré-Cœur. Or, la date du tableau est antérieure aux célèbres révélations de la Bienheureuse Marguerite Marie ! Donc, Marie de l'Incarnation aurait été, en France et au Canada, le précurseur de la grande dévotion. N'est-ce pas que cela est intéressant ? Est-ce un fait connu chez vous ?..”

RÉPONSES

M. Joseph Navières, curé de Sainte-Anne de Beaupré. (V, IX, 653.)—M. J. Navières vint au Canada en 1734, en compagnie de Mgr Pierre-Herman Dosquet, successeur de Mgr L.-F. Duplessis de Mornay au siège épiscopal de Québec.

Mis en possession de son évêché le 16 août 1734, Mgr Dosquet nomma, quelques jours après, M. J. Navières curé de Sainte-Anne de Beaupré. Celui-ci conserva sa cure jusqu'à son départ pour la France, en 1740.

Une seule lettre de M. Navières sur le Canada a été publiée en France (fév. 1882), par M. Ludovic Drapeyron, dans sa *Revue de Géographie*. M. Drapeyron, dans une préface, explique comment il est venu en possession de cette lettre inédite en ces termes :

“ Dans la bibliothèque de mon grand-père, M. Navières de Boissière, ancien élève de l'école normale supérieure et inspecteur d'Académie, décédé en 1877, j'ai trouvé un nombre assez considérable de papiers inédits que je rangerai sous quatre chefs, savoir : . . . ”

Le 4ème chef se lit comme suit :

“ Copie de la lettre écrite par M. Navières, prêtre missionnaire et curé de Sainte-Anne en Canada, à M. Veysière, vicaire de l'église collégiale de Saint-Martial de Limoges et curé de Bonnac.” Ce dernier document est celui que nous publions aujourd'hui, en l'intitulant : “ Un voyage à la Nouvelle-France sous Louis XV.”

Cette lettre remplit 16 pages de la *Revue de Géographie*, imprimée à Paris, par Chs Delagrave, éditeur de la Société de Géographie, 15, rue Soufflot.

En tête, on lit : *Du Royaume des Maringouins, prez les colonnes d'Hercules*, et au bas la signature, etc. : “ J. Navières, Prêtre missionnaire, curé de Sainte-Anne. A été achevé le susdit recueil à Sainte-Anne, ce 3 octobre 1734.”

Le titre donné à cette lettre par M. Drapeyron est bien approprié. C'est en effet un récit bien intéressant d'un voyage sur mer, il y a un siècle et demi, sur un vaisseau du Roi, de la Rochelle à Québec. Celui-là avait duré 76 jours.

À la date de cette lettre, M. Navières n'avait pas encore 50 jours de résidence en Canada ; il avait vu Québec et toute la côte de Beaupré. Dans sa lettre écrite pour un ami intime et non pour la publicité, il communiquait ses impressions et des renseignements qu'il avait pu recueillir sur ces lieux.

Voici comment il parlait de la paroisse de Sainte-Anne et de son église telles qu'il les trouva en 1734 :

“ Venons maintenant à ce que je fais dans ce pays. On ne m'a pas laissé longtemps oisif ; aussi, je ne passais pas les mers pour faire le fénéant. Trois ou quatre jours après mon arrivée, Monseigneur me donna de l'emploi. Il me nomma à une des plus considérables cures qui soient dans le pays, à laquelle je me rendis après la fête de Saint-Louis, pour y exercer mes fonctions. Elle est située à sept petites lieues de Québec, sur le bord du fleuve Saint-Laurent, dans une grande plaine, longue d'une dizaine de lieues, qui est fertile et agréable. Notre Limousin ne produit pas de païs semblable. Ce n'est pas qu'il n'y aye des montagnes, mais elles sont faciles à grimper, et un demi-quart d'heure suffit pour arriver au sommet. Ma paroisse est située sur le bord du fleuve Saint-Laurent, qui donne un agrément à ma petite maison et à mon église, qui est une des plus belles et des mieux ornées du Canada. Tu pourrais t'imaginer que ce n'est pas grand-chose ; détrompe-toi, et sois persuadé que les églises paroissiales de campagne en France ne sont pas comparables à celles du pays que j'habite. J'ai plus de douze ornements différents pour la messe, tous propres et beaux ; les linges, soit sacrez, soit aubes et surplis, sont presque sans nombre ; les vases sacrez riches et d'argent doré, le soleil grand et d'un bel ouvrage, l'église vaste, ornée de tableaux donnés par des

vœux qu'ont fait plusieurs bâtimens dans les dangers qu'ils ont essuyé dans les voyages du Canada. Le maître-autel est d'une architecture rare, et le rétable l'emporte pour la richesse et la magnificence sur tous ceux que j'ai vu. Les reliques très courues et en grande vénération ; la principale, quoique la plus petite, est une portion de la main de Sainte-Anne bien avérée ; l'église est consacrée à Dieu sous l'invocation de cette grande sainte, qui est en si grande vénération dans ce païs, que les pèlerins y abondent et montent et descendent de 5 à 6 cent lieues pour accomplir leur vœu, ce qui n'est pas un petit embarras pour moi. Les confessions et communions sont si fréquentes que je ne crois pas qu'il y ait en France de paroisses de campagnes où elles soient plus communes. Outre les pèlerins, les gens de la paroisse me donnent beaucoup d'occupation, surtout le dimanche, et après avoir passé prez de 4 heures au confessionnal, je suis obligé d'en renvoyer plusieurs pour célébrer la messe que les paroissiens attendent avec impatience. Peu de jours ouvriers se passent sans qu'il y ait des confessions des pèlerins et des gens de la paroisse ; en un mot, si nous étions trois et même quatre, nous aurions suffisamment d'occupation, et autant de messes que nous pourrions acquitter, etc."

Voilà un témoignage de plus confirmant le fait que la dévotion à *la bonne sainte Anne*, commencée dès l'origine de notre colonie, n'a pas été interrompue et n'a fait que progresser du même pas que la population. R. BELLEMARE

L'honorable Jean-Charles Chapais. (V, VIII, 643.)—M. Chapais naquit à la Rivière-Ouelle, le 2 décembre 1811, et était le fils de M. J.-C. Chapais, marchand, de cette paroisse. Après avoir fait ses études au séminaire de Nicolet, il se livra au commerce, comme son père, et se fixa à Saint-Denis, où il eut pour ami le plus dévoué, le curé de cette paroisse, M. l'abbé Quertier, cet homme si célèbre par son éloquence.

En 1850, la mort de M. Marquis, député de Kamouraska, nécessita une élection dans cette division. Le parti conservateur choisit M. Chapais comme son candidat, mais son adversaire, M. Letellier, l'emporta par quelques voix seulement de majorité. L'année suivante, des élections générales eurent lieu, les deux mêmes adversaires entrèrent en lice, et M. Chapais, après avoir combattu avec vigueur, triompha. Ce fut le commencement des nombreuses défaites que subit le parti libéral dans ce comté jusqu'en 1867.

M. Chapais fut membre du Conseil Exécutif comme commissaire des travaux publics, depuis le mois de mars 1864, jusqu'à la Confédération. Assermenté, le 1er juillet 1867, comme membre du Conseil Privé, il occupa le poste de ministre de l'agriculture depuis cette date jusqu'au 16 novembre 1870, alors qu'il fut nommé receveur général ; il donna sa démission au mois de janvier 1873.

L'honorable M. Chapais représenta le comté de Kamouraska de 1851 à 1867. A cette dernière date, il eut pour adversaire M. C.-A.-P. Pelletier, aujourd'hui sénateur. Cette élection, qui dégénéra en une bataille véritable, n'eut pour résultat pratique que de faire défranchiser le comté qui, pendant deux ans, n'eut pas de représentant à la Chambre des Communes. M. Chapais se fit élire aussitôt dans le comté de Champlain, qu'il représenta à l'Assemblée Législative de Québec de 1867 à 1871. Le 13 janvier 1868, il fut créé sénateur pour la division de la Durantaye, charge qu'il a toujours remplie jusqu'à sa mort avec honneur, avec dévouement et toujours dans l'intérêt de son pays.

En 1864, M. Chapais prit une part active à la Confédération, qui était à l'état de projet, lors de la conférence de l'Union à Québec, et il devint l'un des pères de cette même Confédération. Il fut aussi pendant quelque temps directeur du Grand-Tronc, ayant été nommé à cette position par le gouvernement.

M. Chapais a toujours joui de la réputation d'un parfait gentilhomme, d'un ardent patriote, d'un honnête citoyen et d'un excellent père de famille.

M. Chapais mourut à Ottawa, le 17 juillet 1885, du diabète, dont il souffrait depuis quelques années. Il était catholique pratiquant, aussi reçut-il avec ferveur les derniers sacrements de l'Eglise. Ses restes furent transportés à Saint-Denis, où, au milieu d'un immense concours de parents et d'amis, eurent lieu, le 22 juillet, les cérémonies solennelles des funérailles.

C.-E. ROULEAU

Le testament de Champlain. (V, IX, 652.)—Par son contrat de mariage, le fondateur de Québec devait laisser à sa femme, si elle lui survivait, la jouissance de tous ses biens. Son testament vint tout déranger. Entraîné par une dévotion extraordinaire à Notre-Dame de Recouvrance, et présumant aussi que sa compagne, dont la piété dépassait peut-être la sienne, applaudirait à ce legs louable, Champlain institua l'église qu'il avait fondée sa légataire universelle. En effet, la veuve ne présenta pas d'opposition, et le prévôt des marchands de Paris confirma le testament, par sa sentence du 11 juillet 1637. Néanmoins le testament fut cause d'un procès célèbre.

Une cousine germaine de Champlain, du nom de Marie Camaret, épouse de Jacques Hersaut, contrôleur des traites foraines et domaniales de la Rochelle, attaqua le document sur deux points. Son avocat, maître Boileau, prétendit qu'il n'était pas conforme au contrat de mariage, et que, de ce seul chef, il devait être annulé. Il ajoutait de plus, à l'encontre de la vérité, qu'il avait été fabriqué par des mains étrangères, car on ne pouvait pas supposer qu Champlain eût institué *Vierge-Marie pour son héritière*. Ce sont les termes mêmes de la disposition testamentaire. Le procureur général Bignon réfuta aisément les allégations du procu-

reur de Marie Camerat, et il prouva que madame Champlain elle-même reconnaissait la signature de son mari, son style et ses expressions. Ce legs à la *Vierge-Marie* n'avait rien que de très-naturel dans la bouche de Champlain, " que l'on sait, dit Bignon, après avoir été assez accoutumé à se servir de paroles bien chrétiennes, pour avoir voulu, sur ce sujet, témoigner par exprès des sentiments particuliers d'une âme pieuse et catholique." Bien qu'il reconnût l'authenticité du testament, le procureur général finissait par conclure qu'il devait être rejeté, comme contraire au contrat de mariage. La Cour en jugea ainsi et les biens de Champlain, moins une somme de 900 livres provenant de la vente de ses meubles, retournèrent à ses héritiers naturels. N.-E. DIONNE

Le très honorable John-Arthur Rœbuck. (IV, V, 457.)—Il y a bien des gens parmi nous, même des gens assez instruits, qui ne connaissent guère M. Rœbuck et qui savent peu de choses de ses relations avec le Canada.

John Arthur Rœbuck était né aux Indes, à Madras, en 1801. Son père était employé dans le service civil. En 1807, ses parents quittèrent l'Inde pour l'Angleterre. Peu de temps après son père étant mort, sa mère se remaria et l'amena avec elle au Canada où son second mari avait probablement un emploi. Le jeune Rœbuck reçut donc toute sa première éducation dans notre pays. D'après l'historien Christie, en 1822, à l'âge de 21 ans, il écrivit et publia à Québec une brochure en faveur de l'union des deux Canadas. En 1824, il partit pour l'Angleterre, où il étudia le droit et se fit admettre au barreau en 1832. Le même Christie nous apprend que M. Rœbuck fut le véritable auteur du livre publié en anglais, à Londres, en 1830, sous le nom du Dr Pierre de Salles Laterrière. Ce livre était intitulé : *A political account of Lower Canada : with remarks on the present situation of the people, as regards their manners, character, reli-*

gion, etc., by "A Canadien." On y recommandait entre autre chose, l'abolition du Conseil législatif, comme remède aux maux dont souffrait la province du Bas-Canada.

En 1832, Rœbuck fut élu par la ville de Bath pour la Chambre des Communes, grâce à l'influence de leader radical, M. Hume. Ayant résidé pendant de longues années au Canada, il prit immédiatement un grand intérêt aux affaires canadiennes dont le parlement anglais était souvent saisi à cette époque. Le 15 avril 1834, il proposait la nomination d'un comité pour "s'enquérir des moyens de remédier aux maux qui découlent de la forme du gouvernement dans le Haut et le Bas Canada."

L'année suivante, (1835), l'Assemblée législative de Québec passa un bill pour nommer M. Rœbuck agent de la province en Angleterre. L'honorable D. B. Viger agissait comme tel depuis deux ans mais il lui fallait revenir au pays et nos chefs parlementaires sentaient le besoin d'avoir un représentant autorisé à Londres pour défendre nos intérêts. Cependant de crainte que le bill ne fût rejeté par le Conseil Législatif—ce qui arriva en effet—la chambre adopta les résolutions suivantes :

" Que c'est l'opinion de ce comité que, dans le cas où le bill passé par cette Chambre hier, nommant John Arthur Rœbuck, écuyer, comme agent de la province ne deviendrait pas loi, le dit John Arthur Rœbuck, écr., soit prié de représenter auprès du gouvernement de Sa Majesté, comme agent de cette chambre, les intérêts et les sentiments des habitants de cette province, et de soutenir les pétitions adressées par cette chambre à Sa Majesté et aux deux chambres du parlement.

" Que c'est l'opinion de ce comité, que dans le cas où le bill ne deviendrait pas loi, il est juste que le greffier de cette chambre soit autorisé à payer au dit John Arthur Rœbuck, écuyer, ou à son ordre, à même le fond des dépenses contin-

gentes de la chambre, une somme n'excédant pas 600 louis sterling, pour l'indemniser de ses soins et services en sa dite qualité d'agent ; et que le greffier soit pareillement autorisé à avancer au dit J.-A. Rœbuck, écuyer, une somme n'excédant pas 500 louis sterling, pour l'aider à faire face à ses déboursés et dépenses contingentes en sa dite qualité ; desquels dits déboursés et dépenses il sera rendu compte à cette chambre de six mois en six mois."

Sur réception de ces résolutions, M. Rœbuck demanda une audience à lord Glenely, secrétaire des colonies, afin de se faire reconnaître comme agent de l'Assemblée du Bas-Canada. Et en juin 1835, il fut reconnu comme tel par le ministre.

A la session d'automne de la même année, l'Assemblée passa un second bill pour nommer M. Rœbuck agent de la province, et adopta en même temps des résolutions analogues à celle de la session précédente. Le bill fut encore rejeté par le Conseil législatif. En 1836, nouveau bill qui n'eut pas une meilleure fortune.

M. Roebuck s'occupa activement de nos affaires durant ces années critiques où la situation était si terriblement tendue entre l'Assemblée Législative et les autorités impériales. Survinrent les douloureux événements de 1837. Lorsque lord John Russell proposa un bill, en 1838, pour suspendre la constitution du Bas-Canada, M. Roebuck qui avait perdu son siège l'année précédente, demanda à être entendu à la barre de la chambre des Lords et de la chambre des Communes, comme agent de l'Assemblée, pour s'opposer à ce projet de loi. Gladstone et lord Stanley aux Communes, et lord Aberdeen dans la chambre haute, soulevèrent des objections. Mais finalement M. Roebuck fut admis à comparaître. Il fut, dit-on, très agressif et très amer.

On lit à ce propos dans *A history of our own times*, de Justin McCarthy :

“ Un critique de cette époque remarqua que la plupart des orateurs semblent s'efforcer de se concilier les bonnes

grâces de l'auditoire qu'ils veulent gagner, mais que M. Roebuck, dès le début, parut déterminé à tourner contre lui et sa cause tous ses auditeurs. Ses discours cependant furent d'une grande force argumentative et d'une grande puissance. Leur effet fut encore augmenté par l'apparence singulièrement jeune de l'orateur à qui l'on eût à peine donné vingt ans. M. Roebuck avait pourtant 37 ans."

La constitution de 1791 ayant été suspendue puis rappelée, M. Roebuck cessait naturellement d'être agent de l'Assemblée défunte.

Mais il lui était dû des arrérages pour ses émoluments et déboursés. En vertu des résolutions de février 1835, ils s'élevaient à 1100 louis par année. Il avait été payé pour 1835, et avait reçu 700 louis pour 1836. Mais le deadlock financier, entre l'Assemblée et l'Exécutif avait ensuite arrêté tous les paiements, et il lui restait dû 400 livres pour 1836, et 1,100 louis pour 1837, en tout 1,500 louis.

En 1838, le conseil spécial, nommé par lord Durham, alloua une certaine somme pour défrayer les dépenses de la dernière Chambre d'Assemblée. Mais les arrérages de M. Roebuck furent omis. Il s'en plaignit au ministre qui écrivit à ce sujet, d'abord à sir John Colborne, en 1839, puis à M. Poulett Thompson en 1840. Celui-ci répondit que le conseil spécial, à qui il avait soumis les réclamations de M. Roebuck, les avait rejetées.

Pendant dix ans, on n'en entendit plus parler. Mais, en 1850, M. Roebuck revint à la charge. Le secrétaire d'Etat pour les colonies, lord Grey, écrivit à lord Elgin, lui transmettant une lettre de l'ex-agent de l'Assemblée bas-canadienne, dont voici la teneur :

Milton, Lynnington, Hauts.

12 décembre 1850.

Milord,

Il y a plusieurs années, j'ai agi comme agent de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada. En cette qualité, et au nom

de cette Assemblée, qui a été si attaquée et maltraitée, j'ai comparu à la barre de la Chambre des Communes, et ensuite à la barre de la Chambre des lords. J'ai aussi été reconnu comme agent de l'Assemblée par l'administration actuelle ; et lorsque l'ancienne constitution du Bas Canada fut abolie, je cessai d'être l'agent de l'Assemblée, étant alors créancier de cette Chambre, au montant de \$1.500.

Par un procédé déshonorant, on a éludé le paiement de cette dette, après avoir payé toutes les dettes de l'Assemblée de la province ; l'animosité, la haine et l'esprit de parti, ont pris la place de la justice en ce qui me regarde. J'espère que ces sentiments de rancune personnelle se sont évanouis ; et j'en appelle maintenant à la justice de la législature canadienne, pour me payer une dette qui m'est due à juste titre.

J'ai demandé à lord Grey de vous autoriser de sanctionner, au nom de la Reine, le paiement de cette réclamation, et je ne puis douter un seul instant que vous ne soyez autorisé à le faire ; j'ose me flatter que votre seigneurie voudra transmettre la lettre ci-jointe à l'orateur de l'Assemblée Législative, avec l'autorisation officielle et personnelle que vous devez avoir reçue, je n'en doute nullement.

Je demeure, Milord,

Votre obéissant serviteur,

J. A. RÆBUCK

Au très honorable le comte d'Elgin, etc., etc., etc.

La réponse à cette lettre, fut un ordre-en-conseil du 4 mars 1851, dans lequel on lisait :

“ La réclamation de M. Rœbuck, a été recommandée dans les dépêches de lord Normanby, et lord John Russell, en 1839 et 1840 : mais elle paraît n'avoir pas été accueillie par le conseil spécial. M. Rœbuck a de nouveau mis sa réclamation sous les yeux du comte Grey : et le comité du conseil étant d'opinion qu'elle est fondée en justice, recommande

qu'il soit porté sur les estimations qui seront soumises au parlement, durant la prochaine session, une somme suffisante pour mettre Sa Majesté en état de payer une somme de 1,500 livres, à John R. Rœbuck, pour ses services agent de la ci-devant Chambre d'Assemblée du Bas Canada, cette somme étant le montant par lui réclamé et constaté lui être dû."

A la session suivante, la somme de 1,500 louis fut votée, et M. Rœbuck fut payé conformément à l'ordre en conseil.

M. Rœbuck fournit, en Angleterre, une des plus belles carrières parlementaires de ce siècle. Il siégea dans la Chambre des Communes, de 1832 à 1879, avec trois interruptions seulement : de 1837 à 1841, de 1847 à 1849, et de 1868 à 1874. Il fut donc membre du parlement pendant trente-cinq années. Il représenta Sheffield, depuis 1841 jusqu'à sa mort, sauf les dernières périodes plus haut mentionnées. Un de ses plus remarquables exploits parlementaires fut sa motion de non-confiance contre le gouvernement de lord Aberdeen, en 1852, au sujet de la manière défectueuse dont le département de la guerre avait organisé les services de l'armée anglaise, en Crimée. Ce gouvernement était un cabinet de coalition que l'on avait appelé le "cabinet de tous les talents", comme autrefois le ministère de lord Granville, en 1796. M. Rœbuck eut 157 voix de majorité pour sa motion et renversa ce gouvernement puissant. Vers la fin de sa carrière, il s'était rapproché de lord Beaconsfield et des conservateurs. En 1878, il fut nommé membre du Conseil Privé.

Il écrivit plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Pamphlets for the people ; A plan for the government of some portions of our colonial possessions ; History of the whig ministry of 1830, etc., etc.*

Le très honorable John Arthur Rœbuck mourut le 30 novembre 1879.

IGNOTUS

QUESTIONS

680.—Dans les relations des Jésuites année 1670, page 22, année 1671, page 7, année 1672, page 2, année 1672 et 1673, page 149, il est fait mention d'une statue de Notre-Dame de Foy envoyée de Belgique au Canada vers 1667 ou 1668. " Cette statue de la Vierge avait cela de remarquable qu'elle était faite du bois d'un chêne dans le cœur duquel on en avait trouvé une semblable (en 1609) quelques années auparavant dans le village de Foye, au pays de Liège, à une lieue de la ville de Dinant."

Le Père Chaumonot à qui cette statue avait été envoyée par le père de Vérencourt bâtit sous le même nom (Notre-Dame de Foy) une chapelle située à la côte Saint-Michel, près de Québec, et où cette statue fut placée. La dévotion des fidèles s'accrut bientôt par les miracles que la Sainte Vierge y opéra.

Les sauvages Hurons établis à la côte Saint Michel fréquentaient cette chapelle et il est dit dans les relations des Jésuites que cette statue avait été donnée expressément pour la conversion des sauvages et devait être placée dans l'une de leurs chapelles.

Les Hurons quittèrent Notre-Dame de Foy en 1674 pour aller s'établir à l'Ancienne Lorette.

Qu'est devenu cette statue de Notre-Dame de Foy ?

X. X. X.

681.—Quand le nom de Nouvelle-Ecosse a-t-il remplacé celui de Acadie ? Qui a suggéré et employé pour la première fois ce nom de Nouvelle-Ecosse ?

ECOT.

682.—On me dit que pendant l'hiver de 1759-1760 catholiques et protestants à Québec suivaient tour à tour leurs offices dans la chapelle des Ursulines. Est-ce le cas ?

RIO

683.—Le compilateur du deuxième volume de la *Littérature canadienne* de 1850 à 1860 déclarait qu'il s'abstenait de reproduire en entier les poésies de MM. Garneau, Lenoir et Fiset, parce qu'elles devaient, lui assurait-on, être publiées en volumes séparés.

Ces volumes ont-ils été publiés ? PT.

684.—Avons-nous eu deux chirurgiens Arnoux à Québec ? Celui qui possédait une maison sur la rue Saint-Louis, à Québec, maison dans laquelle Montcalm mourant fut transporté, est-il décédé au Canada ? Geo.

685.—Pourquoi les protestants appellent-ils ministres ceux qui, chez eux, président au culte ? Ce mot est-il d'origine française ou anglaise ? R.

686.—Dans ses *Voyages*, Champlain parle souvent d'une partie du port de Tadoussac qu'il nomme "moulin Baudé." Cet endroit porte aujourd'hui le nom de "Anse du moulin à Baudé." Pourquoi ce nom de Baudé ? Que signifie-t-il ?

NAVIG.

687.—Sous le régime français, désignait-on sous le nom de Nouvelle-Angleterre tout le territoire actuel des Etats-Unis ? Dans le cas contraire, quelles étaient les limites de la Nouvelle-Angleterre ?

AMÉRI,

688.—En 1878, un Français distingué du nom de Beaumont débarquait à Québec. Le lendemain de son arrivée dans la capitale, il mourait subitement sur la rue. On m'affirme que c'est ce M. de Beaumont qui porta le message de Bazaine rendant Metz à l'armée prussienne. Quelqu'un de vos lecteurs peut-il me renseigner 1° sur la mort de M. de Beaumont 2° sur la part prise par lui à la reddition de Metz ?

FRANC.

689.—Est-ce l'Abord-à-Plouffe, ou la Barre-à-Plouffe, qu'il faut dire ? Rto.

TABLE DES MATIÈRES

Acadie, L'amour de la France en.....	111
Acadiens, Le chant national des	148
Adelsheim.....	83
"Africaine," Le naufrage de l'.....	84
Amérique, En.....	216
Amnistie de 1838, L'.....	94 152 182
Années, Les bonnes.....	64 91
Argent, Sa rareté autrefois....	104
Arnold, Le général.....	51 346
Aulnay, Charles Menou d'.....	63 214
Baptiste, Le fibustier.....	8
"Bas de soie".....	85
Batiscan, Le nom.....	274
Beauce, La colonisation de la.....	32
Beaumont, Les Acadiens à... ..	182
Bédard, Pierre.....	250
Bédard et ses fils, Pierre.....	285
Bédard, Deux ouvrages de Pierre.....	209
Bégin, Les ancêtres de Mgr.....	123
Bienville, Saint Antoine de.....	195
Bon-Temps, L'ordre du.....	178
Bouchette, L'arpenteur-général.....	186
Bouchette, L'exploit du capitaine.....	317
Bourget, Mgr Ignace.....	42
Brion, L'amiral de.....	150
Bureau des pauvres à Montréal, Le.....	279
Camériers Secrets de Sa Sainteté, Lcs.....	313
Canada, Le Petit.....	221
Canada, Manière d'apprendre l'histoire du.....	156
Cap à l'Arbre, Le.....	314
Cap Tourmente, La croix du.....	63
Carignan, Le régiment de.....	116
Cartier, La croix plantée par.....	177

Caughnawaga, Saint-François-Xavier de.....			131
Champlain, Le testament de.....			370
Champlain, L'orthographe du mot.....			64
Chanson de 1812, Une.....			237
Chapais, L'hon. J. C.....			368
Chauffage des églises autrefois.....	57	83	117
Chouaguen, Les drapeaux de.....			349
Chouard, La femme de.....			274
Clairon du Roi, Le.....			216
Compain, L'abbé Pierre-Joseph.....			115
Confédération, Les Pères de la.....			346
Conseil de Québec, L'ancien.....			53
Corrège au Canada, Un tableau du.....			61
Corvées, Les.....			216
Coup de pied, Un royal.....			107
Cox, Sir Edmund.....			31
D'Ailleboust, Mme.....			43
Deschambault, Les Anglais à.....		63	316
Desjardins, L'abbé Jean-Louis.....			344
Dorion, J.-B.-E.....	31	90	119
Droits seigneuriaux, Les.....			136
Durham, L'ordonnance de lord.....	94	152	182
Duel sous le régime français, Le.....			31
Ecossais au Canada, Les.....			219
"Enfant Terrible," L'.....	31	90	119
Epluchette, Une.....			186
Expressions, Anciennes.....			144
Familles canadiennes, Les premières.....			242
Fénelon, Un ouvrage de.....			240
Fiedmont, Jacau de.....			173
Formulettes écrites.....			207
Galiffet, Le marquis de.....			347
Gaspé, Lieutenants-gouverneurs de.....			146
Gerrymander, Le mot.....	64		94
Girouard, La famille.....			205
Habitants vs Hivernants.....			105
Huissiers et praticiens.....			38
Hygiène sous le régime français, L'.....			261
Inhumations hâtives.....			364
Jésuites, Le <i>Journal des</i>	21		52
Jésus, La quête de l'Enfant.....			25

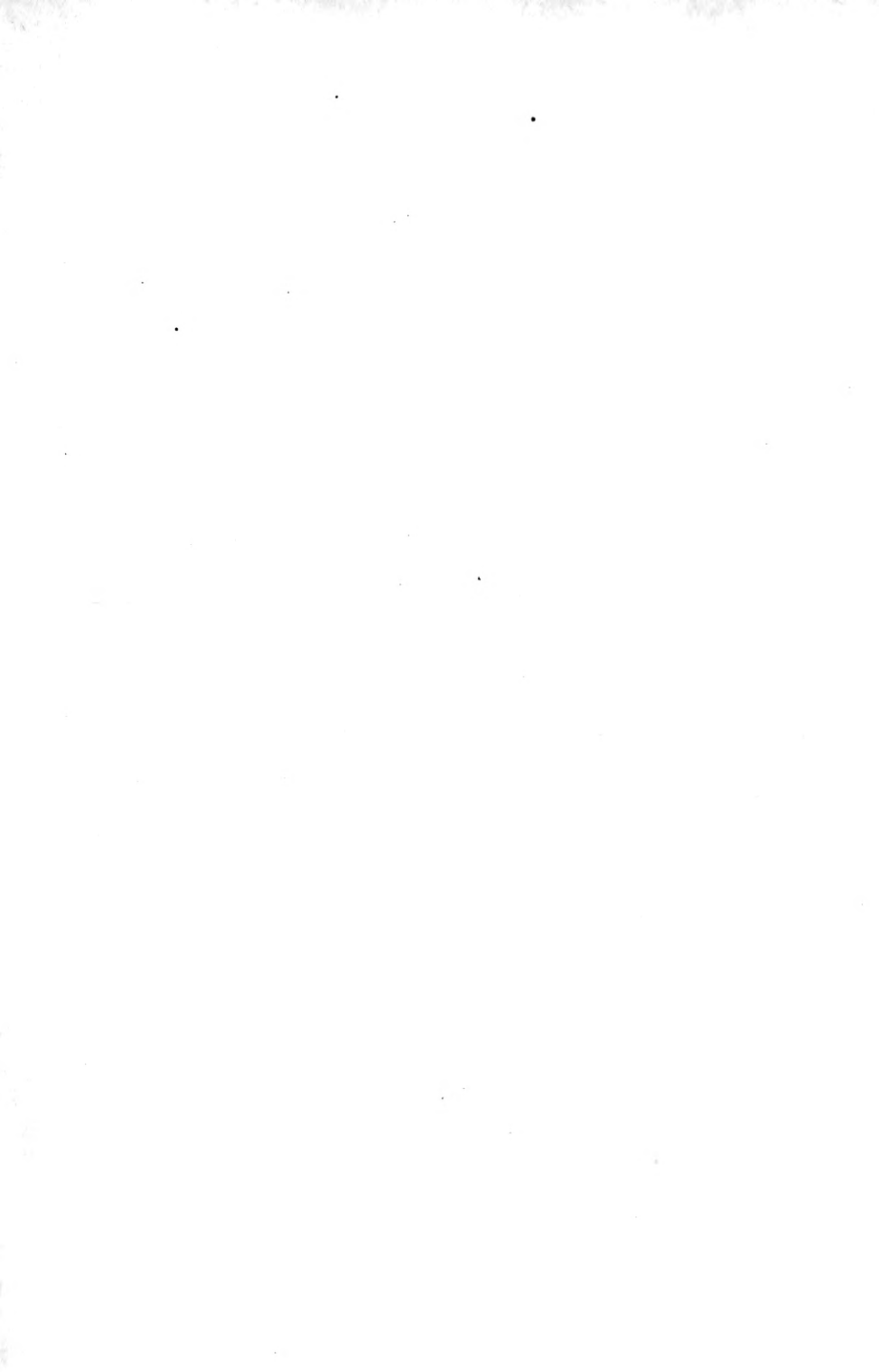
Judicature en 1732, La.....	203
Jurons populaires, Nos.....	359
Kalm au Canada, Le voyageur.....	68
Kimber, La famille.....	252
La Boujonnier.....	79
La Jonquière, Le testament de M. de.....	268
Lauzon, La famille de M. de.....	196
Lebrun, Un tableau de.....	158 249
Legardeur de Saint-Pierre, Joseph.....	233
Légendes de nos ancêtres, Les.....	100
Lepage, L'abbé.....	32 91 341
Lévis et les drapeaux de ses régiments.....	309
Lévis, Notre-Dame de la Victoire de.....	7
Lieut.-gouverneurs de Québec, Les armes des... ..	73
Longueuil, Le dernier rejeton des.....	145
Longueuil, Le nom de.....	209
Longueuil, Les journaux de.....	22
Loup-garou, Le.....	304
Lutin, Le.....	78
MacNab, Sir Allan.....	31 62 119
Malartic, Le comte de.....	109
Marie de l'Incarnation, La Vénérable	365
Martyrs ou patriotes.....	31 88
Ménage, Le curé	362
Ménagerie des pauvres.....	341
Mé-y, La mort du gouverneur de.....	52
Métis ou Bois-Brûlés.....	17
Meurons, Les.....	56 115
Milice, Les commandants de notre.....	275
Miliciens, L'uniforme de nos.....	184
Mitaine des puritains, La.....	152
Montcalm, Le monument Wolfe et.....	305
Montmagny, M. de.....	32
Montréal à Québec, De.....	239
Montréal en Espagne.....	32
Morin, Le juge A.-N.....	20 267
Navières, Joseph	366
Noyaux, Les.....	81
Ordres du Roi, Les	126
Papiers, Les vieux.....	202
Papineau, Joseph.....	253

Patriotes ou martyrs.....	31	88
Perrault, Joseph-François.....		175
Pichon, Thomas.....	32	92
Plessis et de Maistre, Mgr.....		241
Plessis et le tableau de Saint-Michel, Mgr.....	32	276
Poêles dans les églises, Les.....	57	83 117
Poincy, Philippe de Louvilliers de.....		212
Pointe à la Garde, 1. ^e combat de la.....		282
Port Daniel, Saint-Georges de.....		323
Portneuf, Le curé.....	31	213
Prélats domestiques de Sa Sainteté, Les.....		219
Prêtre médecin, Un.		115
Prêtres, Cinq frères.....		273
Prêtres français réfugiés au Canada.....		186
Prison à Québec sous le régime français.....		64
Propriétés, Le morcellement des.....		72
Protonotaires apostoliques canadiens, Les.....	184	252 285
Québec, Le bureau de poste de.....		453 247
Québec, de 1620 à 1632.....		292 324
Ramezay, M. de.....		59
Rasle, Le P. Sébastien.....		228
Réchauds, Au temps des.....		117
Richmond, La mort du duc de.....		112
Roberval, La paroisse de.....		67
Rœbuck, John-Arthur.....		371
Rohault, René.....		28
Rolette, Le canton.....		146
Salaberry, Son discours de Châteauguay.....	85	117
Saint-Antoine de Bienville.....		195
Saint-Fabien de Rimouski.....		99
Saint-Frédéric de Drummondville.....		227
Saint-Georges de Port-Daniel.....		323
Saint-Joseph de Lanoraie.....		163
Saint-Joseph de la Pointe de Lévy.....		35
Saint-Laurent de l'île d'Orléans.....		259
Saint-Laurent, La traversée du.....		18
Saint-Louis, L'incendie du théâtre.....		343
Saint-Mathias de Rouville.....		291
Saint-Maurice, Les députés de.....		283
Saint-Paul de Joliette.....		355
Saint-Régis, La prise de.....		141

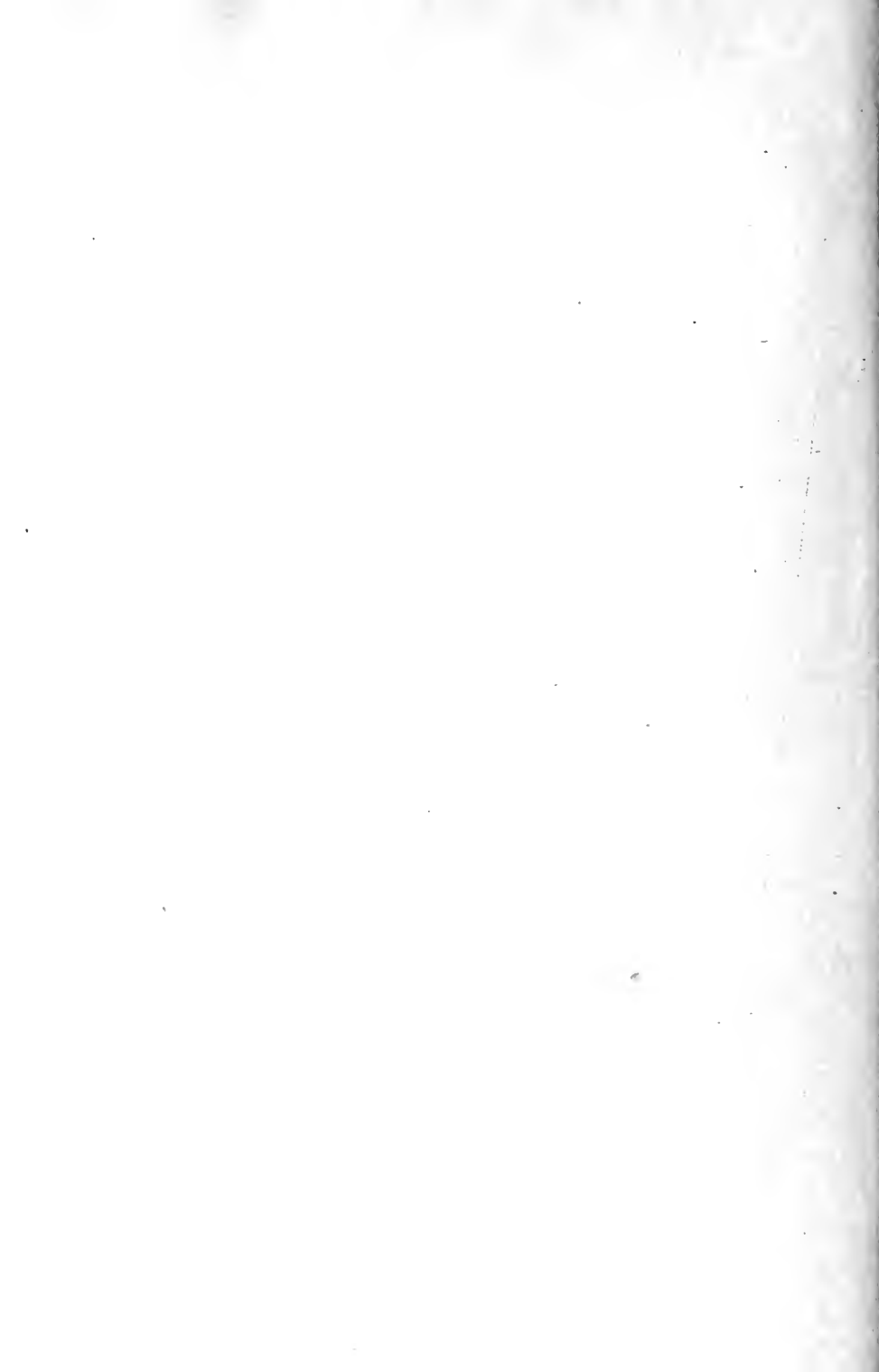
Saint-Vallier, L'orthographe du mot.....	63
Satan, constructeur d'églises.....	245
Shawinigan, Le mot.....	30
Sydenham, La mort de lord.....	82
Terrebonne, Le fondateur de.....	32 91 341
Toronto, Le fort de.....	137
Trois-Pistoles, L'hermite de.....	260
Turgeon, Mgr.....	32
Vallières de Saint-Réal, Le juge.....	153 275
Vaudreuil, Le comte de.....	23
Victoria, L'inauguration du pont.....	189
Villeray, Louis Rouer de.....	356
Wattevilles et Meurons, Les.....	115
Weld, Le cardinal.....	36
Wheelwright, Mère Esther.....	164
Wolfe, Le général.....	208
Wolfe, Le monument Montcalm et.....	305
Wolfe, L'épée de.....	63
Wolfe, Les portraits de.....	63

FIN









F
5000
B8
v.5

Le Bulletin des recherches
historiques

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

